



**HAL**  
open science

# Les catholiques morbihannais contre le pouvoir anticlérical : mobiliser les foules dans le diocèse de Vannes des années 1900 aux années 1920

Aurélien Pivault

## ► To cite this version:

Aurélien Pivault. Les catholiques morbihannais contre le pouvoir anticlérical : mobiliser les foules dans le diocèse de Vannes des années 1900 aux années 1920. Histoire. 2020. dumas-02883792

**HAL Id: dumas-02883792**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02883792>**

Submitted on 29 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ RENNES 2

Master 2 Histoire  
Histoire, sciences sociales

**Les catholiques morbihannais contre le pouvoir anticlérical**  
**Mobiliser les foules dans le diocèse de Vannes des années 1900 aux années**  
**1920**

Volume I

**Aurélien PIVAUT**



Sous la direction de M. Samuel GICQUEL  
2020



Page de garde :

PÉNOT (photographe), Les inventaires à Sainte-Anne-d'Auray (14 mars 1906). Les défenseurs de Ste-Anne surveillant l'arrivée de l'agent du fisc, carte postale (9x14 cm), éditions Vasselier (Nantes), Baud, musée de la Carte postale, notice ZA00003565, DR.

<https://bit.ly/37Srik5>

Quatrième de couverture :

Sceau de Mgr Gouraud.

COSSON André, *Armorial des cardinaux, archevêques et évêques français actuels, résidentiels et titulaires au 1<sup>er</sup> janvier 1917*, Paris, H. Daragon, 1917.

<https://bit.ly/36a09Zl>

**Les catholiques morbihannais contre le pouvoir anticléric**  

---

**Mobiliser les foules dans le diocèse de Vannes des années 1900 aux années  
1920**



## REMERCIEMENTS

---

Je tiens à saluer ici toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont aidé au cours de ces deux années de recherche.

Je remercie en premier lieu M. Samuel Gicquel, mon directeur de recherche, pour avoir supervisé mon travail. Merci aussi aux enseignants-chercheurs de l'université Rennes 2, et particulièrement à MM. Marc Bergère, Jean Le Bihan et Pierre Karila-Cohen pour leurs séminaires de recherche, bénéfiques à la réflexion historique.

Mes remerciements vont également aux différents services d'archives et à leurs personnels, et tout d'abord aux Archives départementales du Morbihan, où se situent l'essentiel des sources sur lesquelles j'ai basé mon travail – je tiens à faire remarquer au passage combien la numérisation de la presse ancienne est profitable et facilite les recherches. Merci aussi aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, où j'ai pu trouver des éléments intéressants dans les archives de la cour d'appel de Rennes, et à M. l'abbé Georges-Henri Pérès, responsable des archives du diocèse de Vannes, pour avoir pris le temps de me recevoir malgré le manque de documents concernant mon sujet dans les fonds.

Merci aux services patrimoniaux qui ont permis l'exploitation de cartes postales dans mon travail : le musée de Bretagne et le musée de la Carte postale de Baud.

Une pensée pour l'équipe pédagogique de l'UCO-BS d'Arradon où j'ai effectué ma licence, et plus particulièrement pour MM. Erwan Le Gall, Yves-Marie Evanno et Johan Vincent. Merci aussi à Mlle Laurence de Lantivy de Trédion, ancienne étudiante de l'UCO, pour m'avoir fourni quelques renseignements sur son arrière-arrière-grand-père, le comte Jehan de Lantivy.

Je n'oublie pas non plus mes camarades de promotion de master, les amis modernistes Yohan, Stuart, Karl et Dylan.

*Last but not least*, je remercie du fond du cœur mon frère, ma sœur, et bien sûr mes parents : sans leur soutien, rien n'aurait été possible.



# LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

---

## Dépôts d'archives

- AD35 – Archives départementales d'Ille-et-Vilaine
- AD56 – Archives départementales du Morbihan

## Organisations

- ACJF – Association catholique de la jeunesse française
- ALP – Action libérale populaire
- APEL – Association des parents d'élèves de l'enseignement libre
- DRAC – Ligue des droits du religieux ancien combattant
- FNC – Fédération nationale catholique
- FRI – Fédération républicaine indépendante
- LFF – Ligue des femmes françaises
- LPDF – Ligue patriotique des femmes françaises
- PAC – Ligue des prêtres et membres de l'enseignement libre anciens combattants

## Presse

- ACM – *L'Action catholique du Morbihan*
- LNM – *Le Nouvelliste du Morbihan*
- LPM – *Le Progrès du Morbihan*
- SRV – *Semaine religieuse du diocèse de Vannes*

## Revue scientifique

- ABPO – *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*
- *Annales ESC – Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*
- BMSPM – *Bulletins et mémoires de la Société polymathique du Morbihan*
- HES – *Histoire, économie et société*
- RHEF – *Revue d'histoire de l'Église de France*



# INTRODUCTION

---

La Bretagne est une vieille rebelle. Toutes les fois qu'elle s'était révoltée pendant deux mille ans, elle avait eu raison ; la dernière fois, elle a eu tort. Et pourtant au fond, contre la révolution comme contre la monarchie, contre les représentants en mission comme contre les gouverneurs, ducs et pairs, contre la planche aux assignats comme contre la ferme des gabelles, quels que fussent les personnages combattant [...], c'était toujours la même guerre que la Bretagne faisait, la guerre de l'esprit local contre l'esprit central. [...] Toutes les fois que le centre, Paris, donne une impulsion, que cette impulsion vienne de la royauté ou de la république, qu'elle soit dans le sens du despotisme ou dans le sens de la liberté, c'est une nouveauté, et la Bretagne se hérisse. Laissez-nous tranquilles. Qu'est-ce qu'on nous veut ?<sup>1</sup>

La description par Victor Hugo de la Bretagne et de ses habitants est révélatrice des nombreux stéréotypes qui ont longtemps eu cours, voire parfois continuent à perdurer aujourd'hui à propos de cette région. La littérature et la mémoire collective participent en effet à la constitution d'un véritable « roman provincial » au XIX<sup>e</sup> siècle. De nombreux événements et personnages historiques hétéroclites – tels Nominoë, les Bonnets rouges, le marquis de Pontcallec ou encore les chouans – sont mobilisés pour former une véritable « doxa d'une Bretagne éternelle rebelle<sup>2</sup> ». Au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, cette vision d'une Bretagne réfractaire à tout changement est renforcée aux yeux de nombreux contemporains par l'opposition massive des catholiques aux « lois laïques ».

La religion est un grand sujet de fracture sociale et politique dans la France de la Belle-Époque jusqu'aux années 1920. L'Église et ses fidèles font face à l'anticléricalisme des gouvernements successifs, c'est-à-dire à leur volonté de cantonner le fait religieux à l'espace privé et d'empêcher toute influence de la religion dans la vie publique<sup>3</sup>. Les accointances monarchistes et antirépublicaines de l'Église sont dénoncées : l'action des congrégations est par exemple perçue comme obscurantiste et contraire aux idéaux des Lumières<sup>4</sup>. Ainsi, les républicains au pouvoir imposent la laïcisation du pays en plusieurs étapes : dès leur arrivée au pouvoir dans les années 1880, avec entre autre la laïcisation du personnel des écoles publiques<sup>5</sup> ; puis dans les années 1900 avec l'adoption d'une législation anticongréganiste (1901-1904)<sup>6</sup>,

---

<sup>1</sup> HUGO Victor, *Quatrevingt-treize*, Paris, Claye/Quantin, 1875, p. 221.

<sup>2</sup> AUBERT Gauthier, *Les Bonnets rouges ne sont pas des Gilets jaunes. Archéologie des fureurs populaires en Bretagne*, Rennes, PUR, 2019, p. 11.

<sup>3</sup> RÉMOND René, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1999, p. 14.

<sup>4</sup> TRANVOUEZ Yvon, *Catholiques d'abord. Approche du mouvement catholique en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions ouvrières, 1988, p. 82.

<sup>5</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine. Tome 2. 1880/1930*, Toulouse, Privat, p. 58.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 101.

suivie du vote de la séparation des Églises et de l'État (1905)<sup>7</sup>. Enfin, malgré l'apaisement – relatif – de « l'Union sacrée » au cours de la Première Guerre mondiale, l'opposition entre le pouvoir et l'Église de France reprend sous la mandature du Cartel des gauches (1924-1926) : la suppression de l'ambassade de France au Saint-Siège, la volonté d'abolir le concordat en Alsace-Moselle et les menaces qui semblent peser sur l'école libre réveillent la contestation catholique<sup>8</sup>.

À chacun de ces moments de tensions, les catholiques de l'ouest du pays sont en pointe dans les mouvements d'opposition. Pour appréhender cette mobilisation de manière fine, en variant les échelles depuis le très local – au niveau paroissial – jusqu'à la hiérarchie ecclésiastique, l'étude d'un diocèse semble particulièrement adaptée. L'évêché de Vannes, correspondant depuis le concordat de 1801 aux limites du département du Morbihan, constitue ainsi un cadre spatial clair pour mener une analyse. Ce territoire est une excellente illustration de la « société catholique et rurale<sup>9</sup> » qui existe en Bretagne jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. En dehors d'une frange littorale et îlienne caractérisée par la pêche et la présence d'une industrie ouvrière – surtout dans la région lorientaise – le Morbihan est à l'époque un département à l'activité majoritairement agricole. Comme dans le reste de la région, la religion imprègne fortement la vie quotidienne : Michel Lagrée parle même de « christianitude<sup>10</sup> ».

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le souvenir de la Contre-Révolution reste très vif en Morbihan : les soulèvements chouans ont été assez importants à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et ont ressurgi ponctuellement jusque dans les années 1830, avec des grands noms symboles de la révolte, tel que Cadoudal<sup>11</sup>. Ainsi, le Morbihan est longtemps perçu par les autorités comme un département archaïque et monarchiste, totalement réfractaire aux valeurs républicaines. Jusqu'en 1913, toutes les élections législatives et cantonales sont remportées par la droite catholique royaliste et conservatrice<sup>12</sup>. Les différences avec le reste de la France sont également très fortes sur le plan social et culturel<sup>13</sup>. Tout ceci est conflictuel dans le contexte d'une III<sup>e</sup>

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>8</sup> BONAFUOX-VERAX Corinne, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique (1924-1944)*, Paris, Fayard, 2004.

<sup>9</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006.

<sup>10</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Fayard, 1992, p. 21.

<sup>11</sup> LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle (1800-1830)*, Paris, Klincksieck, 1974, p. 102.

<sup>12</sup> GICQUELLO Michel, *L'Église et le pouvoir politique dans le Morbihan depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle*, mémoire IES, Institut catholique de Paris, 1977, p. 15.

<sup>13</sup> LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes...*, *op. cit.*, p. 106.

République qui souhaite imposer son propre modèle. Pour Claude Langlois, il existe même une « mentalité d'administrateur colonial <sup>14</sup> » de la part des autorités dans leur gestion du département, où toute la population n'est pas francophone.

Politique et religion sont très liées en Bretagne et donc dans le Morbihan. Un important clivage oppose un « christianisme bleu » ayant accepté les règles républicaines et un « christianisme blanc » nostalgique de la monarchie<sup>15</sup>. Ce clivage se retrouve notamment dans les résultats électoraux, autour de la frontière linguistique, comme l'a démontré André Siegfried dès 1913. À l'ouest du département et sur le littoral, où la population est brittophone et plus détachée de l'autorité du clergé, les suffrages sont plus favorables aux républicains que dans l'est gallésant, où le vote est majoritairement de droite<sup>16</sup>. Ce clivage linguistique se retrouve en religion, à tel point que l'on peut distinguer « deux sous-diocèses<sup>17</sup> ». Le taux de pratique religieuse est assez élevé, surtout à l'est : les premiers chiffres dont nous disposons, datant des visites pastorales de 1932 et 1939, donnent un taux de messalisants supérieurs à 85 % dans les arrondissements de Vannes, Pontivy, et Ploërmel, alors qu'il n'est que de 61,7 % dans l'arrondissement de Lorient<sup>18</sup>.

La population catholique morbihannaise ne reste pas sans réagir face aux mesures gouvernementales anticléricales, et se rassemble pour y faire face. Les bornes chronologiques extrêmes de cette étude correspondent aux années 1900 et 1920. Dès les années 1880, on note quelques contestations, avec par exemple des rassemblements lors des expulsions des trappistes de Timadeuc<sup>19</sup> ou encore des frères de l'école congréganiste de Saint-Patern de Vannes en juin 1882<sup>20</sup>. Toutefois, ces cas semblent rester assez limités, localisés et spontanés, sans qu'ils ne fassent tâche d'huile dans l'ensemble du Morbihan, ou que ne soit organisée une opposition systématique et organisée à l'échelle diocésaine. Au contraire, dans les années 1900, le mouvement prend une ampleur plus importante. Ainsi, la généralisation à l'ensemble du département du mouvement de mécontentement des catholiques pourrait sans doute être datée d'octobre 1901, lorsque l'évêque de Vannes décide de convoquer tous les hommes du diocèse

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>15</sup> DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs et des Bleus (1815-1880)*, Rennes, éditions Ouest-France, 2003.

<sup>16</sup> SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Imprimerie nationale, 1995, p. 138 ; cf. vol. II, annexes, carte 9, p. 21.

<sup>17</sup> GICQUEL Samuel, *Prêtres de Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2008, p. 316.

<sup>18</sup> BOULARD Fernand et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, tome 2, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987, p. 252.

<sup>19</sup> AD56, V610, rapport de la brigade de gendarmerie de Josselin, novembre 1880.

<sup>20</sup> AD56, V606, rapport de police, 6 juin 1882.

à Sainte-Anne-d'Auray pour s'opposer à la nouvelle législation sur les associations<sup>21</sup>. La contestation se poursuit en évoluant pendant les décennies suivantes : nombreux attroupements de foules lors des expulsions des congrégations et des inventaires de biens d'Église dans les années 1900, formation d'une Union catholique diocésaine dans les années 1910, et enfin mobilisation de 1925-1927 avec des défilés et des meetings rassemblant des milliers de personnes à travers le département<sup>22</sup>. À la fin de la décennie, l'émergence d'un nouveau modèle spécialisé d'Action catholique et l'apaisement des relations entre l'Église et l'État semblent clore une époque, ce que symbolise en 1928 la mort de Mgr Gouraud, évêque de Vannes au rôle majeur dans l'organisation de la contestation<sup>23</sup>.

Dans ce contexte, notre sujet entend s'intéresser à la mobilisation des foules pour faire face aux mesures anticléricales, que ce soit pour les contester ouvertement ou pour s'opposer à leurs effets concrets. Les actions de masse des catholiques sont nombreuses et visibles sur la période. Ces évènements rassemblent des foules d'une à plusieurs centaines, voire milliers de personnes. Sur la période, l'Église prend conscience de l'atout que représente le nombre important de ses fidèles et tente donc d'organiser ses derniers pour faire valoir ses revendications : c'est ce que Michel Lagrée appelle la « tentation multitudinaire<sup>24</sup> ». Il faut rassembler le maximum de personnes pour impressionner et espérer influencer le pouvoir. Mais pour comprendre l'aboutissement que constitue le rassemblement d'une foule, il ne faut pas seulement s'arrêter aux seuls évènements rassemblant une multitude de personnes dont le nombre serait fixé arbitrairement. En effet, le rassemblement d'une foule en un lieu donné représente l'étape finale d'une entreprise à la fois logistique – rassembler les masses – et de persuasion – convaincre les gens de l'intérêt de se déplacer et de l'importance des revendications portées. Le terme de mobilisation permet donc de dépasser l'intérêt pour le seul rassemblement, et de s'intéresser à l'ensemble du processus de mise en action qui y a conduit. Outre les grands rassemblements, il faut évoquer les actions qui les ont permises : par exemple, le grand défilé de 1925 rassemblant 25.000 personnes à Vannes n'est pas explicable sans parler de la campagne de conférences paroissiales incitant à la mobilisation l'hiver précédent, avec de modestes réunions publiques dans les petites communes. Par conséquent, en voulant évoquer

---

<sup>21</sup> *SRV*, 5 octobre 1901.

<sup>22</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique (1902-1950) », dans BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons et la Séparation (1795-2005)*, Rennes, PUR, 2006, p. 349.

<sup>23</sup> PICAUD Carine, « La première Action catholique dans le diocèse de Vannes sous l'épiscopat de Mgr Gouraud (1906-1928) », *BMSPM*, n°126, 2000, pp. 221-247.

<sup>24</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et cultures...*, *op. cit.*, p. 192.

les mobilisations de foules, ce mémoire retient à la fois les grands rassemblements mais aussi toutes les actions qui ont une influence dans leur organisation et leur réussite.

Le sujet de notre recherche se place dans la lignée de nombreux travaux historiques touchant à l'histoire religieuse, à l'histoire politique, mais aussi à l'histoire locale ou à la sociologie. Dès les années 1930, les historiens se sont saisis du fait religieux avec une approche sociologique, s'intéressant d'abord aux fidèles et à leur pratique. Ce mouvement historiographique connaît son apogée dans les années 1960-1970<sup>25</sup>. Il est principalement marqué par deux figures : le chanoine Fernand Boulard, et l'historien Gabriel Le Bras, à l'origine d'une enquête approfondie sur la pratique religieuse en France qui tente d'expliquer la répartition de la pratique religieuse en cherchant les causes dans le passé, et fait la part belle aux outils statistiques et graphiques<sup>26</sup>. Dans la même lignée, de nombreuses thèses et ouvrages s'intéressent à la pratique religieuse des fidèles dans un cadre local jusque dans les années 1990<sup>27</sup>, avec par exemple les travaux de Bernard Delpal sur la Drôme<sup>28</sup>, ou de Michel Lagrée sur la Bretagne<sup>29</sup>.

Au niveau des liens entre la politique et la religion, et sur la question de la séparation de l'Église et de l'État, la principale référence reste encore aujourd'hui Jean-Marie Mayeur. En 1966, il s'intéresse aux multiples facteurs qui, au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, ont mené à la séparation<sup>30</sup>. Jean-Marie Mayeur s'intéresse aussi à la querelle des inventaires, à propos de laquelle il effectue une cartographie de l'ampleur des troubles par département dans un article qui reste encore aujourd'hui la référence sur le sujet, mettant notamment en évidence l'importance du soulèvement à l'ouest du pays<sup>31</sup>. Mayeur voit dans ces manifestations le « point de rencontre du politique et du religieux<sup>32</sup> ». En revanche, il n'existe pas d'étude similaire à l'échelle nationale sur les mouvements populaires d'opposition aux expulsions des congrégations de 1902-1904. Si ce thème semble avoir intéressé, c'est surtout à l'échelle locale et parfois dans un but commémoratif, par exemple au moment du centenaire des expulsions

---

<sup>25</sup> LANGLOIS Claude, « Des *Études d'histoire ecclésiastique locale* à la sociologie religieuse historique. Réflexions sur un siècle de production historiographique », *RHEF*, n°169, 1976, p. 344.

<sup>26</sup> VENARD Marc, « L'histoire religieuse dans l'histoire de France au XX<sup>e</sup> siècle. Les curiosités et les attentes d'un public », *RHEF*, n°217, 2000, p. 329.

<sup>27</sup> BOUDON Jacques-Olivier, « L'histoire religieuse en France depuis le milieu des années 1970 », *HES*, vol. 2, 2012, p. 73.

<sup>28</sup> DELPAL Bernard, *Entre paroisse et commune. Les catholiques de la Drôme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Valence, Peuple Libre, 1989.

<sup>29</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et cultures...*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>31</sup> MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique : géographie de la résistance aux inventaires (février-mars 1906) », *Annales ESC*, n°6, t. 21, 1966, pp. 1259-1272.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 1259.

dans les années 2000. Concernant le diocèse de Vannes, et plus particulièrement les frères de Ploërmel, citons par exemple le travail du frère Hilaire Nourisson<sup>33</sup> ou encore la monographie de Sabine Garnier, descendante d'un des officiers ayant refusé de concourir à leur expulsion<sup>34</sup>.

Toujours dans des sujets d'études liant histoire politique et histoire religieuse, plusieurs historiens se sont intéressés aux conséquences de la séparation et à la permanence des revendications des catholiques dans les décennies suivant la loi de 1905, avec, concernant notre sujet, des travaux portant sur les congrès catholiques<sup>35</sup>, l'Action catholique<sup>36</sup>, ou encore les mobilisations de la FNC contre le Cartel des gauches<sup>37</sup>. Les historiens s'intéressent aussi à la corrélation entre l'identité politique et l'identité religieuse, comme Corinne Bonafoux-Verrax avec sa thèse sur la FNC, qu'elle définit comme un « mouvement hybride » à mi-chemin entre ligue de défense religieuse et groupe de pression politique<sup>38</sup>. D'autres lient ces thèmes à celui de l'identité régionale : en 1993, Caroline Ford travaille ainsi sur l'acceptation des principes républicains dans le Finistère<sup>39</sup>. De la même manière, en s'intéressant aux droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres, David Bensoussan met en évidence leur action en faveur du maintien d'un catholicisme identitaire, conservateur et rural, élément central du consensus social dans les campagnes de la région<sup>40</sup>.

Le sujet de notre recherche impose également de s'intéresser aux travaux touchant les notions de foule, de comportements collectifs, de mouvements sociaux. Les historiens n'ont pas vraiment étudié ces thématiques en tant que telles avant les années 1980-1990. Susanna Barrows démontre que la foule est longtemps restée une notion péjorative, associée à la violence et au traumatisme de la Révolution française<sup>41</sup>. Pour caractériser les modalités d'expression des contestataires, le sociologue et historien américain Charles Tilly propose le concept de répertoire d'action collective, désignant l'ensemble des moyens contestataires disponible pour

---

<sup>33</sup> NOURISSON Hilaire, « Les frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel dans la tourmente en France de 1880 à 1914 », *Études menaisiennes*, n°27, 2002.

<sup>34</sup> GARNIER Sabine, *L'expulsion des congrégations : un cas de conscience pour l'Armée – les événements de Ploërmel (1904)*, Paris, FX de Guibert, 2010.

<sup>35</sup> MARAIS Jean-Luc, « Assemblées et congrès diocésains : la mobilisation des catholiques dans l'Ouest (1906-1914) », dans POULAT Émile (dir.), *La Séparation et les Églises de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, pp. 199-236.

<sup>36</sup> PICAUD Carine, « La première Action catholique... », *art. cit.*, pp. 221-247.

<sup>37</sup> BELŒIL Dominique, « La mobilisation dans l'Ouest face au Cartel des gauches en 1924, une tentative de remise en cause de la loi de séparation des Églises et de l'État ? », dans POULAT Émile (dir.), *La Séparation...*, *op. cit.*, pp. 255-267.

<sup>38</sup> BONAFOUX-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu...*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>39</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation. Religion et identité politique en Bretagne*, Rennes, PUR, 2018.

<sup>40</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>41</sup> BARROWS Susanna, *Miroirs déformants : réflexions sur la foule en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Auber, 1990, p. 13.

un groupe<sup>42</sup>. Il oppose deux modèles de répertoire d'action. D'un côté le répertoire d'action ancien, possède un caractère localisé et nécessite souvent le patronage des notables locaux. Ses modes d'actions sont archaïques, comme des charivaris ou des émeutes. De l'autre, le répertoire d'action contemporain, qui émerge à partir des années 1850, se définit comme national, autonome, et introduit des pratiques nouvelles comme des grèves, des défilés, des réunions publiques<sup>43</sup>.

Au-delà de cette vision au prisme de la contestation, d'autres historiens ont démontré comment les foules et les rassemblements peuvent être instrumentalisés à des fins politiques : c'est tout le sens du travail d'Alain Corbin sur les fêtes au XIX<sup>e</sup> siècle. L'historien explique comment le pouvoir républicain utilise les grandes occasions festives dans trois objectifs : légitimer le pouvoir, mettre en valeur l'appui social qu'il possède, et marquer symboliquement le calendrier<sup>44</sup>. Mais l'État républicain n'est alors pas le seul à utiliser les grands rassemblements pour inscrire sa visibilité dans l'espace public. Comme l'a démontré Paul D'Hollander, dans le contexte du régime concordataire en vigueur au XIX<sup>e</sup> siècle, et dans une volonté de reconquête après la Révolution, l'Église fait aussi valoir sa présence dans l'espace public, que ce soit pour exercer le culte – par des processions, des pèlerinages, etc. – ou bien exprimer des revendications politiques<sup>45</sup>. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la séparation de 1905 n'entraîne pas une diminution de la présence des catholiques sur la voie publique, mais plutôt le contraire<sup>46</sup>. En effet, pour faire valoir ses revendications, l'Église investit de nouveaux modes d'action<sup>47</sup>.

C'est ainsi qu'apparaît la « manifestation catholique » dans le cadre du mouvement de défense catholique du premier XX<sup>e</sup> siècle, qui s'insère entre la fin du Concordat et la querelle des subventions scolaires à la Libération. Frédéric Le Moigne démontre que le mouvement quitte un modèle hérité des « émotions » d'Ancien Régime pour s'insérer progressivement dans un répertoire d'action contemporain avec une structuration progressive des manifestations sur

---

<sup>42</sup> TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°4, 1984, p. 89.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>44</sup> CORBIN Alain, GÉRÔME Noëlle et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, publications de la Sorbonne, 1994, pp. 9-10.

<sup>45</sup> D'HOLLANDER Paul (dir.), *L'Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Limoges, PULim, 2001, p. 7.

<sup>46</sup> D'HOLLANDER Paul et LANGLOIS Claude (dir.), *Foules catholiques et régulation romaine. Les couronnements de vierges de pèlerinage à l'époque contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Limoges, PULim, 2011, p. 7.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 174.

la période<sup>48</sup>. Il voit dans les démonstrations de la FNC en 1925 une « invention de la manifestation catholique » avec notamment l'introduction de la pratique du défilé<sup>49</sup>. Jacqueline Lalouette opère le même constat à l'échelle nationale et sur l'ensemble du XX<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>.

\*\*\*\*

Cette présentation du Morbihan à la période qui nous intéresse ainsi que l'état de l'historiographie liée aux thèmes de notre sujet permettent de dresser les enjeux de ce dernier. Alors que l'État républicain souhaite imposer son projet laïque, la société bretonne est encore marquée par l'empreinte forte du catholicisme. En réaction, les fidèles se mobilisent et manifestent. Il s'agit ici de tenter de démontrer pourquoi et de quelle manière ce mouvement d'opposition des catholiques aux lois anticléricales évolue et se structure à l'échelle d'un diocèse en une vingtaine d'années, et si ce processus se fait spontanément ou de manière organisée. Pour cela, il faut porter une attention particulière aux échelles spatiales, à la localisation des mouvements, au nombre et à l'identité des acteurs mobilisés, mais aussi à leurs revendications.

Pour répondre à cette problématique, plusieurs sources historiques ont été mobilisées. Les archives départementales du Morbihan en ont fourni la majeure partie avec les sources administratives, constituées des rapports, procès-verbaux et autres documents produits par les services de l'État. Plusieurs séries administratives du cadre de classement concernent notre sujet. La série M est incontournable puisqu'elle conserve les archives préfectorales et des différents services de police avec par exemple des dossiers de surveillance du clergé, de la propagande cléricale, des comptes-rendus de manifestations<sup>51</sup>. La série T, consacrée à l'enseignement, conserve des pièces relatives à la sécularisation des établissements congréganistes<sup>52</sup>. Enfin, la série V – affaires culturelles – s'avère particulièrement intéressante concernant les conflits entre l'Église et l'État jusqu'à l'application de la loi de séparation : par rapport à notre sujet, elle comporte notamment de nombreux documents liés aux expulsions des congrégations de 1902-1904 ainsi qu'aux inventaires des biens d'Église en 1906<sup>53</sup>.

---

<sup>48</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique... », *op. cit.*, pp. 345-355.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 349.

<sup>50</sup> LALOUETTE Jacqueline, « Enjeux et formes de la mobilisation catholique au XX<sup>e</sup> siècle : manifestations et meetings (1906-1984) », dans PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 305-315.

<sup>51</sup> AD56, inventaire de la série M.

<sup>52</sup> AD56, inventaire de la série T.

<sup>53</sup> AD56, inventaire de la série V.

Autre source importante, les imprimés à valeur de source que constituent la presse locale ou les tracts et brochures. Faute de sources fiables, il est difficile d'évaluer le lectorat de la presse morbihannaise au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>. La visée partisane des titres de presse sous la III<sup>e</sup> République ne doit pas être négligée afin de comprendre leurs lignes éditoriales : ainsi, au vu de l'orientation politique et religieuse du département, la presse catholique est sans nul doute la plus lue dans le Morbihan. Les principaux titres exploités pour ce mémoire sont *Le Courrier des campagnes*, résumé hebdomadaire du *Morbihannais*, l'organe des monarchistes dans le département, qui est concurrencé par plusieurs titres catholiques conservateurs mais ralliés à la République comme *La Croix du Morbihan* ou encore *L'Arvor*. En outre, *Le Nouvelliste du Morbihan* occupe une place prépondérante dans le paysage local, tout en se distinguant par une certaine indépendance politique<sup>55</sup>. Ces journaux cléricaux sont supportés par l'épiscopat, ce qui n'empêche pas le développement de médias spécifiques à l'Église : la *Semaine religieuse du diocèse de Vannes*, dont le lectorat est surtout composé d'ecclésiastiques, les divers bulletins paroissiaux, ou à compter de 1926 *L'Action catholique du Morbihan*. Les publications et brochures publiées par l'Église à des fins apologétiques et mémorielles peuvent être exploitées, à l'image des *Souvenirs des expulsions en Bretagne* sur les expulsions de 1902 et 1903<sup>56</sup>, ou de la brochure souvenir de la manifestation de mars 1925<sup>57</sup>. Enfin, la presse républicaine et laïque, comme *Le Progrès du Morbihan*, est à l'époque moins importante en termes de tirage, mais néanmoins utile à exploiter pour disposer d'un point de vue différent sur les événements.

Bien que sollicitées, les archives diocésaines n'ont pas apporté de sources supplémentaires. En dehors de quelques imprimés qui se retrouvent pour la plupart aux archives départementales, le diocèse n'a pas conservé de pièces touchant à notre sujet, sans doute du fait de l'incendie du grand séminaire de Vannes par l'armée allemande à la Libération. En revanche, les collections iconographiques mises en ligne par le musée de Bretagne<sup>58</sup> et par le musée de la carte postale de Baud<sup>59</sup> s'avèrent très intéressantes à utiliser pour compléter les sources écrites. Les cartes postales, photographies éditées à des milliers d'exemplaires, possèdent à l'époque

---

<sup>54</sup> TRÉGOUËT Michel, *La puissance et les armes politiques du clergé séculier morbihannais (1876-1898)*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1984, p. 101.

<sup>55</sup> EVANNO Yves-Marie, « *Le Nouvelliste du Morbihan : l'incontournable de la presse morbihannaise* », *En Envor. Revue d'histoire contemporaine en Bretagne* [en ligne], 2017, <http://bit.ly/2woFkrY>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>56</sup> *Souvenirs des expulsions en Bretagne*, Lille, librairie Saint-Charles, 1907.

<sup>57</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes. 45.000 catholiques du Morbihan ont réclamé à Vannes, le 25 mars 1925, le respect de leurs droits et la liberté de l'Église*, Vannes, imprimerie Lafolye, 1925.

<sup>58</sup> *Des collections en partage*, portail documentaire du musée de Bretagne et de l'écomusée du pays de Rennes, <http://www.collections.musee-bretagne.fr/>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>59</sup> *Cartolis*, base de données du musée de la carte postale de Baud, <https://www.cartolis.org/>, dernier accès le 11 mai 2020.

une visée informative alors que la presse ne permet pas encore de reproduire des photographies à grande échelle.

À partir de l'étude de ces sources, quatre axes d'approche peuvent être retenus pour appréhender la structuration du mouvement de défense catholique dans le diocèse de Vannes entre les années 1900 et les années 1920. Tout d'abord, il s'agit de détailler les différentes campagnes de mobilisation des catholiques, le contexte général dans lequel elles s'insèrent, mais surtout de s'intéresser à l'importance quantitative de la mobilisation ainsi qu'aux facteurs transversaux de son augmentation sur la période. La deuxième partie de ce mémoire consiste à étudier les différentes formes de mobilisation rencontrées au prisme du concept de « répertoire d'action ». L'objectif est de démontrer comment les catholiques morbihannais s'intègrent progressivement à un nouveau modèle d'action. Par la suite, il convient de se pencher sur les revendications portées par le mouvement : derrière la défense d'un monde catholique et rural qui semble unanimement approuvé, c'est en réalité la question du refus ou de l'acceptation du modèle républicain qui se joue. Enfin, dans un dernier temps, c'est aux manifestants eux-mêmes qu'il faut s'intéresser : leur sociologie, leur comportement peuvent permettre de comprendre des enjeux de la mobilisation.

# Chapitre I - SE RASSEMBLER

## Affluence et localisation des campagnes de mobilisation

Pour l'historien Frédéric Le Moigne, « le XX<sup>e</sup> siècle a été marqué – dans l'Ouest plus qu'ailleurs – par la visibilité de la manifestation catholique<sup>1</sup> ». Cette visibilité est gravée dans l'imaginaire collectif par la carte postale, qui immortalise les rassemblements de fidèles s'opposant aux diverses campagnes de laïcisation de la société. En 1906, environ quatre-vingts habitants de la commune des Fougerêts (canton de La Gacilly) posent ainsi devant l'objectif d'un photographe<sup>2</sup>. Cette photographie d'une population rurale, où se mêlent hommes, femmes et enfants, tranche avec celle de la foule des hommes du Morbihan qui, une vingtaine d'années plus tard, se rassemblent par dizaine de milliers sur la place du Champ-de-Foire de Vannes pour écouter les orateurs critiquer la politique du Cartel des gauches<sup>3</sup>.

Comme le fait remarquer Michel Lagrée, une grande évolution de l'organisation de la défense religieuse s'est produite en moins d'une génération<sup>4</sup>. Au début des années 1900, les rassemblements sont majoritairement ponctuels et localisés, se cantonnant au cadre communal : les foules dépassent rarement plusieurs centaines de personnes, à l'exception de quelques événements d'ampleur plus importante. En revanche, au début des années 1920, l'Église est saisie d'une « tentation multitudinaire<sup>5</sup> » : les évolutions organisationnelles, technologiques et sociales rendent désormais plus aisé le regroupement de plusieurs milliers de personnes. La force du nombre permet de mieux faire entendre ses revendications. Un rassemblement de l'ampleur de la manifestation de Vannes en mars 1925 n'était pas imaginable deux décennies plus tôt, en dehors peut-être du cas particulier du pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray.

Au cours des trois premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, les catholiques ne restent pas sans réagir face aux projets anticléricaux des gouvernements successifs. Il s'agit ici de s'intéresser aux diverses campagnes de mobilisation des catholiques morbihannais qui se succèdent au cours des trois premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Après avoir chiffré et localisé la mobilisation ainsi que replacé ses différentes étapes dans leur contexte particulier, un point sur les facteurs transversaux d'explication des mobilisations sera effectué.

---

<sup>1</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique (1902-1950) », dans BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons et la Séparation (1795-2005)*, Rennes, PUR, 2006, p. 345.

<sup>2</sup> Cf. vol. II, annexes, image 10, p. 7.

<sup>3</sup> *Ibid.*, image 19, p. 12.

<sup>4</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Fayard, 1992, p. 192.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 192.

## I. Les grands pics de mobilisation

Les relations entre l'Église catholique et l'État sont fluctuantes entre les années 1900 et les années 1920. Elles connaissent des stades de tension où les catholiques manifestent leur insatisfaction, principalement sous les ministères Combes (1902-1905)<sup>6</sup>, Rouvier (1905-1906)<sup>7</sup>, et Herriot (1924-1925)<sup>8</sup>. Toutefois, des moments d'apaisement sont aussi à relever, notamment lors de « l'Union sacrée » de la Première Guerre mondiale, ou sous la législature du Bloc national (1919-1924)<sup>9</sup>. En réaction à ce contexte politique national, le mouvement de mobilisation des catholiques morbihannais sur la période peut-être divisé en deux grandes étapes. Premièrement, la décennie 1900 est marquée par des rassemblements majoritairement limités en nombre et localisés – malgré quelques exemples de manifestations à l'échelle diocésaine. Dans un second temps, l'Église prend conscience de la force du nombre et tente de mobiliser et d'utiliser les masses dans un but de défense religieuse, particulièrement dans les années 1920.

### a) Des rassemblements ponctuels et localisés

Les années 1900 sont marquées par des actions d'opposition ponctuelles et localisées, qui se cantonnent majoritairement au cadre communal et paroissial – en dehors d'un pèlerinage diocésain à Sainte-Anne-d'Auray et d'une manifestation départementale à Vannes. La contestation commence en réaction à la reprise des mesures législatives visant les congrégations religieuses à partir de 1901. Elle connaît une première acmé en se répandant dans l'ensemble du département à l'occasion de la querelle des inventaires des biens d'Église en 1906.

#### 1. La défense des congrégations religieuses (1901-1904)

Depuis le retour des républicains au pouvoir en 1876, la lutte contre le cléricisme est revenue à intervalles réguliers comme objectif de la politique gouvernementale<sup>10</sup>. Au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, les congrégations religieuses sont à l'apogée de leur puissance. Elles exercent alors un rôle clef dans la société bretonne, car elles proposent souvent un service d'enseignement aux enfants ou de soins aux malades<sup>11</sup>. Toutefois, leur importance publique

---

<sup>6</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*. Tome 2. 1880/1930, Toulouse, Privat, 1986, p. 103.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 284.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>10</sup> TRIPIER Yves, *La laïcité, ses prémices et son évolution depuis 1905 (le cas breton)*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 8.

<sup>11</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation. Religion et identité politique en Bretagne*, Rennes, PUR, 2018, p. 112.

déplaît au gouvernement radical. En effet, les congrégations sont les seules institutions ecclésiastiques qui échappent au contrôle étatique : aucune mesure d'encadrement législatif n'a été prévue les concernant dans le concordat de 1801. Les radicaux voient d'un mauvais œil ces organisations, qu'ils considèrent comme obscurantistes, conservatrices et monarchistes : ils craignent l'influence de leur idéologie sur la population, et en particulier sur la jeunesse, en concurrence directe avec l'idéal républicain qu'il faut alors diffuser<sup>12</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'adoption de la loi sur les associations constitue un véritable coup de semonce gouvernemental à l'adresse des congrégations religieuses. L'article 13 de cette nouvelle loi prévoit que l'existence des congrégations religieuses doit être soumise à autorisation des pouvoirs publics<sup>13</sup>. Dans le Morbihan, l'évêque de Vannes, Mgr Latieule, ne reste pas les bras croisés, et entend faire connaître l'opposition de l'ensemble des catholiques de son diocèse à cette législation qu'il estime illégitime. Il convoque ainsi en octobre 1901 un pèlerinage exceptionnel des hommes catholiques au sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, afin de défendre les congrégations et dénoncer « les blasphèmes de l'impiété<sup>14</sup> ». Ce rassemblement est également l'occasion de clore la traditionnelle saison des pèlerinages, débutée en mars.

L'affluence à cette manifestation, prévue pour le dimanche 20 octobre, s'annonce importante : la semaine précédente, la *Semaine religieuse*, organe de presse officiel de l'évêché, annonce que près de 10.000 hommes sont attendus<sup>15</sup>. Selon la même source, c'est pourtant plus du double de personnes qui se réunissent le jour venu :

Jamais, peut-être, depuis l'origine du pèlerinage, il n'y a eu autant d'hommes rassemblés au village de Keranna. D'après différents calculs basés sur le nombre de billets reçus à la gare de Sainte-Anne, sur le métrage du champ de l'Épine, sur la durée du défilé, on peut évaluer à vingt-cinq mille le nombre des hommes qui ont pris part à cette grandiose manifestation. L'idée de convoquer à Sainte-Anne les hommes du Morbihan, lancée il y a à peine quelques mois, n'a pas fait son chemin sans peine. Beaucoup lui prédisaient un échec ou un demi-succès. [...] Mais cette idée venait à son heure, elle devait aboutir, et de fait, son triomphe a dépassé toutes les espérances. Sainte-Anne, en le préparant, a manifesté avec éclat sa puissance<sup>16</sup>.

Le caractère inédit de cette affluence, revendiqué par les organisateurs, semble être confirmé par la consultation des chiffres de la fréquentation du grand pardon du 26 juillet, qui ne

---

<sup>12</sup> TRIPIER Yves, *La laïcité...*, op. cit., p. 43.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>14</sup> *SRV*, 5 octobre 1901.

<sup>15</sup> *SRV*, 12 octobre 1901.

<sup>16</sup> *SRV*, 26 octobre 1901.

dépassent jamais les 15.000 pèlerins au cours de la décennie 1900<sup>17</sup>. Pour autant, le pèlerinage de 1901 ne constitue pas un record d'affluence au sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray. Les organisateurs se contredisent eux-mêmes : dans un contexte certes différent, ils revendiquaient ainsi la présence de 55.000 personnes lors du couronnement des statues de Sainte Anne et de la Vierge Marie, trente-trois ans plus tôt, en septembre 1868<sup>18</sup>. La revendication d'un record de mobilisation des masses en 1901 paraît donc uniquement être faite dans le but de gonfler l'importance de l'opposition populaire à la loi anticongréganiste.

Le début de l'année suivante est marqué par la campagne électorale pour les élections législatives de mai 1902. Ces dernières sont remportées de justesse au niveau national par le Bloc des gauches<sup>19</sup>. En juin 1902, le radical Émile Combes accède à la présidence du Conseil. Cet ancien séminariste est une sorte de « Saint Paul à l'envers<sup>20</sup> », devenu farouchement anticlérical, et entendant attaquer l'Église catholique de manière plus virulente que son prédécesseur Pierre Waldeck-Rousseau. René Rémond définit ainsi la doctrine combiste comme un « anticléricalisme d'État<sup>21</sup> ». À peine installé, le nouveau président du Conseil s'attaque ainsi aux congrégations. Il revient sur la promesse de son prédécesseur en signant à l'été 1902 des décrets ordonnant la fermeture des établissements scolaires congréganistes non autorisés, même dans le cas où ils sont tenus par des congrégations autorisées<sup>22</sup>. L'année suivante, il fait rejeter par le Parlement l'ensemble des demandes en autorisation déposées par les congrégations religieuses – à l'exception notable des congrégations exerçant un rôle dans les colonies. Enfin, la loi du 7 juillet 1904 interdit toute activité d'enseignement aux membres du clergé régulier<sup>23</sup>.

Les décrets Combes de l'été 1902 suscitent la réprobation dans le Morbihan. Les réactions d'opposition aux fermetures des écoles congréganistes sont toutefois minoritaires. Sur cent établissements congréganistes féminins dont la fermeture a été ordonnée<sup>24</sup>, seuls sept n'obéissent pas à cet ordre : six écoles de la congrégation des Filles du Saint-Esprit de Saint-

---

<sup>17</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 1, p. 23.

<sup>18</sup> D'HOLLANDER Paul et LANGLOIS Claude (dir.), *Foules catholiques et régulation romaine. Les couronnements de vierges de pèlerinage à l'époque contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Limoges, PULim, 2011, p. 133.

<sup>19</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 102.

<sup>20</sup> GARNIER Sabine, *L'expulsion des congrégations : un cas de conscience pour l'Armée. Les événements de Ploërmel (1904)*, Paris, FX de Guibert, 2010, p. 44.

<sup>21</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 102.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>24</sup> AD56, V500/1, liste des établissements privés congréganistes enseignants dont la fermeture a été ordonnée, préfecture du Morbihan, 21 juillet 1902.

Briec, et le septième est l'école de Lanouée (canton de Josselin), gérée par la congrégation des Sœurs de la Providence<sup>25</sup>. Ces sept établissements, tous situés dans l'est du département<sup>26</sup>, sont défendus par la population locale qui s'oppose à l'expulsion des religieuses par les forces de l'ordre.

La presse locale reste vague et ne rapporte pas toujours les chiffres de la mobilisation pour chacune des sept communes concernées. Dans le cas où les chiffres sont connus, il peut être difficile de juger de leur véracité, d'autant plus qu'il n'existe pas toujours de point de comparaison. Le journal clérical *Le Courrier Morbihannais* donne 500 manifestants à Surzur<sup>27</sup>, mais le rapport du commissaire spécial chargé de l'expulsion ne délivre malheureusement aucune information à ce sujet<sup>28</sup>. La manifestation dont l'ampleur est la plus importante est sans doute celle de Lanouée : le commissaire spécial chiffre le nombre de manifestants à 2.000 personnes<sup>29</sup>, ce qui est plus que le vague chiffre de « plus de mille personnes<sup>30</sup> » annoncé par la presse.

Malgré ces mobilisations au niveau local, les décrets Combes de 1902 ne suscitent pas de grande manifestation à l'ampleur équivalente du pèlerinage des hommes contre la loi de 1901. Une seule manifestation à caractère départemental est organisée à Vannes le 18 août 1902, à l'appel des parlementaires conservateurs. Quelques jours avant la mobilisation, ces derniers annoncent par la presse que chaque commune du Morbihan doit se faire représenter par trois délégués<sup>31</sup> : à raison d'environ 270 communes existant alors dans le département, les organisateurs peuvent espérer une mobilisation d'environ 800 personnes, tout à fait honorable pour la ville préfecture qui compte alors un peu plus de 20.000 habitants. Le jour J, c'est un nombre bien supérieur qui est repris par les différents journaux : entre 8000<sup>32</sup> et 15.000<sup>33</sup> personnes défilent dans les rues de Vannes afin de déposer une pétition de défense des droits des sœurs au préfet à l'occasion de l'ouverture de la session du conseil général. Il est difficile d'évaluer la véracité de ces chiffres : seules des hypothèses peuvent être émises. La mobilisation a pu rencontrer un grand succès, grâce au renfort de « tous les Morbihannais

---

<sup>25</sup> AD56, V500/1, liste des établissements privés congréganistes dont la fermeture a été ordonnée et qui n'ont pas tenu compte de cette mise en demeure, préfecture du Morbihan, 25 juillet 1902.

<sup>26</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 1, p. 15.

<sup>27</sup> *Le Courrier morbihannais*, 24 août 1902.

<sup>28</sup> AD56, V494, procès-verbal du commissaire spécial, 14 août 1902.

<sup>29</sup> AD56, V483, procès-verbal du commissaire spécial, 8 août 1902.

<sup>30</sup> *LNM*, 14 août 1902.

<sup>31</sup> *La Croix du Morbihan*, 17 août 1902.

<sup>32</sup> *LNM*, 21 août 1902.

<sup>33</sup> *Le Courrier morbihannais*, 24 août 1902.

soucieux de leurs libertés<sup>34</sup> » comme l'appelaient de leurs vœux les organisateurs. Au contraire, on peut aussi se demander si le chiffre délivré par une presse favorable au parti clérical n'est pas surévalué, mais la presse républicaine ne donne pas de chiffre, se contentant de fustiger le caractère moutonnier des manifestants<sup>35</sup>.

Au cours des années qui suivent, les manifestations de mécontentement des catholiques resurgissent épisodiquement, notamment à l'occasion d'évènements touchant diverses congrégations : expulsions, liquidations et inventaires des biens, procès pour refus de sécularisation, ou procès de civils ayant participé aux manifestations. La mobilisation paraît toutefois un peu moins importante : huit communes différentes sont touchées pendant le seul été 1902 contre dix communes en deux ans entre 1903 et 1904<sup>36</sup>. En revanche, les actions sont plus réparties géographiquement pour ces deux dernières années : l'est du département n'est plus la seule zone concernée, avec des manifestations qui éclatent notamment à Sarzeau en soutien aux pères de Picpus, à Hennebont et Lorient en faveur des eudistes, ou encore à Gourin et Neulliac autour des écoles congréganistes. Seul le centre-ouest du Morbihan ne semble pas connaître de mouvement d'opposition<sup>37</sup>. Les manifestations rassemblent souvent un millier de manifestants voire plus, notamment à Groix, où 2.000 personnes s'opposent à la perquisition de l'école des frères en juin 1903, ou encore à Ploërmel, où 1.000 manifestants tentent d'empêcher la liquidation de la congrégation de la Mennais en février 1904<sup>38</sup>. Ces chiffres, qu'ils proviennent de sources officielles ou de journaux, doivent être pris avec précaution ; par exemple, il est supposable que des évènements moins importants, ou s'étant déroulés sans incidents, n'aient pas fait l'objet de retombées médiatiques.

## 2. La querelle des inventaires (1906)

Les années suivantes, les relations entre l'Église et l'État continuent à empirer. Cela n'est pas sans conséquence dans le Morbihan, où suite au décès de Mgr Latieule en 1903, le siège épiscopal est vacant<sup>39</sup>. Dans le cadre du concordat de 1801, le nouvel évêque doit être agréé à la fois par le gouvernement français et le Saint-Siège. Émile Combes refuse tout accord de nomination avec le pape : c'est la querelle du *nobis nominavit*<sup>40</sup>. Comme dans de nombreux

---

<sup>34</sup> *La Croix du Morbihan*, 17 août 1902.

<sup>35</sup> *LPM*, 20 août 1902.

<sup>36</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 2, p. 23.

<sup>37</sup> *Ibid.*, carte 1, p. 15.

<sup>38</sup> *Ibid.*, tableau 2, p. 23.

<sup>39</sup> ARS François, *L'Église et la République. Relations et conflits dans le Morbihan de 1905 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1989, p. 24.

<sup>40</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 107.

autres diocèses, la cathèdre vannetaise reste vide jusqu'à la nomination de Mgr Gouraud, en 1906, après l'entrée en vigueur de la séparation de l'Église et de l'État. Celle-ci est inéluctable depuis plusieurs années : en juillet 1904, la France rompt ses relations diplomatiques avec le Vatican ; début 1905, Maurice Rouvier accède à la présidence du Conseil suite à la démission de Combes, et a pour principale tâche de mener à bien ce projet de loi, définitivement adopté le 9 décembre 1905<sup>41</sup>. Parmi diverses formalités, la loi de séparation des Églises et de l'État prévoit l'inventaire des biens des édifices cultuels. Cette mesure concrète provoque l'hostilité d'une large partie de la population catholique et de nombreuses manifestations d'opposition dans toute la France au début de l'année 1906<sup>42</sup>.

Les travaux de Jean-Marie Mayeur, qui a étudié l'ampleur des troubles à l'échelle nationale, constituent la principale référence historiographique sur le sujet. En se basant sur les rapports des procureurs généraux sur les infractions commises, son travail a permis de mettre en évidence les grandes attitudes de la population face aux inventaires, allant de l'absence de réaction aux incidents les plus graves<sup>43</sup>. Si cette étude géographique a permis de mettre en évidence le rôle moteur de l'Ouest, et particulièrement de la Bretagne, dans la contestation, elle ne donne toutefois pas de chiffres quant au nombre de manifestants. Le Morbihan est cependant cité comme le département de l'Ouest où la résistance est la plus vive, avec la Loire-Inférieure<sup>44</sup>.

La chronologie des manifestations d'opposition aux inventaires dans le Morbihan est la même que dans le restant de la France. Contrairement à ce que supposait Jean-Marie Mayeur<sup>45</sup>, les premiers troubles ne sont pas ceux des églises parisiennes début février. Trois jours après des premiers troubles à Bastia (Haute-Corse) et Saint-Omer (Pas-de-Calais)<sup>46</sup>, le Morbihan entre dans la danse le 29 janvier, avec une première tentative d'inventaire de la cathédrale de Vannes : le sous-inspecteur de l'enregistrement recule devant la présence d'une « masse d'hommes<sup>47</sup> » sur la place. 282 opérations d'inventaires sont prévues au total dans le département, mais leur réalisation est difficile. Le démarrage est assez lent : seulement 30 opérations sont prévues entre fin janvier et le 14 février, dont 24 sont réussies. Les opérations s'accroissent par la suite, mais les oppositions empêchent leur réalisation : sur 279 opérations

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>43</sup> MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique : géographie de la résistance aux inventaires (février-mars 1906) », *Annales ESC*, t. 21, n°6, 1966, p. 1261.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 1263.

<sup>45</sup> MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique... », *art. cit.*, p. 1264.

<sup>46</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>47</sup> *SRV*, 3 février 1906.

tentées à la date du 14 mars, 167 ont été reportées face à une opposition<sup>48</sup>. C'est justement mi-mars que le nouveau ministre de l'Intérieur, Georges Clemenceau, décide de suspendre les inventaires en France suite au décès d'un homme dans le département du Nord<sup>49</sup>. Dans le Morbihan, les opérations reportées seront pour la plupart d'entre elles accomplies sans encombre au cours de l'automne suivant<sup>50</sup>.

La mobilisation dans le Morbihan a fait l'objet de plusieurs travaux qui ont tenté de la chiffrer précisément, en se basant sur des sources et des méthodes de travail différentes. À partir des rapports des agents du domaine et des forces de l'ordre, Cécile Barret a calculé le pourcentage de population mobilisée par rapport à la population légale dans une trentaine de communes<sup>51</sup>. Plus récemment, Samuel Gicquel a cartographié les manifestations les plus importantes à l'aide de dépouillements de la presse cléricale, en retenant la barre des 500 manifestants<sup>52</sup>. Une carte interactive présentant le nombre de manifestants en valeur, a été réalisée par les archives départementales<sup>53</sup>. Ces études ont permis de constater deux principales tendances dans les mouvements morbihannais de résistance aux inventaires : les zones rurales se mobilisent plus que les villes<sup>54</sup> ; l'est du département se mobilise plus que l'ouest<sup>55</sup>. Le cas du sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray constitue une exception à cette généralité : sa défense rassemble plusieurs milliers de manifestants le 17 mars 1906, en raison de son statut d'importance régionale<sup>56</sup>.

La mise en relation du nombre de manifestants avec la population de la commune effectuée par Cécile Barret paraît un critère intéressant pour estimer l'ampleur de la mobilisation à l'échelle du Morbihan<sup>57</sup>. Il est possible d'étendre son travail en ne se contentant pas seulement d'une trentaine de communes, mais en dépouillant l'ensemble des rapports et des procès-verbaux effectués par les services de gendarmerie et par les agents des domaines<sup>58</sup>.

---

<sup>48</sup> BARRET Cécile, *La Séparation des Églises et de l'État dans le Morbihan*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1988, p. 72.

<sup>49</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>50</sup> AD56, V462-468, procès-verbaux des opérations d'inventaires, 1906.

<sup>51</sup> BARRET Cécile, *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>52</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires dans les diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes », dans BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons...*, *op. cit.*, p. 240.

<sup>53</sup> AD56, « Les inventaires dans le Morbihan en 1906 », carte interactive, *Archives du Morbihan* [en ligne], <https://bit.ly/2Vb6tMg>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>54</sup> BARRET Cécile, *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 70.

<sup>55</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires... », *op. cit.*, p. 240.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>57</sup> BARRET Cécile, *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>58</sup> AD56, V463-468, procès-verbaux d'inventaires par communes, 1906 ; AD56, V607-614, affaires ecclésiastiques, 1880-1920.

Ainsi, nous disposons de chiffres pour 72 paroisses du département<sup>59</sup>. 72 paroisses, cela semble peu alors qu'entre le début des inventaires et la mi-mars, 167 opérations ont été retardées suite à des incidents<sup>60</sup>.

Pour autant, l'absence d'incidents ou de manifestations ne signifie pas que la population locale n'est pas mécontente, et la réussite comme l'échec de l'inventaire ne permettent pas de préjuger du niveau d'affluence<sup>61</sup>. À Taupont, l'inventaire est réalisé le 7 mars 1906 dès la première tentative, malgré la présence de 450 manifestants. Au contraire, le report de l'inventaire n'est pas toujours dû à la présence de nombreux manifestants, ou à une résistance acharnée. Il semble ainsi que le report des inventaires de Carnac, d'Étel et de Locmariaquer soient uniquement du fait de l'opposition du clergé, sans qu'une quelconque manifestation de la population soit mentionnée<sup>62</sup>.

Les 72 chiffres dont nous disposons grâce aux rapports de gendarmerie et les procès-verbaux d'inventaire représentent 25,5 % des 282 paroisses à inventorier. Il s'agit d'un échantillon qui est suffisant pour cartographier le taux de mobilisation par commune et d'élaborer des constatations à l'échelle du Morbihan<sup>63</sup>. Bien entendu, il faut conserver à l'esprit que ces chiffres peuvent être biaisés de manière diverses : approximations d'agents ayant mal évalué la foule ; minoration ou exagération du nombre de personnes présentes ; mais encore possible absence de certains rapports dans les archives pour certaines communes, ayant pour conséquence l'absence de données. Il existe sans doute aussi des cas où la population s'est massée pour attendre un agent des domaines qui, averti de leur mobilisation, ne prend pas la peine de se déplacer : aucune trace de leur mobilisation n'est donc présente dans les sources officielles<sup>64</sup>.

La carte permet de confirmer les constats dressés par les autres travaux. La mobilisation est plus forte à l'est du département, en pays gallo<sup>65</sup>, particulièrement dans le sud-est. Dans le canton de Rochefort-en-Terre, près de 1000 personnes se rassemblent à Malansac, ce qui représente plus de 40 % d'une commune comptant alors 2359 habitants, et autant de manifestants sont présents à Pluherlin, soit près de 55 % de la population. Dans la vallée de la

---

<sup>59</sup> Pour les sources des chiffres concernant la mobilisation de 1906 dans le Morbihan cités dans les pages suivantes, cf. vol. II, annexes, tableau 3, p. 25.

<sup>60</sup> BARRET Cécile, *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 72.

<sup>61</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires... », *op. cit.*, p. 238.

<sup>62</sup> AD56, V607, rapport de gendarmerie, 9 mars 1906.

<sup>63</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 2, p. 15.

<sup>64</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires... », *op. cit.*, p. 240.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 241.

Vilaine, le nombre de manifestants représente souvent largement plus de la moitié de la population de la commune, à l'exemple de Saint-Dolay (2000 manifestants soit près de 70 % des 2889 habitants), ou de La Roche-Bernard (1500 manifestants pour 1150 habitants). La mobilisation dans le nord-est du département est moins massive, mais reste néanmoins élevée. Dans le canton de Josselin, elle dépasse souvent les 30 % comme à La Croix-Helléan, voire les 50 %, comme à Guillac.

La mobilisation est également importante à la frontière entre les zones brittophone et gallésante dans les cantons de Grand-Champ et Saint-Jean-Brévelay, atteignant 52,44 % des habitants de Plaudren, 72,20 % des 2770 habitants de Bignan et même 1300 manifestants à Colpo ce qui représente la totalité de la population de cette commune. En revanche, la moitié ouest du département, entièrement brittophone, se caractérise par l'absence de données dans les rapports dépouillés, ce qui permet de supposer l'absence ou l'insignifiance des manifestations. Dans les cas où l'on dispose de chiffres, le nombre de manifestants dépasse rarement les 15 % de la population de la commune : la manifestation rassemble à peine 100 personnes à Gourin pour un chef-lieu de canton de 5053 habitants, soit 2 % de la population. Les quelques localités de l'ouest du Morbihan qui dépassent la centaine de manifestants sont surtout des gros bourgs<sup>66</sup>. Ainsi, les communes de Carnac (300 manifestants pour 3156 habitants) ou Guidel (550 manifestants pour 4332 habitants) mobilisent moins de 15 % de leur population.

Toutefois, des chiffres et pourcentages élevés de mobilisation ne signifient pas forcément que l'ensemble de la population participe aux manifestations : il semble qu'un certain nombre de manifestants se déplacent d'une commune à l'autre. Dans la matinée du 10 mars 1906, des tentatives d'inventaires ont lieu successivement dans les communes de Férel et de Camoël (canton de La-Roche-Bernard), rassemblant plus de 59 % de la population pour la première commune, plus de 76 % dans la deuxième. Le brigadier de gendarmerie consigne dans son rapport qu'après avoir mis en échec l'opération à Férel, un certain nombre de manifestants sont venus rejoindre ceux de Camoël<sup>67</sup>. Dans le nord-est du département, dans le canton de Mauron, la résistance est beaucoup plus faible que dans le sud-est. Les rapports citent une quarantaine de manifestants à Brignac (599 habitants) et à Tréhorenteuc (227 habitants). Il semble là aussi que les auteurs de troubles aient sévis dans plusieurs communes :

Des renseignements qui me parviennent également aujourd'hui m'indiquent aussi que la résistance de Tréhorenteuc sera augmentée des plus entreprenants des manifestants de la commune de Néant dont

---

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> AD56, V607, rapport de gendarmerie, 10 mars 1906.

quelques-uns se seraient vantés de venir munis de bâtons ou armés de divers moyens. [...] Concernant l'inventaire qui n'a pu se faire à Brignac, [...] la plus grande partie des hommes les plus exaltés provenait de la commune de Ménéac<sup>68</sup>.

Qu'ils soient élevés ou faibles par rapport à la population communale, les chiffres de mobilisation doivent donc être considérés avec quelques précautions. En l'absence de sources permettant de distinguer précisément la mobilisation purement communale des renforts venus d'ailleurs, un taux de mobilisation élevé ne peut pas être considéré comme la preuve de l'hostilité de l'ensemble des habitants d'une paroisse à l'inventaire. Cette mobilité manifestante permet toutefois de constater l'existence d'une solidarité inter-paroissiale pour défendre les biens d'Église.

b) Le « modèle multitudinaire » de l'Action catholique : rassembler les masses à l'échelle diocésaine

Après les troubles des inventaires au premier trimestre, l'année 1906 se conclut dans un calme relatif. Aucune autre grande mobilisation n'a lieu, à l'exception d'un rassemblement de plusieurs milliers de personnes à Vannes le 17 décembre 1906. La foule accompagne en cortège Mgr Gouraud, qui contraint de quitter son évêché devenu propriété de l'État, s'installe provisoirement chez une famille de notables locaux, les Lagatinerie. Parallèlement, quelques manifestants sont arrêtés devant la préfecture après avoir tenté de provoquer les gendarmes<sup>69</sup>. Pour Frédéric Le Moigne, cette journée illustre bien les limites de la capacité mobilisatrice de l'Église à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle : embarrassé par toute cette foule, le prélat finit par demander à chacun de rentrer chez soi<sup>70</sup>.

Cette masse de catholiques prête à défendre ses droits constitue pourtant un atout pour l'Église. La force du nombre lui permettrait en effet de mieux faire entendre ses revendications. Dans le diocèse de Vannes, Mgr Gouraud souhaite organiser cette force militante conformément aux directives du pape Pie X, qui défend la mise en place d'une Action catholique dans son encyclique *Il fermo proposito* (1905)<sup>71</sup>. Il s'agit de développer les œuvres, dont les principaux meneurs sont des laïcs engagés, afin d'unir les fidèles pour défendre la place de l'Église catholique dans la société<sup>72</sup>. Bien loin de perspectives pastorales, c'est donc un

---

<sup>68</sup> AD56, V609, rapport du percepteur de Mauron, 9 mars 1906.

<sup>69</sup> SRV, 22 décembre 1906.

<sup>70</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique... », *op. cit.*, p. 347.

<sup>71</sup> PICAUD Carine, « La première Action catholique dans le diocèse de Vannes sous l'épiscopat de Mgr Gouraud (1906-1928) », *BMSPM*, n°126, 2000, p. 221.

<sup>72</sup> *Ibid.*

« modèle multitudinaire » avant tout politique et dicté par une conjoncture de défense religieuse qui se met en place<sup>73</sup>. Les relations avec le pouvoir sont plus calmes dans les années qui suivent la séparation : la mobilisation est mise en sommeil pour se structurer dans l'ombre, avant de ressurgir de manière puissante dans les années 1920.

### 1. La « mise en sommeil » de la mobilisation (1906-1914)

De la fin de l'année 1906 jusqu'à la Première Guerre mondiale, le contexte national est marqué par une certaine politique d'apaisement – notamment sous les cabinets Clemenceau puis Briand – n'incitant pas les catholiques à de grandes démonstrations. Ainsi, au cours de cette période, le Morbihan ne connaît pas de mouvement de défense catholique comparable au mouvement de défense des congrégations religieuses de 1902-1904 ou à la querelle des inventaires de 1906. Seules quelques éruptions ponctuelles de colère éclatent parfois comme lorsque la population se rassemble lors de l'expulsion des ursulines du Faouët en 1907<sup>74</sup> ou à l'occasion de troubles entre cléricaux et anticléricaux rassemblant près de 1200 personnes à Languidic en 1911<sup>75</sup>.

Mais malgré ces quelques évènements locaux, les catholiques morbihannais semblent globalement ne plus avoir le désir de se mobiliser. Pour preuve, à l'automne 1906, la reprise des inventaires dans les paroisses où ils avaient été reportés ne donne pas lieu à des contestations d'ampleur similaire à celle du printemps précédent<sup>76</sup>. Les procès-verbaux d'inventaires ne mentionnent pas d'incident pour les inventaires réalisés fin 1906. En janvier 1907, l'inventaire du petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray rassemble seulement un millier de manifestants, pour majorité des paysans des environs<sup>77</sup>. Ce chiffre est largement inférieur aux 8 à 20.000 personnes ayant défendu le sanctuaire un an plus tôt<sup>78</sup>. Les autorités préfectorales, semblent craindre un retour de la contestation, font interroger leurs contacts locaux. Elles sont vite rassurées : l'ancien maire républicain d'Auray, M. Guillard, ne pense « pas qu'une manifestation cléricale ou réactionnaire puisse réussir, la masse des habitants se désintéressant désormais d'un semblable mouvement<sup>79</sup> ». Son constat est partagé par le chef-de-file des

---

<sup>73</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et cultures...*, *op. cit.*, p. 192.

<sup>74</sup> SRV, 16 février 1907.

<sup>75</sup> AD56, V608, lettre du sous-préfet de Lorient au préfet du Morbihan, 12 décembre 1911.

<sup>76</sup> AD56, V462-468, procès-verbaux des opérations d'inventaires, 1906.

<sup>77</sup> AD56, V607, coupure de presse extraite de *L'Union libérale*, 27 janvier 1907.

<sup>78</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires... », *op. cit.*, p. 241.

<sup>79</sup> AD56, V607, rapport du commissaire spécial de Lorient, 5 février 1907.

cléricaux, l'évêque de Vannes Mgr Gouraud, qui déplore cet état de fait dans une lettre pastorale :

Le mal est-il assez complet pour qu'on ne puisse plus le méconnaître ? Le mal est-il tel que tous les catholiques se sentent atteints ? Nous voudrions pouvoir le dire. Combien semblent attendre, pour se plaindre, d'un souffrir personnellement [...] ? Combien cherchent à se rassurer encore, en constatant que les églises restent toujours ouvertes et qu'on y dit toujours la messe ? [...] La tactique de nos adversaires est de laisser croire au peuple qu'on n'en veut ni à sa foi, ni à son culte, mais seulement à ses prêtres<sup>80</sup>.

Dans les années qui suivent l'entrée en vigueur de la loi de séparation, le camp catholique fait donc face à un problème de taille. Constatant que le gouvernement ne semble pas poursuivre ses mesures anticléricales et que les lois laïques ont peu d'impact dans leur vie quotidienne, les fidèles ne se sentent plus menacés et se démobilisent, et ce alors même que l'épiscopat souhaite continuer à lutter pour faire valoir les droits de l'Église.

Le mouvement de défense catholique entre dans ce que les sociologues appellent une phase de « mise en sommeil ». Dans un contexte politique plus apaisé, et donc moins favorable à la contestation et à l'affrontement ouvert, tout l'enjeu pour la hiérarchie est de réussir à faire perdurer le mouvement en conservant une petite partie de ses membres dans une base militante ouverte à l'exercice d'activités régulières et routinières. Il s'agit de disposer d'une structure limitée en nombre de personnes, mais prête à mobiliser à nouveau les masses dès que le contexte évoluera et le nécessitera<sup>81</sup>. Dans ce cadre, l'évêque de Vannes décide de convoquer chaque année des congrès diocésains. Ces événements sont avant tout destinés à un petit réseau de catholiques engagés<sup>82</sup>, ce qui fait que leur fréquentation reste assez limitée.

Les comptes-rendus des congrès diocésains ne sont pas toujours précis sur la fréquentation de ces événements et ne donnent pas de chiffres précis pour chaque édition ; du fait du même modèle organisationnel qui semble être appliqué chaque année<sup>83</sup>, il est cependant possible de supposer une certaine stabilité de la fréquentation des événements d'une année à l'autre<sup>84</sup>. L'accès aux réunions en journée se fait sur invitation personnelle adressée par le curé ou le recteur aux personnes les plus engagées dans les œuvres de sa paroisse<sup>85</sup>. En 1907, ces

---

<sup>80</sup> SRV, 16 février 1907.

<sup>81</sup> FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 18.

<sup>82</sup> MARAIS Jean-Luc, « Assemblées et congrès diocésains. La mobilisation des catholiques dans l'Ouest (1906-1914) », dans POULAT Émile, *La Séparation et les Églises de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 231.

<sup>83</sup> Cf. *infra*, p. 89.

<sup>84</sup> MARAIS Jean-Luc, « Assemblées et congrès diocésains... », *op. cit.*, p. 207.

<sup>85</sup> *Deuxième congrès diocésain de Vannes sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Gouraud (19-22 octobre 1908)*, Vannes, librairie Lafolye frères, 1909, p. IX.

séances rassemblent environ 300 personnes selon les organisateurs, dont une majorité semble être issue du clergé<sup>86</sup>. En revanche, les réunions du soir, qui se tiennent à la grande salle de la Halle aux Grains, s'adressent au plus grand nombre de personnes possibles. En 1907, 1200 personnes sont présentes aux séances du soir du lundi et du mercredi, issus de tous les milieux sociaux : notabilités catholiques, aristocrates, bourgeois, artisans, ouvriers<sup>87</sup>. La fréquentation semble être relativement similaire pour les réunions publiques de l'édition suivante, avec 1500 personnes présentes. Des tickets gratuits sont offerts à plusieurs sociétés ouvrières de Vannes pour permettre à un grand nombre de personnes d'être présentes et assurer une certaine mixité sociale<sup>88</sup>.

En 1911, l'évêque va plus loin en lançant officiellement l'Union catholique du Morbihan, une structure dont l'ambition est de rassembler l'ensemble des œuvres catholiques du diocèse. Les fidèles engagés dans les œuvres sont appelés à se grouper en comités paroissiaux<sup>89</sup>. Là encore, ces comités paroissiaux ne visent donc pas à rassembler l'ensemble de la population, mais seulement un « noyau de catholiques » les plus engagés, comme le rappelle Mgr Gouraud lors d'un discours à l'occasion de la création de l'Union catholique de Ploërmel le 17 mars 1912<sup>90</sup>. Les comités paroissiaux sont censés piloter des unions paroissiales, qui, elles, s'adressent au maximum de monde<sup>91</sup>. Ainsi, de nombreuses paroisses convoquent des réunions pour fonder leur propre union paroissiale entre 1912 et 1913. Début 1912, il existe déjà 13 unions paroissiales sur plus de 280 paroisses dans le diocèse<sup>92</sup>. Entre mars 1912 et novembre 1913, de nombreuses réunions publiques sont organisées afin de développer ces unions dans de nouvelles paroisses. Sur cette période, la *Semaine religieuse*, l'hebdomadaire diocésain, publie 45 comptes-rendus de réunions ayant eu lieu dans le but de fonder de nouvelles unions<sup>93</sup> : aucun compte-rendu n'est publié en 1914. Ce chiffre représente seulement environ 15 % des paroisses du diocèse qui se trouveraient pourvues d'une union paroissiale à la veille de la Première Guerre mondiale. Ce chiffre est à prendre avec des pincettes car il est toutefois possible qu'un certain nombre d'unions aient été créées sans que leur réunion fondatrice n'ait fait l'objet d'un compte-rendu.

---

<sup>86</sup> *SRV*, 12 octobre 1907.

<sup>87</sup> *Congrès diocésain de Vannes, sous la direction de sa grandeur monseigneur Gouraud (6-9 octobre 1907)*, Vannes, librairie Lafolye frères, 1908, p. XIX.

<sup>88</sup> *Deuxième congrès diocésain de Vannes...*, *op. cit.*, p. XI.

<sup>89</sup> *SRV*, 16 décembre 1911

<sup>90</sup> *SRV*, 30 mars 1912.

<sup>91</sup> Cf. vol. II, annexes, schéma 1, p. 49.

<sup>92</sup> *SRV*, 17 février 1912.

<sup>93</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 4, p. 27.

À partir des informations délivrées par les comptes-rendus des réunions, il est possible de cartographier le taux de mobilisation pour la création des unions catholiques à l'échelle départementale<sup>94</sup>. Deux cas de figure se présentent dans les comptes rendus de la *Semaine religieuse* : soit aucun chiffre d'affluence n'est donné ; soit un chiffre est donné. Dans ce deuxième cas, l'affluence dépasse rarement les 20 % de la population communale<sup>95</sup>. Ces constats semblent attester que la volonté de l'évêque de réserver l'adhésion à ces unions à une minorité de catholiques parmi les plus engagés a été respectée. De plus, tous les hommes présents à la réunion n'adhèrent pas forcément à l'union paroissiale: par exemple, sur 140 hommes présents à la conférence du père Le Pévédic à l'occasion de la création de l'union paroissiale de Sulniac, seuls « les bons catholiques de l'endroit se font inscrire à son issue<sup>96</sup> ».

La géographie des unions paroissiales correspond au clivage entre l'est et l'ouest du département déjà repéré à l'occasion de la querelle des inventaires. Sur 45 réunions fondatrices entre 1912 et 1913, seules quatorze ont lieu en pays brittophone, à Belle-Île, Groix, aux alentours d'Étel, de Gourin et de Neuillac. À l'est, il semble que beaucoup plus de réunions soient organisées ; les chiffres de la participation sont aussi plus souvent cités par les comptes-rendus, ce qui permet de supposer une affluence plus importante qu'à l'ouest. La participation dépasse même 15 % à 20 % de la population totale pour 8 communes, ce qu'il faut minorer en rappelant qu'il s'agit pour la plupart de petits bourgs comptant moins de 1500 habitants tels que Régigny, La Trinité-Porhoët ou Saint-Nicolas-du-Tertre<sup>97</sup>.

Les unions paroissiales sont groupées en unions cantonales selon un découpage territorial calqué sur les circonscriptions ecclésiastiques, elles-mêmes basées sur l'administration civile : aux cantons correspondent ainsi des doyennés (regroupements de paroisses). De la même manière qu'un congrès diocésain est tenu chaque année par l'Union catholique du Morbihan, les unions cantonales doivent elles aussi tenir régulièrement – en théorie tous les deux ans – des congrès cantonaux, qui constituent en quelque sorte le même évènement à une échelle réduite<sup>98</sup>. Comme leur homologue diocésain, les congrès cantonaux ont également une portée limitée en termes de public. Le premier d'entre eux, organisé à Hennebont en août 1908 en présence du vicaire général du diocèse, établit le modèle à suivre pour les éditions suivantes. Les réunions de travail sont avant tout destinées aux « hommes ou

---

<sup>94</sup> *Ibid.*, carte 4, p. 17.

<sup>95</sup> *Ibid.*, tableau 4, p. 27.

<sup>96</sup> *SRV*, 16 mars 1912.

<sup>97</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 4, p. 27.

<sup>98</sup> *SRV*, 16 décembre 1911.

femmes d'œuvres<sup>99</sup> ». Les congrès cantonaux se généralisent dans tout le diocèse à partir de 1910. Le chiffre de l'affluence est rarement cité dans les comptes-rendus ; lorsqu'il l'est, il dépasse rarement les 300 personnes, ce qui confirme leur affluence limitée pour un évènement d'ampleur cantonale<sup>100</sup>. Dans quelques cas, l'affluence atteint néanmoins le millier de personnes, souvent car l'évènement est couplé avec une conférence à destination de tous les fidèles. Ainsi, lors du congrès cantonal de Guer le 5 mars 1911, après la séance d'étude du matin réservée aux membres des œuvres, l'après-midi est consacré à la tenue d'une conférence « pour tout le monde<sup>101</sup> » sur les dangers de la mauvaise presse.

Il est intéressant de constater que la géographie des congrès cantonaux reprend le clivage entre l'est et l'ouest du département, mais de manière inversée<sup>102</sup>. Contrairement aux inventaires de 1906 ou aux réunions des unions paroissiales, c'est cette fois-ci la zone brittophone qui semble la plus mobilisée. Les cantons d'Hennebont, Plouay, Gourin ou encore Pontivy connaissent ainsi entre deux et trois congrès entre 1908 et 1914. Au contraire, les cantons de la zone gallésante, à l'est sont moins concernés : la plupart d'entre eux ne connaissent qu'une seule édition. Les cantons de Muzillac, Josselin et La Trinité-Porhoët n'ont même pas de congrès<sup>103</sup>. L'ouest du département a donc été privilégié pour les congrès cantonaux qui s'adressent aux « cadres » de la vie paroissiale que sont les personnes engagées dans les œuvres. Il est possible de supposer que l'engagement plus faible de la zone bretonnante lors des mobilisations précédentes ait conduit l'évêché à privilégier la tenue de congrès dans ces zones, pour s'efforcer de créer les conditions du développement des œuvres catholiques, et donc par conséquence de la volonté des fidèles de s'engager pour les droits de l'Église.

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale en août 1914 vient suspendre le mouvement de structuration des organisations catholiques engagé par Mgr Gouraud. Les actions de défense religieuse sont stoppées, en raison de l'apaisement de la querelle avec les anticléricaux du fait de l'Union sacrée, mais aussi de la mobilisation des clercs et des laïcs<sup>104</sup>. À la fin du conflit, les actions de l'Union catholique du Morbihan ne reprennent pas aussitôt. En effet, entre 1919 et 1924, les gouvernements successifs sont issus de la majorité de droite du Bloc national et ne souhaitent pas rouvrir la querelle religieuse<sup>105</sup>.

---

<sup>99</sup> *SRV*, 15 août 1908.

<sup>100</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 6, p. 30.

<sup>101</sup> *SRV*, 25 mars 1911.

<sup>102</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 5, p. 18.

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> PICAUD Carine, « La première Action catholique... », *art.cit.*, p. 229.

<sup>105</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 271.

## 2. Le record inédit de la mobilisation contre le Cartel des gauches (1924-1927)

La victoire du Cartel des gauches aux élections législatives de mai 1924 met un terme à cet apaisement. Le nouveau président du Conseil, le radical Édouard Herriot, semble vouloir initier un retour à la politique anticléricale de ses prédécesseurs d'avant-guerre. Lors de sa déclaration de politique générale devant la Chambre des députés, le 17 juin 1924, il fait part de la volonté de son gouvernement de revenir sur les garanties données aux catholiques par le Bloc national<sup>106</sup>. Il souhaite appliquer de nouveau la législation anticongréganiste – qui avait été suspendue pendant la Grande Guerre – et réclame l'abolition du concordat de 1801 resté en vigueur en Alsace-Moselle. Ainsi, dès juin 1924, des manifestations rassemblant des milliers de catholiques ont lieu dans cette région<sup>107</sup>. En revanche, la Bretagne reste assez calme durant l'été : Mgr Gouraud se contente d'envoyer un télégramme une lettre aux évêques de Strasbourg et de Metz affirmant la solidarité des catholiques bretons avec « la Bretagne de l'est<sup>108</sup> ». Début 1925, le gouvernement rompt ses relations diplomatiques avec le Saint-Siège<sup>109</sup>.

Rapidement, les catholiques s'organisent à l'échelle nationale. Suite au succès d'une manifestation de 7.000 hommes à Rodez (Aveyron), l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France demande au général de Castelnau, catholique revendiqué et héros de la Première Guerre mondiale, de coordonner la création d'une « Union nationale catholique » qui regrouperait toutes les unions et œuvres diocésaines<sup>110</sup>. C'est la naissance de la Fédération nationale catholique, qui revendique le maintien de l'ambassade de France au Vatican, l'abolition définitive de la législation anticongréganiste ainsi que le respect du statut particulier de l'Alsace-Lorraine<sup>111</sup>.

Très vite, la FNC organise de nombreuses manifestations à travers tout le pays au cours de l'hiver 1924-1925. Ces rassemblements se révèlent d'une énorme ampleur en France dans de nombreuses villes<sup>112</sup>. Dans l'Ouest et en Bretagne, les manifestations rencontrent un succès inédit : selon les organisateurs, 50.000 personnes au Folgoët, 20.000 à Quimper, 30.000 à Saint-Brieuc, 45.000 à Rennes, 80.000 à Nantes<sup>113</sup>. L'action de la FNC est donc un succès, « fruit de la rencontre entre une mobilisation ponctuelle et des années d'effort de structuration des

---

<sup>106</sup> BONAFoux-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique (1924-1944)*, Paris, Fayard, 2004, p. 8.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>108</sup> *SRV*, 2 août 1924.

<sup>109</sup> BONAFoux-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu...*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 573.

<sup>113</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et cultures...*, *op. cit.*, p. 196.

catholiques en union diocésaine<sup>114</sup> ». La mobilisation remporte ses objectifs, puisque Édouard Herriot finit par renoncer à son projet d'abolition du concordat en janvier 1925<sup>115</sup>. Le départ du chef de gouvernement en avril suivant ne stoppe pas pour autant le mouvement, qui défend désormais un combat général contre les forces laïques pendant le reste de la législature<sup>116</sup>. Au total, dans l'ensemble du pays, ce serait plus de 2,2 millions d'hommes qui auraient manifestés sous l'égide de la FNC entre octobre 1924 et septembre 1926<sup>117</sup>.

Concernant le Morbihan, la contestation s'organise dès la fin 1924, même si contrairement au reste de l'Ouest, comme à Angers, à Quimper ou au Folgoët, aucune manifestation n'est organisée dans le département au dernier semestre 1924<sup>118</sup>. Toutefois, Mgr Gouraud engage comme ailleurs son diocèse dans la lutte contre la politique laïque du cabinet Herriot. Fin novembre 1924, une grande réunion est organisée à l'évêché en présence des principaux responsables d'œuvres et associations catholiques du diocèse, afin de coordonner les actions futures. Il s'agit de s'organiser grâce aux unions catholiques paroissiales et à l'Union catholique diocésaine, en leur « donn[ant] une allure nouvelle [...] et en intensifi[ant] le caractère militant et défensif<sup>119</sup> ». L'Union catholique diocésaine est désormais affiliée à la FNC<sup>120</sup>. La continuité avec le travail de structuration initié avant-guerre est totale : il s'agit d'en récolter les fruits en réveillant la mobilisation.

La mobilisation des catholiques morbihannais s'effectue en trois campagnes similaires organisées chaque année entre 1924 et 1927. Chaque hiver, des séries de conférences en paroisses sont organisées, pour motiver les troupes avant des manifestations plus importantes au printemps. Les publications diocésaines permettent de chiffrer l'affluence à ces réunions publiques. En février 1925, la *Semaine religieuse* nous donne ainsi le compte-rendu de quarante-quatre réunions ayant eu lieu au cours de l'hiver<sup>121</sup>. C'est beaucoup moins que pour les deux campagnes suivantes, mais il faut noter que certaines réunions possèdent un caractère cantonal, rassemblant donc des personnes originaires d'un périmètre géographique plus large. De plus, l'article précise que les renseignements dont dispose la rédaction sont incomplets et appelle les paroisses à transmettre leurs comptes-rendus<sup>122</sup>. Cependant, aucune autre réunion

---

<sup>114</sup> BONAFoux-VERrAx Corinne, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 29.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>118</sup> SRV, 1<sup>er</sup> novembre 1924 ; SRV, 13 décembre 1924.

<sup>119</sup> SRV, 29 novembre 1924.

<sup>120</sup> PICAUD Carine, « La première Action catholique... », art. cit., p. 233.

<sup>121</sup> SRV, 7 février 1925.

<sup>122</sup> *Ibid.*

ne paraît dans l'hebdomadaire diocésain dans le restant de l'hiver<sup>123</sup>. Il est possible de supposer que seules les réunions ayant rencontré un succès d'affluence aient été remontées par les paroisses vers l'évêché.

Par la suite, l'Union catholique du Morbihan se dote d'un mensuel spécifique, *l'Action catholique du Morbihan*, qui donne plus précisément pour les campagnes des deux hivers suivants les conférences qui se sont tenues dans chaque paroisse. S'il est impossible de savoir si toutes les conférences qui se sont tenues au cours de ces deux années ont fait l'objet d'un compte-rendu, il est possible grâce à cette source de savoir qu'au moins 135 conférences se sont tenues au cours de l'hiver 1925-1926, et 142 conférences au cours de l'hiver 1926-1927<sup>124</sup>. Il est ainsi possible de cartographier la répartition des réunions paroissiales, et comme pour celles des années 1910, de calculer le taux de mobilisation par rapport à la population de chaque commune<sup>125</sup>. Si nous disposons de moins de chiffres concernant la campagne 1924-1925, les réunions tenues au cours de cet hiver rassemblent souvent une affluence représentant plus de 15 % de la population communale. Ce succès est dû au caractère cantonal souvent donné aux réunions, comme à Allaire, Crédin, Ploërmel et Questembert, où la mobilisation atteint voire dépasse les 2.000 personnes.

En revanche, pour les campagnes 1925-1926 et 1926-1927, de tels chiffres sont plus rares cela ne signifie pas un succès moindre ; les réunions sont seulement cantonnées au cadre paroissial. Au cours de l'hiver 1925-26, les chiffres de l'affluence aux conférences semblent reprendre le clivage entre pays gallo et pays brittophone. À l'ouest, la mobilisation dépasse rarement les 5 %. Au contraire à l'est, plusieurs communes se distinguent par un taux de mobilisation supérieur à 15 %, notamment dans la vallée de la Vilaine et autour de Josselin. Enfin, pour la campagne de l'hiver 1926-1927, le clivage semble moins opérant<sup>126</sup>. Les réunions rassemblant le plus de monde par rapport à la population se tiennent ainsi dans l'arrondissement de Pontivy, à Pleugriffet, Saint-Thuriau ou Remungol. Mais ce ne sont pas ces communes, démographiquement très petites, qui organisent les réunions les plus importantes en valeur. Aucune des réunions ne dépasse 500 assistants, ce qui confirme leur caractère purement paroissial.

---

<sup>123</sup> *SRV*, janvier-avril 1925.

<sup>124</sup> Pour les sources des chiffres des campagnes de conférences hivernales de 1924 à 1927 de l'Union catholique cités dans les pages suivantes, cf. vol. II, annexes, tableaux 7, p. 31 ; 8, p. 32 ; 10, p. 38.

<sup>125</sup> *Ibid.*, carte 6, p. 19.

<sup>126</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 6, p. 19.

L'objectif de chacune de ces trois campagnes de réunion est d'appeler à la mobilisation des catholiques avec l'organisation par la suite de grands rassemblements « propres à donner le sentiment de force<sup>127</sup> ». La stratégie des organisateurs est simple : plus les catholiques seront nombreux à se rassembler, plus le Cartel des gauches sera enclin à abandonner son projet anticlérical, voire à revenir sur les lois laïques dont notamment la loi sur les congrégations. L'Union diocésaine organise donc chaque année des manifestations d'ampleur plus ou moins importante<sup>128</sup>. Un premier record de mobilisation semble être battu en 1925 : ce sont près de 45.000 catholiques qui se retrouvent à Vannes selon les organisateurs<sup>129</sup>. L'année suivante, le parti est pris d'organiser quatre congrès dit « régionaux », d'ampleur plus réduite qui rassemblent les catholiques à l'échelle d'un arrondissement. Ces congrès rassemblent au total près de 28.000 personnes<sup>130</sup>. Enfin, en 1927, c'est un « pèlerinage-congrès » diocésain qui est organisé à Sainte-Anne-d'Auray, avec plus de 50.000 assistants selon les organisateurs<sup>131</sup>.

L'importance de la frontière linguistique entre l'est et l'ouest du Morbihan se perçoit encore dans les rassemblements de l'Union catholique diocésaine. Par exemple, les congrès régionaux de 1926 ne correspondent pas tout à fait aux limites des arrondissements. Plutôt que de se rendre à Questembert, commune dépendant comme eux de l'arrondissement de Vannes, les catholiques des cantons brittophones de Sarzeau, de Vannes-Ouest et de Grand-Champ se rendent au congrès d'Auray, dépendant de la sous-préfecture de Lorient<sup>132</sup>. Plusieurs des orateurs s'expriment en effet en breton à Auray<sup>133</sup>, contrairement au meeting de Questembert où tous parlent en français<sup>134</sup>. Les congrès rassemblant le plus de personnes ont lieu dans la partie est du diocèse : 10.000 personnes se retrouvent à Questembert en présence du général de Castelnau<sup>135</sup>, 8000 à Ploërmel<sup>136</sup> et Auray<sup>137</sup>, et 2000 à Pontivy<sup>138</sup>.

Les rassemblements, qu'ils se déroulent dans un cadre paroissial ou à une échelle plus grande, ont pour objectif de montrer par leur importance la force du soutien populaire apporté à l'Église. Aussi, le nombre de manifestants est scruté avec attention par les adversaires de la

---

<sup>127</sup> PICAUD Carine, « La première Action catholique... », *art. cit.*, p. 235.

<sup>128</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 8, p. 20.

<sup>129</sup> *SRV*, 4 avril 1925.

<sup>130</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 8, p. 20.

<sup>131</sup> *SRV*, 22 octobre 1927.

<sup>132</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 8, p. 20.

<sup>133</sup> *SRV*, 1<sup>er</sup> mai 1927.

<sup>134</sup> *ACM*, décembre 1926.

<sup>135</sup> *SRV*, 20 novembre 1926.

<sup>136</sup> *SRV*, 22 mai 1926.

<sup>137</sup> *SRV*, 1<sup>er</sup> mai 1926.

<sup>138</sup> *SRV*, 12 juin 1926.

mobilisation. En 1924, le commissaire spécial accuse l'Union catholique d'avoir gonflé les chiffres de la participation à sa réunion de lancement à Lorient. Selon lui, il y aurait eu 400 personnes de moins par rapport aux 1200 personnes citées dans la *Semaine religieuse*<sup>139</sup>. De plus, une part du public ne serait pas originaire de cette ville, qui n'est pas une terre de pratique religieuse :

Je dois dire encore que les assistants n'étaient pas douze cents comme il a été publié, mais 800 au maximum, sur lesquels plus de 300 étaient venus en renfort de l'extérieur [de Lorient]. Les cléricaux savent bien que ce n'est pas dans Lorient qu'ils peuvent trop bruyamment s'agiter<sup>140</sup>.

Généralement, les autorités donnent ainsi des chiffres souvent réduits de moitié par rapport à ceux des organisateurs : environ 20.000 manifestants à Vannes en mars 1925<sup>141</sup>, seulement 4000 à Auray en avril de l'année suivante<sup>142</sup>, et 25.000 personnes pour le pèlerinage-congrès d'octobre 1927 à Sainte-Anne-d'Auray<sup>143</sup>. La question se pose donc de savoir quel dénombrement s'approche le plus de la réalité des faits. Il est probable que les organisateurs aient avantage à exagérer le nombre de manifestants pour donner du poids à leur action ; au contraire, la préfecture, tout comme les journaux de tendance républicaine auraient plus d'intérêt à minorer la participation aux actions afin de donner raison au camp laïque.

Les débats vigoureux autour du nombre de manifestants à Vannes le 29 mars 1925 sont un bon exemple de l'enjeu que représente le nombre dans la querelle opposant le camp clérical au pouvoir républicain. Comme pour d'autres rassemblements, les estimations de l'importance de la manifestation varient du simple au double : 20.000 manifestants pour la préfecture<sup>144</sup>, 45.000 selon l'évêque de Vannes<sup>145</sup>, voire 50.000 sur les légendes des cartes postales éditées par la suite en souvenir de la journée<sup>146</sup> ! Preuve de l'importance de « faire nombre » pour que la mobilisation soit perçue comme légitime, les organisateurs ont même fait appel à un service de statistique, qui a compté le nombre de manifestants pour aboutir au chiffre de 45.000 personnes revendiqué par l'évêché<sup>147</sup>. Dans son éditorial, le journal républicain *Le Progrès du Morbihan* estime tout comme la préfecture le nombre de manifestants à 20.000, « sans parti

---

<sup>139</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 7, p. 31.

<sup>140</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire spécial de Lorient au directeur de la Sûreté générale, 19 décembre 1924.

<sup>141</sup> AD56, M1721, rapport du préfet du Morbihan au ministre de l'Intérieur, 29 mars 1925.

<sup>142</sup> AD56, M1721, rapport du commissaire de police d'Auray, 25 avril 1926.

<sup>143</sup> AD56, M1720, rapport du préfet du Morbihan au ministre de l'Intérieur, 17 octobre 1927.

<sup>144</sup> AD56, M1721, rapport du préfet du Morbihan au ministre de l'Intérieur, 29 mars 1925.

<sup>145</sup> SRV, 4 avril 1925.

<sup>146</sup> Cf. vol. II, annexes, images 16, p. 10 ; 19 et 20, p. 12.

<sup>147</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes. 45.000 catholiques du Morbihan ont réclamé à Vannes, le 25 mars 1925, le respect de leurs droits et la liberté de l'Église*, Vannes, imprimerie Lafolye, 1925, p. 10.

pris », et en comptant « les nombreux disciples de Bacchus attablés dans les bistrot voisins<sup>148</sup> ». Les manifestants seraient venus contraints par leurs curés, pressés par l'évêché d'amener un quota de manifestants selon l'importance de leurs paroisses<sup>149</sup>. Si l'importance de la mobilisation n'est pas totalement occultée, il s'agit de décrédibiliser les manifestants en insistant sur le cliché habituel du paysan breton ivrogne et totalement dépendant de l'Église. Toutefois, quel que soit le nombre avancé, il est indéniable que ce rassemblement représente un record jusque-là inédit dans l'histoire de la préfecture du Morbihan<sup>150</sup>.

Soucieuse de démontrer sa puissance mobilisatrice, l'Union diocésaine fait publier quelques semaines/mois après la mobilisation une brochure revenant sur la journée, et qui consacre une large place à la question du nombre de manifestants :

Le chiffre dit "officiel", celui qui doit figurer dans les dossiers du Ministère de l'Intérieur ampute de moitié le contingent des manifestants. La qualité d'un des conteurs [*Le Progrès du Morbihan* NDLR] – j'écris bien CONTEURS et non COMPTEURS – m'a fixé sur ce point. A côté du calcul, il y a une référence qu'on ne peut récuser : la plaque photographique<sup>151</sup>.

La brochure est en effet accompagnée de nombreuses photographies de la journée du 29 mars, montrant notamment le défilé des hommes dans les rues de la ville et le meeting place du Champ-de-Foire, images que l'on retrouve également sous forme de cartes postales<sup>152</sup>. Dès lors, il est possible de supposer que ces photographies aient été commanditées par le diocèse dans le but de rendre indéniable son chiffrage : le nombre de 50.000 manifestants indiqué sur leurs légendes est cependant supérieur à celui des 45.000 personnes donné à l'origine par l'évêché. Pour essayer de trancher la question, les outils numériques permettent aujourd'hui de vérifier la capacité de la place du Champ-de-Foire, qui peut accueillir jusqu'à 44.000 personnes<sup>153</sup>. Le chiffre de 50.000 personnes est donc indubitablement exagéré, mais le chiffre d'environ 40.000 manifestants est toutefois techniquement plausible. On remarque de plus que si certaines images la foule semble bien compacte<sup>154</sup>, des espaces vides apparaissent sur d'autres<sup>155</sup>. Aussi, il est assez difficile d'utiliser ces images pour quantifier la mobilisation de manière sûre et définitive.

---

<sup>148</sup> *LPM*, 5 avril 1925.

<sup>149</sup> *Ibid.*

<sup>150</sup> FRÉLAUT Bernard, *Vannes en 100 dates*, Saint-Avertin, éditions Sutton, 2013, p. 93.

<sup>151</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, op. cit., p. 27.

<sup>152</sup> Cf. vol. II, annexes, images 14 à 22, pp. 9-13.

<sup>153</sup> Simulation réalisée grâce à l'outil en ligne *Mapchecking – crowd size estimation*, <https://bit.ly/2ScPJln>, dernier accès le 11 mai 2020. Hormis la percée du boulevard de la Paix au nord, la place du Champ-de-Foire – rebaptisée place de la Libération en 1964 – n'a pas changé de physionomie depuis les années 1920. Sa superficie s'élevant à environ 11.000 m<sup>2</sup>, elle peut donc accueillir un peu plus de 44.000 personnes à raison de 4 personnes par m<sup>2</sup>.

<sup>154</sup> Cf. vol. II, annexes, images 19 et 20, p. 12.

<sup>155</sup> *Ibid.*, image 16 p. 10.

La vérité se trouve peut-être quelque part entre l'estimation préfectorale et celle des organisateurs, ce qui est sans doute le cas pour la plupart des rassemblements de la période pour lesquels nous disposons de deux chiffres.

## **II. Les facteurs d'affluence transversaux**

Entre les années 1900 et les années 1920, la contestation des catholiques du diocèse de Vannes connaît trois principaux pics de mobilisation : les oppositions aux mesures anticongréganistes, la querelle des inventaires, et enfin les manifestations anticartellistes. Si, comme nous venons de le voir, chacun de ces mouvements s'inscrit dans un contexte qui lui est propre, il est possible toutefois d'expliquer la mobilisation et l'affluence par plusieurs facteurs transversaux qui se retrouvent sur les deux décennies. Au niveau socio-culturel, le clivage linguistique opposant l'est morbihannais francophone et clérical à une partie ouest brittophone plus détachée des enjeux religieux est incontournable ; toutefois, des facteurs plus prosaïques sont également importants.

### a) Un facteur socio-culturel : l'importance de la frontière linguistique

La cartographie des différentes mobilisations catholiques dans le diocèse de Vannes au début du XX<sup>e</sup> siècle permettent souvent de constater, nous l'avons vu, un clivage est-ouest dans la mobilisation. Ce clivage – constaté dès 1913 par André Siegfried<sup>156</sup> – s'opère autour de la frontière linguistique entre la Haute-Bretagne gallésante et la Basse-Bretagne bretonnante. Il se retrouve en août 1902, où les seules écoles défendues par la population se trouvent toutes à l'est du département<sup>157</sup>. En 1906, les troubles consécutifs aux inventaires des biens d'Église sont beaucoup plus nombreux dans l'est du département que dans l'ouest, et la part de la population qui se mobilise est également plus importante à l'est<sup>158</sup>. Lorsque l'évêque de Vannes lance la création des unions paroissiales à partir de 1912, il semble là aussi que les paroisses de l'est du département – et particulièrement du nord-est – aient plus obtempérés que les autres<sup>159</sup>. Concernant les années 1920, il peut sembler plus difficile de repérer le clivage est/ouest du fait du caractère diocésain souvent donné à la mobilisation anticartelliste, comme avec la manifestation de Vannes en mars 1925. La frontière linguistique se repère moins dans la cartographie des campagnes réunions paroissiales, hormis pour la campagne de l'hiver 1925-

---

<sup>156</sup> SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Imprimerie nationale, 1995, p. 138.

<sup>157</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 1, p. 15.

<sup>158</sup> *Ibid.*, carte 2, p. 15.

<sup>159</sup> *Ibid.*, carte 4, p. 17.

1926<sup>160</sup>. Pour autant, l'origine géographique des participants aux congrès « régionaux » en 1926 est clairement liée à la pratique du breton : ainsi, les catholiques des cantons brittophones de Sarzeau et de Grand-Champ ne se rendent pas au congrès de Questembert, en zone gallésante, mais à celui d'Auray<sup>161</sup>.

Les catholiques de l'est du Morbihan semblent donc plus enclins à participer à la contestation contre les lois laïques que ceux de l'ouest. Cela peut s'expliquer par le poids fort de la religion catholique dans cette zone, qui s'illustre notamment par le taux de pratique religieuse et l'importance de l'enseignement catholique. Dans les années 1930, le taux de messalisants est supérieur à 85 % dans les arrondissements de Vannes et de Ploërmel, contre seulement 62 % dans celui de Lorient<sup>162</sup>. De même, selon des statistiques réalisées au milieu des années 1890, les effectifs des écoles congréganistes catholiques dépassent 50 % voire 60 % de la population scolaire dans l'est du département alors qu'ils sont inférieurs à la moitié des inscrits dans l'ouest<sup>163</sup>. L'importance plus forte de l'enseignement congréganiste en pays gallo constitue ainsi un facteur d'explication de la mobilisation contre les expulsions en août 1902, qui concerne uniquement sept écoles de sœurs situées à l'est du département (Lanouée, Ploërmel, Missiriac, Saint-Jean-la-Poterie, Rieux, Férel et Surzur)<sup>164</sup>. Au cours des années suivantes, du fait de l'interdiction de l'enseignement aux religieux congréganistes, leurs écoles se transforment en écoles libres. En 1911-1912, les écoles libres de filles représentent plus des trois-quarts de la population scolaire dans la plupart des cantons de l'est du Morbihan, alors que leur part est souvent minoritaire à l'ouest<sup>165</sup>.

Pour André Siegfried, le pays gallo se caractérise par son cléricisme et l'influence de la noblesse<sup>166</sup>, ce qui n'est pas sans conséquence sur les résultats électoraux<sup>167</sup>. Le clergé appelle à « bien voter » ce qui signifie voter pour un représentant catholique, à même de défendre les intérêts de ses coreligionnaires<sup>168</sup>. L'étude des résultats électoraux permet de constater que la droite fait ses meilleurs scores dans les cantons de l'est du Morbihan<sup>169</sup>, ceux-là même qui sont

---

<sup>160</sup> *Ibid.*, carte 6, p. 19.

<sup>161</sup> *Ibid.*, carte 8, p. 20.

<sup>162</sup> BOULARD Fernand et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, tome 2, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987, p. 252.

<sup>163</sup> LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle (1800-1830)*, Paris, Klincksieck, 1974, p. 592.

<sup>164</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 1, p. 15.

<sup>165</sup> LAMBERT Yves (dir.), *Catholicisme et société dans l'Ouest. Cartes et statistiques. Tome 1. Le XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, INRA, 1979, p. 25.

<sup>166</sup> SIEGFRIED André, *Tableau politique...*, *op. cit.*, p. 178.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>168</sup> LAMBERT Yves, *Dieu change en Bretagne. La religion à Limerzel de 1900 à nos jours*, Paris, Cerf, 1985, p. 158.

<sup>169</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 9, p. 21.

plus imprégnés par l'influence de la religion, et plus actifs lors des épisodes de mobilisation. La population, rurale et agricole, serait selon Siegfried plus soumise à la double autorité de la noblesse et du clergé<sup>170</sup>. Au contraire, les cantons de l'ouest du Morbihan sont moins favorables à la droite et donnent plus souvent leurs suffrages à des élus républicains<sup>171</sup>. Les républicains font leurs meilleurs scores dans les cantons littoraux (presqu'île de Rhuys, Quiberon, Belle-Île), et en zone urbaine (Lorient, Lanester), où la population compte une large part d'ouvriers et de marins plus éloignés de l'autorité de l'Église, et donc moins encline à se mobiliser en sa faveur<sup>172</sup>. À rebours des résultats nationaux, l'union des droites en 1902 et en 1906<sup>173</sup>, puis la FRI en 1924<sup>174</sup>, remportent cependant les élections législatives dans le Morbihan.

Pour de nombreux historiens, ce clivage opposant un pays gallo très religieux et conservateur à un pays brittophone plus détaché de l'autorité du clergé et favorable aux valeurs républicaines est un héritage de la Révolution française<sup>175</sup>. Le clivage est-ouest, présent tant dans les mobilisations cléricales du début du XX<sup>e</sup> siècle que dans la carte électorale, traverse ainsi l'histoire du département. En 1791, le clergé de l'est du Morbihan est nombreux à refuser la constitution civile du clergé imposée par les révolutionnaires tandis que les paroisses possédant un clergé jureur se situent majoritairement en zone brittophone<sup>176</sup>. De la même manière, les révoltes de la chouannerie, entre 1791 et 1801, sont particulièrement concentrées à l'est, dans un triangle Auray-Rohan-Redon<sup>177</sup>.

La frontière linguistique concerne donc bien plus que la seule question de la langue vernaculaire utilisée par les habitants ; elle constitue un clivage social, culturel et politique incontournable. Toutefois, s'il ne faut pas négliger son importance, il ne faut pas non plus analyser toutes les mobilisations uniquement à travers ce seul prisme. Par exemple, Claude Langlois relativise l'opposition entre pays brittophone et pays gallo. Il fait remarquer que la « géographie de la ferveur » n'est pas uniquement binaire. Ainsi, dans le nord-est du pays gallo, si la pratique et l'attachement au catholicisme reste majoritaire, la chouannerie a été moins importante lors de la révolution<sup>178</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, cette attitude se retrouve dans les

---

<sup>170</sup> SIEGFRIED André, *Tableau politique...*, *op. cit.*, p. 178.

<sup>171</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 9, p. 21.

<sup>172</sup> SIEGFRIED André, *Tableau politique...*, *op. cit.*, p. 202.

<sup>173</sup> AD56, 3M273/274, procès-verbaux des résultats des élections législatives, 1902-1906.

<sup>174</sup> LE BAR Laurent, *Les élections législatives du 11 mai 1924 dans le Morbihan*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1990, p. 176.

<sup>175</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006, p. 11.

<sup>176</sup> LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes...*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 589.

résultats plus faibles du vote de droite dans les cantons de Mauron, Guer et Ploërmel<sup>179</sup>. De même, les communes de ces cantons ne semblent beaucoup pas s'être mobilisées au début des années 1900, en comparaison avec le reste du pays gallo. Par exemple, les informations sur les résistances aux inventaires de 1906 dans le canton de Guer sont lacunaires, ce qui fait supposer une moindre mobilisation voire l'absence de mobilisation<sup>180</sup>.

À partir des années 1920, il n'est plus vraiment possible de distinguer la mobilisation selon l'origine géographique, du fait du caractère diocésain des grandes manifestations. Toutefois, les discours prononcés à la manifestation de Vannes en mars 1925 ont lieu soit en breton, soit en français<sup>181</sup> : cela permet de supposer qu'un grand nombre de catholiques de Basse-Bretagne morbihannaise est présent. En 1926, la convocation des catholiques des différents cantons aux congrès locaux de l'Union diocésaine se fait selon une géographie qui respecte la frontière linguistique. Toutefois, le différentiel d'affluence ne paraît pas si important : selon les organisateurs, 10.000 manifestants à Questembert (zone gallésante), contre 8000 à Auray (zone brittophone)<sup>182</sup>. Mais, à partir des années 1920, la pratique du breton décline lentement, surtout chez les jeunes<sup>183</sup>. Cela s'observe dans les rassemblements. Au pèlerinage-congrès de l'Union diocésaine à Sainte-Anne-d'Auray en 1927, le député-maire de Noyal-Pontivy Joseph Cadic prononce un long discours en breton, ce qui, selon le rapport du commissaire spécial « a visiblement fatigué son auditoire<sup>184</sup> ». En 1953, le taux de pratique religieuse dépasse les 90 % dans une majorité des cantons de l'est morbihannais, tandis qu'il est toujours inférieur à 75 % à l'ouest (voire inférieur à 45 % dans la région lorientaise et sur la presque île de Quiberon)<sup>185</sup> ; cette permanence du clivage est/ouest au-delà de notre période semble démontrer qu'il reste bien pertinent tout au long de notre étude.

#### b) Des facteurs matériels dans l'importance des rassemblements

Au-delà du contexte propre à chaque mouvement d'opposition face à l'anticléricalisme des gouvernements successifs, et de l'explication des différences de mobilisation par des facteurs socio-culturels, les explications du succès des mobilisations catholiques sont aussi à chercher dans des causes plus matérielles. Entre les années 1900 et les années 1920, les

---

<sup>179</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 9, p. 21 ; tableaux 12 et 13, p. 44.

<sup>180</sup> *Ibid.*, cartes 2 et 3, pp. 16-17.

<sup>181</sup> *SRV*, 4 avril 1925.

<sup>182</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 8, p. 20.

<sup>183</sup> BROUDIC Fañch, « La limite linguistique entre le breton et le gallo », *Bécédia, Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù* [en ligne], 2016, <https://bit.ly/2OtjaOS>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>184</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire spécial de Lorient, 27 octobre 1927.

<sup>185</sup> LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes...*, *op. cit.*, p. 592.

innovations dans les transports permettent ainsi de rassembler plus facilement un plus grand nombre d'individus. Les saisons et la météo sont aussi des causes de réussite ou d'échec de la mobilisation.

### 1. Les progrès des transports

Les travaux de l'historien Michel Lagrée démontrent comment, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les nouvelles technologies de la révolution industrielle offrent des possibilités inédites à l'Église catholique<sup>186</sup>. Le chemin de fer est un vecteur de bouleversement de la société française, qui offre des possibilités de mobilité à des populations qui en étaient jusque-là dépourvues<sup>187</sup>. Le développement des pèlerinages est corrélé à ce phénomène. Dans le Morbihan, le sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray acquiert sa dimension régionale après l'ouverture de la gare de Pluneret en 1862<sup>188</sup>. En quelques décennies, le pèlerinage annuel du 26 juillet change de visage, comme le constate le compte-rendu de l'édition 1906 :

Il y a quelque quarante ans, un étranger à la Bretagne, voyageant le 25 juillet sur n'importe quel chemin, rencontrait fréquemment de lourds chars à bancs qui portaient un entassement de douze à quinze personnes chacun. À tous les débouchés de village du Morbihan, surgissaient à ses yeux d'autres groupes de piétons, silencieux et tenant d'une main le chapelet, de l'autre un bâton noueux. Tous marchaient dans la même direction, se montrant du doigt et saluant à genoux la massive tour de Sainte-Anne dès qu'ils la découvraient à l'horizon. Quel beau et méritoire pèlerinage on faisait alors ! Aujourd'hui, les routes sont encore sillonnées de voiture, mais plus légères, et les pèlerins à pied sont moins nombreux. C'est le chemin de fer qui verse aujourd'hui par milliers les voyageurs sur le chemin d'Auray à Sainte-Anne, à toute heure du jour<sup>189</sup>.

Le train permet de faire venir des pèlerins d'endroits plus éloignés qu'auparavant. Le pardon attire désormais de nombreux fidèles originaires non seulement du Morbihan, mais aussi du Finistère et des Côtes-d'Armor<sup>190</sup>. Selon l'évêque de Vannes, Mgr Latieule, ce sont ainsi près de deux cent mille pèlerins qui se rendent par la voie ferrée à la basilique entre mars et octobre 1901, auquel il faut ajouter cent mille autres personnes venues par d'autres moyens<sup>191</sup>. Le succès du train est tel que la construction d'un tramway reliant la gare de Pluneret et le

---

<sup>186</sup> LAGRÉE Michel, *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie*, Paris, Fayard, 1999, p. 215.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>189</sup> *SRV*, 4 août 1906.

<sup>190</sup> *SRV*, 1<sup>er</sup> août 1903.

<sup>191</sup> *SRV*, 5 octobre 1901.

sanctuaire, distants de trois kilomètres, est en temps envisagée, avant que le projet ne soit avorté en 1902<sup>192</sup>.

Toutefois, les pèlerins provenant de zones plus proches continuent à venir à pied, ou en char à banc<sup>193</sup>. Les distances parcourues de cette manière peuvent être assez longues. Le futur maire de Vannes, Francis Decker, raconte dans ses mémoires comment les collégiens de l'institution Saint-François-Xavier cheminent sur une quarantaine de kilomètres à l'occasion du pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray<sup>194</sup>. Selon le compte-rendu du pèlerinage spécial d'octobre 1901 en soutien aux congrégations, les hommes de la commune de Bubry se rendent à pied à Sainte-Anne, ce qui représente près de quatre-vingts kilomètres aller-retour et les force à cheminer de nuit<sup>195</sup> !

Pour le pardon annuel de Sainte-Anne, chaque 26 juillet – comme pour d'autres pardons importants comme celui de Josselin<sup>196</sup> – le diocèse de Vannes met chaque année en place un modèle d'organisation logistique efficace pour permettre au maximum de fidèles de se rendre aux solennités. Des accords avec la compagnie des chemins de fer d'intérêt local du Morbihan et avec la compagnie du Paris-Orléans permettent la mise en place de trains spéciaux circulant spécialement à l'occasion des festivités. En outre, les billets délivrés pour ces trains spéciaux font l'objet d'une réduction allant de 25 à 50 % par rapport au prix habituel. L'accès au sanctuaire par le train concerne logiquement les fidèles les plus éloignés : en 1908, les départs des trains spéciaux se font par exemple sur les lignes partant de Pontivy, Gourin, Ploërmel, La Roche-Bernard<sup>197</sup>.

Le train joue ainsi un rôle déterminant dans l'affluence aux pardons. Dès lors, les grands rassemblements d'opposition aux mesures anticléricales reprennent l'organisation logistique des transports éprouvée lors des rassemblements purement religieux. C'est sans doute le plus facile pour le pèlerinage spécial des hommes pour les congrégations organisé par Mgr Latieule en octobre 1901, puisqu'il se déroule sur le site même de Sainte-Anne-d'Auray. Réductions habituelles sur les prix du billet et trains spéciaux sont mis en place par les compagnies<sup>198</sup>. Mais

---

<sup>192</sup> EVANNO Yves-Marie, « L'arrivée du tramway dans les campagnes bretonnes à travers l'exemple de Sainte-Anne-d'Auray », *En Envoy, revue d'histoire contemporaine en Bretagne* [en ligne], 2017, <http://bit.ly/2Vu7YqE>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>193</sup> *SRV*, 8 août 1905.

<sup>194</sup> DECKER Francis, *Vannes à la Belle-Époque. Souvenirs de mon enfance*, Vannes, Archives municipales, 1997, p. 108.

<sup>195</sup> *SRV*, 26 octobre 1901.

<sup>196</sup> *SRV*, 6 septembre 1902.

<sup>197</sup> *SRV*, 11 juillet 1908

<sup>198</sup> *SRV*, 12 octobre 1901 ; *SRV*, 19 octobre 1901.

cette manière de faire se retrouve pour des événements qui n'ont pas lieu dans des endroits habituels de pèlerinages. Ainsi, même si ces réunions sont d'ampleur moindre, le diocèse négocie également des tarifs réduits pour les participants des congrès diocésains organisés à partir de 1907<sup>199</sup>. Pour la grande manifestation anticartelliste de Vannes en mars 1925, le train a encore une grande importance : des accords sont négociés avec la compagnie du Paris-Orléans afin de bénéficier de réductions et de doubler le nombre de trains des lignes régulières pour faire face à l'affluence de milliers de manifestants<sup>200</sup>.

L'absence de trains spéciaux est d'ailleurs sans doute un facteur qui explique l'absence de manifestations catholiques antigouvernementales d'ampleur diocésaine au moment de la crise des inventaires de 1906. Les mobilisations se font surtout dans un cadre paroissial et frontalier. Les manifestants sont principalement issus de la commune dans laquelle s'effectue l'inventaire, ou parfois des communes des alentours. La mobilisation rassemblant le plus de monde reste celle de Sainte-Anne d'Auray le 17 mars 1906, avec entre 8.000 et 20.000 manifestants selon les sources. Du fait de son statut de « sanctuaire de la Bretagne », l'inventaire de Sainte-Anne-d'Auray arrive à mobiliser de manière transfrontalière<sup>201</sup>. Il faut toutefois nuancer cette affirmation, en constatant que, même si quelques groupes de fidèles viennent d'assez loin, notamment de Saint-Malo, de Nantes, de Saint-Brieuc ou du Finistère, une majorité des personnes présentes sont en réalité originaires de localités morbihannaises situées dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de la basilique : Pluvigner, Baud, Grand-Champ, Elven, Monterblanc, les deux paroisses de Vannes, Hennebont, Plumergat et Brandivy<sup>202</sup>. Aucun représentant ne vient d'Auray et de Languidic : les inventaires ne sont pas encore effectués dans ces paroisses, et les habitants craignent que l'on ne profite de leur absence pour tenter les opérations. Les manifestants semblent surtout venir à pied à Sainte-Anne : « sur toutes les routes, des groupes nombreux sont en marche<sup>203</sup> ». Contrairement aux pèlerinages ou à d'autres manifestations, l'absence de trains spéciaux à l'occasion de la tentative d'inventaire du sanctuaire, dans le cadre d'une opposition somme toute improvisée, empêche certainement la mobilisation de Morbihannais provenant de localités plus éloignées.

La question des transports est donc très importante pour la réussite d'un événement. Elle constitue un véritable enjeu politique, à l'image de la circulation de trains spéciaux, qui est

---

<sup>199</sup> SRV, 14 septembre 1907.

<sup>200</sup> SRV, 21 mars 1925.

<sup>201</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires... », *op. cit.*, p. 241.

<sup>202</sup> SRV, 17 mars 1906.

<sup>203</sup> *Ibid.*

soumise à autorisation gouvernementale. Ainsi, un an après la querelle des inventaires, l'hebdomadaire diocésain fait état de querelles avec les autorités dans l'organisation du pardon de Sainte-Anne-d'Auray. Les compagnies ferroviaires auraient imposé aux responsables des groupes de fidèles de déclarer le nombre de voyageurs plus d'un mois en avance, ce qui est difficile à faire :

Cette note officielle des deux compagnies intéressées paraîtra incroyable par son exigence déraisonnable à l'égard des directeurs de pèlerinage et des chefs de groupe. Est-il possible de se concerter plus d'un mois à l'avance ? Est-ce que dans le Midi on a mis cette condition aux centaines de mille [sic] viticulteurs qui sont allés à Béziers, Carcassonne et Nîmes, protester contre le gouvernement ? Au Midi toutes facilités, mais entraves au Nord. L'autre jour, cependant, M. le ministre de l'Intérieur promettait de laisser aux compagnies toute liberté d'accorder des trains pour Sainte-Anne avec la réduction de 50%. Et voilà qu'on retire obliquement de la main gauche ce que la main droite semblait offrir<sup>204</sup> !

Si le conflit semble rapidement réglé, puisqu'une semaine avant les cérémonies, la *Semaine religieuse* rappelle aux chefs de groupe de réserver les billets « la veille ou l'avant-veille du départ<sup>205</sup> » au maximum, la mise en parallèle entre le pèlerinage breton et les événements du Languedoc est assez intéressante. La grève des vigneron est en effet menée par la gauche politique et syndicale<sup>206</sup>. En comparant deux événements qui ont de prime abord peu en commun, l'hebdomadaire diocésain souligne le fait que l'État traiterait différemment les citoyens selon leurs opinions politiques ou religieuses, et serait plus favorable à la gauche et aux anticléricaux.

Par la suite, l'Église arrive à s'émanciper de cette dépendance au bon vouloir des autorités grâce aux évolutions techniques fulgurantes du premier XX<sup>e</sup> siècle, et notamment à l'essor des moyens de transports privés et/ou individuels. Après la Première Guerre mondiale apparaissent ainsi les autos-camions. Sur le modèle militaire, les camions automobiles sont équipés de bancs afin de permettre de déplacer un grand nombre d'individus<sup>207</sup>. S'il est difficile de chiffrer la proportion de personnes venues par ce nouveau moyen de transport par rapport à celles venues par le train, les autos-camions semblent avoir été utilisées en nombre pour la manifestation du 29 mars 1925 à Vannes. Parmi les 300 Alréens qui se déplacent, une majorité d'entre eux viennent dans des véhicules loués chez les garagistes de la ville<sup>208</sup>. L'Union

---

<sup>204</sup> SRV, 8 juin 1907.

<sup>205</sup> SRV, 20 juillet 1907.

<sup>206</sup> HOUTE Arnaud-Dominique, *Histoire de la France contemporaine*. Tome 4. *Le triomphe de la République (1871-1914)*, Paris, Seuil, 2014, p. 304.

<sup>207</sup> LAGRÉE Michel, *La bénédiction...*, *op. cit.*, p. 251.

<sup>208</sup> AD56, M1721, lettre du garde-champêtre d'Auray au préfet du Morbihan, 23 mars 1925.

diocésaine innove également avec une forme de covoiturage, en demandant aux recteurs et aux vicaires de mobiliser le maximum de particuliers possédant des automobiles individuelles, et disponibles afin d’emmener avec eux plusieurs paroissiens<sup>209</sup>. Les bicyclettes et les véhicules hippomobiles sont aussi utilisés<sup>210</sup>. Toutefois, beaucoup de catholiques empruntent aussi les trains réguliers, dont le nombre a été exceptionnellement doublé : ainsi, 1500 billets ont été réservés au départ de Lorient<sup>211</sup>.

La mairie de Vannes doit prendre des mesures exceptionnelles pour gérer cet afflux de véhicules en tout genre. Toute circulation de véhicules dans l’enceinte de la ville est interdite à partir de 10h du matin. Des points de stationnement pour les automobiles sont prévus à cinq entrées du centre-ville, à l’exception des personnes disposant de possibilité de stationnements dans les garages privés ou emplacements réservés. Les voitures doivent être garées sur la droite des routes, dans le sens du retour<sup>212</sup>. Les véhicules hippomobiles sont rassemblés dans un lieu dédié en centre-ville<sup>213</sup>. Ces précautions n’empêchent pas quelques accidents. À 10h30 du matin, une automobile transportant des cultivateurs de Plouhinec et Kervignac verse au fossé au lieu-dit Luscanen, à l’entrée de Vannes : l’un des passagers décède dans la soirée suite à ses blessures<sup>214</sup>. Le soir, à la fin de la manifestation place du Champ-de-Foire, un commerçant d’Auray renverse avec son automobile un jeune maréchal-ferrant rentrant à Muzillac en bicyclette, sans grave dommage<sup>215</sup>.

## 2. Saisonnalité et météorologie

Dans les années 1920, les Morbihannais sont donc encore loin d’être tous motorisés. Le déplacement à pied ou à bicyclette reste un mode de transport largement répandu. Cet axiome pose cependant une question : celle de la météo. Au vu des photographies, il faisait beau le 29 mars 1925<sup>216</sup>. Toutefois, il est possible de se demander si une manifestation de ce type peut rencontrer un succès comparable si le temps n’est pas de la partie ; si les personnes ne venant pas en véhicule fermé ou en train se déplacent ; et même si les personnes se déplaçant dans un moyen de locomotion à l’abri des intempéries souhaitent venir si la manifestation est en extérieur.

---

<sup>209</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire spécial de Lorient, 18 mars 1925.

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> AD56, M1721, rapport du commissaire de police de Lorient, 30 mars 1925.

<sup>212</sup> AD56, M1721, arrêté municipal de la Ville de Vannes du 26 mars 1925.

<sup>213</sup> AD56, M1721, note du commissaire de police de Vannes, mars 1925.

<sup>214</sup> AD56, M1721, rapport de police, 29 au 30 mars 1925.

<sup>215</sup> *Ibid.*

<sup>216</sup> Cf. vol. II, annexes, images 14 à 20, pp. 9-12.

Ainsi, bien évidemment, des conditions météorologiques défavorables – principalement la pluie – découragent les potentiels manifestants d'un déplacement. Par exemple, ce sont bien les averses qui sont la cause de l'insuccès du congrès d'arrondissement de Pontivy, qui rassemble seulement 2000 personnes en 1926, un chiffre quatre à cinq fois inférieur aux autres congrès d'arrondissements tenus en Morbihan la même année<sup>217</sup> :

La pluie fine et pénétrante qui ne cesse de tomber depuis le lever du jour n'ayant pas cessé, le comité d'organisation a décidé que le Congrès ne se tiendrait pas dans la cour du château historique des Rohan. C'est sous le préau de l'école Sainte-Anne qu'a lieu le meeting. Le mauvais temps a quelque peu ralenti l'ardeur des catholiques et [...] a réduit le nombre des congressistes à un peu plus de 2000<sup>218</sup>.

De la même manière, le dépouillement des comptes-rendus de la presse cléricale sur les différentes éditions du pardon de Sainte-Anne-d'Auray est assez révélateur. Si chaque année, la fréquentation de la journée du 26 juillet est souvent la même, autour de 10.000 pèlerins<sup>219</sup> – voir plus en cas de cérémonies exceptionnelles, comme les anniversaires des couronnements de 1914 et 1924 où respectivement 35.000 et 45.000 personnes se déplacent<sup>220</sup> – on constate qu'il n'est pas possible de trouver de chiffres pour certaines éditions. Par exemple, la *Semaine religieuse* ne donne aucun chiffre en 1903 où « la pluie tombait violente, par instants furieuse. Mais la pluie n'arrête pas les chrétiens<sup>221</sup> ». Le fait qu'aucune statistique sur l'affluence ne soit communiquée alors même que le temps est exécrationnel semble pourtant plaider en faveur du contraire. D'ailleurs en 1925, l'hebdomadaire diocésain concède que la pluie tombant le 26 juillet a incité les pèlerins à venir « moins nombreux ou plus tard<sup>222</sup> ».

Bien qu'importante, la météo n'est toutefois pas la seule variable naturelle ayant des conséquences sur l'importance des rassemblements. Dans une société rurale, agricole, et maritime, où la plupart des professions travaillent en extérieur, le rythme des saisons donne le tempo à celui de la contestation. Ainsi, en 1903, l'île de Groix se mobilise contre la perquisition et l'inventaire de son école congréganiste, dirigée par d'anciens frères soupçonnés de fausse sécularisation. Sur 43 noms relevés par les forces de l'ordre, on trouve seulement quatorze hommes<sup>223</sup>. Certes, nous l'avons vu, Groix fait partie de la frange littorale du Morbihan détachée de l'autorité cléricale<sup>224</sup>, ce qui pourrait moins inciter les hommes à la mobilisation.

---

<sup>217</sup> *Ibid.*, carte 8, p. 20.

<sup>218</sup> *SRV*, 12 juin 1926.

<sup>219</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 1, p. 23.

<sup>220</sup> *Ibid.*

<sup>221</sup> *SRV*, 1<sup>er</sup> août 1903.

<sup>222</sup> *SRV*, 1<sup>er</sup> août 1925.

<sup>223</sup> Cf. vol. II, annexes, document 2, pp. 51-54.

<sup>224</sup> Cf. *supra*, p. 9.

Toutefois, le rapport dénote que ces évènements se déroulent alors que la campagne de pêche au thon est en pleine préparation : la plupart des hommes sont donc occupés à préparer leur départ<sup>225</sup>.

Le lien entre les saisons et l'importance de la mobilisation semble se retrouver au cours de l'ensemble de la période. En l'absence de sources étayant cette hypothèse, il est seulement possible de supposer que la mobilisation d'août 1902<sup>226</sup> ne s'étend pas à un grand nombre de communes du fait de la période de l'année, consacrée aux moissons ; en revanche, la querelle des inventaires de 1906, d'ampleur plus importante<sup>227</sup> survient à un moment de l'année (février-mars) où les cultivateurs sont plus détachés des contraintes de leur activité. Plus tard, il est clair que les campagnes de mobilisation contre le cartel des gauches entre 1924 et 1927 s'organisent selon un rythme respectant l'activité professionnelle des manifestants. En octobre 1926, le mensuel de l'Union catholique diocésaine précise ainsi dans son éditorial, alors que les réunions publiques doivent reprendre au cours du mois :

Au travail ! [...] Nous avons fait relâche pendant quelque temps [...]. Il y a eu les travaux pénibles de la moisson. Il y en a parmi nous, pour qui villégiaturer c'est uniquement changer d'occupation. Ah les magnifiques vacances que celles des travailleurs de la terre, et le splendide repos où la sueur coule, où les bras se harassent, où la peau se tanne aux feux du soleil. Maintenant il va falloir nous remettre, les uns et les autres, à la grande besogne. Nous ne l'avons jamais perdue de vue<sup>228</sup>.

Chaque année, le schéma se répète donc de la même manière : campagne de conférences paroissiales en hiver suivie d'une grande mobilisation clôturant la campagne à la fin de l'hiver ou au début de l'automne<sup>229</sup>, au moment où les activités agricoles sont réduites ; absence d'activités l'été, période la plus intense de l'année.

\*\*\*\*\*

Dans les années 1900, les républicains au pouvoir ont pour objectif de se débarrasser des congrégations religieuses, mais les tensions aboutissent rapidement à la séparation des Églises et de l'État. En réaction, la mobilisation des catholiques s'opère directement dans les paroisses, contre des mesures touchant directement leur vie quotidienne, telles que la fermeture des écoles congréganistes, ou les inventaires des églises. Ces rassemblements sont nombreux à

---

<sup>225</sup> AD35, 1U7619, procès-verbal de la gendarmerie, 11 juin 1903.

<sup>226</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 1, p. 15.

<sup>227</sup> *Ibid.*, carte 2, p. 15.

<sup>228</sup> ACM, octobre 1926.

<sup>229</sup> En 1925, manifestation diocésaine le 29 mars ; en 1926, congrès cantonaux en mai-juin et octobre ; en 1927, pèlerinage-congrès en octobre. Cf. vol. II, annexes, carte 8 p. 20.

travers le Morbihan, mais possèdent dans les faits un caractère très localisé, principalement au sein du cadre communal et paroissial. Les mobilisations des années 1900 ont ainsi eu une portée relativement limitée, puisque les congrégations ne sont plus tolérées pour un temps, et que la loi de séparation est définitivement actée.

Conscient de cela, et soucieux de garantir les droits de l'Église pour l'avenir, l'évêque de Vannes, Mgr Gouraud, entame un travail de promotion du mouvement catholique dans les paroisses au travers de l'Union diocésaine catholique. Si ce mouvement ne rassemble guère de monde à ses débuts, il s'agit de surgir au bon moment pour réveiller une contestation très puissante à partir de 1925 : plusieurs dizaines de milliers de personnes participent aux actions menées dans le diocèse jusqu'en 1927. L'affluence aux rassemblements fait l'objet d'une véritable bataille de chiffres entre les organisateurs et le pouvoir. Le nombre de manifestants devient une donnée importante pour estimer l'importance du soutien populaire au mouvement. Plus la mobilisation est importante, plus il devient possible de faire valoir ses revendications.

Les grandes différences dans l'affluence aux rassemblements entre la contestation des années 1900 et celle des années 1920 ne s'expliquent pas uniquement au prisme du seul contexte politique. Nous avons aussi vu comment les facteurs linguistiques et socio-culturels – avec le fameux clivage est/ouest bien connu des historiens – mais aussi les progrès des transports ou même la météo permettent d'expliquer les variations numériques entre les rassemblements. Toutefois, maintenant que nous avons quantifié et expliqué les causes, l'importance, et la répartition géographique de la mobilisation à travers le temps, il pourrait être intéressant de s'intéresser plus spécifiquement aux actions menées au cours de cette mobilisation.

## Chapitre II – AGIR

### L'évolution du répertoire d'action catholique

Dans une contribution consacrée à la manifestation catholique de 1902 à 1950 parue à l'occasion du centenaire de la loi de 1905, Frédéric Le Moigne s'intéresse aux permanences et surtout aux évolutions des mouvements de défense catholique en Bretagne au cours du premier XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Il démontre que le phénomène de manifestation s'est progressivement structuré sur la période, et s'interroge même sur la pertinence du terme concernant les « attroupements de défense » autour des écoles et des églises entre 1902 et 1906<sup>2</sup>. Par exemple, les photographies prises lors de l'expulsion des eudistes de Kerlois en 1903<sup>3</sup> ou lors de l'inventaire de Sainte-Anne-d'Auray en 1906<sup>4</sup>, montrent des groupes désorganisés, qui semblent avant tout chercher à entourer des bâtiments menacés, dans le but les protéger. Frédéric Le Moigne oppose ces actions à une « invention de la manifestation catholique », qu'il date de 1925, avec les démonstrations de la FNC et notamment l'introduction de la pratique du défilé urbain<sup>5</sup>. Les images montrent ainsi une manifestation organisée, avec des hommes marchant en rang<sup>6</sup>. À l'échelle nationale et sur une période élargie, Jacqueline Lalouette opère un constat similaire<sup>7</sup>. Elle rapproche les inventaires de 1906 des émotions d'Ancien Régime, et fait remarquer que leur caractère désordonné n'a pas permis la réussite de la mobilisation. Au contraire, l'utilisation des « pratiques démocratiques modernes » à compter des années 1920 aurait permis l'efficacité des mobilisations ultérieures<sup>8</sup>.

Ce changement constaté par les deux auteurs peut être rapproché du concept de « répertoire d'action collective », défini par l'historien et sociologue Charles Tilly<sup>9</sup>. Ce terme désigne le « stock de moyens d'action mis à disposition des groupes contestataires<sup>10</sup> ». Charles Tilly oppose ainsi un répertoire d'action ancien à un répertoire d'action contemporain<sup>11</sup>. D'un

---

<sup>1</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique (1902-1950) », dans BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons et la Séparation (1795-2005)*, Rennes, PUR, 2006, pp. 345-355.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 347.

<sup>3</sup> Cf. vol. II, annexes, image 7, p. 6.

<sup>4</sup> *Ibid.*, image 13, p. 9.

<sup>5</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique... », *op. cit.*, p. 349.

<sup>6</sup> Cf. vol. II, annexes, image 22, p. 13.

<sup>7</sup> LALOUETTE Jacqueline, « Enjeux et formes de la mobilisation catholique au XX<sup>e</sup> siècle : manifestations et meetings (1906-1984) », dans PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 305-315.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 314.

<sup>9</sup> TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°4, 1984, pp. 89-108.

<sup>10</sup> PÉCHU Cécile, « Répertoire d'action », dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 454.

<sup>11</sup> TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action... », *art. cit.*, p. 97.

côté, le répertoire d'action ancien, présent tout au long de l'Ancien Régime, se caractérise par son côté localisé et désordonné : l'action des participants s'effectue dans un cadre communautaire connu et défendu par tous, le village, la paroisse. Au contraire, le répertoire d'action contemporain, apparu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, se caractérise comme national et autonome : des associations représentent désormais les intérêts des participants, et leur action est désormais structurée.

Il s'agit ici de démontrer la manière dont la mobilisation catholique dans le diocèse de Vannes change progressivement de répertoire d'action entre les années 1900 et 1920. Dans un premier temps, un modèle ancien semble persister jusqu'à la Première Guerre mondiale au moins. Toutefois, le début de la première Action catholique après la Séparation, puis l'intégration de l'Union diocésaine du Morbihan aux mobilisations de la FNC contre le Cartel des gauches démontrent le basculement progressif vers une façon d'agir plus militante propre au répertoire contemporain d'action collective.

## **I. La persistance d'un répertoire d'action ancien jusqu'à la Première guerre mondiale**

Les communautés mobilisées pour faire entendre leurs revendications disposent de plusieurs moyens d'agir appartenant au répertoire d'action ancien. Charles Tilly évoque ainsi le détournement de l'usage de fêtes et d'assemblées publiques afin de présenter des doléances, mais aussi des pratiques caractéristiques de la rébellion comme des saccages, des charivaris, des cris ou des chants<sup>12</sup>. Les différentes mobilisations des catholiques morbihannais semblent donc s'inscrire dans ce modèle jusqu'à la Première Guerre mondiale : d'un côté, l'Église n'hésite pas à utiliser certaines de ses cérémonies religieuses dans un objectif politique ; de l'autre, certaines formes d'actions collectives des catholiques recourent à l'opposition physique, voire violente.

### **a) Le détournement du dispositif liturgique à des fins protestataires**

Dans un contexte marqué par l'imposition de mesures anticléricales par le pouvoir légal, les cérémonies religieuses prennent en opposition une tournure politique plus ou moins visible. Il s'agit traditionnellement de cadres habituels pour les mobilisations populaires et cléricales<sup>13</sup>. Conformément à ce que nous avons dit en introduction, nous excluons ici les cérémonies

---

<sup>12</sup> TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action... », *art. cit.*, p. 97.

<sup>13</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique... », *op. cit.*, p. 347

ordinaires du culte, et principalement la messe dominicale<sup>14</sup> : notre intérêt se porte ici sur les cérémonies extraordinaires, caractérisées par une grande affluence d'assistants, et pouvant être détournées afin de faire valoir l'opposition au pouvoir. Certains rassemblements des fidèles peuvent être considérés comme de véritables « fêtes politiques » de par leur fonction de légitimation et de mise en valeur d'un large soutien social<sup>15</sup>. Ainsi, la foule est un moyen de faire-valoir pour l'évêque, tant dans sa ville épiscopale que dans un cadre paroissial. De la même manière, les nombreux rites religieux qui rythment la vie de la société bretonne sont aussi politisés.

### 1. L'évêque en représentation : entrées solennelle et visites pastorales

L'évêque est le chef de la communauté catholique d'un diocèse, circonscription ecclésiastique correspondant depuis le concordat de 1801 au département. Fin février 1906, le pape Pie X consacre à Saint-Pierre de Rome plusieurs nouveaux prélats français, dont Mgr Gouraud pour l'évêché de Vannes<sup>16</sup>. Dès le début de son épiscopat, ce dernier utilise les rassemblements des fidèles de son diocèse afin de mettre en scène son opposition personnelle au projet laïque du pouvoir civil, et ce dès son arrivée dans le Morbihan. À l'origine, l'installation du nouvel évêque dans le diocèse est prévue pour le 22 mars 1906, mais l'évènement est avancé d'une semaine<sup>17</sup>. Cet empressement est peut-être causé par l'imminence de l'inventaire du sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray, où il effectue sa première apparition publique, avant même de se présenter à Vannes. Le 14 mars 1906, Mgr Gouraud est en effet présent parmi la foule des contestataires qui entourent la basilique<sup>18</sup>. Arrivé dès la veille au soir, le nouveau prélat est accueilli par la foule des fidèles aux cris de « Vive Monseigneur !<sup>19</sup> ». Une banderole portant le même slogan est installée sur le portail de la basilique<sup>20</sup>. L'évêque célèbre plusieurs messes auxquelles se pressent les fidèles, et bénit les nombreux catholiques accourus défendre le sanctuaire. Devant l'affluence importante de Morbihannais montant des barricades et paraissant décidés à en découdre avec les forces de l'ordre, l'inspection des domaines reporte finalement les opérations d'inventaire<sup>21</sup>.

---

<sup>14</sup> Cf. *supra*, p. 10.

<sup>15</sup> CORBIN Alain, GÉRÔME Noëlle et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, publications de la Sorbonne, 1994, p. 10.

<sup>16</sup> LAGRÉE Michel (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Tome 3. *La Bretagne*, Paris, Beauchesne, 1990, p. 164.

<sup>17</sup> *SRV*, 17 mars 1906.

<sup>18</sup> *L'Arvor*, 18 mars 1906.

<sup>19</sup> *SRV*, 17 mars 1906.

<sup>20</sup> Cf. vol. II, annexes, image 13, p. 9.

<sup>21</sup> *SRV*, 17 mars 1906.

Le combat de Mgr Gouraud contre les forces laïques se poursuit lorsqu'il quitte Sainte-Anne-d'Auray aussitôt après la mise en échec de la tentative d'inventaire, afin de faire sa première entrée dans la capitale de son diocèse, Vannes. Cette première entrée, dite solennelle, répond à un rituel très codifié, hérité de l'Ancien Régime, mais qui prend un caractère particulier dans le contexte de la Séparation<sup>22</sup>. Mgr Gouraud arrive à Vannes par le train le 15 mars 1906. Il est accueilli à la gare par le sénateur-maire royaliste de la ville, Charles Riou, qui est accompagné de nombreux parlementaires et élus locaux du département, tous issus de la droite catholique et conservatrice. Suite à l'allocution du prélat et du premier édile, un cortège part en procession vers la cathédrale où doit se dérouler un office. Après la messe, la procession reprend jusqu'au port, où Mgr Gouraud bénit les eaux en signe de protection des marins, avant de se retirer à l'évêché où il entend un dernier discours d'accueil de la part du vice-président du conseil général<sup>23</sup>.

La procession est un symbole du consensus que souhaite affirmer l'Église autour de son modèle social, qui se caractérise par une vision hiérarchisée de la société autour des valeurs chrétiennes, en rupture avec l'égalitarisme républicain. Cette vision hiérarchique s'observe par l'ordre même de la procession – clergé en tête, suivis des élus et des notables, et enfin par une foule de Vannetais anonymes<sup>24</sup>. L'État et son représentant préfectoral sont placés en dehors de ce consensus social du fait de la nouvelle loi de séparation. La préfecture n'apporte plus son concours au déroulement des festivités. Ce fait est visible dans le décor : si l'ensemble des rues et des maisons situées sur le passage du cortège sont pavoisées, ce n'est pas le cas de l'avenue Victor-Hugo, qui dépend directement de la préfecture, comme le font remarquer les journaux cléricaux<sup>25</sup>.

Le rituel de l'entrée solennelle dans la ville épiscopale ne se déroule par définition qu'une seule fois, à la prise de fonctions de l'évêque. Cependant, les tournées des visites pastorales – visites de l'évêque en paroisse - sont des événements assez similaires dans leur organisation, et qui ont lieu tout au long de l'épiscopat des évêques. Les visites pastorales se développent beaucoup dans les diocèses au XIX<sup>e</sup> siècle. Comme le rappelle Bernard Delpal, elles ont plusieurs objectifs : il s'agit pour l'évêque de mieux connaître le diocèse dont il a la

---

<sup>22</sup> TRANVOUEZ Yvon, « Un paradoxe : l'esprit de triomphe dans le catholicisme au lendemain de la Séparation des Églises et de l'État. L'exemple de Mgr Duparc, évêque de Quimper et Léon », dans POULAT Émile (dir.), *La Séparation et les Églises de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 179.

<sup>23</sup> *SRV*, 24 mars 1906.

<sup>24</sup> *SRV*, 24 mars 1906 ; cf. vol. II, annexes, image 2, p. 3.

<sup>25</sup> *SRV*, 24 mars 1906 ; *L'Arvor*, 18 mars 1906.

charge<sup>26</sup>, et d'inspecter la situation matérielle et spirituelle des différentes paroisses<sup>27</sup>. Au cours de sa tournée, l'évêque délivre le sacrement de la confirmation aux enfants. Ne pouvant visiter chaque année l'ensemble des paroisses de son diocèse chaque année, Mgr Gouraud choisit donc de visiter chaque année un arrondissement différent. En 1908, le programme des visites pastorales annonce ainsi l'itinéraire du prélat dans l'arrondissement de Vannes : commençant le 3 avril, les visites doivent se finir le 18 juin, à raison de deux ou trois paroisses par jour<sup>28</sup>. En 1910, la tournée concerne l'arrondissement de Pontivy, et s'étale du 8 avril au 13 mai<sup>29</sup>.

Comme l'entrée solennelle, la visite pastorale répond à un rituel bien établi, qui se répète d'une commune à l'autre. Ainsi, à Malansac en 1903, Mgr Latieule est accueilli à l'entrée du bourg par des cavaliers, qui l'escortent ensuite dans les rues, pavoisées avec des fleurs et des oriflammes, jusqu'à un arc de triomphe<sup>30</sup>. Le décor varie selon l'activité économique dominante et la localisation géographique des paroisses : en 1910, à Riantec, commune côtière, l'arc de triomphe est décoré de filets de pêche et de poissons argentés<sup>31</sup>. Le prélat est généralement accueilli par le maire et le conseil municipal sous cet arc, où des discours sont prononcés par l'édile et l'évêque avant la messe de confirmation des enfants qui se tient à l'église paroissiale. Au cours de l'office, des prises de paroles ont également lieu : le desservant – recteur ou curé – présente à l'évêque l'état de sa paroisse, et ce dernier lui répond par un nouveau discours, en « s'adaptant aux besoins particuliers de chaque région<sup>32</sup> ». Par exemple, en 1911, Mgr Gouraud incite les parents à scolariser leurs enfants dans l'enseignement catholique, et vilipende le projet laïque du gouvernement :

Ce n'est pas seulement l'école, d'ailleurs, que l'on tente de neutraliser et de laïciser. On essaie aujourd'hui de chasser Dieu de partout ; on rêve d'organiser, selon l'expression de Jules Ferry, « une humanité sans Dieu ». L'évêque a le devoir de protester contre cette prétention impie et absurde<sup>33</sup>.

On le voit bien, au-delà d'une simple visite de contrôle des paroisses, les visites pastorales sont de véritables tournées politiques au cours desquelles l'évêque expose son opposition au pouvoir anticléricale.

Cet aspect politique de la visite pastorale s'observe également dans l'accueil fait à

---

<sup>26</sup> DELPAL Bernard, *Entre paroisse et commune. Les catholiques de la Drôme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Valence, Peuple Libre, 1989, p. 43.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>28</sup> *SRV*, 18 janvier 1908.

<sup>29</sup> *SRV*, 15 janvier 1910.

<sup>30</sup> *SRV*, 25 avril 1903.

<sup>31</sup> *SRV*, 30 avril 1910.

<sup>32</sup> *SRV*, 17 juin 1911.

<sup>33</sup> *Ibid.*

l'évêque par les élus municipaux. Dans un contexte marqué par les mesures anticongréganistes, le discours de François Forest, député-maire (ALP) de Malansac, est l'occasion pour lui de marquer son attachement et celui de ses administrés aux « intérêts religieux<sup>34</sup> ». Au contraire à Quiberon en 1911, le maire républicain, qui a interdit les processions sur la voie publique et ne vient pas accueillir l'évêque, est violemment critiqué par la *Semaine religieuse*, qui n'a visiblement pas pardonné l'inauguration de la statue du général Hoche en présence du ministre de la Marine quelques années plus tôt<sup>35</sup> :

Certains maires cependant semblent trouver mauvais que l'évêque, représentant d'une religion abhorrée et déjà déclarée morte dans plus de cent discours, soit reçu par leurs administrés avec plus de solennité et de pompe que les ministres ou demi-ministres qui daignent quelquefois visiter notre pays. Ils essaient alors de compromettre le succès de la fête par quelques-unes de ces mesures vexatoires où ils excellent. C'est ainsi qu'à Quiberon, par l'arbitraire du maire, le cortège habituel fut supprimé ; l'évêque n'eut pas d'arc de triomphe<sup>36</sup>.

La visite pastorale constitue donc potentiellement un moment où les rivalités locales entre le camp clérical et le camp anticlérical peuvent se révéler au grand jour.

Avec la Première Guerre mondiale, les visites de l'évêque en paroisse semblent perdre leur caractère affiché d'opposition au gouvernement. Même une fois la paix revenue, la visite pastorale ne semble plus être partie intégrante du répertoire d'action des catholiques, et son caractère politique semble disparaître. Peu à peu, le terme même de visite pastorale disparaît. La *Semaine religieuse* parle ainsi d'« itinéraire de la confirmation » en 1921<sup>37</sup> ou en 1927<sup>38</sup>. Il ne s'agit donc plus d'inspecter une communauté paroissiale sur le respect des préceptes catholiques, mais seulement de délivrer un sacrement. Ce changement de terminologie est concomitant avec l'apparition de nouveaux modes de contestation dans le répertoire d'action catholique<sup>39</sup>.

## 2. Bénédictions, missions, pardons et pèlerinages

La venue de l'évêque n'est pas la seule grande occasion qui se prête à être intégrée dans le répertoire d'action des catholiques contre les mesures anticléricales. Plusieurs autres rites religieux – issus d'un large panel comprenant missions, bénédictions ou pardons – sont utilisés

---

<sup>34</sup> *SRV*, 25 avril 1903.

<sup>35</sup> EVANNO Yves-Marie, « La statue de la discorde », *En Envor, revue d'histoire contemporaine en Bretagne* [en ligne], 2018, <http://bit.ly/2VhVg9s>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>36</sup> *SRV*, 17 avril 1911.

<sup>37</sup> *SRV*, 5 février 1921.

<sup>38</sup> *SRV*, 3 mars 1927.

<sup>39</sup> Cf. *infra*, pp. 72-90.

dans ce cadre. Les missions décennales sont ainsi un moment important dans la vie d'une paroisse. Ces périodes de prédication et d'exercices religieux en paroisse connaissent un important essor au cours du XIX<sup>e</sup> siècle : après la Révolution française, l'Église souhaite en effet renforcer l'instruction religieuse des catholiques, mais aussi reconquérir sa place d'antan en acquérant une visibilité publique plus importante<sup>40</sup>. En 1921, Mgr Gouraud détaille le but des missions dans un discours prononcé à l'occasion du centenaire de l'Institut des missionnaires diocésains de Nantes :

Le mal du XIX<sup>e</sup> siècle, prolongé, hélas ! au XX<sup>e</sup>, fut d'avoir été un siècle de rationalisme. [...] L'impiété avait imaginé de chasser Dieu de partout ; sous prétexte de neutralité et sous forme de laïcisation, Dieu était exclu du monde. Il n'avait plus droit de cité. Nous subissons encore les effets de cette guerre religieuse qui dure toujours. Nos missionnaires eurent pour objet d'en préserver nos campagnes, à l'heure où le courant antichrétien les envahissait sous la double forme de la presse et de l'école<sup>41</sup>.

Ainsi, les missions ont ainsi pour but de rappeler les croyants à leurs devoirs, et de tenter d'enrayer l'enracinement des idéaux modernes dans les mentalités<sup>42</sup>, notamment la laïcisation voulue par le pouvoir républicain.

Les missions sont encadrées par des prêtres itinérants, qui ne sont pas originaires de la paroisse. Jusque dans les décennies précédentes, ces prêtres pouvaient être des religieux réguliers<sup>43</sup>, mais la législation anticongréganiste change la donne. Le diocèse de Vannes dispose alors d'un groupe de prêtres diocésains – basés originellement à Sainte-Anne-d'Auray, puis à partir de 1925 dans les anciens locaux de La Retraite à Vannes – appelés « les missionnaires de Sainte-Anne<sup>44</sup> », chargés d'assurer les missions et les retraites religieuses paroissiales. Les fidèles sont sensibles à ces prêtres inconnus qui les sortent de leur routine habituelle ; cela peut même attirer plus de public<sup>45</sup>.

Les missions sont un moment de « mise en scène de la religion<sup>46</sup> ». Il s'agit d'un temps extraordinaire dans la vie de la paroisse qui dure près d'un mois. À Hennebont, la mission de 1909 s'ouvre le 15 août et se termine le 19 septembre. La première semaine est consacrée aux enfants, les deux semaines suivantes à la mission pour les locuteurs brittophones et les deux

---

<sup>40</sup> D'HOLLANDER Paul (dir.), *L'Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Limoges, Pulim, 2001, p. 7.

<sup>41</sup> SRV, 8 janvier 1921.

<sup>42</sup> DELPAL Bernard, *Entre paroisse...*, op. cit., p. 203.

<sup>43</sup> AD56, M1782, rapport du préfet du Morbihan au ministre de l'Intérieur, 26 mars 1891.

<sup>44</sup> SRV, 2 mai 1925.

<sup>45</sup> DELPAL Bernard, *Entre paroisse...*, op. cit., p. 203.

<sup>46</sup> BOUTRY Philippe, « Les missions catholiques de la Restauration : réflexions historiographiques », dans D'HOLLANDER Paul (dir.), *L'Église dans la rue...*, op. cit., p. 34.

dernières semaines à la mission en français. Des instructions et des prédications ont lieu trois fois par jour en semaine. Les dimanches sont consacrées à des processions diverses, en l'honneur de la Vierge, des défunts de la paroisse ou des saints-patrons de la paroisse<sup>47</sup>. Dans toutes ces activités, l'objectif reste toujours l'édification des fidèles, avec une scénographie qui est parfois impressionnante, à l'image de cette prédication au cimetière pendant la mission de Molac, en 1904 :

Une cérémonie au cimetière est toujours touchante. Après un service solennel célébré à l'église pour le soulagement des chers défunts, tout le monde se rend processionnellement au champ des morts. Que de générations y dorment ! Des ossements ont été exhumés au hasard. Ils sont là, s'offrant aux regards de tous, à côté du prédicateur, mêlant leur éloquence à la sienne. [...] Un crâne, ou plutôt une tête, attire particulièrement l'attention. À quel corps a-t-elle appartenu ? De quelle famille a-t-elle fait partie ? Il serait bien impossible de le dire. Il n'y a plus de traits, plus de visage, plus de chair, plus de peau. À la place où furent les yeux, la narine, et la bouche, des cavités lugubres qui inspirent l'horreur<sup>48</sup>.

Le point d'orgue de la mission est la plupart du temps marqué par l'édification d'un calvaire comme à Quelneuc en 1913<sup>49</sup>, ou à Plouay en 1909<sup>50</sup>. L'élévation d'une croix permet ainsi d'inscrire dans l'espace le souvenir de la mission et de ses enseignements.

Les missions sont un « moment de focalisation » des tensions religieuses, politiques, et sociales<sup>51</sup>. La pression sociale est forte et incite les gens à participer de peur de se singulariser<sup>52</sup>. Le choix de ne pas venir à la mission est souvent stigmatisé. Le compte-rendu paru dans la *Semaine religieuse* sur la mission d'Arzon déplore l'absence d'une trentaine de personnes, et ce malgré des visites à domiciles effectuées pour inciter les habitants à se déplacer<sup>53</sup>. La mission est l'occasion pour les ecclésiastiques de sanctionner les comportements considérés comme déviants, c'est-à-dire comme non catholiques. En 1910, l'instituteur de l'école publique de Saint-Dolay se plaint que lors des prédications et des confessions tenues dans sa commune pendant la mission, les missionnaires aient menacé les parents d'élèves de leur refuser l'absolution s'ils n'envoyaient pas leurs enfants à l'école privée<sup>54</sup>. De la même manière, les missionnaires visent le gouvernement, dont les actions sont considérées comme contraire à la religion : à Saint-Dolay, le prédicateur fustige en chaire « ce gouvernement de franc-

---

<sup>47</sup> *Écho Paroissial de Notre-Dame de Paradis d'Hennebont*, 1<sup>er</sup> août 1909.

<sup>48</sup> *SRV*, 29 octobre 1904.

<sup>49</sup> *SRV*, 27 décembre 1913.

<sup>50</sup> Cf. vol. II, annexes, image 4, p. 4.

<sup>51</sup> BOUTRY Philippe, « Les missions catholiques... », *op. cit.*, p. 33.

<sup>52</sup> DELPAL Bernard, *Entre paroisse...*, *op. cit.*, p. 203.

<sup>53</sup> *SRV*, 11 janvier 1913.

<sup>54</sup> AD56, M1721, lettre de l'instituteur public de Saint-Dolay à l'inspecteur primaire, 12 novembre 1910.

maçonnerie, de spoliation, de putréfaction<sup>55</sup> ». Les missions paroissiales ont donc une grande importance pour l'Église ; en fustigeant le gouvernement et son comportement antichrétien, elle peut également mieux contrôler les comportements individuels et s'assurer un contrôle social.

Les communautés paroissiales catholiques détournent de nombreux autres dispositifs liturgiques pour faire valoir leur opposition au pouvoir. Au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, ce dernier impose progressivement le retrait des signes religieux des services publics – écoles communales, hôpitaux, tribunaux – ainsi que la laïcisation de leur personnel. Cette sécularisation forcée de la société heurte une partie de la population. Le clergé catholique et les élus conservateurs utilisent le rite de la procession pour protester contre la laïcisation des prétoires imposée par la loi, et à laquelle les pouvoirs locaux ne sont pas favorables. En 1904, le conseil général du Morbihan doit retirer les signes religieux des tribunaux, et choisit de les confier aux fabriques paroissiales. Des processions sont organisées pour sacraliser le transfert. À Ploërmel, les crucifix du tribunal sont solennellement remis au curé-doyen par le conseiller général, « au nom du conseil général » et devant « un cortège nombreux<sup>56</sup> ». Une cérémonie similaire a lieu à Pluvigner pour le transfert des crucifix de la justice de paix à la mairie<sup>57</sup>.

La procession est un dispositif liturgique qui est également utilisé lors des bénédictions des écoles libres. Ce type d'établissement se développe rapidement pour remplacer les écoles congréganistes, définitivement interdites en 1904<sup>58</sup>. Les inaugurations de ces établissements suivent généralement toujours le même déroulé, comme par exemple lors de la bénédiction de l'école des filles de Questembert en mars 1907<sup>59</sup>. À l'issue de la messe dominicale, l'évêque ou plus fréquemment son représentant, ainsi que le desservant de la paroisse effectuent un discours. Les fidèles partent alors en procession de l'église jusqu'à l'école, les écoliers en tête portant les crucifix à installer dans les nouvelles classes. La procession arrivée à destination, les ecclésiastiques bénissent les locaux et les croix, qui sont suspendues au-dessus des tableaux noirs. La suspension des crucifix est un moment très solennel, et par certains égards également politique lorsqu'elle est effectuée par les élus locaux. En mars 1905, l'école Saint-Louis est inaugurée à Ploërmel. La prise de parole du maire, le docteur Guillois, est très engagée, et semble encourager la population à la contestation : « M. le Maire reçoit M. l'Archiprêtre et lui demande de bénir l'école. Rappelant la générosité des Ploërmelais et leurs sacrifices, M. le

---

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *SRV*, 7 février 1904.

<sup>57</sup> AD56, 1Z216, lettre du juge de paix de Pluvigner au sous-préfet de Lorient, 27 mai 1904.

<sup>58</sup> LANFREY André, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2002, p. 91.

<sup>59</sup> *SRV*, 9 mars 1907.

Maire les félicite de vouloir, à tout prix, reconquérir les libertés perdues<sup>60</sup> ». Si le nombre d'ouverture d'écoles est en baisse après 1918, les bénédictions continuent toujours à être un moment de rassemblement faisant partie du répertoire d'action des catholiques, utile pour faire valoir des revendications. Ainsi, en août 1924, dans un discours précédant la cérémonie de bénédiction de la nouvelle école de Pleucadeuc, le comte de Chabannes, conseiller général, réclame l'égalité de financement entre les écoles libres et les écoles publiques<sup>61</sup>.

Tout comme les bénédictions d'écoles, les bénédictions d'églises peuvent elles aussi être utilisées dans le répertoire d'action des catholiques. Après un grand mouvement de construction d'églises au niveau national au XIX<sup>e</sup> siècle et malgré la baisse du nombre de nouveaux édifices religieux sous la III<sup>e</sup> République<sup>62</sup>, pas moins de vingt-sept nouvelles églises sont bâties dans le Morbihan entre 1906 et 1940<sup>63</sup>. La bénédiction de la nouvelle église donne lieu à un rituel qui rassemble le clergé et les paroissiens. En 1903, l'inauguration de la nouvelle église de Saint-Vincent-sur-Oust rencontre ainsi un grand succès selon l'hebdomadaire diocésain :

Alors que de toute part les ennemis de la religion annoncent à grand fracas que son dernier jour est arrivé, que l'Église, cette fois, est ligotée de tant de liens qu'elle ne s'en débarrassera jamais, il est beau de voir, dans notre catholique Bretagne, [...] des foules plus recueillies qu'aux jours les meilleurs<sup>64</sup>.

De fait, les inaugurations d'églises dans les années 1900 prennent un caractère particulier dans un contexte national porté par l'anticléricisme.

Le rituel de bénédiction d'une nouvelle église est un dispositif liturgique encadré par le missel romain, qui se déroule donc de la même manière d'une paroisse à l'autre. L'évêque est parfois présent, comme à Saint-Vincent-sur-Oust<sup>65</sup>, mais la cérémonie peut être effectuée par un simple prêtre : ainsi, à Péaule en 1906, c'est l'abbé Le Galleux, originaire de la commune, qui a été dépêché aux côtés du clergé de la paroisse et des paroisses environnantes<sup>66</sup>. L'église est bénie par aspersion de l'extérieur et de l'intérieur, pendant les chants de l'*Asperges me*, du *Miserere*, et de la *Litanie des saints*. Ce n'est qu'une fois l'édifice béni que la population est autorisée à suivre le clergé à l'intérieur, pour assister à la messe. Alors que se profile la crise

---

<sup>60</sup> SRV, 18 mars 1905.

<sup>61</sup> SRV, 23 août 1924.

<sup>62</sup> CHALINE Nadine-Josette et CHARON Jeanine, « La construction des églises paroissiales aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°190, 1987, p. 35.

<sup>63</sup> BONNET Philippe, « Églises du XX<sup>e</sup> siècle en Bretagne de la loi de Séparation à Vatican II (1905-1962) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 163, n°1, 2005, p. 81.

<sup>64</sup> SRV, 25 avril 1903.

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> SRV, 10 février 1906.

des inventaires, le curé-doyen déclare au prône : « j'ose espérer que si, un jour, on veut l'en chercher [le saint-sacrement], vous saurez le défendre au prix même de votre sang<sup>67</sup> ». Là encore, on voit bien comment un évènement en apparence purement religieux peut acquérir un caractère de rassemblement politique dans un contexte particulier.

À une échelle plus importante que le cadre paroissial, les pèlerinages et les pardons relèvent aussi de cette optique. Le pèlerinage est un itinéraire effectué par les fidèles vers un lieu de dévotion pour un saint. En Bretagne, le pèlerinage est fortement lié à une cérémonie de dévotion locale : le pardon. Contrairement au pèlerinage, la spécificité du pardon est de se dérouler à une date fixe<sup>68</sup>. Le nombre de pardons est exponentiel : la plupart des paroisses bretonnes en possèdent un ou plusieurs<sup>69</sup>. Dans le Morbihan, plusieurs lieux de pèlerinage revêtent une importance diocésaine au début du XX<sup>e</sup> siècle à l'image de Notre-Dame du Roncier à Josselin (pardon annuel en septembre) ou Notre-Dame du Vœu à Hennebont (fin septembre). Le plus important parmi eux est Sainte-Anne-d'Auray avec son grand pardon annuel du 26 juillet qui fait figure de « pèlerinage national<sup>70</sup> » des Bretons.

Le déroulé d'un pardon est immuable d'une année sur l'autre. Concernant Sainte-Anne-d'Auray, peu d'évolutions ont lieu. Les cérémonies se tiennent généralement sur deux jours, le 25 juillet et surtout le 26, jour de la Sainte-Anne. Ainsi, en 1904, le 25 juillet se tient une procession et une messe le matin, tandis que l'après-midi se tiennent les vêpres et un sermon. À 8 heures du soir a lieu la récitation du chapelet et les reliques de Sainte-Anne peuvent être vénérées par les fidèles<sup>71</sup>. À partir de 1905, une procession aux flambeaux est rétablie le 25 juillet au soir, alors qu'elle ne se tenait plus depuis plusieurs années<sup>72</sup>. La journée du 26 juillet constitue le point d'orgue des solennités, avec deux messes célébrées le matin dont la plus importante à 11 heures, avant une grande procession et les vêpres dans l'après-midi<sup>73</sup>.

Le caractère politique donné au pèlerinage n'est pas toujours assumé par le clergé ; toutefois, il peut s'observer dans les discours tenus autour de l'évènement. En septembre 1902, alors que l'été a été marqué par les nombreuses expulsions de sœurs et sécularisations d'écoles congréganistes dans tout le diocèse, les participants au pardon de Josselin sont appelés à « prier

---

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> LÉONARD Julie, « Pardons et pèlerinages bretons », *Musique bretonne*, n°257, 2018, p. 30.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>70</sup> *SRV*, 7 mars 1908.

<sup>71</sup> *SRV*, 16 juillet 1904.

<sup>72</sup> *SRV*, 5 août 1905.

<sup>73</sup> *SRV*, 16 juillet 1904.

pour la France chrétienne et la conservation de l'enseignement chrétien<sup>74</sup>». En 1906, aucune mention particulière n'est faite aux inventaires du mois de mars dans le compte-rendu du grand pardon de Sainte-Anne : les prédications concernent surtout des thèmes pastoraux, à l'exception d'une brève phrase de Mgr Gouraud lors de son homélie au cours des vêpres du 25 juillet, qui se déclare heureux « d'affirmer le triomphe pacifique des défenseurs de Sainte-Anne<sup>75</sup> ». En revanche, l'année suivante, le prélat entend donner un caractère particulier aux solennités de Sainte-Anne. Il convoque ainsi un grand pèlerinage en présence des évêques des cinq diocèses bretons le jour du grand pardon :

Notre manifestation sera toute de foi et de piété [...]. Si quelqu'un était tenté d'y voir autre chose, Nous Nous approprierions les paroles que vous adressait [...] Mgr Bécél : «Les nombreux pèlerins qui accepteront notre rendez-vous n'auront d'autre préoccupation que d'honorer sainte Anne, de la remercier, de réclamer son appui, d'obtenir par son entremise, le salut de la France et le triomphe de l'Église. Ceux qui auraient la témérité de nous prêter des vues trop humaines nous calomnieraient une fois de plus.» Sans doute nous avons à réparer. Mais n'oublions pas, nos très chers Frères, ce que nous avons à réparer, c'est surtout la faute universelle de la France, son apostasie nationale<sup>76</sup>.

Ce double discours est quelque peu paradoxal : tout en réfutant l'idée qu'il donne un caractère politique au pardon, l'évêque ne se prive pas de tacler la politique menée par le gouvernement, ayant conduit selon lui à renier le caractère chrétien de la France.

Malgré les dénégations, un caractère politique existe donc bien dans le pardon du 26 juillet ; cependant cette politisation se perçoit encore plus dans la pratique du pèlerinage spécial, et notamment du pèlerinage d'hommes, qui se développe beaucoup en France au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles<sup>77</sup>. Leur convocation est clairement influencée par la conjoncture politique marquée par l'échec de la droite à s'imposer au niveau national et l'institutionnalisation d'un certain anticléricalisme par le gouvernement du Bloc des gauches<sup>78</sup>. Lorsqu'il convoque en octobre 1901 un pèlerinage spécial d'hommes à Sainte-Anne-d'Auray, quelques mois après l'adoption de la nouvelle législation sur les associations, Mgr Latieule se situe clairement dans cette lignée. Il évoque notamment dans sa lettre pastorale « les blasphèmes de l'impiété », mais aussi l'exil des congrégations religieuses expulsées dans les années 1880, dont « il faut implorer

---

<sup>74</sup> *SRV*, 6 septembre 1902.

<sup>75</sup> *SRV*, 4 août 1906

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> SORREL Christian, « Les pèlerinages d'hommes dans la France des années 1880-1900 », dans CHANTRE Luc, D'HOLLANDER Paul et GRÉVY Jérôme (dir.), *Politiques du pèlerinage du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Rennes, PUR, 2014, p. 179.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 183.

[...] la prompte fin d'un exil qui pèse douloureusement<sup>79</sup> ». Aucun autre pèlerinage d'hommes avec une importance comparable n'est organisé dans le diocèse de Vannes jusqu'à la Première Guerre mondiale. Selon Christian Sorrel, les pèlerinages d'hommes disparaissent d'ailleurs avec le conflit, au profit de nouvelles formes de mobilisation<sup>80</sup>. Notons toutefois qu'en 1927, l'Union diocésaine du Morbihan convoque à nouveau un grand pèlerinage d'hommes à Sainte-Anne : il s'agit toutefois presque d'une forme hybridée avec le nouveau répertoire d'action, puisque si la matinée est consacrée à la religion avec une messe à la Scala Sancta, c'est un véritable congrès qui se tient l'après-midi avec l'intervention de nombreux orateurs dans la cour du séminaire<sup>81</sup>.

#### b) Les protestations physiques

Nous venons de voir comment les catholiques peuvent utiliser ou détourner des rites liturgiques pour faire valoir leurs revendications, ce qui appartient à un répertoire d'action ancien datant de l'Ancien Régime. Toutefois, il existe d'autres modalités d'actions protestataires héritées de cette époque. Dans son modèle, Charles Tilly évoque aussi des actions plus corsées, telle que des charivaris, des blocages ou encore des révoltes locales<sup>82</sup>. Deux principaux modèles semblent se dégager dans le diocèse de Vannes avant la Première Guerre mondiale : les « attroupements de défense » d'un lieu spécifique, mais aussi dans une certaine mesure une appropriation profane de l'espace urbain.

##### 1. Les « attroupements de défense »

Pour Frédéric Le Moigne, le mouvement de défense catholique en Bretagne au début du XX<sup>e</sup> siècle est empreint d'héritages des émotions d'Ancien Régime et des soulèvements antirévolutionnaires<sup>83</sup>. Il qualifie les résistances contre les expulsions de congrégations et les inventaires des églises d'« attroupements de défense » : la pertinence du terme manifestation se pose puisque ces rassemblements semblent réduits aux espaces menacés comme des sanctuaires, des églises, ou des écoles<sup>84</sup>. Un premier mouvement de défense, concernant les écoles, a lieu entre 1902 et 1904 face aux législations anticongréganistes : la Bretagne est une des régions les plus touchées<sup>85</sup>. Deux ans plus tard, dans le contexte de l'application de la loi

---

<sup>79</sup> SRV, 5 octobre 1901.

<sup>80</sup> SORREL Christian, « Les pèlerinages d'hommes... », *op. cit.*, Rennes, PUR, 2014, p. 187

<sup>81</sup> ACM, novembre 1927.

<sup>82</sup> TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action... », *art. cit.*, p. 98.

<sup>83</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique... », *op. cit.*, p. 345.

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> TRANVOUEZ Yvon, *Catholiques d'abord. Approche du mouvement catholique en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions ouvrières, 1988, p. 82.

de séparation, de nombreux actes de résistance visant à empêcher les inventaires se déroulent dans tout le pays ; là aussi, l'Ouest est en pointe dans la lutte<sup>86</sup>.

La notion d'« attroupement de défense<sup>87</sup> » permet de mettre en évidence les similitudes entre ces deux mouvements de défense. En effet, qu'il s'agisse d'expulser une congrégation religieuse ou bien d'inventorier une église, le protocole – répondant à la législation en vigueur – suivi par les agents de l'État est similaire. Dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, le modèle de maintien de l'ordre est encore essentiellement répressif, voire parfois confié à l'armée<sup>88</sup>. De fait, les catholiques voulant empêcher le succès de l'opération réagissent de la même manière d'un endroit à l'autre, et à chaque fois, les autorités tentent de les en empêcher. Tant pour les sœurs que contre les inventaires, il s'agit de défendre un lieu menacé, et les moyens d'action sont donc souvent les mêmes. Dès lors que la résistance est active, le scénario est similaire d'une commune à l'autre<sup>89</sup>. Les contemporains sont conscients de cela. Par exemple, la répétition multiple des mêmes faits lors des fermetures des écoles congréganistes fait craindre à l'auteur d'un ouvrage sur le sujet de lasser son lectorat : « pour ne pas rééditer inutilement des scènes semblables à celles que nous avons décrites, contentons-nous de signaler quelques incidents<sup>90</sup> ».

Dans une majorité de cas, la résistance est préparée à l'avance. L'imminence de l'opération est connue par une notification délivrée par la gendarmerie cinq jours avant au maire, au desservant et au président de la fabrique concernant les inventaires<sup>91</sup>, environ deux mois avant pour les dissolutions d'écoles<sup>92</sup>. Dès lors, il s'agit de mobiliser la population afin qu'elle soit présente le jour J, avec des distributions de tracts, des campagnes de pétitions, des appels en chaire<sup>93</sup>. Fin avril 1903, une affiche placardée à Hennebont incite ainsi les ouvriers à participer à la mobilisation en faveur des eudistes<sup>94</sup>. En 1906, un tract est imprimé chez Galles à Vannes – par ailleurs l'imprimeur officiel de l'évêché et de la *Semaine religieuse* – pour inciter les femmes à se rendre en nombre à Sainte-Anne-d'Auray le 14 mars, jour prévu de

---

<sup>86</sup> MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique : géographie de la résistance aux inventaires (février-mars 1906) », *Annales ESC*, t. 21, n°6, 1966, p. 1261.

<sup>87</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique... », *op. cit.*, p. 347.

<sup>88</sup> BRUNETEAUX Pascal, *Maintenir l'ordre*, Paris, Presses de Sciences po, 1996, p. 27.

<sup>89</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires dans les diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes », dans BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons et la Séparation...*, *op. cit.*, p. 237.

<sup>90</sup> *Souvenirs des expulsions en Bretagne*, Lille, librairie Saint-Charles, 1907, p. 115.

<sup>91</sup> BARRET Cécile, *La Séparation des Églises et de l'État dans le Morbihan*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1988, p. 52.

<sup>92</sup> AD56, V491, notification de fermeture de l'école congréganiste de Muzillac, 4 juillet 1906.

<sup>93</sup> BARRET Cécile, *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>94</sup> AD56, V498, rapport de police, 30 avril 1903.

l'inventaire<sup>95</sup>. La participation est parfois encouragée par porte à porte et pression sociale : les gros propriétaires font la tournée de leurs fermiers pour les inciter à venir manifester, comme à Sarzeau en 1903 face à l'imminence de l'expulsion des pères de Picpus<sup>96</sup>.

Pour organiser la résistance, il faut tout d'abord pouvoir avertir les manifestants de se rassembler à l'arrivée des forces de l'ordre. Pour cela, la sonnerie du tocsin est l'alarme idéale. Le tocsin est un élément habituel présent dans les révoltes depuis plusieurs siècles<sup>97</sup>, par ailleurs, symbole de la communauté territoriale<sup>98</sup>. En mai 1903, à Sarzeau, les habitants organisent des tours de garde à la communauté des pères de Picpus et se préparent à sonner le tocsin à la moindre alerte<sup>99</sup>. De nombreux habitants viennent également monter la garde chez les eudistes de Kerlois en Hennebont<sup>100</sup>. Le couvent de Kerlois est toutefois trop éloigné du bourg pour pouvoir avertir la population par le tocsin. Un système d'alertes par signaux est donc mis en place :

Le couvent de Kerlois se trouve à une distance de deux kilomètres à vol d'oiseau de l'église d'Hennebont. De la tour de cet édifice, l'on peut très facilement communiquer par télégraphe sans fil (ce que l'on fait du reste), avec le clocher de l'établissement des Eudistes, sis route de Lorient, en agitant des drapeaux. Ce service spécial est déjà organisé depuis quelques jours. Dès que l'individu qui couche dans la tour de Kerlois apercevra les gendarmes, il fera signe à son collègue de l'église de Notre-Dame du Vœu, lequel fera aussitôt sonner le tocsin pour appeler les fidèles<sup>101</sup>.

Les tours de garde et le tocsin sont également employés lors des inventaires des biens d'église, par exemple à Peillac le 7 mars 1906, où il sonne dès 4h<sup>1</sup>/<sub>2</sub> du matin, avant même l'arrivée des forces de l'ordre<sup>102</sup>. À Taupont, des fidèles se sont retranchés toute la nuit dans le clocher selon le commissaire spécial, « car l'escalier [y] donnant accès [...] était rempli d'urines et d'immondices<sup>103</sup> ».

Outre l'alerte, il faut organiser la défense du lieu. Concernant les écoles et les couvents, des barricades sont généralement dressées à l'intérieur de l'édifice à l'intérieur de chaque pièce, dans l'objectif de ralentir la progression des agents de l'État. Au couvent de Kerlois, des

---

<sup>95</sup> AD56, V613, tract « Femmes françaises, Bretonnes catholiques », Vannes, imprimerie Galles, 1906.

<sup>96</sup> AD56, V498, rapport du commissaire spécial, 9 mai 1903.

<sup>97</sup> CORBIN Alain, *Les Cloches de la Terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 2013, p. 319.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 337.

<sup>99</sup> AD56, V498, rapport du commissaire spécial, 9 mai 1903.

<sup>100</sup> *Souvenirs des expulsions...*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>101</sup> AD56, V498, rapport de police, 19 mai 1903.

<sup>102</sup> AD56, V613, rapport de gendarmerie, 7 mars 1906.

<sup>103</sup> AD56, V609, rapport du commissaire spécial, 8 mars 1906.

barricades ont été dressées jusque dans les escaliers afin d'empêcher d'accéder aux étages<sup>104</sup> ; de la même manière, des bancs ont été disposés pour empêcher le passage à l'intérieur du collège Saint-Armel de Ploërmel<sup>105</sup>. Les barricades concernent également les églises. En 1906, à Marzan, l'église est barricadée de l'extérieur par des troncs d'arbre<sup>106</sup>. À Taupont, les portes sont barricadées par des barres de fer, et derrière elles des piles de fagots empêchent de pénétrer dans l'église<sup>107</sup>. Cependant, toutes les églises ne sont pas barricadées : à Saint-Jean-Brévelay, les portes sont seulement fermées à clef, ce qui nécessite toutefois de faire appel à deux serruriers<sup>108</sup>.

Le jour fixé, l'agent chargé de l'inventaire des biens d'églises ou de la liquidation des biens de la congrégation vient se présenter. Il peut éventuellement être accompagné du commissaire de police, de gendarmes, voire de soldats. Si une opposition à l'accomplissement de l'opération est présente, les forces de l'ordre sont autorisées à forcer le passage après trois sommations d'usage<sup>109</sup>. Au collège Saint-Armel de Ploërmel, la foule de manifestants est massée dans la cour, derrière le portail fermé à clef. Malgré les trois sommations, le portail n'est pas ouvert. Certains manifestants jettent des pierres par-dessus les grilles, tandis que d'autres tapent sur ces grilles pour faire un maximum de vacarme. Une fois que les soldats parviennent à entrer, il faut évacuer un à un les manifestants de la cour et de l'intérieur du collège, où certains sont mêmes réfugiés dans les combles<sup>110</sup>. À Hennebont, les religieux se sont eux aussi réfugiés dans le grenier, où les forces de l'ordre parviennent après près de quatre heures passées à enlever chaque barricade empêchant l'accès à l'étage<sup>111</sup>. En revanche, concernant les biens d'église, les fonctionnaires renoncent souvent à accomplir leur mission en présence d'une opposition. L'inventaire de l'église de Rieux est ainsi ajourné lorsque les gendarmes et l'agent des domaines constatent la présence d'une foule « avinée et surexcitée » gardant les portes barricadées de l'église, dans laquelle se seraient enfermés « des gens armés de longues haches<sup>112</sup> ». À Sainte-Anne-d'Auray, l'inspecteur de l'enregistrement ne se risque même pas en dehors de la gare devant l'affluence de milliers de manifestants venus de tout le

---

<sup>104</sup> AD56, V498, rapport de gendarmerie, 22 mai 1903.

<sup>105</sup> *Souvenirs des expulsions...*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>106</sup> AD56, V613, rapport de gendarmerie, 7 mars 1906.

<sup>107</sup> AD56, V609, rapport du commissaire spécial, 8 mars 1906.

<sup>108</sup> AD56, V609, rapport de gendarmerie, 24 février 1906.

<sup>109</sup> BARRET Cécile, *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>110</sup> AD56, V610, procès-verbal de liquidation des biens des Frères de Ploërmel, 12 février 1904.

<sup>111</sup> AD56, V498, rapport du commissaire spécial, 23 mai 1903.

<sup>112</sup> AD56, V613, rapport de gendarmerie, 8 mars 1906.

diocèse pour protéger le sanctuaire<sup>113</sup>.

Lorsque leur mission accomplie, les fonctionnaires sont partis, il est nécessaire pour le clergé d'organiser une cérémonie d'expiation d'un instant perçu comme sacrilège. Concernant l'expulsion des congrégations, l'accès à l'établissement scolaire ou au couvent n'est plus possible, car des scellés sont apposés par les forces de l'ordre. Dès lors, les fidèles se rendent généralement en cortège à l'église paroissiale, les religieux ou religieuses expulsés en tête avec les autorités municipales et les notables. C'est le cas à l'été 1902, lors des expulsions des sœurs des écoles de Surzur, Rieux et Saint-Jean-la-Poterie, où à chaque fois la même scène se produit : les religieuses se rendent à l'église aux bras du maire et du député sous les acclamations de la foule<sup>114</sup>. À Hennebont, après leur audition de police, les religieux eudistes se rendent eux aussi pour un temps de prière à l'église paroissiale<sup>115</sup>. Le lendemain, en compagnie d'un groupe de jeunes, ils parviennent à récupérer une statue de la Vierge dans leur jardin, qu'ils transfèrent solennellement à l'église de Saint-Caradec<sup>116</sup>. La pratique des cérémonies d'expiation s'observe également en 1906 pour les inventaires. Ainsi, aussitôt après le départ de la troupe et des fonctionnaires ayant réalisé l'inventaire des biens de la cathédrale, le vicaire général du diocèse y célèbre une messe de réparation<sup>117</sup>. À Carnac, le recteur monte en chaire aussitôt après l'inventaire<sup>118</sup>.

Les mouvements de défense catholique d'opposition à la séparation en Bretagne semblent avoir laissé une forte mémoire dans l'inconscient collectif<sup>119</sup>. Les écrits des contemporains catholiques dressent ainsi le portrait d'une période très violente :

Songez à ce qui se passe actuellement en France [...]. Dans ce pays républicain, à notre époque, au XX<sup>e</sup> siècle, des gendarmes prennent d'assaut des écoles, brisent les portes à coup de hache. Contre des femmes de bien, des pauvres sœurs, on lance des régiments d'infanterie armés de sabre et de fusils, et cela uniquement parce que les convictions chrétiennes de ces institutrices ne s'accordent pas avec l'absence de toute idée religieuse chez les ministres actuels. Le pauvre peuple des campagnes se voit de nouveau forcé à saisir des pieux, des pierres, des bâtons, dans son effort désespéré à défendre contre les

---

<sup>113</sup> SRV, 17 mars 1906.

<sup>114</sup> SRV, 23 août 1902.

<sup>115</sup> *Souvenirs des expulsions...*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>117</sup> SRV, 17 février 1906.

<sup>118</sup> SRV, 10 février 1906.

<sup>119</sup> TRANVOUEZ Yvon, « La séparation des Églises et de l'État vue de Bretagne », *Bécédia* [en ligne], 2016, <http://bit.ly/2Q2zplm>, dernier accès le 11 mai 2020.

armes à feu la liberté de sa foi, la liberté de l'éducation religieuse de ses enfants. [...] Malheureuse France, ou plutôt, malheureuse humanité <sup>120</sup>!

Par la suite, l'historiographie semble également avoir contribué à la marge à alimenter cette image de chaos total retenue par la mémoire commune. Jean-Marie Mayeur décrit ainsi concernant les inventaires de 1906 « un mouvement de foule qui se déchaîne, coloré, brutal, déconcertant par ses réactions<sup>121</sup> », tout en minorant son propre propos, en parlant des régions non mobilisées dans lesquelles absence de mobilisation ne veut pas dire adhésion aux lois laïques<sup>122</sup>.

En effet, il ne faut pas généraliser le tableau d'un chaos généralisé proche de l'état insurrectionnel. L'ampleur de la résistance opposée aux fonctionnaires venus pour appliquer la loi est variable d'un endroit à l'autre. De fait, une sorte de légende se serait très vite formée avec les récits des opérations les plus violentes, qui masquent les endroits où tout se passe pacifiquement<sup>123</sup>. Par exemple, les fermetures des écoles congréganistes féminines à l'été 1902 se passent majoritairement dans le calme : seuls sept établissements sur cent refusent d'obtempérer au décret<sup>124</sup>. Une majorité d'écoles ferme donc dans le calme et les sœurs partent volontairement et sans violence, comme à Missiriac<sup>125</sup>. L'attention générale ne se porte que sur les quelques endroits où des troubles éclatent, notamment à Lanouée, où l'armée est présente<sup>126</sup>. De la même manière, de nombreuses tentatives d'inventaires en février-mars 1906 se heurtent à une résistance qui reste passive<sup>127</sup>. Les incidents les plus graves (bagarres, arrestations) ne concernent qu'une vingtaine de communes sur l'ensemble du département ; ailleurs, la résistance reste passive, sans violence, se bornant à des cris et des chants, même si les autorités sont parfois contraintes de fracturer les portes de l'église pour pouvoir entrer<sup>128</sup>. Mais dans un certain nombre de communes, l'agent des domaines se borne à constater le refus du desservant d'ouvrir son église et s'en retourne sans tenter de réaliser l'inventaire, même si la foule n'a pas marqué de signes d'hostilité à son encontre. Début mars 1906, à Saint-Congard et Saint-Laurent-sur-Oust, aucun incident n'éclate car le percepteur se retire sur « le refus formel

---

<sup>120</sup> *Souvenirs des expulsions...*, *op. cit.*, p. 191.

<sup>121</sup> MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique... », *art. cit.*, p. 1270.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 1262.

<sup>123</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 129.

<sup>124</sup> AD56, V500/1, liste des établissements privés congréganistes enseignants dont la fermeture a été ordonnée et qui n'ont pas tenus compte de cette mise en demeure, préfecture du Morbihan, 25 juillet 1902.

<sup>125</sup> AD56, V610, lettre du sous-préfet de Ploërmel au préfet du Morbihan, 30 juin 1902.

<sup>126</sup> SRV, 16 août 1902

<sup>127</sup> BARRET Cécile, *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>128</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 3, p. 16.

d'ouvrir des fabriciens, du curé, du maire et des paroissiens<sup>129</sup> ». En février, à Grand-Champ, malgré un léger accrochage avec les forces de l'ordre, les manifestants sont finalement dégagés sans opposition violente par les gendarmes :

Aussitôt, dix gendarmes à cheval mettent pied à terre [...] et abordent les marches du perron. Une bousculade s'ensuit dans laquelle sept gendarmes sont légèrement égratignés ou contusionnés, tous ces paysans se tiennent, et c'est un à un qu'il faut les appréhender et leur faire descendre les marches. Ils n'injurient pas et ne frappent pas et, une fois en bas, ne cherchent plus à faire aucune opposition<sup>130</sup>.

Ainsi, même en cas d'opposition physique, les manifestants ne cherchent pas à tout prix la confrontation avec les forces de l'ordre. Il s'agit souvent plus d'une opposition de principe plutôt que d'une volonté jusqu'au-boutiste.

L'opposition de manifestants est souvent prévue par l'administration, qui peut prendre ses dispositions pour l'éviter, particulièrement dans le cadre des inventaires. En ville et dans les gros bourgs, le recours aux militaires permet de dresser un périmètre de sécurité qui empêche la manifestation<sup>131</sup>. À Vannes, un bataillon du 116<sup>e</sup> régiment d'infanterie et une soixantaine de gendarmes bloquent l'accès à la cathédrale à six heures du matin le 13 février 1906, jour de l'inventaire<sup>132</sup>. Le même jour à Ploërmel, la même méthode est employée avec succès : trois batteries d'artillerie et une compagnie d'infanterie bloquent les rues menant à l'église dès cinq heures du matin, empêchant d'éventuels manifestants de rejoindre la trentaine de personnes qui s'étaient enfermés la veille dans l'édifice<sup>133</sup>. Constatant la réussite de cette méthode à Sarzeau et Questembert, le commissaire spécial demande au préfet s'il n'est pas possible de généraliser cette méthode à Plouay et dans la région lorientaise :

Je serais reconnaissant à Monsieur le Préfet si cela ne peut présenter aucun inconvénient de vouloir bien me donner des instructions précises pour opérer [...] comme il a été fait à Sarzeau et à Questembert c'est à dire en prenant, si c'est possible, possession des issues ou au moins d'une des issues de l'église à l'improviste dès mon arrivée, puis en occupant la place de l'église et ses débouchés. [...] J'ajouterais que la façon dont il a été procédé à Sarzeau et à Questembert empêche le groupement des gens dans l'église ou sur la place, et toute bagarre dans l'édifice ou sur la place. On évite ainsi de surexciter les populations en fracturant les portes de l'église lorsqu'on peut s'en dispenser<sup>134</sup>.

---

<sup>129</sup> AD56, V613, rapport de gendarmerie, 4 mars 1906.

<sup>130</sup> AD56, V613, rapport de gendarmerie, 3 février 1906.

<sup>131</sup> BARRET Cécile, *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 61.

<sup>132</sup> SRV, 17 février 1906.

<sup>133</sup> AD56, V609, rapport de police, 14 février 1906.

<sup>134</sup> AD56, V613, rapport du commissaire spécial au préfet du Morbihan, 8 février 1906.

Le blocage des rues dès l'aurore pour empêcher tout opposant d'atteindre l'église semble donc être un moyen efficace pour juguler d'éventuelles contestations. La violence est donc redoutée du côté des autorités qui s'efforcent de créer des conditions qui permettent de l'éviter<sup>135</sup>.

## 2. Dans la rue : rixes, charivaris, cortèges et rassemblements

En dehors des cérémonies religieuses, que nous avons évoquées au début de ce chapitre, et des attroupements de défense, qui concernent un espace clos en dehors de la voie publique, il est rare dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle de retrouver « l'Église dans la rue<sup>136</sup> », et surtout, les catholiques dans la rue. C'est un paradoxe, car la voie publique est généralement un véritable élément constitutif du fait de manifester<sup>137</sup>. Pourtant, d'autres modalités d'action des foules catholiques que les attroupements de défense contre les expulsions et les inventaires – qui se déroulent autour et dans un bâtiment – sont utilisées dans le Morbihan. On retrouve en effet dans le répertoire d'action ancien hérité de l'Ancien Régime, des actions telles que des charivaris – rassemblements de foule et bruits dans le but de tourner quelqu'un en dérision – ou, plus violentes, des rixes et des bagarres<sup>138</sup>.

Les manifestants visent surtout des cibles symboliques. Les actions de rue se concentrent la plupart du temps dans les villes et les bourgs les plus importants, soit pour viser une personnalité ou un équipement important, soit dans le cadre d'un évènement inhabituel. Notamment utilisé, comme nous l'avons vu, dans le cadre de l'accueil d'un nouvel évêque<sup>139</sup>, l'arrivée et le départ en train font ainsi l'objet d'une véritable mise en scène dans d'autres circonstances. La gare est un lieu récurrent dans les récits des tensions anticongréganistes des années 1900. En mars 1903, le révérend-frère Abel, supérieur de la communauté de Ploërmel, revient d'un voyage à Paris où il s'est rendu au Palais-Bourbon, tentant sans succès de convaincre les députés de voter pour la demande en autorisation de sa congrégation. Le récit de sa sortie de la gare de Ploërmel, rapporté dans un ouvrage catholique, est volontairement pathétique : le religieux aurait été accueilli par une foule de cinq-cents personnes pleurant en silence, dont le clergé de la ville et le conseiller général, qui l'escorte jusqu'à l'entrée de l'institut<sup>140</sup>. La gare de Ploërmel est à nouveau le théâtre d'une manifestation, à l'occasion du

---

<sup>135</sup> THEURET Johan (dir.), *Un siècle de laïcité en Bretagne (1905-2005)*, Rennes, Apogée, 2005, p. 7.

<sup>136</sup> D'HOLLANDER Paul (dir.), *L'Église dans la rue...*, *op. cit.*

<sup>137</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique... », *op. cit.*, p. 347.

<sup>138</sup> TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action... », *art. cit.*, p. 97.

<sup>139</sup> Cf. *supra*, p. 54.

<sup>140</sup> *Souvenirs des expulsions...*, *op. cit.*, pp. 18-19.

départ des ursulines trois ans plus tard. La foule accompagne les religieuses jusqu'à la gare, où elles reçoivent des fleurs, et où des cantiques sont chantés en attendant le train<sup>141</sup>.

Le tribunal est un autre lieu symbolique où jugés, les congréganistes s'efforcent de démontrer qu'ils disposent d'un soutien populaire. Pour avoir tenté de réoccuper illégalement leur propriété après leur expulsion, la communauté des eudistes est assignée devant le tribunal de Lorient à l'été 1903<sup>142</sup>. Le matin de leur procès, les religieux sont attendus à Lorient par près de cinq-cents de leurs partisans, venus pour partie d'Hennebont<sup>143</sup>. Dans la salle du procès, les spectateurs sont presque tous favorables aux frères : à l'issue de l'audition du supérieur, des applaudissements retentissent, ce qui pousse le juge à suspendre la séance et à demander une évacuation du tribunal. Mais alors que les gendarmes sont occupés à faire vider ce dernier, des bagarres éclatent dans les rues entre les partisans des frères et de nombreux ouvriers anticléricaux : le calme ne revient qu'au départ des eudistes de Lorient, mais aucun incident grave n'est à déplorer et une surveillance policière accrue est mise en place pour le reste du procès<sup>144</sup>. Ces affrontements entre cléricaux et anticléricaux semblent être un problème récurrent à Lorient puisque à l'occasion du procès des manifestations cléricales de Languidic en 1911, des dispositions sont prises afin que les horaires des séances ne coïncident pas avec celles des ouvriers de l'arsenal, pour éviter toute rencontre fortuite pouvant dégénérer<sup>145</sup>. En 1904, suite à la liquidation des biens de la congrégation des frères de La Mennais, le tribunal de Ploërmel est lui aussi le théâtre de manifestations, pour soutenir la gérante du fonds de commerce de la pastillerie de la congrégation, Mme Buffet, opposée dans une audience de référé au liquidateur des biens. Le rassemblement est globalement calme, à l'exception d'insultes visant le commissaire de police<sup>146</sup>.

Les personnalités connues pour leur anticléricisme ou pour leur fidélité aux autorités sont en effet des cibles symboliques faciles d'accès pour les manifestants. Comme quelques autres personnalités ploërmelaises considérées par la population comme responsables du départ des frères, le commissaire Oury semble souvent cristalliser les tensions. Victime d'un charivari, il s'en plaint d'ailleurs lui-même au sous-préfet :

Les manifestants ont crié "à bas Oury". [...] Deux cents manifestants environ m'ont suivi. [...] La manifestation m'a suivi comme à la dernière fois [...]. Arrivés devant mon domicile, j'ai encore requis

---

<sup>141</sup> AD56, V610, rapport de police, 27 novembre 1906.

<sup>142</sup> *Le Nouvelliste de Bretagne*, 29 juin 1903.

<sup>143</sup> *La Croix du Morbihan*, 26 juillet 1903.

<sup>144</sup> 1Z216, rapport de police, 21 juillet 1903.

<sup>145</sup> AD56, V608, rapport du commissaire central de Lorient, 17 décembre 1911.

<sup>146</sup> AD56, V610, rapport de gendarmerie, 13 mars 1904.

les gendarmes d'avoir à disperser les manifestants. J'ai bien pensé à requérir la troupe, mais j'ai hésité et je me suis décidé à prendre tout simplement les noms de concert avec la gendarmerie. Ces faits ayant absolument le caractère outrageant déterminé par les cris de "à bas Oury" et par le refus de circuler, je suis allé en référer à M. le Procureur de la République. Il m'a répondu en me prescrivant d'en dresser un procès-verbal collectif. [...] À remarquer que les manifestants cachent très bien leur jeu. Les tapageurs font tout simplement face en arrière et poussent alors leurs cris ou se mettent à siffler. Avec cette manière de faire, il est impossible de les prendre sur le fait<sup>147</sup>.

Le fonctionnaire de police souligne ici la difficulté d'établir les responsabilités dans ce type de mouvement de foule, qui donne rarement lieu à poursuites judiciaires. À Ploërmel, les actions ne sont de toute façon pas vraiment violentes. Outre le commissaire, le liquidateur des biens de la congrégation, M. Surty, est également victime de huées lorsqu'il se promène en ville<sup>148</sup>. Non loin de là, à Beignon, le garde-champêtre se fait enfermer dans l'église par un groupe de femmes, alors qu'il venait inspecter l'édifice pour une tournée de routine<sup>149</sup>. Ces charivaris ne sont pas propres au pays ploërmelais : dans la région lorientaise, où les anticléricaux sont plus nombreux, on est toutefois éloigné de l'esprit « bon enfant » qui caractérise les actions en pays gallo. Ainsi, à Languidic en 1911, plusieurs personnalités locales du comité républicain sont visées par les paroissiens suite au rachat des biens de la fabrique par leur président d'honneur, avec des jets de pierre, des passages à tabac, des saccages de propriétés privées, et même des caveaux familiaux<sup>150</sup>. En septembre 1903, des ouvriers métallurgistes accompagnés par des membres de la Libre Pensée se heurtent à coups de cailloux avec les fidèles lors d'une procession à Hennebont : ils seront condamnés pour entrave au libre exercice du culte<sup>151</sup>.

## **II. Une évolution progressive vers un modèle d'encadrement des masses associatif et militant**

Sans établir de coupure nette, l'historien et sociologue Charles Tilly observe qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le répertoire d'action ancien s'efface peu à peu au profit d'un répertoire d'action contemporain, usant de nouveaux modes d'actions, ne recourant plus à la violence, et mieux intégré à l'échelle nationale<sup>152</sup>. Ce constat s'observe sur notre période pour le mouvement d'opposition des catholiques morbihannais au pouvoir anticlérical. Ainsi, les protestations physiques, voire violentes, des années 1900, n'ont plus cours après la Première Guerre

---

<sup>147</sup> AD56, V610, rapport du commissaire de police de Ploërmel sur une manifestation à son encontre, 5 avril 1904.

<sup>148</sup> AD56, V610, lettre du commissaire de police de Ploërmel au sous-préfet de Ploërmel, 23 février 1904.

<sup>149</sup> AD56, V609, rapport de gendarmerie, décembre 1906.

<sup>150</sup> AD56, V608, rapport du préfet du Morbihan au président du Conseil, 22 novembre 1911.

<sup>151</sup> GARNIER Sabine, *L'expulsion des congrégations, un cas de conscience pour l'armée. Les événements de Ploërmel (1904)*, Paris, FX de Guibert, 2010, p. 26.

<sup>152</sup> TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action... », *art. cit.*, p. 98.

mondiale. Depuis sa séparation avec l'État, l'Église se transforme. Symbole de ce renouveau, Mgr Gouraud, l'évêque de Vannes, est un des promoteurs de l'Action catholique : comprenant la force que peut représenter le nombre important de fidèles, il souhaite organiser les œuvres ecclésiastiques sous l'égide diocésaine pour rendre leur action efficace et porter la voix de l'Église<sup>153</sup>. Progressivement, le mouvement catholique morbihannais se structure : dès les années 1900, les prémices d'un nouveau modèle apparaissent, avec une grande importance de la réunion publique comme mode d'action ; toutefois, ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale, dans le cadre de la lutte contre le Cartel des gauches, qu'est achevée une réelle organisation coordonnée des catholiques morbihannais, sous l'égide de l'Union diocésaine, rattachée à la FNC.

a) Les prémices d'un nouveau modèle : défilé, réunions publiques et associations

Les travaux de l'historienne Paula Cossart ont permis de démontrer comment la III<sup>e</sup> République a progressivement instauré un cadre légal permettant l'expression des opinions divergentes – notamment en garantissant la liberté de réunion en 1881<sup>154</sup>. Cette liberté de réunion est un des facteurs de l'apparition d'une culture politique commune et respectueuse du cadre démocratique<sup>155</sup>. Certes, nous avons vu que les actions les plus visibles des catholiques dans les années 1900 sont les oppositions physiques aux expulsions ou aux opérations d'inventaires, actions appartenant au répertoire d'action ancien<sup>156</sup>. Toutefois, parallèlement, de nouvelles modalités d'expression collective apparaissent, portées non pas par l'Église, mais par des notables et des élus locaux. Il s'agit de rassembler l'ensemble des fidèles du département en organisant manifestations et meetings. Ce n'est que dans un second temps, une fois la loi de séparation actée, que Mgr Gouraud tente de structurer l'action des catholiques non pas sous une bannière politique, mais sous celle de l'évêché, au nom de l'Action catholique.

1. Des tentatives d'organisation politiques au début des années 1900

Face aux lois anticongréganistes des années 1900, la hiérarchie catholique ne reste pas sans réagir et fait savoir sa désapprobation, comme nous l'avons vu avec le pèlerinage d'hommes convoqué à Sainte-Anne-d'Auray par Mgr Laticule<sup>157</sup>. Toutefois, il faut remarquer que les cadres ecclésiastiques évitent de soutenir trop ouvertement les mouvements

---

<sup>153</sup> BARRET Cécile, *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 221.

<sup>154</sup> COSSART Paula, *Le meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, PUR, 2010, p. 12.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p.13

<sup>156</sup> Cf. *supra*, pp. 63-70.

<sup>157</sup> Cf. *supra*, p. 62.

contestataires, sans doute par craintes de sanctions de la part des autorités civiles alors que le cadre concordataire reste en vigueur<sup>158</sup>. Cependant, le clergé du diocèse de Vannes ne se prive pas pour autant de s’immiscer dans la vie politique locale, et appelle par exemple les fidèles à voter pour des candidats catholiques lors des élections<sup>159</sup>.

Avec sept députés sur huit issus de la droite catholique à l’issue des élections générales de 1902<sup>160</sup>, sans compter les sénateurs, la représentation parlementaire morbihannaise entend défendre les intérêts religieux de leurs électeurs. Aussi, les élus catholiques, qu’ils soient monarchistes – à l’image du duc de Rohan, député de la circonscription de Ploërmel<sup>161</sup>, ou du comte Lanjuinais, président du conseil général<sup>162</sup> – ou libéraux – comme Ernest Lamy, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Lorient<sup>163</sup>, sont attentifs à la contestation montante dans leur département. De la même manière, nombreux sont les conseils municipaux votant des vœux réclamant le maintien de leur école congréganiste, comme à Moréac<sup>164</sup>, ou à Séné<sup>165</sup>. Des maires ou des députés sont présents lors des expulsions, tel le marquis de l’Estourbeillon à Surzur<sup>166</sup>. Toutefois, les élus veulent aller au-delà des simples attroupements conjoncturels devant les écoles morbihannaises.

Très vite, les élus démontrent leur volonté d’unir l’ensemble des Morbihannais sous la bannière de la religion ; il s’agit bien d’un souhait d’une union politique, face à la politique gouvernementale, plutôt que religieuse, qui se ferait derrière l’évêché. L’Action libérale populaire, jeune parti de la droite chrétienne, sociale et rallié, est sans aucun doute un modèle inspirateur. Début août 1902, en pleine période d’expulsions, l’éditorial du journal clérical morbihannais *L’Arvor* appelle les catholiques à rejoindre l’ALP pour former un groupement politique capable de porter les revendications catholiques au plus haut niveau, comme en Belgique<sup>167</sup>. Cinq des sept députés morbihannais de droite élus en 1902 sont déjà rattachés à ce

---

<sup>158</sup> Cf. *infra*, p. 133 et p. 140.

<sup>159</sup> TRÉGOUËT Michel, *La puissance et les armes politiques du clergé séculier morbihannais (1876-1898)*, mémoire de maîtrise d’histoire, Rennes 2, 1984, p. 152.

<sup>160</sup> AD56, 3M273, procès-verbaux des résultats, 1902.

<sup>161</sup> Assemblée nationale, « Alain de Rohan-Chabot de Léon », *Sycomore, base de données des députés français depuis 1789* [en ligne], <https://bit.ly/2W8ILRy>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>162</sup> *Id.*, « Paul-Henry de Lanjuinais », *Sycomore...* [en ligne], *op. cit.*, <https://bit.ly/360282s>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>163</sup> *Id.*, « Ernest Lamy », *Sycomore...* [en ligne], *op. cit.*, <https://bit.ly/2WAGX3G>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>164</sup> *L’Arvor*, 1<sup>er</sup> août 1902.

<sup>165</sup> *La Croix du Morbihan*, 24 août 1902.

<sup>166</sup> AD56, V494, procès-verbal de dissolution de l’établissement congréganiste de Surzur, 14 août 1902.

<sup>167</sup> *L’Arvor*, 10 août 1902.

groupe parlementaire<sup>168</sup>. L'ALP possède une organisation hiérarchique innovante pour l'époque, avec près de 2.000 comités rassemblant 250.000 personnes à travers toute la France. L'objectif de ses fondateurs, les députés Jacques Piou et Albert de Mun, est de pouvoir rassembler l'ensemble de l'électorat catholique de France au sein d'un même parti politique, sur le modèle du *Zentrum* allemand<sup>169</sup>. Fin juillet 1902, alors que commencent les expulsions de congrégations suite aux décrets Combes, la Ligue patriotique des femmes françaises, pendant féminin de l'ALP, organise une grande manifestation à Paris, place de la Concorde<sup>170</sup>.

De la même manière, les députés et sénateurs morbihannais décident de convoquer une manifestation à Vannes pour le 18 août 1902, et publient à cet effet une tribune par voie de presse la semaine précédente. Le mot d'ordre est « la sauvegarde des libertés sociales et religieuses ». L'inspiration parisienne est claire, puisqu'à la fin de ce rassemblement, le sénateur Gustave de Lamarzelle « affirme que la manifestation place de la Concorde à Paris n'approchait pas de celle dont il vient d'être le témoin<sup>171</sup> ». La date du 18 août n'est pas choisie au hasard : il s'agit du jour d'ouverture de la session du conseil général. Chaque commune est appelée à envoyer trois délégués pour se faire représenter, auxquels peuvent se joindre tous les Morbihannais le souhaitant<sup>172</sup>.

Le déroulé de la manifestation, bien organisée, se déroulant pacifiquement et sans aucun débordement. Rendez-vous est donné à la Halle-aux-Grains en début d'après-midi : après avoir écouté les parlementaires discourir, les manifestants signent une pétition destinée au conseil général. La foule part ensuite en cortège dans les rues de la ville : les députés et sénateurs, ceints de leurs écharpes tricolores<sup>173</sup>, se placent en tête de cortège, suivis par les hommes, et enfin les femmes. Des slogans sont criés – « Liberté ! », « Vivent les sœurs ! » – et le cantique *Nous voulons Dieu dans nos écoles* est chanté<sup>174</sup>, mais aussi *La Marseillaise*<sup>175</sup>. Le défilé arrive à la préfecture où les parlementaires vont porter la pétition aux conseillers généraux, tandis que la foule conspu le nom des onze conseillers de gauche qui ont refusé de recevoir la délégation ; le préfet s'est lui aussi retiré. À la fin de la journée, le trajet est effectué en sens inverse. Rentrés

---

<sup>168</sup> R. de L'Estourbeillon, P.-H. de Lanjuinais, E. Lamy, J. Guilloteaux, G. de Boissieu et F. Forest. Cf. Assemblée nationale, *Sycomore, base de données des députés français depuis 1789*, <https://bit.ly/2LshROe>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>169</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1984, p. 194.

<sup>170</sup> DELLA SUDDA Magali, « 1902, les catholiques sont dans la rue », *L'Histoire*, n°435, mai 2017, p. 27.

<sup>171</sup> *L'Arvor*, 20 août 1902.

<sup>172</sup> *Ibid.*

<sup>173</sup> AD56, T197, rapport du commissaire de police de Vannes, 19 août 1902.

<sup>174</sup> *LNM*, 20 août 1902.

<sup>175</sup> AD56, T197, rapport du commissaire de police de Vannes, 19 août 1902.

à la salle de la Halle-aux-Grains, les parlementaires rendent compte aux manifestants de leur entrevue au conseil général – qui s’est déroulée sans accrocs puisque le président n’est autre que le comte de Lanjuinais, qui est également député monarchiste. Le rassemblement se disperse ensuite dans le calme<sup>176</sup>. La manifestation du 18 août 1902 utilise ainsi deux modalités d’action que Charles Tilly rattache au répertoire contemporain : le défilé, et la réunion publique<sup>177</sup>.

Le contexte législatif, qui interdit en théorie les réunions sur la voie publique, n’est pas favorable pour que la pratique du défilé soit pérennisée les années suivantes. En revanche, la loi de 1901 sur le droit d’association favorise l’organisation de partis et de groupes d’intérêts<sup>178</sup>. Ainsi, le mouvement de contestation catholique organise son combat contre les mesures anticongréganistes prévues par la loi de 1901, tout en profitant dans le même temps des libertés qu’elle offre. Les contestataires utilisent également la loi sur la liberté de réunion (1881). L’organisation de réunions est un moyen facile de rassembler du monde. La presse morbihannaise rapporte la tenue de plusieurs réunions d’opposition à l’expulsion des sœurs au cours de l’été 1902. À Ploërmel, 700 personnes se rassemblent chez le carrossier Lecadre pour écouter un avocat expliquer que selon lui, les mesures d’expulsion sont illégales<sup>179</sup>. À Plouay, un « meeting en faveur de nos religieuses » est organisé par le député Ernest Lamy le lundi 4 août 1902. Là encore, la date n’est pas choisie au hasard, puisqu’il s’agit du jour du marché : plusieurs milliers de cultivateurs assistent à la réunion, qui a lieu en extérieur<sup>180</sup>. La mise en scène respecte les codes de la réunion publique prévus par la loi de 1881, avec la constitution d’un bureau chargé de distribuer la parole, composé d’un président de séance et d’assesseurs<sup>181</sup>, rôle ici tenu par des conseillers municipaux<sup>182</sup> : l’utilisation par les catholiques de ce mode d’action est donc une marque de leur intégration dans le jeu démocratique républicain.

L’année suivante, d’autres rassemblements de ce type ont lieu, sous la coordination d’une nouvelle association, le Comité central de la Résistance catholique du Morbihan. Fin 1903, la presse rapporte la tenue de plusieurs réunions publiques sous l’égide de ce comité,

---

<sup>176</sup> *LNM*, 20 août 1902.

<sup>177</sup> TILLY Charles, « Les origines du répertoire d’action... », *art. cit.*, p. 98.

<sup>178</sup> COSSART Paula, *Le meeting politique...*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>179</sup> *L’Arvor*, 10 août 1902.

<sup>180</sup> *L’Arvor*, 8 août 1902.

<sup>181</sup> COSSART Paula, *Le meeting politique...*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>182</sup> *L’Arvor*, 8 août 1902.

notamment à Grand-Champ<sup>183</sup>, à Lanouée<sup>184</sup>, ou Plumelin<sup>185</sup>. Bien qu'à chacune de ses réunions, le bureau soit composé d'élus locaux, et malgré un argumentaire complotiste qui résonne dans une France qui sort tout juste de l'affaire Dreyfus, la Résistance catholique se défend d'être une organisation politique :

Il y a suffisamment de groupements électoraux comme cela, et, d'un autre côté, une œuvre de provocation ne servirait qu'à faire le jeu de la coalition judéo-maçonnique qui gouverne la France. C'est une œuvre de résistance, une œuvre de défense. Le Comité veut assurer la liberté de l'exercice du culte catholique menacé. C'est la défense de sa foi, de ses églises, et de ses écoles qu'il veut prendre dans le Morbihan. Il souhaite ardemment que les évènements ne sollicitent pas son concours<sup>186</sup>.

Selon les services de renseignement, c'est pourtant une véritable campagne électorale qui est menée au cours de l'hiver 1903-1904 :

Une propagande catholique et réactionnaire active est faite depuis quelques temps dans le Morbihan, dans le but de défendre les libertés religieuses menacées et de s'opposer, le cas échéant, à la fermeture des églises et des presbytères si les "sectaires" voulaient les supprimer ou les fermer. Des conférences ont été faites dernièrement à Languidic, Theix, Guilliers, Josselin, Ploërmel, Lanouée, St-Jean-Brévelay et Malestroit, où, après le vote d'un ordre du jour affirmant la ferme volonté des habitants de défendre leur foi religieuse menacée, les assistants se sont formés en "compagnies paroissiales". Ces conférences sont organisées par le "Comité de la Résistance catholique"<sup>187</sup>.

Faute de sources, il est difficile d'avoir plus d'information sur les « compagnies paroissiales » ici évoquées. Concernant Vannes, on trouve trace d'une « Union de défense catholique de la commune de Vannes », dont les statuts ont été déposés en préfecture le 20 mars 1907, et dont l'objectif est, « en dehors de toute organisation destinée à assurer l'exercice public du culte, la défense des intérêts catholiques dans la commune<sup>188</sup> », ce qui se place clairement dans la lignée des objectifs du Comité de la Résistance catholique.

Les évènements de la Résistance catholique se déroulent toujours selon le modèle canonique de la réunion publique, avec, toutefois, une petite particularité due au caractère catholique de la mobilisation : chaque réunion commence et se termine par une prière<sup>189</sup>. Pour le reste, la réunion se fait le plus souvent sur une place publique, en présence d'un bureau

---

<sup>183</sup> *LNM*, 22 octobre 1903.

<sup>184</sup> *LNM*, 13 décembre 1903.

<sup>185</sup> *LNM*, 31 décembre 1903.

<sup>186</sup> *LNM*, 22 octobre 1903.

<sup>187</sup> AD56, M4448, rapport du commissaire spécial, 4 février 1904.

<sup>188</sup> AD56, 4M201, statuts de l'Union de défense catholique de la commune de Vannes, association loi 1901, 20 mars 1907.

<sup>189</sup> *LNM*, 22 octobre 1903.

composé d'élus locaux conservateurs, et les prises de paroles pourfendent la politique laïque du gouvernement et pointent ses attaques contre le catholicisme. À Lanouée, la population se réunit sur la grande place du bourg, devant le calvaire, où une estrade a été dressée. Le maire prend la direction de la réunion, et exalte le comportement des hommes de la commune qui ont été jugés pour avoir participé à la défense de l'école congréganiste lors des expulsions d'août 1902<sup>190</sup>. Il faut toutefois remarquer deux choses : d'une part, ces réunions ne donnent lieu à aucun écho dans la *Semaine religieuse*, l'hebdomadaire officiel de l'évêché ; de l'autre, au contraire des hommes politiques locaux, maires, parlementaires, conseillers municipaux ou généraux, il n'est pas fait mention de la présence d'aucun ecclésiastique. Le clergé n'a donc rien à voir dans ces réunions, ou tout du moins ne souhaite pas le faire savoir de manière officielle.

Le Comité de la Résistance catholique n'est pas la seule organisation à organiser des réunions de ce type au cours des années 1900. La frontière entre les différentes organisations est assez floue, d'autant que les thèmes abordés sont les mêmes et que les orateurs sont là aussi des élus et notables locaux. Ainsi, l'ALP poursuit de son côté son rêve de réunir sous sa bannière l'ensemble des catholiques. Une réunion se tient à Ploërmel en octobre 1903, devant 300 cultivateurs. L'orateur, le comte de Lantivy, les incite à s'engager contre les lois laïques<sup>191</sup>. Toujours à Ploërmel, le parti politique tient un congrès en octobre 1908, en présence du député Jacques Piou, président national du mouvement, mais également du marquis de L'Estourbeillon, député du Morbihan. Après une messe le matin, suivie d'un banquet sous les Halles, l'après-midi est consacré à une grande réunion publique au cours de laquelle les orateurs fustigent la loi sur les congrégations. Près de 500 personnes sont présentes. L'assistance est composée de notables locaux et de nombreux agriculteurs des environs invités par leurs soins<sup>192</sup>. La section féminine de l'ALP, la LPDF est également active à Ploërmel : au printemps 1903, une conférence sur « la résistance des catholiques persécutés » a lieu en présence de 300 femmes<sup>193</sup>. Malheureusement, comme le soulignent les travaux de Marie-Thérèse Cloître, il est difficile de retracer les activités de la LPDF, du fait de sources imprécises et irrégulières<sup>194</sup>. De la même manière, il semble difficile d'estimer l'importance et la régularité des rassemblements de l'ALP ou du Comité de Résistance catholique dans le Morbihan, au contraire des autres types

---

<sup>190</sup> *LNM*, 13 décembre 1903.

<sup>191</sup> AD56, M4448, rapport du commissaire de police de Ploërmel, 26 avril 1903.

<sup>192</sup> AD56, M4449, rapport du commissaire de police de Ploërmel, 19 octobre 1908.

<sup>193</sup> AD56, M4448, rapport du commissaire de police de Ploërmel, 10 mai 1903.

<sup>194</sup> CLOÎTRE Marie-Thérèse, « Femmes et militance catholique dans le Finistère avant 1914 », dans WACHÉ Brigitte, *Militants catholiques de l'Ouest. De l'action religieuse aux nouveaux militantismes (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2004, p. 38.

et instances de mobilisation<sup>195</sup>. Il semble toutefois que la Résistance catholique ne poursuit pas longtemps ses activités, peut-être car les gouvernements successifs mettent en sourdine la politique anticléricale une fois la séparation actée.

## 2. Les balbutiements de l'Action catholique (1906-1914)

Paradoxalement, après l'entrée en vigueur de la loi de séparation, l'Église est plus libre de s'engager contre la politique laïque gouvernementale, car la dépendance du clergé à l'État est rompue<sup>196</sup>. Parallèlement, le pape Pie X théorise une nouvelle forme d'engagement des catholiques dans son encyclique *Il fermo proposito* (11 juin 1905). C'est la naissance de l'Action catholique. L'objectif est de rassembler l'ensemble des œuvres catholiques portées par les laïcs, qui constituent de véritables « armes politiques<sup>197</sup> » dans le cadre de la défense religieuse contre les attaques du camp anticléricale, mais aussi pour diffuser la doctrine sociale de l'Église<sup>198</sup>. Dans le Morbihan, Mgr Gouraud fait de son diocèse un véritable laboratoire de l'Action catholique, dont il est l'un des principaux théoriciens en France<sup>199</sup>. Il consacre même un ouvrage au sujet en 1913<sup>200</sup>.

Dans ce contexte, Mgr Gouraud décide désormais de convoquer chaque année dans sa ville épiscopale un congrès diocésain, dont il explique les objectifs dans une lettre pastorale en 1907 :

À l'exemple de plusieurs de nos vénérés collègues dans l'épiscopat, nous avons cru bon d'organiser un congrès diocésain de nos œuvres à Vannes, du 6 au 9 octobre prochain. Jamais il ne fut plus nécessaire aux catholiques de s'assembler ainsi en congrès. La persécution qui les frappe menacerait de disperser leurs œuvres mêmes, s'ils ne se concertaient pas sur les moyens de les sauver et de les développer. L'isolement, d'ailleurs, a toujours été le grand ennemi de toutes les bonnes volontés et le principe de tous les découragements. Au contraire, c'est dans l'union et dans l'entente que les efforts se multiplient et produisent des merveilles<sup>201</sup>.

Comme le fait remarquer l'évêque, ce mode de réunion séduit de nombreux diocèses à travers la France. Ces rassemblements sont inspirés de congrès organisés par les catholiques belges et

---

<sup>195</sup> Cf. *supra*, chap. I, « Se rassembler », pp. 17-50.

<sup>196</sup> TRANVOUEZ Yvon, *Catholiques d'abord...*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>197</sup> TRÉGOUËT Michel, *La puissance et les armes politiques du clergé...*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>198</sup> PICAUD Carine, « La première Action catholique dans le diocèse de Vannes sous l'épiscopat de Mgr Gouraud (1906-1928) », *BMSPM*, n°126, 2000, p. 221.

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 226

<sup>200</sup> GOURAUD Alcime-Henri, *Pour l'Action catholique*, Paris, Beauchesne, 1913.

<sup>201</sup> *SRV*, 28 septembre 1907.

allemands dès les années 1870<sup>202</sup>. La période s'étendant de la séparation jusqu'à la veille du premier conflit mondial constitue l'apogée de ce mode de réunion des catholiques français : le congrès est un moyen de mobilisation assez adéquat pour associer clergé et laïcs dans un moment où l'Église se sent menacée<sup>203</sup>. Sept congrès diocésains se tiennent à Vannes entre 1907 et 1914, généralement entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre<sup>204</sup>.

Les programmes des congrès diocésains vannetais montrent une organisation qui se répète d'une année à l'autre, toujours selon le même modèle : le congrès se déroule sur plusieurs jours, chaque journée étant marquée par plusieurs séances d'études, suivies le soir par une grande réunion publique<sup>205</sup>. Ainsi, en 1908, le congrès a lieu sur quatre jours, du lundi 19 au jeudi 22 octobre. Les invitations ont été adressées par l'intermédiaire des curés et des recteurs des paroisses, à destination des responsables d'œuvres. Le public visé est donc plutôt issu de l'élite sociale. L'évêché donne la consigne de communiquer sur le congrès dans la presse locale, afin de donner une publicité à l'évènement. Les séances de travail en journée se déroulent à la salle de La Garenne et sont consacrées à des monographies présentant des œuvres paroissiales, diocésaines ou même régionales. Les professeurs du lycée Saint-François-Xavier sont mis à contribution en tant que commissaires du congrès, afin de prendre note des débats. Le soir, des séances ouvertes à tous ont lieu à la Halle-aux-Grains, mise à disposition par la municipalité et aménagées par des bénévoles<sup>206</sup>.

Chaque année, les débats abordent la question de la structuration des diverses œuvres catholiques du diocèse. Les œuvres sont des groupements associatifs qui concernent des domaines divers, notamment les conférences, la presse, l'enseignement catholique, ainsi que les organisations sur le terrain social comme les caisses d'épargne ou d'assurances, les syndicats, les mutualités, etc.<sup>207</sup>. Dans le contexte de défense religieuse, un certain nombre d'entre elles exercent un rôle crucial, et sont valorisées par Mgr Gouraud, qui entend structurer et organiser ces œuvres à l'échelle du diocèse, sous prétexte d'unité<sup>208</sup>. Il s'agit en fait de placer sous le contrôle épiscopal l'ensemble des œuvres catholiques du diocèse – et surtout leurs

---

<sup>202</sup> MARAIS Loïc, « Assemblées et congrès diocésains. La mobilisation des catholiques dans l'Ouest (1906-1914) », dans WACHÉ Brigitte, *Militants catholiques...*, op. cit., p. 200.

<sup>203</sup> LANGLOIS Claude et SORREL Christian (dir.), *Le catholicisme en congrès (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Lyon, RESEA, 2009, p. 6.

<sup>204</sup> LANGLOIS Claude et SORREL Christian (dir.), *Le temps des congrès catholiques. Bibliographie raisonnée des actes de congrès tenus en France de 1870 à nos jours*, Turnhout, Brepols, 2010, pp. 222-223.

<sup>205</sup> SRV, 28 septembre 1907 ; SRV, 7 octobre 1911.

<sup>206</sup> *Deuxième congrès diocésain de Vannes sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Gouraud (19-22 octobre 1908). L'organisation des œuvres catholiques*, Vannes, librairie Lafolye frères, 1909.

<sup>207</sup> SRV, 28 septembre 1907.

<sup>208</sup> SRV, 9 octobre 1909.

membres, qui représentent une force de frappe militante – via une organisation hiérarchique pyramidale<sup>209</sup>.

Selon les termes du comte de Lantivy, s'exprimant au congrès diocésain de 1908, le projet est de mettre en place « une organisation en triptyque : comités paroissiaux, cantonaux, bureau diocésain<sup>210</sup> ». À l'échelon le plus bas, le comité paroissial – qui doit être complètement distinct du conseil paroissial qui est chargé des affaires strictement culturelles – a pour rôle de coordonner l'action des œuvres charitables et sociales. Les comités paroissiaux sont coiffés par des comités cantonaux, qui regroupent des représentants de chaque paroisse d'un canton, cadre correspondant au doyenné. Les délégués cantonaux choisissent en leur sein des délégués diocésains chargés de les représenter au sein du bureau diocésain, présidé par l'évêque<sup>211</sup>.

Ces groupements sont organisés d'une manière très structurée et codifiée. Le comité paroissial est composé d'une quinzaine de membres au maximum, tous responsables d'œuvres, choisis par le recteur ou le curé qui préside le comité. Le bureau du comité est donc constitué d'un président ecclésiastique – auquel peut-être adjoint un vice-président laïc – ainsi que d'un secrétaire et d'un trésorier. Seuls les hommes ont officiellement le titre d'adhérent, mais les femmes ont le droit de participer aux réunions. Le comité cantonal fonctionne de la même manière, à la différence qu'il est composé de délégués choisis par les différents délégués des comités paroissiaux. Le bureau diocésain est identiquement composé de délégués des comités cantonaux<sup>212</sup>.

L'organisation de ces groupements reprend en apparence le fonctionnement des associations loi 1901. Toutefois, il est intéressant de noter que le diocèse conseille aux comités paroissiaux de ne pas se constituer en associations déclarées : « le conseil paroissial n'a d'existence et d'autorité qu'aux yeux de l'Église<sup>213</sup> ». De la même manière, l'Église refuse aussi alors la constitution – en théorie imposée par la loi de 1905 – d'associations culturelles pour gérer son patrimoine, au prétexte que les associations loi 1901 méprisent la nature hiérarchique de l'institution<sup>214</sup>. C'est sans doute la même raison qui préside pour les comités locaux d'Action catholique : à aucun moment il n'est fait mention d'une quelconque élection des bureaux. Les présidences restent à chaque échelon territorial contrôlées par le clergé. Le curé ou le recteur

---

<sup>209</sup> Cf. vol. II, annexes, schéma 1, p. 49.

<sup>210</sup> *Deuxième congrès diocésain de Vannes...*, *op. cit.*, p. 31.

<sup>211</sup> *Ibid.*, pp. 27-32.

<sup>212</sup> *Ibid.*, pp. 28-30.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>214</sup> TRIPIER Yves, *La laïcité, ses prémices, et son évolution depuis 1905 (le cas breton)*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 86.

de la paroisse est président de droit du comité paroissial. Le curé-doyen est responsable d'un doyenné, c'est-à-dire un regroupement de paroisses ; les doyennés correspondent généralement aux cantons civils. Le curé-doyen est président de droit du comité cantonal. De la même manière, le bureau diocésain est présidé par l'évêque de Vannes en personne<sup>215</sup>.

En 1911, suite aux délibérations du congrès diocésain, l'évêque de Vannes décide d'officialiser cette structuration, et promulgue une ordonnance créant l'Union catholique du Morbihan. À chacun des comités et bureau préexistant – à l'échelle paroissiale, cantonale et diocésaine – il adjoint une union. L'union paroissiale groupe l'ensemble des catholiques d'une paroisse souhaitant s'y faire inscrire<sup>216</sup>. Dès lors, on observe bien la volonté de Mgr Gouraud de toucher plus de monde que les seuls responsables d'œuvres déjà engagés. Il s'agit d'une « résurgence de la tentation du parti catholique<sup>217</sup> », avec la volonté de rassembler un maximum de catholiques sous la même bannière, similairement à l'ALP. L'objectif de l'Union catholique découle des congrès diocésains, et se consacre à « la défense des intérêts religieux ainsi que la conservation et le développement des œuvres<sup>218</sup> ». Chaque échelon doit régulièrement organiser des événements : conférences et réunions paroissiales ; congrès cantonaux ; congrès diocésain<sup>219</sup>. Les congrès cantonaux constituent en quelque sorte un congrès diocésain à l'échelle réduite, et se déroulent sur le même modèle. Par exemple, à Plouay en 1912, la journée débute par une messe à l'église paroissiale, est suivie d'une séance d'études réservée aux membres des comités paroissiaux. L'ordre du jour est de réfléchir aux moyens de développer l'Union catholique dans le diocèse. Après un repas le midi, l'après-midi est une « réunion générale » ouverte à tous et particulièrement aux mères de famille, consacrée à l'enseignement libre. Mgr Gouraud, présent en personne, vante les avantages d'une éducation chrétienne après avoir critiqué l'école laïque publique<sup>220</sup>.

L'ordre de l'évêque doit être suivi d'effets sur le terrain. Pour cela, une grande campagne de réunions publiques est organisée en 1912-1913. Des conférenciers nommés par le bureau diocésain battent la campagne afin de convaincre les fidèles de la nécessité de créer l'Union catholique dans le contexte de menaces pesant sur eux. Mgr Gouraud est convaincu de

---

<sup>215</sup> SRV, 16 décembre 1911.

<sup>216</sup> *Ibid.*

<sup>217</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006, p. 31.

<sup>218</sup> *Ibid.*

<sup>219</sup> *Ibid.*

<sup>220</sup> SRV, 6 avril 1912.

l'efficacité de la réunion publique comme vecteur de mobilisation. Depuis plusieurs années, il valorise la conférence paroissiale comme mode d'action contre le camp anticlérical :

Il serait vivement à désirer qu'on entreprît partout, même dans nos campagnes, des conférences pour éclairer les esprits, réfuter les attaques de nos adversaires, et faire triompher la vérité. [...] Tous apôtres ! Ce doit être notre devise. [...] Nous avons tous, au contraire, le souci les uns des autres, parce que nous sommes tous solidaires des mêmes maux et victimes de la même persécution<sup>221</sup>.

La campagne de réunions paraît rencontrer un succès en demi-teinte et ne concerne que quarante-cinq paroisses en presque un an<sup>222</sup>. Au début de l'automne 1912, 200 paroisses sur 284 possèdent un comité paroissial, groupement restreint composé des hommes d'œuvres, mais seulement trente d'entre elles possèdent aussi une union paroissiale, censée s'adresser à tous les fidèles<sup>223</sup>.

Nous l'avons vu, tous ces rassemblements dans les années suivant la séparation n'ont pas une ampleur comparable à la crise des inventaires par exemple. Il s'agit d'une phase de mise en sommeil de la mobilisation, destinée à conserver une base militante dans un contexte où les attaques anticléricales du gouvernement se calment<sup>224</sup>. Par la suite, congrès cantonaux et réunions paroissiales sont stoppés net par le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Le conflit constitue une « parenthèse dans l'histoire de la première Action catholique morbihannaise<sup>225</sup> ». En raison de l'Union sacrée, la défense religieuse et les oppositions entre cléricaux et anticléricaux sont mis en sourdine pour plusieurs années<sup>226</sup>. Pour l'évêque de Vannes « nous avons semé ; le grain devait rester encore enfoui. Il lèverait à l'heure de la Providence<sup>227</sup> ». Au cours de ces quelques années séparant la séparation de l'Église et de l'État de la Première Guerre mondiale, Mgr Gouraud et les cadres de l'Union catholique du Morbihan ont jeté les bases d'une structure qui permettra une prompt réaction aux attaques anticléricales du Cartel des gauches, une génération plus tard.

b) L'opposition au Cartel des gauches (1924-1926) : l'Union catholique diocésaine et la FNC

La paix revenue, la période n'est plus porteuse à la relance d'une organisation de défense religieuse. Au cours de la législature du Bloc national, l'apaisement prime, avec la reprise des

---

<sup>221</sup> SRV, 23 février 1907.

<sup>222</sup> Cf. *supra*, p. 30.

<sup>223</sup> *Bulletin des œuvres, supplément mensuel de la Semaine religieuse de Vannes*, 9 novembre 1912, p. 18.

<sup>224</sup> Cf. *supra*, pp. 28-32.

<sup>225</sup> PICAUD Carine, « La première Action catholique... », *art. cit.*, p. 229.

<sup>226</sup> *Ibid.*

<sup>227</sup> SRV, 10 janvier 1925.

relations diplomatiques avec le Saint-Siège ou encore le compromis des associations diocésaines qui règle définitivement les problèmes techniques causés par la loi de séparation de 1905<sup>228</sup>. Dans ce contexte, l'Union catholique du Morbihan perd son rôle de défense religieuse : les œuvres paroissiales continuent d'avoir un certain succès, mais ce sont surtout les associations et patronages sportifs ou culturels qui se développent. Ce n'est qu'avec l'arrivée au pouvoir de la gauche, en 1924, que les tensions se réveillent à nouveau.

Le programme laïque du gouvernement Herriot inquiète les catholiques dans toute la France. Dès le mois de juillet, des manifestations ont lieu en Alsace<sup>229</sup>. À l'automne, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France charge officiellement le général de Castelnau, héros de la Première Guerre mondiale et fondateur de la Ligue des catholiques du Rouergue, de créer une Fédération nationale catholique<sup>230</sup>. Partout en France, des Unions diocésaines se rallient à la bannière de la FNC et organisent des grandes manifestations. En Bretagne, c'est le diocèse de Quimper et Léon qui ouvre le bal, en rassemblant près de 70.000 personnes pour deux manifestations à Quimper et au Folgoët les 7 et 8 décembre 1924, 20.000 à Saint-Brieuc et 45.000 à Rennes en février 1925<sup>231</sup>.

Les Unions diocésaines se coordonnent entre elles pour organiser leur mobilisation. La manifestation organisée par le diocèse de Vannes se tient beaucoup plus tard, seulement à la fin mars 1925. Dès le mois de décembre, une réunion régionale portant « sur les moyens de continuer l'agitation en Bretagne contre le gouvernement<sup>232</sup> » rassemble à Rennes de nombreuses personnalités de la droite bretonne et du monde catholique (prêtres, parlementaires...), dont l'abbé Trochu et Emmanuel Desgrées du Lou, responsables du journal chrétien-démocrate *L'Ouest-Éclair*. Les modalités de la mobilisation sont définies : conférences dans les communes, distributions de tracts. Comme dans les chefs-lieux des quatre autres départements bretons, une grande manifestation est prévue à Vannes, mais seulement au mois de mars du fait de l'engagement des divers orateurs sur les autres manifestations pour les dates précédentes<sup>233</sup>.

---

<sup>228</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*. Tome 2. 1880/1930, Toulouse, Privat, 1986, p. 279.

<sup>229</sup> BONAFOUX-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique (1924-1944)*, Paris, Fayard, 2004, p. 22.

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>231</sup> BENSOUSSAN David, « Le réveil des catholiques bretons (1924-1926) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°57, 1998, p. 64 ; BONAFOUX-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 573.

<sup>232</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police de Vannes au préfet du Morbihan, 10 décembre 1924.

<sup>233</sup> *Ibid.*

Début 1925, Mgr Gouraud publie une lettre pastorale avec laquelle il lance le retour de l'Union catholique qu'il avait créé avant-guerre. Les statuts sont légèrement modifiés par rapport à 1911. L'Union catholique du Morbihan devient l'Union catholique du diocèse de Vannes pour la défense des intérêts religieux et sociaux, et constitue l'antenne départementale de la FNC. Les statuts évoquent toujours le développement des œuvres, mais l'objectif principal de l'Union est de « revendiquer les libertés des catholiques par l'abrogation des lois qui y portent atteinte<sup>234</sup> ». Pour le reste, l'organisation de l'association est similaire à 1911, et toujours structurée selon le triple niveau paroisse/canton/diocèse<sup>235</sup>. À noter que tous les hommes catholiques à partir de 18 ans peuvent y adhérer ; les femmes forment une section particulière de l'Union catholique diocésaine, au sein de la LFF ou de la LPDF. De même, les cadres de l'association des Prêtres et instituteurs libres anciens combattants, ainsi que de l'ACJF sont membres de droit du bureau diocésain<sup>236</sup>. Ainsi, l'Union catholique du diocèse de Vannes s'appuie sur le maillage associatif préexistant pour s'imposer et se développer.

Pour appeler les catholiques morbihannais à la contestation au sein de l'Union catholique, l'appui des associations et des œuvres est nécessaire. Par exemple, les associations de prêtres et religieux anciens combattants – PAC et DRAC – jouent un rôle essentiel dans les campagnes de mobilisation pendant l'hiver 1924-1925. Cela s'observe tout d'abord au niveau de la propagande. Au cours du mois de décembre, les enfants et les jeunes du patronage des Korrigans distribuent des tracts dans les rues de Vannes sous la conduite de leur responsable, l'abbé Aubert, par ailleurs membre des PAC<sup>237</sup>. Parallèlement la DRAC fait placarder des affiches en ville, représentant un jésuite ancien combattant avec le slogan « Nous ne partirons pas !<sup>238</sup> ». Le souvenir du combisme est encore vif.

Comme dans les autres départements, la mobilisation passe aussi par une campagne de conférences publiques dans les paroisses au cours de l'hiver 1924-1925, pour informer les fidèles sur les enjeux de la mobilisation. Les conférences se déroulent selon un modèle quasi-ritualisé, s'inscrivant toujours dans le cadre républicain de la réunion publique décrit par Paula Cossart<sup>239</sup>, et se retrouvant exactement identique ailleurs, comme en Ille-et-Vilaine<sup>240</sup>. Le public

---

<sup>234</sup> SRV, 17 janvier 1925.

<sup>235</sup> Cf. vol. II, annexes, schéma 1, p. 49.

<sup>236</sup> SRV, 17 janvier 1925.

<sup>237</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police de Vannes, décembre 1924.

<sup>238</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police de Vannes au préfet du Morbihan, 13 décembre 1924.

<sup>239</sup> Cf. *supra*, pp. 76-78 ; COSSART Paula, *Le meeting politique...*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>240</sup> LE TALLEC Franck, *Le réveil des catholiques en France. La manifestation de Rennes du 15 février 1925*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes 2, 1989, p. 46.

est fait exclusivement d'hommes ; parfois, des conférences spécifiques sont organisées pour les femmes. Ainsi, à Lorient, fin janvier, le père Zimmermann effectue deux conférences identiques consacrées à l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine. Une première séance le samedi soir est à destination des hommes ; une deuxième le dimanche soir à destination des femmes. Le sujet abordé reste pourtant le même<sup>241</sup>. Les événements se déroulent la plupart du temps dans les écoles libres pour les petites communes, ou encore dans les salles du patronage. Après la constitution d'un bureau, la majeure partie du temps composé par des élus et notables locaux, le conférencier prend la parole. Là-aussi, les PAC et les DRAC jouent un rôle important en fournissant un certain nombre d'orateurs, comme l'abbé Le Moigno à Vannes<sup>242</sup>, ou l'abbé Le Quintrec à Ploërmel<sup>243</sup>. Après avoir vilipendé le programme du gouvernement Herriot, la conférence se conclut généralement par l'adoption d'un ordre du jour, suivi d'une prière, ainsi qu'un appel à s'inscrire dans l'union paroissiale, et surtout à aller manifester à Vannes le 29 mars.

Les conférences publiques constituent un important levier de mobilisation pour l'Union diocésaine, mais sûrement pas le seul. Pour le camp laïque, et notamment la presse de gauche, les manifestants ne viennent pas en totale indépendance et sont forcés par l'autorité du clergé et des notables conservateurs<sup>244</sup>. Cette thèse est partagée par les services de renseignement :

Chacun répète son rôle et aucun détail n'est négligé : [...] les gardes-champêtres des communes à municipalité réactionnaires pointeront les présents; les intendants des châteaux feront aussi l'appel des fermiers et de la valetaille ; il est ordonné enfin à chacun d'emporter au moins un repas froid et la boisson. [...] Il est bien, actuellement, un grand et véritable danger national ; il est entièrement contenu dans ces "Unions catholiques", qui commencent à exercer leur action de sectarisme et de réaction dans les campagnes bretonnes, de commune en commune, de hameau en hameau, de maison en maison, en usant de procédés d'intimidation et d'inquisition<sup>245</sup>.

L'effort de mobilisation ne s'arrête donc pas aux réunions publiques : les personnes absentes à ces dernières sont susceptibles d'être visitées lors de tournées de porte à porte. On le voit, une certaine pression est à l'œuvre dans les campagnes pour mobiliser les fidèles, du fait du clergé, mais également grâce à l'appui des grands propriétaires terriens qui peuvent facilement inciter leurs exploitants à manifester.

---

<sup>241</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire spécial de Lorient au directeur de la Sûreté générale, 26 janvier 1925.

<sup>242</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police de Vannes au préfet du Morbihan, 14 décembre 1924.

<sup>243</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police de Ploërmel au préfet du Morbihan, 15 décembre 1924,

<sup>244</sup> BENSOUSSAN David, « Le réveil des catholiques bretons... », *art. cit.*, p. 64.

<sup>245</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire spécial de Lorient au directeur de la Sûreté générale, 18 mars 1925.

Un effort de propagande est également fait via la « bonne presse » catholique. Les bulletins paroissiaux sont particulièrement mis à contribution : ils reproduisent les argumentaires anticartellistes – souvent sur le modèle de la *Semaine religieuse* diocésaine – et relaient les dates des réunions locales et de la manifestation de Vannes<sup>246</sup>. Les comités locaux de l'Union catholique diocésaine semblent particulièrement insister pour que la population lise la presse cléricale dont les mérites sont souvent vantés par les conférenciers. Le comité paroissial de Sainte-Anne-d'Arvor à Lorient offre même un abonnement gratuit de quinze jours au quotidien *La Croix*<sup>247</sup>.

Arrive le jour de la grande manifestation du 29 mars 1925, d'une ampleur inédite pour la ville de Vannes<sup>248</sup>. Défilé en ville, suivi d'un meeting : le déroulement de cette journée est identique à celui des autres démonstrations de la FNC organisées pendant l'hiver<sup>249</sup>. La préparation de la manifestation de Vannes est un très bon exemple du changement de doctrine des pouvoirs publics en ce qui concerne les mobilisations collectives. À partir des années 1920, les autorités se mettent à tolérer les manifestations pacifiques, et se placent dans une logique d'accompagnement des organisateurs<sup>250</sup>. Il n'est plus question de faire appel aux militaires pour le maintien de l'ordre comme pour les attroupements de défense des années 1900<sup>251</sup>. Aussi, le déroulement et le tracé de la manifestation du 29 mars est négocié en avance avec la police vannetaise. Les forces de l'ordre sont attentives à une petite contre-manifestation communiste qui doit se tenir le matin même, et qui se déroule finalement sans encombre. Concernant la manifestation catholique, des policiers sont présents dès le matin à la gare pour indiquer aux hommes le chemin à prendre pour se rendre sur l'esplanade de la Rabine, où doit démarrer le défilé. De même, des policiers et des gendarmes sont présents tout au long du cortège pour éviter tout débordement<sup>252</sup>. Les organisateurs louent leur « bienveillante protection<sup>253</sup> ». Cette volonté d'un défilé pacifique est partagée des organisateurs, qui mettent en place un système de commissaires au sein même du cortège, se distinguant par leur brassard tricolore, chargés d'assurer le maintien des catholiques de leur canton<sup>254</sup>.

---

<sup>246</sup> *Bulletin paroissial de Notre-Dame de la Tronchaye* (Rochefort-en-Terre), février 1925 ; *La cloche de Saint-Gildas, bulletin paroissial de Saint-Gildas-de-Rhuys*, février 1925.

<sup>247</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire central de police de Lorient, 28 février 1925.

<sup>248</sup> FRÉLAUT Bertrand, *Vannes en 100 dates*, Saint-Aventin, éditions Sutton, 2013, p. 93.

<sup>249</sup> BENSOUSSAN David, « Le réveil des catholiques bretons... », *art. cit.*, p. 64.

<sup>250</sup> BRUNETEAU Pascal, *Maintenir l'ordre...*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>251</sup> Cf. *supra*, p. 66.

<sup>252</sup> AD56, M1721, note du commissaire de police de Vannes, 28 mars 1925.

<sup>253</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes. 45.000 catholiques du Morbihan ont réclamé à Vannes, le 25 mars 1925, le respect de leurs droits et la liberté de l'Église*, Vannes, imprimerie Lafolye, 1925, p. 7.

<sup>254</sup> SRV, 21 mars 1925

Pour autant, la journée prend des accents quasi-militaires. La gestion de la foule est complètement maîtrisée et organisée en amont. Cet aspect est totalement assumé par les organisateurs, qui déclarent dans leur compte-rendu : « nous sommes une armée, pas un troupeau<sup>255</sup> ». Toute la matinée, les manifestants ont été dirigés à leur arrivée vers des cantonnements réservés selon leur paroisse d'origine<sup>256</sup>. Ils y prennent un repas froid, puis le cortège s'ébranle en début d'après-midi. En tête de cortège, derrière une fanfare, se trouvent les hauts dignitaires ecclésiastiques, prélats et chanoines. À leurs côtés, on trouve les élus conservateurs et divers autres orateurs devant prendre la parole au meeting. Enfin, derrière eux, les manifestants défilent en rang, groupés par cantons et arrondissements. En tête de chaque canton, le drapeau français est porté par les quatre anciens combattants les plus décorés de chaque canton<sup>257</sup>. Comme le fait remarquer l'historien David Bensoussan, le défilé possède une symbolique double. D'un côté, l'organisation du cortège rappelle la nature hiérarchique de l'Église, où le peuple des fidèles suit le clergé<sup>258</sup>. On reste assez proche d'un modèle que nous avons déjà évoqué avec les entrées solennelles<sup>259</sup>. De l'autre, l'aspect militaire du défilé – réservé, rappelons-le, uniquement aux hommes – renvoie clairement au premier conflit mondial. La participation des catholiques à la guerre est d'ailleurs un des fondements de leur argumentaire<sup>260</sup>. Le défilé du 29 mars 1925 renvoie donc aussi au processus de démobilisation culturelle des catholiques après le conflit, et pose la question du rapport des individus et des groupes à la mémoire de la guerre, à ses valeurs<sup>261</sup>.

Parti de l'esplanade de la Rabine, le cortège aboutit sur la place du Champ-de-Foire, où doit se dérouler un meeting. Une tribune a été dressée pour les orateurs. Les organisateurs ont requis les services de la société du Matériel téléphonique afin de sonoriser la place avec des haut-parleurs, ce qui constitue une innovation pour l'époque<sup>262</sup>. Arrivée sur la place, la foule chante *La Marseillaise*. Les orateurs, ecclésiastiques et laïcs, prennent la parole les uns après les autres et vitupèrent contre le gouvernement, les lois laïques, ainsi que les francs-maçons. La réunion se conclut par l'acclamation d'un ordre du jour, avant le chant du *Credo* et la bénédiction du Saint-Sacrement. L'après-midi est écoulé, et la manifestation se disperse<sup>263</sup>. Il

---

<sup>255</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, *op.cit.*, p. 6.

<sup>256</sup> SRV, 21 mars 1925

<sup>257</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, *op.cit.*, p. 9.

<sup>258</sup> BENSOUSSAN David, « Le réveil des catholiques bretons... », *art. cit.*, p. 65.

<sup>259</sup> Cf. *supra*, p. 54.

<sup>260</sup> BENSOUSSAN David, « Le réveil des catholiques bretons... », *art. cit.*, p. 65.

<sup>261</sup> HORNE John *et al.*, *Démobilisations culturelles après la Grande Guerre*, Noesis, 2002, p. 45.

<sup>262</sup> LAGRÉE Michel, *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie*, Paris, Fayard, 1999, p. 151.

<sup>263</sup> SRV, 21 mars 1925

est intéressant de constater qu'en dehors de son caractère exceptionnel marqué par l'ampleur du nombre de personnes présentes – entre 20.000 et 50.000 personnes selon les estimations<sup>264</sup> – le déroulement du rassemblement de Vannes reprend en partie le déroulé des réunions paroissiales en ce qui concerne le meeting.

Malgré la chute du gouvernement Herriot en avril 1925, les mobilisations de la FNC ne s'arrêtent pas tout de suite. Les modalités d'action de l'Union catholique du diocèse de Vannes évoluent peu les deux années suivantes. À chaque fois, le schéma est le même : une campagne de conférences en paroisses pendant l'hiver prépare une mobilisation plus importante. En 1926, ce sont des congrès « régionaux » qui rassemblent les catholiques par arrondissement, à Ploërmel, Questembert, Pontivy et Auray<sup>265</sup>. Le déroulé de ces congrès locaux est similaire à la manifestation vannetaise de l'année précédente. Par exemple, à Auray le 25 avril 1926, les hommes défilent dans les rues de la ville avant une grande réunion publique dans l'enceinte d'une propriété mise à disposition par l'abbé Guyot de Salins<sup>266</sup>.

La dernière grande campagne de mobilisation de l'Union catholique diocésaine a lieu en 1926-1927. Le rassemblement évolue encore une fois par rapport aux années précédentes : il se fait à nouveau à l'échelle diocésaine sous la forme d'une « Assemblée générale », forme hybride assez curieuse entre le pèlerinage d'hommes – qui n'avait pas été réitéré à cette échelle dans le diocèse depuis 1901 – et le meeting politique. Une messe en plein air est célébrée le matin, suivie d'un défilé, tandis que l'après-midi est consacré à des discours de la part de responsables religieux et politique. Les organisateurs entretiennent eux-mêmes la confusion sur la finalité de l'évènement. S'agit-il d'un rassemblement religieux, ou d'une manifestation contestataire ? En évoquant le défilé, le mensuel de l'Union diocésaine se demande s'il s'agit d'une « procession de fidèles ou [d'un] défilé de manifestants ?<sup>267</sup> ». L'année suivante, en 1928, aucun rassemblement n'est organisé. Entre la fin de la législature du Cartel des gauches et l'arrivée des modérés au gouvernement<sup>268</sup>, la mort de l'évêque de Vannes Mgr Gouraud<sup>269</sup>, et le développement de l'Action catholique spécialisée<sup>270</sup>, le contexte a changé et la période ne se prête plus aux grands rassemblements.

---

<sup>264</sup> Cf. *supra*, pp. 38-39.

<sup>265</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 8, p. 20.

<sup>266</sup> AD56, M1721, rapport du commissaire de police d'Auray, 25 avril 1926.

<sup>267</sup> ACM, novembre 1927.

<sup>268</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique...*, *op. cit.*, p. 287.

<sup>269</sup> ACM, novembre 1928.

<sup>270</sup> PICAUD Carine, « La première Action catholique... », *art. cit.*, p. 247.

\*\*\*\*

Tant en histoire qu'en science politique, de nombreux universitaires se sont penchés sur les phénomènes de mobilisation collective. Le concept de répertoire d'action théorisé par Charles Tilly permet d'expliquer comment les modalités de mobilisation collective ont évolué d'un modèle ancien, caractérisé par l'improvisation, la violence, ou l'utilisation d'événements tiers, à un modèle contemporain où les actions sont bien organisées et structurées par un cadre associatif et militant. Paula Cossart a démontré dans sa thèse le rôle essentiel de la réunion publique et du meeting dans la culture politique de la III<sup>e</sup> République : la liberté de réunion, avec la liberté de presse, constituent les quasi-seules modalités de contestation légalement reconnues avant la Première Guerre mondiale. De la même manière, Pascal Bruneteaux a démontré comment en France, le modèle de maintien de l'ordre a connu une importante évolution dans le premier XX<sup>e</sup> siècle, passant d'une méthode essentiellement répressive et niant aux contestations collectives le droit de s'exprimer dans la rue, à un modèle plus ouvert, où les forces de l'ordre encadrent et accompagnent les manifestants.

Nous venons de voir que les mobilisations catholiques dans le diocèse de Vannes au début du XX<sup>e</sup> siècle s'inscrivent très visiblement dans ce cadre. Tout d'abord, les rites religieux sont des moments propices pour faire savoir l'hostilité de l'Église aux projets anticléricaux gouvernementaux, mais ils ne sont pas le seul lieu de mobilisation. Les oppositions populaires à la laïcisation de la société dans les années 1900 s'expriment également de manière très visible à travers les mouvements physiques de défense des lieux menacés par le pouvoir, écoles ou églises. Si dès cette période, on trouve des tentatives de fédération des oppositions dans un cadre plus encadré, comme le montre l'exemple du comité de la Résistance catholique qui organise plusieurs réunions publiques, ce n'est toutefois qu'à partir des années 1920 que l'on remarque réellement un changement de mode d'action. Il n'est plus question d'utiliser la violence, et il s'agit même de l'éviter, grâce à un fort encadrement des manifestants. Les catholiques morbihannais se rassemblent, et défilent dans les rues sous l'égide de l'Union catholique diocésaine – constituée dès 1911 –, elle-même rattachée à la FNC. Parallèlement, la réunion publique reste un levier incontournable de mobilisation paroissiale. Ainsi, des années 1900 aux années 1920, le panel des modalités d'action dont disposent les catholiques morbihannais est très large et connaît de fortes évolutions. Il nous reste à savoir quelles revendications ces actions entendent porter.

## Chapitre III – REVENDIQUER

### Idéaux et motivations des catholiques morbihannais

Au début des années 1900, le photographe rennais Paul Géniaux est spécialisé dans les prises de vues de scènes de vie pittoresques en Bretagne, qu’il destine à la réalisation de cartes postales, ou pour la presse parisienne. C’est dans ce cadre qu’un de ses clichés, pris dans une classe d’une école catholique de Vannes, paraît dans le magazine *Femina* au mois d’août 1902, en pleine vague de fermetures d’écoles congréganistes<sup>1</sup>. La photographie, qui représente une sœur enseignante et ses jeunes élèves en costume traditionnel, est un témoignage du modèle de contre-société qui caractérise la Bretagne, alors à rebours des institutions républicaines, et notamment dans ce cas précis de l’école laïque et publique. L’enseignement privé est un pilier de l’idéal social breton catholique et rural du premier XX<sup>e</sup> siècle, formé autour d’un consensus unissant les différentes composantes sociales bretonnes, noblesse, clergé et paysannerie<sup>2</sup>.

Malgré quelques nuances locales – à l’exemple de la côte, et particulièrement de la région lorientaise, rendue plus favorable aux idéaux de gauche du fait de son caractère maritime et ouvrier<sup>3</sup> – la population morbihannaise des trois premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle est en large partie acquise à cette culture politique conservatrice, catholique et rurale. Celle-ci s’articule autour de plusieurs éléments. Tout d’abord, un consensus unanime autour de la défense de la foi catholique, dans un diocèse où la pratique religieuse est majoritaire. Ensuite, un certain nombre de valeurs traditionnelles s’opposent aux valeurs républicaines, telles que l’importance de la collectivité ou de la hiérarchie sociale, face à l’individualisme et à l’égalitarisme républicains. Enfin, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la noblesse et le clergé continuent à cultiver le souvenir de la contre-révolution et de la monarchie, sous forme d’un récit quasi-légendaire qui continue à infuser au sein des populations<sup>4</sup>.

Ce chapitre s’intéresse aux revendications portées par les catholiques morbihannais et aux motivations qui les animent. Il est possible d’appréhender celles-ci au travers de plusieurs sources : prises de paroles des leaders laïcs ou ecclésiastiques de la contestation, rapports de surveillance, articles de presse, ou même slogans et chants scandés pendant les rassemblements. À leur étude, deux principaux aspects transparaissent dans l’idéologie des contestataires catholiques : s’il s’agit au prime abord de défendre un mode de vie menacé, marqué tant par

---

<sup>1</sup> Cf. vol. II, annexes, image 1, p. 3.

<sup>2</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l’entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006, p. 20.

<sup>3</sup> SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l’Ouest*, Paris, Imprimerie nationale, 1995, p. 201.

<sup>4</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne...*, op. cit., p. 20.

l'emprise de la religion catholique que par les spécificités de la Bretagne par rapport au reste de la France, la question de leur rapport au modèle républicain, vis-à-vis duquel ils semblent se placer entre acceptation et refus, se pose également.

## **I. « Catholiques et Bretons toujours » : la défense d'un mode de vie menacé**

Le cantique *Catholiques et Bretons toujours*, composé en 1872, est un véritable hymne de ralliement des croyants<sup>5</sup>, qui est entonné dans les divers rassemblements du début du XX<sup>e</sup> siècle, par exemple lors des pardons<sup>6</sup>, ou encore lors de la crise des inventaires de 1906, notamment à Sainte-Anne-d'Auray<sup>7</sup>. Ce chant valorise le lien fort et multiséculaire existant entre la Bretagne et la religion catholique, lien valorisé par les élites et entretenu par la population<sup>8</sup>. Bien plus qu'une religion, le catholicisme constitue en effet pour les fidèles bretons, au travers de ses préceptes et de ses valeurs, un véritable système de représentation du monde<sup>9</sup>, voire même un mode de vie en soi. L'Église constitue un pilier incontournable de la société. De plus, l'identité catholique en Bretagne se couple alors à une identité rurale et culturelle spécifique.

### **a) L'Église, pilier de la société bretonne**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'Église est une institution incontournable dans la société bretonne. En témoigne ainsi le taux de pratique religieuse, largement supérieur au reste de la France à l'échelle régionale, mais marqué pour le Morbihan, par une frontière entre une moitié est gallésante fortement pratiquant, et une moitié ouest bretonnante plus détachée de la religion<sup>10</sup>. L'influence de l'Église dépasse largement le seul culte religieux, particulièrement en pays gallo. Elle est alors à la tête d'une véritable « contre-société », possédant sa propre presse, ses coopératives, ses syndicats, ses œuvres et patronages et ses écoles<sup>11</sup>. Ainsi, l'Église catholique exerce indéniablement un rôle central dans les communautés rurales bretonnes. Son service le plus populaire auprès de la population est sans conteste l'école chrétienne, dont la défense est un leitmotiv régulier, revenant sans cesse dans les revendications.

---

<sup>5</sup> Cf. vol. II, annexes, document 2, p. 47.

<sup>6</sup> SRV, 3 août 1907.

<sup>7</sup> SRV, 17 mars 1906.

<sup>8</sup> LE SQUER Francis, *Les espoirs, les efforts et les épreuves du mouvement breton catholique de 1891 à 1945*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1999, p. 3.

<sup>9</sup> LAMBERT Yves, *Dieu change en Bretagne. La religion à Limerzel de 1900 à nos jours*, Paris, Cerf, 1985, p. 84.

<sup>10</sup> LAGRÉE Michel (dir.), *Catholicisme et société dans l'Ouest. Cartes et statistiques. Tome 2. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, INRA, 1980, p. 25.

<sup>11</sup> LAMBERT Yves, *Dieu change en Bretagne...*, op. cit., p. 155.

## 1. Un catholicisme communautaire

Michel Lagrée parle de « christianitude » pour qualifier l'attitude religieuse de la Bretagne, dans un cadre où la société est fortement imprégnée au quotidien par le christianisme et ses valeurs, que la population accepte de manière quasi-unanime<sup>12</sup>. Cette réalité est plus forte en zone rurale qu'en ville. Les rites religieux – pratique dominicale, pardons ou culte des morts – sont très importants aux yeux des fidèles. La pratique religieuse est marquée par son caractère majoritaire et collectif. Le culte catholique possède ainsi un rôle incontournable de sociabilité villageoise. Dans ce contexte, le cadre communal et citoyen que souhaite imposer le pouvoir républicain ne parvient pas à supplanter le cadre paroissial traditionnel<sup>13</sup>.

Bien que la religion valorise la vie communautaire, l'égalitarisme républicain n'est pas de mise. La société chrétienne bretonne est celle du « tous ensemble, chacun à sa place<sup>14</sup> ». L'Église catholique consacre la hiérarchie et les divisions sociales. Cela s'observe à l'église, où des bancs sont réservés aux familles de notables aux premiers rangs, et où la plupart du temps hommes et femmes sont séparés<sup>15</sup>. Ces distinctions se retrouvent dans les processions et défilés tout au long du premier XX<sup>e</sup> siècle, à l'image de l'entrée solennelle à Vannes de Mgr Gouraud en 1906, ou du défilé anticartelliste du 29 mars 1925, qui adoptent la même organisation : prélats en tête, suivis des élus, puis défilé des hommes regroupés par paroisse<sup>16</sup>. La vision de l'Église en la matière n'évolue pas sur la période. Deux éléments structurent la place des fidèles au sein de l'institution : l'appartenance à une condition sociale, et l'appartenance à une communauté paroissiale.

Sans nul doute, ce caractère communautaire est un facteur important dans la querelle des inventaires de 1906. Plus qu'une attaque contre la religion, les opérations d'inventaires sont vécues comme des attaques contre la communauté locale elle-même. Ce facteur est souvent négligé dans l'explication des causes des oppositions de 1906, mais il est bien présent<sup>17</sup>. Les églises symbolisent l'investissement collectif pour le bien de la communauté, un héritage qu'il convient de protéger. Dans le Morbihan, l'église de Péaule est sans doute la dernière église construite avant l'entrée en vigueur de la loi de séparation. Au cours de sa bénédiction, le curé-

---

<sup>12</sup> DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs et des Bleus (1815-1880)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2003, p. 599.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>14</sup> LAMBERT Yves, *Dieu change en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 168.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *SRV*, 24 mars 1906 ; *SRV*, 4 avril 1925.

<sup>17</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires dans les diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes », dans BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons et la Séparation (1795-2005)*, Rennes, PUR, 2006, p. 245.

doyen déclare aux paroissiens : « vous voici revenus dans votre église. Gardez-là, elle est à vous. [...] J'ose espérer que si un jour, on veut l'en chasser [le saint-sacrement], vous saurez le défendre au prix du sang<sup>18</sup> ». Un certain nombre d'églises bretonnes ont été reconstruite au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles<sup>19</sup>. Le souvenir de leur construction, à laquelle les fidèles ont souvent participé financièrement, est donc récent dans les mémoires<sup>20</sup>. Les paroissiens craignent de se faire voler ce qu'ils considèrent comme leur propriété.

Lieu de rassemblement, l'église est le symbole par excellence du village, chéri par tous ses habitants<sup>21</sup>. L'investissement de l'ensemble des habitants en faveur de l'église est un des arguments revenant le plus dans les textes des protestations des desservants et des conseils de fabriques annexées aux procès-verbaux d'inventaires. « Ce n'est pas le gouvernement qui a payé cette église !<sup>22</sup> » s'écrie ainsi le représentant de la fabrique de Gourin au fonctionnaire venu inventorier. À Colpo, Joachim Jéhanno, le trésorier de la fabrique, considère que le gouvernement souhaite s'emparer des possessions paroissiales, offertes par la fondatrice de la commune – la princesse Bacciochi, cousine de l'empereur Napoléon III – ainsi que des notables locaux et les paroissiens :

Tous les biens de cette fabrique sont dus à la libéralité de Madame la Princesse Bacciochi, à la générosité de la famille de Courcy et à celle des paroissiens. Les bancs et les chaises appartiennent aux particuliers. Nous protestons contre l'acte par lequel le gouvernement veut s'assurer de la valeur des biens de notre Église, car s'il le fait, c'est pour mieux s'en emparer, plus ou moins légalement, dans un avenir prochain<sup>23</sup>.

Il n'est pas anodin que le trésorier parle même des bancs et des chaises qui sont payés par les familles et sont alors nominatifs, formant une sorte de représentation symbolisant de manière permanente au cœur de l'église la place de chacun au sein de la communauté paroissiale. De la même manière, les vicaires capitulaires du diocèse évoquent dans l'hebdomadaire diocésain la question des presbytères, également souvent bâtis grâce à la générosité des fidèles :

Tous ceux d'entre vous qui connaissent l'origine de nos vieux presbytères, qui en ont vu construire de nouveaux, savent bien avec quelles ressources ils ont été bâtis. Le département est quelquefois venu en aide aux fidèles ; certaines communes plus riches en ont pu élever quelques-uns, mais la plupart ont été construits ou restaurés par les aumônes des paroissiens. [...] Faudra-t-il donc que les catholiques se voient

---

<sup>18</sup> *SRV*, 10 février 1906.

<sup>19</sup> CHALINE Nadine-Josette et CHARON Jeanine, « La construction des églises paroissiales aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *RHEF*, n°190, 1987, pp. 35-51.

<sup>20</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires... », *op. cit.*, p. 245.

<sup>21</sup> LE BRAS Gabriel, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, 1976, p. 17.

<sup>22</sup> AD56, V464, procès-verbal de l'inventaire des biens de la fabrique paroissiale de Gourin, 6 mars 1906.

<sup>23</sup> AD56, V463, procès-verbal de l'inventaire des biens de la fabrique paroissiale de Colpo, 8 mars 1906.

obligés de louer aux communes, pour loger leurs prêtres, les presbytères dont ils ont eux-mêmes fait donation à la fabrique de leur paroisse ?<sup>24</sup>

Les catholiques dénoncent donc les inventaires une véritable opération de vol à leur rencontre, organisée par l'État pour son profit propre. Les mots « spoliation », « confiscation » reviennent ainsi d'une protestation à l'autre<sup>25</sup>. Pour autant, cette affirmation est infondée puisque la loi de 1905 prévoit à l'origine la transmission des biens ecclésiastiques à des associations formées par les fidèles<sup>26</sup>.

Les motivations de la population morbihannaise dans le cadre de l'opposition aux inventaires de 1906 semblent donc plus être liées aux craintes pesant sur le sort des églises plutôt qu'à une réelle opposition politique à la loi de séparation. L'argumentaire utilisé pour les inciter à se mobiliser recoupe cette hypothèse. Un tract diffusé en décembre 1905 se concentre ainsi sur deux points : d'une part, « l'apostasie » de la France, qui ne reconnaît plus la religion catholique comme religion de la majorité des Français ; de l'autre, encore et toujours la peur du vol d'un patrimoine religieux considéré comme bien commun et précieux héritage des générations précédentes :

Mais il ne suffit pas aux sectaires de poser l'athéisme en principe législatif. [...] Les églises, qui ont été élevées par la piété de nos pères et bâties de leur argent, ces églises qu'au lendemain de la Révolution le Concordat nous a rendues, ces églises qui sont les nôtres au titre le plus sacré, la loi nouvelle les déclare "propriété de l'Etat, des départements et des communes". Sans doute, il n'est pas question encore de nous en expulser ; nos maîtres ont l'hypocrisie de nous inviter à jouir de la maison que nous avons nous-même construite !<sup>27</sup>

Il est assez intéressant de constater que les protestations des desservants et des conseils de fabrique, comme les argumentaires des tracts ou de la presse, ne demandent pas le maintien du système concordataire et se concentrent surtout sur cette question de la propriété des églises : ce sont bien les éventuelles conséquences locales de la loi de séparation qui permettent de mobiliser les contestataires.

L'Église catholique et la pratique religieuse sont des éléments incontournables dans la sociabilité locale<sup>28</sup>. Mais au-delà de la question du sort de lieu de culte, les populations

---

<sup>24</sup> SRV, 3 février 1906.

<sup>25</sup> À titre d'exemples : AD56, V463, procès-verbal de l'inventaire des biens de la fabrique paroissiale d'Arzal, 6 mars 1906 ; AD56, V463, procès-verbal de l'inventaire des biens de la fabrique paroissiale d'Arzon, 6 mars 1906.

<sup>26</sup> POULAT Émile (dir.), *La Séparation et les Églises de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 17.

<sup>27</sup> AD56, V462, tract « Lisez et faites lire : la Séparation », décembre 1905.

<sup>28</sup> PIERRE Patrick, *Les Bretons et la République. La construction de l'identité bretonne sous la III<sup>e</sup> République*, Rennes, PUR, 2001, p. 101.

s'inquiètent plus largement pour les autres activités de l'Église. Dans les années 1900, cette dernière agit au quotidien dans de nombreux domaines de la vie locale. Dans la plupart des communes, des religieux et/ou des religieuses sont présents pour proposer leurs services à la population : enseignement, soins aux malades, aide sociale, etc. Dans ce contexte, la volonté de l'État d'imposer ses services publics laïcs à la place d'institutions catholiques qui fonctionnent bien est plutôt mal perçue par les populations<sup>29</sup>. D'ailleurs, l'hypocrisie des supporters des mesures anticléricales, qui eux-mêmes parfois bénéficient des services offerts par les congrégations, est un argument qui revient souvent, ici sous forme de blague dans la *Semaine religieuse* :

- Est-ce qu'on peut voir Henri ?

- Impossible ! Il a pris froid l'autre jour dans une réunion publique où il parlait contre les congrégations. On craint une fluxion de poitrine, et la religieuse qui le soigne ne laisse entrer personne<sup>30</sup>.

Au début des années 1900, de nombreuses pétitions sont lancées dans les communes morbihannaises pour soutenir les congrégations féminines menacées par la nouvelle législation. À l'été 1902, dans une adresse au préfet, les habitants de Saint-Jean-Brévelay déclarent trouver « odieux » le départ de religieuses « qui n'ont fait que du bien à tous, en visitant les malades et en secourant les pauvres, comme en gardant et en instruisant fort bien les enfants<sup>31</sup> ». D'autres pétitions du même genre sont rédigées un peu partout dans le département<sup>32</sup>. Ces textes signés par la population locale démontrent bien le rôle indispensable que les sœurs possèdent dans en zone rurale, au-delà même de la seule instruction des enfants.

## 2. L'école chrétienne, une liberté non négociable

Cependant, c'est bien l'instruction des enfants – et surtout le caractère chrétien de cette instruction – qui s'impose comme la question transversale dans les mobilisations catholiques du premier XX<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. Depuis l'arrivée au pouvoir des républicains en 1876, l'enseignement catholique est dans le viseur de l'État. Les radicaux voient dans l'enseignement confessionnel une œuvre de subversion politique de la jeunesse, de diffusion d'idéaux obscurantistes et

---

<sup>29</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation. Religion et identité politique en Bretagne*, Rennes, PUR, 2018, p. 191.

<sup>30</sup> *SRV*, 9 mars 1901.

<sup>31</sup> *L'Arvor*, 1<sup>er</sup> août 1902.

<sup>32</sup> *SRV*, 13 septembre 1902.

<sup>33</sup> Voire même du XX<sup>e</sup> siècle tout entier, cf. LALOUETTE Jacqueline, « Enjeux et formes de la mobilisation catholique au XX<sup>e</sup> siècle : manifestations et meetings (1906-1984) », dans PIGENET Michel, TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 305-315.

monarchistes menaçant la République<sup>34</sup>. Après une première vague d'expulsion ayant surtout touché des congrégations masculines, comme les jésuites (1880), puis la laïcisation de l'enseignement public et de son personnel avec les lois Ferry et Goblet (1881-1886), ce sont les écoles privées elles-mêmes qui se retrouvent menacées, dès 1901, avec la loi sur les associations imposant aux congrégations religieuses une demande en autorisation auprès des autorités. Or, l'enseignement congréganiste représente alors une part majoritaire de l'enseignement catholique, avec près de 50.000 sœurs ou frères enseignants<sup>35</sup>. Cette part est également très importante dans le Morbihan. En 1901, 43,7 % des élèves du département sont scolarisés dans l'enseignement catholique, assuré majoritairement par près de 766 enseignants congréganistes. La même année, il existe même encore une centaine de religieuses qui enseignent encore dans le public, près de quinze ans après la loi Goblet<sup>36</sup>.

L'expulsion des religieuses et la fermeture des écoles congréganistes privées sont mal perçues, notamment par les conseils municipaux des zones rurales, comme à Ploeren (canton de Vannes-Ouest) :

Considérant [...] qu'il n'y a pas de local communal susceptible de recevoir les enfants à la rentrée de septembre, que ces enfants sont exposés à rester sans instruction, attendu que l'état très précaire des finances de la commune ne lui permettra pas d'édifier de nouvelles écoles, [le conseil municipal] émet respectueusement le vœu que les pouvoirs publics apprécient avec justice cette triste situation et accueillent avec équité la requête du conseil, écho fidèle de tous les habitants, en autorisant les sœurs institutrices à continuer leur classe à la rentrée prochaine<sup>37</sup>.

À Ploërmel, l'expulsion des sœurs entraîne la fermeture de la salle d'asile, sorte d'école maternelle qui n'est alors pas obligatoire. Quelques jours avant une manifestation de protestation, les parents pétitionnent au ministre de l'Intérieur, en espérant obtenir une dérogation permettant de laisser ce service ouvert :

Cet établissement, propriété particulière, a été construit et uniquement entretenu avec les ressources de la charité privée [...]. On peut dire qu'il est l'œuvre de la population [...]. Cette salle d'asile n'est point à proprement parler une école, c'est, dans le vrai sens du mot, une garderie [...] D'autre part, il est incontestable que l'état des finances de la commune ne permet pas de songer à faire faire les frais considérable qu'occasionneraient la construction et l'entretien d'un établissement similaire. [...] Ils vous prient en conséquence, Monsieur le ministre, considérant que la salle d'asile de Ploërmel comme une

---

<sup>34</sup> LANFREY André, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2003, p. 11.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>36</sup> *Ibid.*, pp. 79-82.

<sup>37</sup> AD56, V487, extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Ploeren, 3 août 1902.

simple garderie d'enfants, qui ensuite, vont tout autant dans les écoles privées que publiques de la commune, ainsi qu'il est facile de l'établir, de décider que cet établissement ne sera pas fermé<sup>38</sup>.

Une centaine de textes similaires, pétitions de la population ou vœux de conseils municipaux de communes de l'ensemble du département, sont adressés à la préfecture afin d'être transmis au ministère de l'Intérieur<sup>39</sup>. Les sœurs rendent un service à la population. Dès lors cette dernière ne comprend ou n'accepte pas les raisons de leur départ. Beaucoup de communes ne possèdent alors qu'une seule école primaire congréganiste privée ; les conseils municipaux craignent de devoir assumer seuls le coût d'un groupe scolaire public une fois les religieuses parties.

L'expulsion des sœurs est d'autant plus impopulaire que les congrégations religieuses permettent d'assurer l'instruction des enfants là où souvent, il n'y avait rien auparavant. Implantées depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les congrégations féminines – comme les Filles de Jésus de Kermaria ou les Filles du Saint-Esprit – ou masculines – à l'image des frères de La Mennais – sont présentes dans toute la Bretagne<sup>40</sup>. Une majorité de la population a confiance en elles, et souhaite maintenir ce service d'Église, comme en témoigne le cantique populaire *Nous voulons Dieu*, souvent entonné lors des rassemblements religieux : « Nous voulons Dieu, dans nos écoles, / Afin qu'on enseigne à nos fils, / Sa loi, ses divines paroles, / Sous le regard du Crucifix<sup>41</sup> ». Pour le clergé, l'éducation laïque est impensable : « l'école neutre est mauvaise, dangereuse [...]. L'école sans Dieu sera fatalement, et à bref délai, l'école contre Dieu<sup>42</sup> ». Les écoles chrétiennes sont là pour garantir aux croyants la transmission de leur religion à leurs enfants. Elles sont indispensables pour garantir la pérennité de la foi d'une génération à l'autre. L'éducation chrétienne fait d'ailleurs partie des préceptes obligatoires de l'Église<sup>43</sup> : dès lors l'école publique et laïque n'est pas admissible.

Dès lors, la première volonté du clergé est de perpétuer l'existence de l'enseignement catholique. C'est en partie pour cette raison que l'épiscopat ne soutient pas ouvertement la contestation, et qu'une bonne partie des religieuses sont parties volontairement lorsque les

---

<sup>38</sup> *L'Arvor*, 6 août 1902.

<sup>39</sup> AD56, V500/1, liste des pétitions, protestations, délibérations des conseils municipaux en faveur des congrégations transmise au ministère de l'Intérieur par la préfecture du Morbihan, août 1902.

<sup>40</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, op. cit., p. 113.

<sup>41</sup> Cf. vol. II, annexes, document 1, p. 47.

<sup>42</sup> Rapport du chanoine Dubot sur l'enseignement primaire, *Deuxième congrès diocésain de Vannes sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Gouraud (19-22 octobre 1908). L'organisation des œuvres catholiques*, Vannes, Librairie Lafolye frères, 1909, p. 192.

<sup>43</sup> BONAFoux-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique (1924-1944)*, Paris, Fayard, 2004, p. 145.

autorités leur ont demandé<sup>44</sup>. Comme l'explique l'éditorial du journal clérical *L'Arvor* à la fin de l'été 1902, les revendications catholiques ne concernent pas uniquement les sœurs : « il ne suffit pas de penser aux religieuses, il faut aussi penser aux enfants<sup>45</sup> ». Puisque l'enseignement par les religieuses n'est plus possible, il faut désormais ouvrir des « écoles laïques chrétiennes<sup>46</sup> », c'est-à-dire des écoles libres, tenues par des institutrices laïques – parfois des anciennes sœurs sécularisées. Dans cette vision, l'ouverture d'écoles libres constitue ainsi un véritable acte de « résistance pratique<sup>47</sup> », plus utile même que les attroupements de défenses face aux expulsions. Comme l'explique l'Association pour la défense des écoles catholiques l'objectif est de pouvoir continuer à garantir l'éducation chrétienne des enfants tout en répondant aux conditions fixées par la loi, afin que les autorités n'aient aucune cause de reproches<sup>48</sup>. Selon la *Statistique de l'enseignement primaire*, réalisée par le ministère de l'Instruction publique, plus de 85 % des écoles chrétiennes morbihannaises existantes en 1901-1902 existent toujours pour l'année scolaire 1906-1907, ce qui signifie qu'une bonne part des écoles congréganistes a rouvert comme écoles libres<sup>49</sup>. Mieux, la part des effectifs de l'enseignement catholique a même augmenté de 1,3 % en cinq ans<sup>50</sup>.

À l'heure de la séparation de l'Église et de l'État, les revendications des catholiques ne concernent donc pas vraiment le système d'éducation. En effet, les écoles chrétiennes semblent sauvées : comme s'en félicite l'hebdomadaire diocésain début 1905, l'enseignement libre est florissant, et les seules questions qui restent à régler concernent des détails techniques et organisationnels, comme la fondation d'écoles normales pour former les instituteurs privés, ou la création d'un système de cotisation pour assurer leurs retraites<sup>51</sup>. L'État laisse faire, et ne vise pas l'enseignement libre dans la loi du 9 décembre 1905 ; dès lors, les écoles ne sont pas évoquées par les catholiques dans leur opposition à ce nouveau régime législatif. Par exemple, à aucun moment la lettre des vicaires capitulaires du diocèse de Vannes à propos de la loi de séparation n'évoque le sujet<sup>52</sup>.

---

<sup>44</sup> LAPERRIÈRE Guy, *Les congrégations religieuses, de la France au Québec (1880-1914)*. Tome 2. *Au plus fort de la tourmente*, Québec, presses de l'université Laval, 1999, p. 174.

<sup>45</sup> *L'Arvor*, 10 août 1902.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> *SRV*, 16 avril 1904.

<sup>49</sup> LANFREY André, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire...*, *op. cit.*, Paris, Cerf, 2003, p. 91.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>51</sup> *SRV*, 4 février 1905.

<sup>52</sup> *SRV*, 3 février 1905.

Toutefois, la séparation définitivement actée, le domaine de l'enseignement n'est pas oublié par Mgr Gouraud, qui en fait un enjeu de son projet d'Action catholique. Les élites catholiques locales s'intéressent à la question dans le cadre de l'Union catholique, lors des congrès cantonaux et diocésains notamment. L'un des enjeux de l'Union catholique est d'inciter les fidèles les plus actifs à s'engager pour l'Église aux côtés des clercs<sup>53</sup>. Comme l'explique le chanoine Buléon, cette mentalité est sans doute alors encore difficile à répandre alors que l'habitude est à un pouvoir important des prêtres. Citant l'exemple de l'Église d'Angleterre, l'ecclésiastique note qu'outre-Manche, les laïcs participent pleinement à l'administration temporelle de la paroisse, et à l'organisation des œuvres, dont les œuvres scolaires<sup>54</sup>. La loi de 1905 acte définitivement qu'en France, il était désormais inutile pour les fidèles d'attendre quelconque soutien de l'État, ce qui concerne aussi les écoles libres. Dès lors, le chanoine Buléon appelle les catholiques à s'engager, sans plus compter sur les pouvoirs publics, aux côtés du clergé qui a besoin de leur aide :

Je me rappelais les paroles qui m'ont été si souvent adressées à moi-même par nos amis les plus sympathiques : « Et votre église monsieur le curé ? Et votre quête ? Et vos écoles ? Et votre patronage ?... » Comme si les enfants n'étaient pas vos enfants à vous d'abord ; comme si l'école, privée ou publique d'ailleurs, n'était pas avant tout l'école du père et de la mère de famille, chargée d'enseigner en leur nom ; [...] comme si l'église n'était pas « la maison du peuple » [...]. Si vous voulez que vos enfants soient élevés chrétiennement, surveillez leur instruction et leur éducation ; si vous voulez que vos jeunes gens vous succèdent avec des sentiments dignes de vous, cherchez des institutions qui développent chez eux des convictions raisonnées et l'esprit d'initiative<sup>55</sup>.

L'enseignement catholique fait partie intégrante du projet de contre-société catholique, mais pour fonctionner, la participation des fidèles, des parents d'élèves, est indispensable.

Les années passent, et toujours dans le cadre de l'Union catholique du Morbihan, un programme avec des propositions plus détaillées s'affine en ce qui concerne l'école, comme en témoigne cet extrait d'un rapport de Mgr Le Senne, vicaire général du diocèse, au congrès diocésain de 1912 :

Depuis plusieurs années, on parle de l'abrogation de la loi de 1850, de la loi Falloux. Depuis quelques années aussi, il est question de la suppression de la liberté de l'enseignement primaire. Le monopole de l'enseignement est réclamé par un grand nombre de députés et de clubs radicaux. Nous avons à défendre cette liberté, à empêcher qu'elle nous soit ravie. [...] Mais nous aurions tort de nous en tenir là. En cette

---

<sup>53</sup> PICAUD Carine, « La première action catholique dans le diocèse de Vannes sous l'épiscopat de Mgr Gouraud (1906-1928) » *BMSPM*, n°126, 2000, p. 226.

<sup>54</sup> Rapport du chanoine Buléon sur la vie paroissiale, *Deuxième congrès diocésain de Vannes...*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>55</sup> *Ibid.*, pp. 19-20.

matière, il faut pousser plus loin nos revendications et nos exigences. [...] Ce qu'il faut réclamer, c'est la liberté complète, entière, c'est la liberté pour les communes de choisir leurs écoles et leur mode d'enseignement, c'est la suppression du principe de la loi de 1882, à savoir la neutralité scolaire et le droit pour les communes d'avoir des écoles confessionnelles. La neutralité est impossible. [...] L'école neutre est souvent devenue ce qu'elle devait fatalement devenir : l'école impie. Et des catholiques, des citoyens français ne peuvent pas admettre que leurs enfants soient élevés dans des écoles où Dieu est nié et combattu, où la morale est bafouée. Il faut donc demander la révision de ces lois. On les a dites intangibles. [...] Nous espérons les abroger<sup>56</sup>.

Cette prise de parole est à replacer dans un contexte législatif évolutif concernant l'enseignement depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. La loi Falloux de 1850, qui garantissait le principe de la liberté d'enseignement, n'a pas été remise en cause par les lois Ferry et Goblet des années 1880 – celles-ci abolissant seulement les modalités de contrôle de l'Église sur l'enseignement public – ni même par la loi Combes de 1904 – interdisant l'enseignement aux religieux réguliers. Toutefois à l'époque, l'abolition de la loi Falloux est régulièrement réclamée par de nombreuses voix issues de la gauche de l'échiquier politique, qui souhaiteraient aller jusqu'à l'abolissement total de l'enseignement privé et à un monopole total de l'État sur l'enseignement<sup>57</sup>. En réaction, les catholiques développent eux aussi leur propre projet, évoqué ici par Mgr Le Senne. L'idée d'un enseignement laïc n'est pas envisageable pour les croyants : leur crainte est que sous prétexte de neutralité, l'enseignement public vise plutôt à détourner les enfants de la religion. Ils réclament l'abrogation des lois laïques et un retour à la situation qui précédait les lois Ferry, c'est-à-dire permettant d'assurer un enseignement religieux dans le cadre des écoles publiques, et aux communes de subventionner librement l'enseignement privé.

Comme pour les autres volets de la contestation, le débat sur l'enseignement est mis en sourdine avec le déclenchement de la guerre en 1914, et la mise en place de l'Union sacrée. Dans les années qui suivent la fin du conflit, les divers gouvernements issus de l'alliance du Bloc national ne reviennent pas sur le sujet. Les congrégations religieuses, dont beaucoup de membres sont revenus en France pour servir pendant la guerre sont désormais tolérées sur le territoire national à la fin du conflit<sup>58</sup>. Toutefois, le retour de la gauche au pouvoir en 1924 réveille les tensions religieuses, et donc les tensions scolaires. Dans son discours de politique générale du 14 juin 1924, le nouveau chef du gouvernement, Édouard Herriot, souhaite rétablir

---

<sup>56</sup> *Bulletin des œuvres, supplément mensuel de la SRV*, 9 novembre 1912, pp. 25-26.

<sup>57</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*. Tome 2. 1880/1930, Toulouse, Privat, 1986, p. 121.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 258.

une application stricte de la législation prise entre 1901 et 1904<sup>59</sup>. Les catholiques réclament au contraire « l'abrogation de la loi d'exception qui met les religieux hors du droit commun et leur interdit d'enseigner<sup>60</sup> ». Le retour en grâce auprès du pouvoir de la doctrine combiste passe mal auprès des catholiques, qui aimeraient plutôt une abolition définitive de la législation anticongréganiste, en reconnaissance du rôle actif joué par les congrégations pendant la guerre<sup>61</sup>.

À rebours des idées portées par le Cartel des gauches, les catholiques aimeraient que leurs écoles puissent être financées sur fond public. Ainsi, la question de la répartition proportionnelle scolaire, c'est-à-dire le financement de l'enseignement libre par les communes au même niveau que pour les écoles publiques, est l'un des débats de la campagne des élections législatives de 1924<sup>62</sup>. Les élus de droite continuent à défendre haut et fort cette proposition après le scrutin. En août 1924, le comte de Chabannes, conseiller général, déclare réclamer la mise en place de cette mesure lors d'un discours prononcé à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle école de Pleucadeuc<sup>63</sup>. La répartition proportionnelle devient une revendication de l'Union diocésaine, régulièrement réclamée par les conférenciers lors des campagnes de réunions publiques<sup>64</sup>.

Plus largement, les catholiques s'inquiètent de la volonté de réforme profonde du système d'enseignement, portée par les ministres qui se succèdent à l'Instruction publique : François Albert (1924-1925)<sup>65</sup>, puis Édouard Herriot (1926-1928)<sup>66</sup>. Ces derniers souhaitent créer une école primaire unique et gratuite. En effet, les écoles publiques communales n'accueillaient généralement que les enfants issus des classes populaires, tandis que ceux issus de la bourgeoisie étaient scolarisés dans les lycées, qui possédaient des petites classes payantes. La réforme entend aussi étendre la gratuité de l'enseignement au secondaire et au supérieur, associée à la mise en place d'un système de sélection. L'ambition des radicaux était ainsi de permettre une véritable mixité sociale à l'école, ainsi que de permettre aux bons élèves issus des classes populaires de poursuivre leurs études sans faire face à des soucis d'ordre financier<sup>67</sup>.

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 283.

<sup>60</sup> « Programme des revendications de l'Union catholique du diocèse de Vannes », *Bulletin paroissial de Sarzeau*, février 1925.

<sup>61</sup> BONAFoux-VERrAx Corinne, *À la droite de Dieu...*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>62</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1984, p. 275.

<sup>63</sup> *SRV*, 23 août 1924.

<sup>64</sup> *ACM*, novembre 1925.

<sup>65</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique...*, *op. cit.*, p. 281.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 285.

<sup>67</sup> BONAFoux-VERrAx Corinne, *À la droite de Dieu...*, *op. cit.*, p. 142.

Mais l'Union diocésaine et la FNC s'opposent frontalement au projet, pour les raisons que liste ici l'abbé Grimaud, lors d'une conférence donnée à Vannes fin février 1927 :

Grimaud a développé son sujet. Il ne fit que critiquer le projet actuel de M. Herriot.

1. Il dénonça comme un attentat aux droits sacrés de la famille et de la personne humaine le fait de dire à un père dont le fils a onze ans "votre fils est intelligent, nous le gardons, ce que nous comptons en faire ne vous regarde pas" ou bien "votre fils est un sot, gardez-le, donnez-lui un métier manuel". À ce sujet, l'orateur s'est élevé contre le jury, composé de fonctionnaires d'État, qui décideront de l'avenir d'un enfant. "Les parents, a-t-il dit, sont les seules personnes qui peuvent connaître l'intelligence de leurs enfants".

2. Il a critiqué le projet qui, selon lui, conduira dans un proche avenir au monopole de l'enseignement. Il prévoit de fait une déchristianisation de l'esprit français, déchristianisation si funeste et préjudiciable à la morale humaine.

3. Il a signalé que le projet prévoit des cours mixtes auxquels assisteront garçons et filles. Il a déclaré ne pas avoir besoin d'insister sur les dangers d'une telle promiscuité réprouvée par la morale.

4. En concluant, il a indiqué que cet enseignement sera gratuit. Il a fait entrevoir quelles sommes fabuleuses seront nécessaires pour loger, entretenir, instruire tous les enfants recrutés. Les impôts augmenteront considérablement et cela pour une réforme contraire à la justice et à la morale, voulue seulement par des laïques socialistes ou communistes qui ne rêvent que ruine et destruction dans l'ordre religieux et moral<sup>68</sup>.

Selon le conférencier, le gouvernement serait irresponsable, en dilapidant les deniers publics dans cette réforme. Les radicaux mépriseraient les classes populaires en réservant les métiers manuels aux élèves les moins doués. Plus généralement, les catholiques craignent que derrière le projet porté par le gouvernement, ne se cache encore la volonté d'instaurer un monopole d'État sur l'enseignement. Or, dans les années 1920 comme dans les années 1900, il est impensable pour eux d'accepter l'idée d'un enseignement laïc. Derrière les autres accusations portées ici sur ce projet – mixité à l'école, déchristianisation, atteinte aux libertés familiales – on retrouve la théorisation habituelle d'une opposition entre deux modes de vie qui seraient irréconciliables.

#### b) Une identité rurale et bretonne

Le mode de vie d'une grande partie des Bretons s'inscrit dans le cadre d'une véritable « civilisation rurale<sup>69</sup> ». Nous l'avons dit plus haut, le modèle breton constitue une véritable

---

<sup>68</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police de Vannes au préfet du Morbihan, 1er mars 1927.

<sup>69</sup> DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs...*, *op. cit.*, p. 43.

contre-société, qui s'articule autour de la place prépondérante de la pratique religieuse : pour l'Église, celle-ci ne peut pas se cantonner au cadre privé comme le souhaiterait le pouvoir, et s'inscrit dans un cadre communautaire<sup>70</sup>. Mais au-delà de la religion, la société bretonne attache une grande importance aux valeurs rurales et traditionnelles. Le Morbihan est alors très rural et se hisse à la 3<sup>e</sup> place des départements français où l'habitat est le plus dispersé. La cohésion sociale ne s'observe pas uniquement dans la pratique religieuse, et est également importante pour le travail agricole. Les solidarités en campagne se fondent sur des liens très forts, comme par exemple l'appartenance à une même famille ou à un même village<sup>71</sup>.

Le travail agricole, ceux qui l'exécutent et leur ardeur, tant au travail que dans leur foi, sont régulièrement mis à l'honneur par le clergé et les journaux cléricaux. En 1921, le compte-rendu de la mission de Pluvigner salue ainsi la présence de nombreux cultivateurs et leurs familles aux exercices religieux :

Les fidèles à leur tour ont témoigné d'une docilité et d'un empressement parfaits. Quelqu'un dira peut-être que n'ayant, en pareille saison, aucun travail à les retenir chez eux, il leur en coûtait moins de se rendre à l'église. Ce n'est pas faux, et il importe en effet pour le succès d'une mission de bien choisir la mission. Mais pensez aussi que ces journées de décembre tour à tour glacées et pluvieuses ont eu leur rigueur et leurs difficultés, et apprenez ceci : [...] Par des froids de 7 à 8 degrés ou par la pluie, à travers les landes et dans la boue des chemins, nombre de braves gens, munis de lanternes, quittaient la ferme dès 5h1/2 du matin, franchissaient les 6, 8 et jusqu'à 10 kilomètres qui les séparaient de l'église paroissiale, ne regagnant leur logis que vers 7h du soir, le corps fatigué certes, mais l'âme pleine des enseignements et des résolutions qui font gagner l'éternité, et n'attendent que le lendemain pour recommencer<sup>72</sup>.

La majorité de la population active travaillant dans l'agriculture, il est vrai qu'il est indispensable pour le clergé et les meneurs laïcs de la contestation de se les attacher pour pouvoir disposer d'une masse de personnes prêtes à s'engager. Il fait donc bon valoriser les métiers de la terre, ainsi que le caractère pieux des populations l'exerçant. En outre, les rassemblements sont ainsi convoqués aux périodes de l'année les plus favorables, ceux où la population agricole a le moins de travail<sup>73</sup>. Pendant l'été au contraire, priorité est donnée aux travaux agricoles. Dans les années 1920, l'Union diocésaine cesse ainsi chaque année ses réunions aux mois d'août et de septembre :

---

<sup>70</sup> Cf. *supra*, pp. 93-96.

<sup>71</sup> DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs...*, *op. cit.*, p. 147.

<sup>72</sup> *SRV*, 8 janvier 1921.

<sup>73</sup> Cf. *supra*, p. 48.

Nous avons fait relâche pendant quelques temps. Nos conférences ont cessé ; nos réunions paroissiales, cantonales, régionales, ont été interrompues [...] Le repos était sans doute indispensable. [...] Et puis il y a eu les travaux de la moisson. Il y en a parmi nous, pour qui villégiaturer c'est uniquement changer d'occupation. Ah, les magnifiques vacances que celles des travailleurs de la terre, et le splendide repos où la sueur coule, où les bras se harassent, où la peau se tanne aux feux du soleil<sup>74</sup>.

Le travail agricole est salué comme une saine occupation, un travail noble, qui honore ceux qui le font. En outre, ce type de déclarations possède des échos religieux : la Bible fait souvent référence à l'agriculture, tant dans l'Ancien Testament que dans les Évangiles, par exemple avec les paraboles du Christ<sup>75</sup>.

Ainsi, l'agriculture et le monde rural dans lequel elle s'exerce sont opposés aux citadins et à la ville. Le bon sens du peuple des campagnes est exalté face aux « sachants » de la ville. Dans un article portant sur le célibat des institutrices, plus courant dans l'enseignement libre – du fait de la présence de nombreuses religieuses sécularisées – que dans l'enseignement public, la *Semaine religieuse* écrit ainsi « cela étonne l'université, mais non pas le peuple <sup>76</sup> ». Contrairement à l'administration, les populations rurales auraient compris que confier leurs enfants à des jeunes filles célibataires serait plus fructueux qu'à des femmes mariées, car elles auraient plus de temps libre. Avec de multiples autres exemples, cette opposition entre les modes de vie et de pensée des élites urbaines et des populations rurales est régulièrement reprise par les orateurs catholiques. Au moment de la séparation, les vicaires capitulaires développent ainsi cet argumentaire :

[Ce projet de loi] est la négation du droit des catholiques. Avec notre argent, l'État salarie des théâtres où nous n'irons jamais ; avec notre argent, il construit et subventionne des collèges où les parents ne mettront jamais leurs fils, des écoles où ils ne croient pas pouvoir envoyer leurs petits enfants : mais l'État ne veut pas qu'un service public obligatoire pour tous, et voulu des catholiques, soit salarié par l'argent des contribuables catholiques<sup>77</sup>.

Cet extrait fait à la fois allusion au conflit habituel entre écoles publiques et écoles libres, mais pourfend aussi un mode de vie urbain auquel les habitants des zones rurales n'ont pas accès : les théâtres et par extension les loisirs ; les collèges, et les facilités pour poursuivre des études secondaires.

---

<sup>74</sup> ACM, octobre 1926.

<sup>75</sup> PASTOUREAU Laure, « Les agriculteurs de la Bible », *Lexique La Croix & Croire* [en ligne], 2019, <https://bit.ly/2Rb1wRe>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>76</sup> SRV, 4 février 1905.

<sup>77</sup> SRV, 3 février 1906.

La principale crainte des catholiques – ou en tout cas celle qui transparaît dans les discours de leurs leaders, ecclésiastiques ou élus locaux de la droite conservatrice – est que la population adopte un mode de vie venu des zones urbaines, détaché de la religion et perçu comme immoral et décadent. Ce mode de vie serait celui promu par la gauche républicaine au pouvoir. Face à cette menace, paysannerie, noblesse et clergé sont unis dans un « bloc agraire », qui défend la foi catholique ainsi que les valeurs rurales et traditionnelles. Les vertus catholiques sont opposées à celles que défendraient les républicains : la collectivité est opposée à l'individualisme, l'importance de la hiérarchie à l'égalitarisme, la morale à la décadence<sup>78</sup>. Le clergé craint l'influence néfaste de la ville, comme en témoigne ce compte-rendu d'un discours du recteur de Plumelec, présentant sa paroisse à l'évêque de Vannes lors d'une visite pastorale en 1906 :

Toute médaille a son revers et tout tableau ses ombres : ici, le revers de la médaille, c'est le mouvement qui emporte de plus en plus vers les villes la jeunesse de nos campagnes et l'arrache aux traditions si saines du foyer pour exposer sa foi à tant de dangers. Ce péril si grave ne saurait échapper à la sollicitude vigilante du pasteur. En termes émus, il le signale et annonce son intention d'y remédier dans la mesure du possible<sup>79</sup>.

De l'aveu même du recteur, la paroisse de Plumelec est pourtant alors florissante, avec son église neuve, ses trois écoles libres et ses œuvres paroissiales dynamiques<sup>80</sup>. Pourtant, c'est l'exode rural qui retient son attention, pressentant que l'Église risque de perdre un certain nombre de ses ouailles partant pour la ville sans y poursuivre leur pratique religieuse. C'est dans ce contexte que l'Église et les notables catholiques se lancent dans la création de syndicats et de mutuelles agricoles, pour développer l'agriculture bretonne et permettre sa réussite économique<sup>81</sup>. L'ensemble de ces discours, de ces actions ont pour but de protéger le monde catholique rural, et inciter les populations à y rester.

Vingt ans plus tard, ce n'est même plus l'exode rural qui est dénoncé – sans doute est-il désormais compris comme acté et inéluctable – mais l'arrivée prochaine de nouveaux modes de pensée en campagne. En octobre 1926, lors d'un meeting de l'Union catholique diocésaine à Questembert, le général de Castelnau, leader national de la FNC, décrit la campagne comme une sorte de citadelle où les idéaux chrétiens seraient encore présents, mais sous la menace imminente d'un assaut des forces anticléricales :

---

<sup>78</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne...*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>79</sup> SRV, 5 mai 1906.

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Fayard, 1992, p. 461.

Quand vous défendez la famille, les écoles chrétiennes, les religieux, vous le savez bien, ce sont vos familles à vous, vos écoles, vos enfants, vos frères et vos sœurs que vous défendez. Vous avez autant et peut-être plus d'intérêt en jeu que les prêtres. Alors mettez en un coup pour défendre vos foyers chrétiens attaqués furieusement aujourd'hui, et pour empêcher à tout prix les théories communistes sur la famille, la femme, l'enfant, de pénétrer dans vos campagnes<sup>82</sup>.

Dans un monde qui a évolué depuis les années 1900, les « théories communistes » pourfendues par Castelnau ont remplacé la dénonciation de la ville ou des radicaux. Mais entre les lignes, le message est toujours le même : c'est le mode de vie catholique et rural qui est le meilleur. Dans cette lignée, l'année suivante, lors du pèlerinage-congrès de l'Union diocésaine à Sainte-Anne-d'Auray, le député Joseph Cadic prend la parole :

M. Cadic exprime d'abord son regret de ne pouvoir se faire comprendre de tout le public. Il doit parler en breton – et dans un langage plein de comparaisons expressives, intraduisibles. « Je suis fier, déclare-t-il, de savoir – en plus de la langue française – parler la langue de nos pères. La langue de notre vieux pays servira à porter la vérité au fond de nos campagnes »<sup>83</sup>.

Comme l'explique lui-même le parlementaire, il ne choisit pas par hasard de s'exprimer en breton. Il n'existe selon lui qu'une vérité, qu'une seule pensée acceptable, et elle se trouve dans les valeurs ancestrales de la vie paysanne bretonne.

Aux côtés des mérites de la ruralité, c'est en effet toute une certaine représentation de la culture bretonne qui lui serait attachée, qui est vantée dans les discours de mobilisation et de revendications des catholiques. Selon certains historiens, c'est même une véritable « invention de la Bretagne<sup>84</sup> » qui a lieu. Le concept d'« invention de la tradition », théorisé par Éric Hobsbawm, qualifie les traditions communautaires présentées comme immémoriales, mais qui ne sont en réalité que des créations récentes, destinées à servir les intérêts d'un groupe social dans un contexte particulier<sup>85</sup>. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, écrivains, intellectuels et érudits, ecclésiastiques ou aristocrates locaux, développent un discours sur l'unité de la Bretagne et de la foi, et louent la piété d'un peuple qui aurait réussi à conserver ses valeurs traditionnelles dans le cadre d'une société rurale presque primitive et archaïque<sup>86</sup>.

Selon le camp clérical, plusieurs éléments qui seraient constitutifs de ce modèle de société permettent d'expliquer la conservation de la foi. Il en est ainsi du port du costume

---

<sup>82</sup> ACM, décembre 1926.

<sup>83</sup> ACM, novembre 1927.

<sup>84</sup> DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs...*, *op. cit.*, p. 659.

<sup>85</sup> HOBBSAWN Éric, « Inventer des traditions », *Enquête* [En ligne], n°2, 1995, mis en ligne en juillet 2013, <http://journals.openedition.org/enquete/319>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>86</sup> DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs...*, *op. cit.*, p. 597.

régional traditionnel, dont la description des multiples détails fait souvent l'objet de paragraphes dithyrambiques dans les comptes-rendus des divers rassemblements publiés par la *Semaine religieuse de Vannes*, comme ici à propos du grand pardon de Sainte-Anne-d'Auray :

Qu'on me permette de signaler la présence d'un très grand nombre d'hommes [...]. Il y en avait de tous les départements bretons ; leur costume suffisait à les distinguer. A côté de la longue blouse du gallo, apparaissait la veste bleue aux boutons argentés des beaux paysans de Plougastel. [...] Les femmes se font encore mieux distinguer par leurs coiffures de lins et de dentelles. A côté des bigoudens de Pont-l'Abbé, l'imperceptible dentelle du pays de Rennes ; auprès des grandes ailes de Rosporden ou de Scaër, le voile flottant de nos îloises ; la coiffe de lin, largement évasée en retombant, de Guingamp et des alentours faisait contraste avec le diadème tuyauté qui couronne la coiffe enrubannée de femmes qui sont venues des bords de la Loire [...]. Ce spectacle est curieux. Mais ceux qui ne sont attentifs qu'au pittoresque sont myopes. Ces costumes variés sont, en effet, une révélation de la mentalité, comme on dit, des paroisses où se conservent le mieux les vieilles traditions. La coiffure est à la fois un signal et une sauvegarde. Il y a honneur aussi à demeurer fidèle au modeste et presque religieux vêtement des aïeules comme aux vieilles leçons du passé. Puisse la Bretagne rester ainsi bretonne au dehors comme au-dedans !<sup>87</sup>

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, la mouvance régionaliste – alors liée au camp clérical – exalte de cette manière le port du costume dit « national », qui serait directement hérité des Celtes. Cette affirmation est complètement fautive : d'ailleurs, le costume, qui s'est développé à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, représente plus, de par sa diversité une appartenance paroissiale que bretonne<sup>88</sup>. L'enthousiasme pour cette conservation visible du costume traditionnel est un espoir qu'il en soit de même pour la foi chrétienne.

Paradoxalement, cet imaginaire développé autour du port du costume breton est toujours présent dans les années 1920, même si la mode vestimentaire évolue après-guerre. Les hommes particulièrement commencent à abandonner le chapeau à guides et le gilet traditionnels au profit d'une tenue de ville similaire à ce qui est porté dans toute la France. Parallèlement, le costume est devenu un symbole du camp clérical, celui de la résistance aux changements sociaux<sup>89</sup>. Le port du costume traditionnel est exalté dans le contexte des manifestations catholiques organisées dans le Morbihan en opposition au Cartel des gauches, comme en témoigne cet extrait du compte-rendu de la journée du 29 mars 1925 à Vannes :

---

<sup>87</sup> *SRV*, 4 août 1906.

<sup>88</sup> DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs...*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>89</sup> MOURET Severyne, « Le “costume breton” entre en politique. Représentation des vêtements bretons au XIX<sup>e</sup> siècle », *Culture(s) de Bretagne* [en ligne], 2019, <https://bit.ly/3ahcv2o>, dernier accès le 11 mai 2020.

Dans cette foule immense, on aperçoit les costumes pittoresques des diverses régions : vestes blanches des moutons, carmagnoles noires, chapeaux ronds, cols montants, longs rubans de velours, mille-boutons, boucles d'argent. Ça c'est la Bretagne<sup>90</sup>.

Cette description donne l'impression que la plupart des hommes qui ont manifesté ce jour-là ont revêtu leur costume traditionnel. Or, les photographies prises le même jour semblent plaider le contraire. Difficile de trouver trace des vestes blanches des « moutons » de Pontivy évoquées par le texte : elles ne semblent pas visibles sur les photos de groupe, hormis pour le député Cadic qui s'exprime à la tribune<sup>91</sup>. La plupart des images de foule semblent prouver que la majorité des hommes sont venus en tenue de ville : les nombreux bérets, casquettes et chapeaux-melons semblent supplanter les quelques chapeaux à guides de velours visibles sur les photographies prises de loin<sup>92</sup>. Certes, quelques clichés de petits groupes d'hommes en costume traditionnel ont bien été pris<sup>93</sup>, incitant à se demander si le photographe n'a pas voulu se concentrer sur ces quelques détails folkloriques assez vendeurs pour une édition en carte postale.

En réalité, l'Église et les chefs-de-file du camp clérical semblent instrumentaliser les éléments culturels bretons les plus visibles, afin de s'efforcer d'apporter du crédit à la thèse de l'unité entre une Bretagne éternelle et la foi catholique. Dans les années 1920, cette instrumentalisation semble parfois se heurter à la réalité de la situation : les traditions vantées par les leaders de la contestation ne sont plus en vigueur, la mentalité de la population a évolué. Le cas du député-maire de Noyal-Pontivy, Joseph Cadic, est d'ailleurs assez symptomatique. Il se fait une fierté de s'exprimer en breton et de porter le costume traditionnel des électeurs de sa circonscription – alors même que l'usage du costume masculin se perd à la même période – au cours des grands rassemblements. C'est le cas lors de la manifestation de Vannes du 29 mars 1925<sup>94</sup>, ou encore deux ans plus tard lors du pèlerinage-congrès de l'Union diocésaine à Sainte-Anne-d'Auray. Mais sa prétention à toujours s'exprimer en breton semble agacer ses auditeurs, comme le rapporte ce rapport de surveillance policière :

Le député Cadic, en costume pontivyvien, a parlé cinq minutes en français pour charger contre la franc-maçonnerie et l'école laïque et affirmer qu'il "voulait léguer à ses enfants la foi de ses pères". Puis il a

---

<sup>90</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes. 45.000 catholiques du Morbihan ont réclamé à Vannes, le 25 mars 1925, le respect de leurs droits et la liberté de l'Église*, Vannes, imprimerie Lafolye, 1925, p. 8.

<sup>91</sup> Cf. vol. II, annexes, image 18, p. 11.

<sup>92</sup> *Ibid.*, images 19 et 20, p. 12.

<sup>93</sup> *Ibid.*, image 17, p. 11 et image 21, p. 13.

<sup>94</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, *op. cit.*, p. 13.

longuement discoursu en breton et a visiblement fatigué son auditoire<sup>95</sup>.

À cette période, si le français commence lentement à supplanter le breton – pas uniquement du fait qu’il soit imposé par le pouvoir central, le breton est parfois abandonné volontairement pour des raisons d’intégration sociale<sup>96</sup> – s’exprimer en langue bretonne peut pourtant s’avérer un atout pour les orateurs.

Le breton est encore largement employé dans les milieux cléricaux. De nombreuses conférences des campagnes hivernales de réunion de l’Union diocésaine ayant lieu dans l’ouest du diocèse se font en breton, ce qui est apprécié par la population<sup>97</sup>. En revanche, en choisissant de s’exprimer uniquement en langue bretonne à Sainte-Anne-d’Auray, Joseph Cadic ne peut pas se faire comprendre de tous : en sus des brittophones originaires de Basse-Bretagne, le rassemblement regroupe également des fidèles venus de la moitié est du Morbihan, où le breton n’a jamais été parlé. C’est un choix qu’il fait pourtant en connaissance de cause, déclarant avant son discours regretter de ne pas pouvoir se faire comprendre de toutes les personnes présentes<sup>98</sup>. Ce comportement ambivalent peut s’expliquer par la volonté de rendre visible son opposition, en se distinguant par sa tenue alors que les vêtements tendent à s’uniformiser, ou en s’exprimant dans une langue régionale face à un pouvoir central prônant l’unité linguistique. Depuis 1903 et l’interdiction des parlers régionaux dans les prêches religieux par Émile Combes, le breton est devenu un symbole du combat clérical<sup>99</sup>. Loin d’être des détails anodins, le vêtement et la langue participent ainsi à l’expression des revendications. Mais le député Cadic s’adresse à des manifestants qui ont pour certains d’entre eux abandonné le costume traditionnel, et ne parlent pas ou plus le breton. Les revendications du parlementaire, fidèles à l’adage « Catholiques et Bretons toujours », semblent donc se rapporter à une vision figée d’un monde qui est pourtant dans le même temps en pleine évolution sociale, culturelle, politique<sup>100</sup>.

## **II. Face au modèle républicain : entre refus et adaptation**

L’évolution de la société catholique et rurale bretonne entre les années 1900 et les années 1920 pose la question de son rapport au modèle républicain. L’opposition entre un christianisme blanc, contre-révolutionnaire et nostalgique de la monarchie, et un christianisme

---

<sup>95</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire spécial de Lorient au préfet du Morbihan, 17 octobre 1927.

<sup>96</sup> CALVEZ Ronan, « Ce que parler du breton veut dire », *Ethnologie française*, vol. 42/4, 2012, p. 651.

<sup>97</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne...*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>98</sup> ACM, novembre 1927.

<sup>99</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>100</sup> Ce processus est entamé dès l’avant-guerre. Ainsi en 1913, la droite catholique et conservatrice perd sa majorité au conseil général du Morbihan, qui bascule à gauche aux élections cantonales. Cf. BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne...*, *op. cit.*, p. 28.

bleu favorable à la République, a été démontrée dans de nombreux travaux de chercheurs<sup>101</sup>. Cette opposition peut s'observer à la fois dans l'espace géographique – nous avons vu que le Morbihan est alors traversé par un clivage est/ouest<sup>102</sup> – mais également dans le temps, avec un catholicisme rallié qui prend l'avantage au fil des années. Ainsi, dans les mouvements de contestation qui nous intéressent, s'il existe des preuves de l'opposition farouche des catholiques morbihannais vis-à-vis de la République, il faut également remarquer que peu à peu, une certaine adhésion au régime républicain se fait jour, ou *a minima* une accommodation certaine vis-à-vis de son modèle.

#### a) Des preuves d'opposition à la République et à ses principes

Les sources provenant du camp anticlérical – qu'il s'agisse de la presse locale d'opinion ou bien de rapports administratifs issus des fonds préfectoraux – dénoncent les actions des catholiques comme celles de factieux souhaitant abattre le pouvoir en place<sup>103</sup>. Mais les discours du camp catholique démontrent eux-mêmes un certain manque d'intégration au modèle républicain. Cela s'observe dans les argumentaires contestataires et revendicatifs par trois vecteurs : d'importantes références à la monarchie et à la période de la Contre-Révolution ; la promotion d'un ultramontanisme certain et intransigeant, ne pouvant accepter l'idée même de laïcité ; et enfin, l'importance des théories du complot dans l'explication des causes de la contestation.

#### 1. Des réminiscences prégnantes de la période révolutionnaire

La Révolution française a dessiné en Bretagne un clivage politique puissant entre cléricaux et anticléricaux, se retrouvant jusque dans l'entre-deux-guerres. L'assimilation des mouvements de défense catholique aux mouvements chouans et contre-révolutionnaires du tournant des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles se retrouve régulièrement sous la plume de la presse morbihannaise républicaine des années 1900. Ainsi, *Le Progrès du Morbihan* qualifie le défilé de soutien aux religieuses du 18 août 1902 de « manifestation des Chouans<sup>104</sup> ». Pour les anticléricaux, les manifestants sont sous la coupe des notables. Le député Joseph de l'Estourbeillon n'est ainsi désigné par le journal que par l'appellation « Monsieur le Marquis<sup>105</sup> », comme pour souligner que les contestataires fonctionnent toujours comme sous

---

<sup>101</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et cultures...*, *op. cit.*, p. 68 ; DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs...*, *op. cit.*, p. 597 ; BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne...*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>102</sup> Cf. *supra*, p. 9.

<sup>103</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, *op. cit.*, p. 117.

<sup>104</sup> *LPM*, 20 août 1902.

<sup>105</sup> *Ibid.*

l'Ancien Régime. Enfin, les manifestants seraient là contre leur gré, « péniblement enrôlés avec les bolées et quelques piécettes<sup>106</sup> » : un stéréotype de l'alcoolisme souvent attaché au Breton catholique par les sources anticléricales. On retrouve les mêmes références et le même type de langage que celui de la presse pour qualifier la contestation sous les plumes des agents de l'État. En mars 1906, en pleine crise des inventaires, le préfet du Morbihan écrit ainsi au ministre de l'Intérieur : « le clergé et le parti réactionnaire ont déchaîné une véritable chouannerie<sup>107</sup> ». Ces stéréotypes péjoratifs démontrent la vision que possède le camp anticléricale vis-à-vis du mouvement de défense catholique, perçu comme archaïque, loin de la modernité du modèle républicain<sup>108</sup>. La situation n'aurait pas changé depuis la période révolutionnaire, les paysans seraient toujours soumis au clergé et à l'aristocratie terrienne.

Semblant corroborer cette vision des autorités, le camp cléricale use effectivement de nombreuses références renvoyant directement ou indirectement à un imaginaire contre-révolutionnaire. En 1903, à l'occasion de la visite pastorale de Mgr Latiéule, le maire de Férel revient sur l'expulsion des religieuses de cette commune, qui a fortement mobilisé les habitants l'été précédent :

En août dernier, la hache révolutionnaire passait au milieu de nous, brisant la porte de la maison où les Filles du Saint-Esprit, depuis plus de 30 ans, se dévouaient au soulagement des pauvres et à l'instruction gratuite de nos enfants. Férel est fier d'avoir écrit cette page de son histoire, et, ce qu'à Dieu ne plaise ! S'il fallait de nouveau défendre cette maison où de jeunes filles chrétiennes remplacent avec non moins de dévouement les expulsées, on nous retrouverait encore debout, aussi ardents à défendre nos droits. Nous voulons garder notre foi<sup>109</sup>.

Le qualificatif « révolutionnaire » n'est pas anodin et renvoie à la mémoire de la Terreur, qui est restée particulièrement vive dans la région. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la noblesse et le clergé ont entretenu un souvenir héroïque de la chouannerie et de la résistance à la Révolution<sup>110</sup>. Dans cette lignée, à la lecture de la *Semaine religieuse* on remarque qu'une certaine analogie est dressée par les catholiques entre le combat contre les lois laïques du début du XX<sup>e</sup> siècle et celui des contre-révolutionnaires un siècle plus tôt. Régulièrement, poèmes et récits historiques viennent rappeler les glorieux combats du passé : « Non, pas plus que leurs ancêtres, les Jacobins d'aujourd'hui n'effaceront le nom de Dieu de ce monde !<sup>111</sup> » est-il écrit

---

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> AD56, V614, télégramme du préfet au ministre de l'Intérieur, 12 mars 1906.

<sup>108</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>109</sup> SRV, 16 mai 1903.

<sup>110</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne...*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>111</sup> SRV, 9 mars 1901.

dans la *Semaine religieuse* en mars 1901 en guise de commentaire d'un poème de Théodore Botrel sur la persécution qui avait cours pendant la Révolution.

Le camp clérical compare la persécution qu'il subirait du gouvernement avec les lois laïques à celle subie par les catholiques pendant la période révolutionnaire. En août 1902, au moment des expulsions de sœurs, Mériadec de Lantivy déclare dans un éditorial du journal *L'Arvor* : « Catholiques [...] nous sommes la majorité et comme en 1793, nous subissons le joug d'une minorité. [...] Le parti socialiste a joué le même rôle que le parti montagnard<sup>112</sup> ». Fin 1905, peu après le vote de la loi de séparation, la *Semaine religieuse* entreprend de publier dans deux numéros l'histoire d'un prêtre réfractaire de Pontivy tentant de se cacher des autorités en 1791<sup>113</sup>. En février 1906, au début de la crise des inventaires, l'hebdomadaire diocésain publie le récit de la vente aux enchères des biens d'une église en 1793, suite à la nationalisation des biens du clergé. La première phrase de l'article précise : « si l'on veut savoir ce que nous réserve l'avenir, reportons-nous un siècle en arrière<sup>114</sup> ». On comprend bien le but des rédacteurs, qui est de comparer la loi de 1905 à la nationalisation des biens du clergé sous la Révolution. Pour autant, cette comparaison n'est pas pertinente, étant donné que selon le texte législatif, les biens inventoriés ne devaient pas être confisqués par l'État à son propre profit, mais transférés sous l'autorité des associations cultuelles<sup>115</sup>.

Face à cela, pour les anticléricaux, il est clair que le projet des catholiques est, sous couvert de religion, de renverser la République. Sans surprise, les principales voix du camp clérical allant publiquement dans ce sens sont celles des aristocrates légitimistes, à l'image du comte Lanjuinais, député-maire de Bignan, dans une lettre ouverte reprise par la presse diocésaine :

Ne nous faisons pas d'illusions, nous ne sortirons pas de la crise si dangereuse que nous traversons par ce qu'on peut appeler le jeu naturel de nos institutions. Il faudrait pour cela un effort dont les assemblées électives sont incapables, surtout lorsque les scrutins d'où elles sortent sont frelatés comme ils le sont aujourd'hui. Mais alors, me direz-vous, n'avez-vous aucune confiance dans l'avenir de notre pays ! Quand je vois en quelles mains il est tombé, et quand je constate l'indifférence des masses [...] je pourrais être tenté de vous répondre affirmativement, mais j'aime trop notre chère France pour me laisser aller à un pareil pessimisme ; je ne veux, je ne peux pas croire à sa déchéance définitive, et j'espère toujours qu'elle

---

<sup>112</sup> *L'Arvor*, 13 août 1902.

<sup>113</sup> *SRV*, 30 décembre 1905 ; *SRV*, 6 janvier 1906.

<sup>114</sup> *SRV*, 10 février 1906.

<sup>115</sup> C'est bien le refus de l'Église de former des associations cultuelles qui a eu pour conséquence que les églises soient restées propriétés publiques. Cf. POULAT Émile (dir.), *La Séparation...*, *op. cit.*, p. 16.

finira par secouer le joug de ses oppresseurs et qu'elle s'apercevra à temps que le rétablissement de la monarchie légitime peut seule la sauver<sup>116</sup>.

Le comte profite du trouble causé dans son électorat par la loi de séparation pour tenter de le convaincre des bienfaits qu'apporterait le retour d'un roi en France. Il considère que la majorité gouvernementale est parvenue au pouvoir uniquement du fait de l'indifférence d'une grande partie des Français, et ne trouve donc pas légitime et représentatif le cadre parlementaire.

Toutefois, le clergé n'affiche pas aussi ouvertement des opinions contre le régime. Certes, l'hebdomadaire diocésain relaie la tribune de Paul-Henri Lanjuinais, mais difficile de trouver trace de propos similaires chez des ecclésiastiques. Quelques années plus tard, le préfet soupçonne Mgr Gouraud de « répudie[r] le ralliement<sup>117</sup> », à la suite de propos tenus par le prélat lors de la séance de clôture du congrès diocésain de 1913, à Vannes, devant près de 3000 catholiques dont les élus de la droite libérale et monarchiste :

L'union tentée alors n'a pas abouti. Mais c'est précisément parce que cet effort n'a pas réussi que le Saint-Siège demande maintenant aux catholiques de s'unir sur le terrain religieux, derrière leurs évêques, quelles que soient leurs opinions et leur préférences politiques... C'est sur ce mot d'ordre du Pape que nous avons créé nos organisations catholiques ; c'est sur ce mot d'ordre que nous vous demandons d'y entrer, pour vous grouper et pour agir. Vous ferez ainsi le parti de Dieu<sup>118</sup>.

Difficile pourtant, à la lecture des propos de l'évêque – qui sont rapportés de la même manière dans le rapport du préfet et dans le compte-rendu officiel de l'évêché, ce qui permet de supposer que la source du premier est le second – de dire que Mgr Gouraud rejette ouvertement la République et le ralliement des catholiques. Ce qui est certain cependant, c'est qu'il demande aux élus catholiques de faire passer la défense de la religion avant leurs opinions politiques, quelles qu'elles soient. Pour lui, il faut « oublier [les] divisions politiques pour ne pas affaiblir, à l'heure du combat, les forces catholiques<sup>119</sup> ». Il appelle ainsi les élus catholiques à « subordonner [leur] action politique à [l'] action politique<sup>120</sup> » de l'Église. Pour le préfet du Morbihan, représentant de l'État, il s'agit d'une tentative de subversion du régime.

Les années passent, et même après la Première Guerre mondiale, les autorités paraissent encore avoir peur de l'éventuel danger que représenteraient à terme les catholiques pour la

---

<sup>116</sup> *SRV*, 18 novembre 1905.

<sup>117</sup> AD56, M1721, rapport du préfet du Morbihan au président du Conseil, 27 octobre 1913.

<sup>118</sup> *Ibid.* ; *SRV*, 25 octobre 1913.

<sup>119</sup> AD56, M1721, rapport du préfet du Morbihan au président du Conseil, 27 octobre 1913.

<sup>120</sup> *Ibid.*

République. Au moment des manifestations de l'Union catholique diocésaine et de la FNC, les services de renseignement écrivent ainsi :

Mais ce n'est pas tant la journée du 29 mars qui est inquiétante [...]. C'est ce qui va rester, qui peut constituer un véritable danger pour l'ordre public et pour le régime. Ce sont ces "Unions catholiques" que l'on fait naître partout et dans lesquelles on englobe tout le monde. Ces "Unions" n'ont en effet pas d'autre but que de combattre, sous le commandement des prêtres, l'école laïque, les lois laïques, et la République. Il est bien, actuellement, un grand et véritable danger national ; il est entièrement contenu dans ces "Unions catholiques"<sup>121</sup>.

Parallèlement, dans un rapport adressé à Camille Chautemps, le ministre de l'Intérieur, portant sur la campagne de réunions publiques paroissiales menées par l'Union diocésaine, le préfet avertit : « c'est contre la République que, dans son esprit de domination, le clergé cherche à soulever la population de nos campagnes encore soumise à la tutelle de l'Église et de la Noblesse<sup>122</sup> ». À cette période, les autorités emploient donc encore un vocabulaire dont le champ lexical se rattache clairement à la Révolution française. Le pouvoir craint une résurgence d'une forme de contestation ouverte du régime républicain.

## 2. Intransigeantisme et refus de la laïcité

De fait, les mouvements de contestation des catholiques morbihannais apparaissent motivés par un arrière-plan idéologique émanant du catholicisme intransigeant. Ce courant de pensée refuse le nouvel ordre politique et social né au XIX<sup>e</sup> siècle et se place dans la lignée des valeurs contre-révolutionnaires. Il est très répandu dans l'aristocratie légitimiste. L'intransigeantisme refuse d'accepter le processus de sécularisation de la société<sup>123</sup>. Dans ce cadre, le pape Pie X condamne les courants de pensée modernistes, et en 1906, il refuse catégoriquement la loi de séparation avec les encycliques *Vehementer nos* et *Gravissimo*<sup>124</sup>. L'Église est perçue comme un bastion menacé par la décadence du monde moderne.

Ainsi, l'intransigeantisme catholique entend défendre la place centrale de la religion dans la société. En Bretagne, il s'articule également autour du caractère communautaire de la pratique religieuse<sup>125</sup>. Le caractère unanime de cette dernière permet d'imposer l'idée d'un consensus social autour des vertus défendues par l'Église en opposition au projet anticlérical

---

<sup>121</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire spécial de Lorient au directeur de la Sûreté générale, 18 mars 1925.

<sup>122</sup> AD56, M1720, rapport du préfet du Morbihan au ministre de l'Intérieur, 5 mars 1925.

<sup>123</sup> MAYEUR Jean-Marie, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales ESC*, 1972, n°27-2, p. 485.

<sup>124</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 114.

<sup>125</sup> Cf. *supra*, p. 93.

des républicains, qui entendent laïciser la société. Le cantique *Nous voulons Dieu* est un bon exemple du programme idéologique que défendent les catholiques. Il est chanté à l'occasion de nombreux rassemblements, tels que des bénédictions d'école<sup>126</sup>, des expulsions de congrégations<sup>127</sup>, des oppositions aux inventaires<sup>128</sup>, lors de la manifestation de soutien aux sœurs de Vannes le 18 août 1902<sup>129</sup> ou encore du pèlerinage de l'Union diocésaine à Sainte-Anne-d'Auray en 1927<sup>130</sup>. L'un des couplets déclare « Nous voulons Dieu ! Car les impies / Contre lui se sont soulevés / Et dans l'excès de leurs furies, / Ils le bravent, les insensés !<sup>131</sup> ». Les « impies » ici évoquées sont sans doute les anticléricaux qui sont au pouvoir. L'action gouvernementale, qui entend restreindre la religion à la sphère privée, est mal perçue par les fidèles.

Un autre des couplets du *Nous voulons Dieu* est consacré à la défense du cadre familial traditionnel, et réclame Dieu « dans nos familles, / Dans l'âme de nos chers enfants<sup>132</sup> ». Premier lieu d'évangélisation et de transmission de la foi, la famille occupe une place très importante dans la religion catholique. Dans un discours tenu en présence du général de Castelnau lors du congrès régional de Questembert en 1926, l'abbé Grimaud entend ainsi réclamer leur protection. Il réclame une modification des lois de succession, et une baisse des droits de succession et de donation. L'impôt sur les successions serait selon lui une spoliation faite par l'État ; elle conduirait à une destruction du patrimoine familial, dont la transmission intergénérationnelle serait indispensable pour préserver le cadre familial<sup>133</sup>. Dans le même ordre d'idée – préserver le cadre familial – la FNC et son émanation locale, l'Union catholique du diocèse de Vannes, s'opposent frontalement à la législation autorisant le divorce. Pour l'abbé Grimaud :

Le petit veau à peine né se suffit à lui-même. Un enfant, non ! Il ne peut être traité comme un animal. Il a besoin pendant longtemps, pour vivre et se former, de tous les soins, de toutes les attentions délicates, du travail continu de son père et de sa mère. Or, en France, l'an passé, il y a eu 40.000 divorces. Que d'enfants abandonnés ou malheureux ces divorces font présager ! Que de jeunes gens dangereux pour la société en perspective ! Il n'y a pas d'enfant plus moralement déshérité au monde que celui d'une famille divorcée. Désorienté avant, par le spectacle des dissensions intestines, il se trouve après le divorce [...] sans protection et sans appui. Ne cherchons pas ailleurs une cause plus profonde de la criminalité juvénile.

---

<sup>126</sup> SRV, 18 mars 1905.

<sup>127</sup> *L'Arvor*, 15 août 1902.

<sup>128</sup> SRV, 17 mars 1906.

<sup>129</sup> *L'Arvor*, 20 août 1902.

<sup>130</sup> SRV, 22 octobre 1927.

<sup>131</sup> Cf. vol. II, annexes, document 1, p. 47.

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> SRV, 20 novembre 1926.

Et Dieu sait les progrès effarant qu'elle fait de nos jours ! Il serait vain de vouloir limiter les abus du divorce ; c'est son abolition que les catholiques doivent poursuivre<sup>134</sup>.

Dans la religion catholique, le divorce est impossible, considéré comme immoral. Le droit au divorce civil est décrié car il engendrerait un abandon des enfants, et par conséquence une augmentation de la délinquance.

Loin de se cantonner seulement à la famille et aux enfants<sup>135</sup>, le cantique *Nous voulons Dieu* met en exergue une conception chrétienne totale de la société :

Nous voulons Dieu ! Sa sainte image, / Doit présider aux jugements, / Nous le voulons à nos mariages, / Comme au chevet de nos mourants. / Nous voulons Dieu dans notre armée, / Afin que nos jeunes soldats, / En défendant la France aimée, / Soient des héros dans les combats<sup>136</sup>.

Ce chant évoque les différentes étapes de l'existence du croyant où la religion doit être présente à chaque étape de la vie, de la naissance au tombeau. Mais l'affirmation progressive de la laïcité comme principe républicain a un impact dans la vie quotidienne des catholiques. Tout d'abord, les mariages doivent être civils depuis la Révolution française ; il est interdit de se faire marier par un prêtre avant d'être passé en mairie. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la laïcisation s'accélère. En avril 1904, une circulaire prescrit le retrait des symboles religieux de l'ensemble des tribunaux<sup>137</sup>, ce qui fait polémique dans le Morbihan et n'est pas sans provoquer des processions organisées en guise de protestation<sup>138</sup>.

Cette intransigeance, cette volonté de porter la religion dans toutes les sphères de la société et de combattre les forces anticléricales sont présentes entre les lignes dans de nombreux autres cantiques populaires, ici dans le traditionnel *Catholiques et Bretons toujours* :

Mais voici l'heure de la tristesse, / Pour notre foi nous combattons, / Ah ! Fais que nous restions sans cesse / Et Catholiques et Bretons ! / Si pour garder notre foi pure, / Il nous faut lutter et souffrir, / Ô Mère avant toute souillure, / Fais que nous sachions mourir. / La Bretagne est toujours fidèle / À l'Église, au Pontife-Roi, / Elle est à toi, veille sur elle, / Garde-lui son Christ et sa foi !<sup>139</sup>

La référence au « Pontife-Roi », c'est-à-dire au pape, n'est pas anodine. On la retrouve dans un autre standard du catholicisme breton, *O Rouanez karet an Arvor*, chant dédié à Sainte Anne,

---

<sup>134</sup> SRV, 20 novembre 1926.

<sup>135</sup> À propos de l'éducation des enfants, le cantique comporte aussi un couplet *Nous voulons Dieu dans nos écoles*, cf. *supra*, p. 98.

<sup>136</sup> Cf. vol. II, annexes, document 1, p. 47.

<sup>137</sup> LALOUILLE Jacqueline, « Expulser Dieu. La laïcisation des écoles, des hôpitaux et des prétoires », *Mots. Les langages du politique*, n°27, 1991, pp. 35.

<sup>138</sup> Cf. *supra*, p. 59.

<sup>139</sup> Cf. vol. II, annexes, document 2, p. 47.

qui évoque lui aussi les forces qui se dresseraient contre le catholicisme et le rôle du successeur des apôtres pour y faire face :

Quand l'erreur se déchaîne, / Pour vaincre notre foi, / Puissante souveraine, / Nous espérons en toi.  
Protège le Saint-Père, / Dont le cœur humble et grand, / Souffre sur le Calvaire, / Comme Jésus mourant<sup>140</sup>.

La figure du souverain pontife s'avère en effet centrale dans le discours catholique d'opposition aux lois laïques. L'ultramontanisme – affirmation de la primauté papale sur le pouvoir civil – est très populaire en Bretagne. Les classes populaires elles-mêmes ont une grande dévotion pour la figure du pape. Pour Michel Denis et Claude Geslin, les fidèles ont sans doute transféré la légitimité du roi, dont le retour apparaît improbable, sur le Saint-Père, qui fait l'objet d'un véritable culte de la personnalité<sup>141</sup>. Pour les croyants, la parole papale est plus importante que la loi française. Ainsi, la condamnation de la loi de séparation par Pie X est invoquée dans les protestations des desservants et des conseils de fabrique lors des tentatives d'inventaires, en 1906 :

La loi qui prescrit les inventaires des biens d'Église ayant été condamnée et rejetée par le pape chef de l'Église, aucun catholique, sans manquer gravement à son devoir, ne peut prêter son concours à l'exécution de cette loi<sup>142</sup>.

« Ce que le pape condamne, nous le condamnons<sup>143</sup> », affirment encore les membres de la fabrique de Billiers. L'argument de la condamnation pontificale de la séparation, permettant selon les fidèles de se soustraire à la loi française, revient de la même manière dans bon nombre de procès-verbaux d'inventaires dans tout le diocèse.

L'importance de la figure du pape se retrouve encore dans les années 1920. Le projet de suppression de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège porté par Édouard Herriot, ne passe pas du tout auprès des catholiques. La FNC développe un argumentaire en trois points pour s'y opposer, imprimé sur des affiches : rompre avec le Vatican, ce serait brouiller avec les 300 millions de catholiques du monde entier ; le pape serait l'un de chefs d'État avec le plus de prestige et d'influence ; même des puissances étrangères non catholiques possèdent une ambassade à ses côtés<sup>144</sup>. Ces arguments reviennent souvent dans les réunions publiques<sup>145</sup>.

---

<sup>140</sup> *Ibid.*, document 3, p. 48.

<sup>141</sup> DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs...*, *op. cit.*, p. 629.

<sup>142</sup> AD56, V463, procès-verbal de l'inventaire des biens de la fabrique paroissiale d'Arzal, 6 mars 1906.

<sup>143</sup> AD56, V463, procès-verbal de l'inventaire des biens de la fabrique paroissiale de Billiers, 6 mars 1906.

<sup>144</sup> AD56, M1720, copie d'une affiche de la FNC apposée sur les murs de Vannes, 13 février 1925.

<sup>145</sup> À titre d'exemples : AD56, M1720, rapport du commissaire de police de Vannes au préfet du Morbihan, 22 décembre 1924 ; AD56, M1720, rapport du commissaire de police d'Hennebont au préfet du Morbihan, 22 février 1925.

Dans l'ordre du jour adopté lors de la manifestation du 29 mars 1925, l'opposition à la suppression de l'ambassade de France auprès du pape est d'ailleurs le premier point évoqué, avant même le souhait de maintenir le concordat en Alsace-Moselle ou l'abolition des lois laïques<sup>146</sup>.

Les catholiques doivent se soumettre à l'autorité absolue du pape, et profitent notamment des rassemblements pour le faire savoir. Dès le lendemain du 29 mars 1925, l'évêque de Vannes fait envoyer une dépêche à Pie XI pour « transmettre [...] les sentiments de filial attachement que ses diocésains ont exprimé avec tant d'enthousiasme<sup>147</sup> ». En 1927, lors du congrès de l'Union diocésaine à Sainte-Anne-d'Auray, les milliers de catholiques présents adoptent un ordre du jour affirmant au pape "l'hommage d'une soumission absolue<sup>148</sup> ». La même année, *L'Action catholique du Morbihan*, le mensuel local de l'Union diocésaine, réaffirme le devoir d'obéissance des fidèles vis-à-vis du souverain pontife :

Le Pape [est] en droit d'attendre, de la part des catholiques tout au moins, une obéissance, douloureuse sans doute et méritoire, mais respectueuse et absolue. [...] Le Pape, pour nous, c'est Jésus-Christ vivant parmi nous. Et au Pape, comme à Jésus-Christ, nous devons notre encens ; l'encens de notre respect absolu, et [...] de notre dévotion religieuse, car il est le Pontife suprême, le vrai sacrement visible de Dieu en ce monde, la source de toute sainteté. Au Pape, comme à Jésus-Christ, nous devons enfin [...] la myrrhe : c'est-à-dire le baume de notre docilité sans condition, de notre obéissance sans phrase à ses ordres et ses enseignements, car il est encore le Docteur infallible qui possède les paroles de la vie éternelle<sup>149</sup>.

Cette omniprésence montre que la figure du successeur de Pierre est populaire auprès des fidèles et constitue un levier de mobilisation utile, ou du moins perçu comme tel. La primauté des ordres du chef de l'Église par rapport au pouvoir temporel est toujours affirmée dans les années 1920. Cet ultramontanisme est une preuve du caractère intransigeant du mouvement de défense catholique.

### 3. Un imaginaire complotiste

Le discours intransigeant dénonce les forces anticléricales, représentées par le pouvoir républicain. L'argumentaire du camp clérical morbihannais ne s'arrête pas au seul refus des lois laïques. Les articles de presse, les discours, versent parfois dans la théorie du complot en dénonçant des forces occultes qui s'efforceraient de déchristianiser la société. Ce complotisme s'intègre pleinement dans le catholicisme intransigeant : pour plusieurs des papes qui se

---

<sup>146</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, op. cit., p. 20.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>148</sup> *SRV*, 22 octobre 1927.

<sup>149</sup> *ACM*, janvier 1927.

succèdent au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, la modernité et les changements sociaux sont des créations du diable, le produit d'un complot antichrétien<sup>150</sup>. Comme le fait remarquer Francis Le Squer, le référentiel catholique se rapproche parfois du discours nationaliste intégral de Charles Maurras. Sans reprendre son expression des « quatre États confédérés » qui menaceraient la France, on retrouve dans la presse et chez les orateurs catholiques la dénonciation récurrente des ennemis qui agiraient de concert avec le pouvoir : les francs-maçons, les protestants, les juifs et les étrangers<sup>151</sup>.

L'antimaçonisme est un élément récurrent dans le discours de l'Église à cette période<sup>152</sup>. La franc-maçonnerie est sans doute ainsi la force la plus vigoureusement et la plus souvent dénoncée dans le discours catholique, tant dans les slogans des contestataires que dans les discours des leaders. En 1903, le commissaire de police d'Hennebont, se rendant chez les pères eudistes de Kerlois, se fait alpaguer par la population aux cris de « À bas le sale franc-maçon !<sup>153</sup> ». S'adressant au clergé et aux fidèles du diocèse de Vannes début 1906 sur la conduite à tenir vis-à-vis de la loi de séparation, les vicaires capitulaires écrivent dès le premier paragraphe :

La loi dite de la Séparation des Églises et de l'État a été votée, promulguée et mise en vigueur à la date du 1er janvier 1906. Cette loi n'est pas conforme aux vœux du pays, elle est contraire à la liberté du catholique et du citoyen [...]. La majorité dans les deux Chambres a été bien avertie, mais elle est restée sourde à tous les avertissements. Elle-même, d'ailleurs, n'a fait qu'obéir. Un des principaux journaux maçonniques l'a dit : « Ce ne sont pas les politiciens qui ont fait la loi, elle leur a été imposée ». Et par qui ? Par une puissance redoutable qui domine les législateurs, par la franc-maçonnerie. C'est elle qui a voulu la rupture du Concordat et la loi de Séparation ; c'est elle qui a dicté sa volonté souveraine. La rupture du Concordat, ni le Pape, ni les évêques, ni le clergé français ne la voulaient. Ceux-là seuls l'ont voulue qui ont imposé la loi de Séparation<sup>154</sup>.

La thèse selon laquelle les francs-maçons seraient les véritables gouvernants du pays traverse les décennies, et est encore présente dans les manifestations anticartellistes du milieu des années 1920. Le député Joseph Cadic déclare ainsi à Vannes en 1925 que « M. Herriot a rallumé la flamme de la discorde pour faire plaisir aux francs-maçons<sup>155</sup> ». L'idée sous-jacente est celle

---

<sup>150</sup> TAGUIEFF Pierre-André, « L'invention du "complot judéo-maçonnique" ». Avatars d'un mythe apocalyptique moderne », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 198, 2013, p. 25.

<sup>151</sup> LE SQUER Francis, *Les espoirs, les efforts et les épreuves du mouvement breton...*, *op. cit.*, p. 363.

<sup>152</sup> TAGUIEFF Pierre-André, « L'invention du "complot judéo-maçonnique"... », *art. cit.*, p. 41.

<sup>153</sup> AD56, V498, procès-verbal du commissariat de police d'Hennebont, 28 avril 1903.

<sup>154</sup> SRV, 3 février 1906.

<sup>155</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, *op. cit.*, p. 13.

d'un complot ourdi par les francs-maçons pour dominer le monde et écraser la religion chrétienne<sup>156</sup>.

Comme le souligne Pierre-André Taguieff, la théorie du complot franc-maçon est assez récente, et se rattache aux idées contre-révolutionnaires développées à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais l'antimaçonnisme rencontre très vite l'antisémitisme<sup>157</sup>. À la haine dirigée contre les francs-maçons se conjugue donc celle visant les juifs. À la veille de la manifestation vannetaise du 18 août 1902 en faveur du maintien des religieuses, il est ainsi écrit dans l'éditorial du journal cléricale *L'Arvor* :

L'idée de la Bretagne [...] c'est qu'elle est catholique, qu'en se donnant jadis généreusement à la France, [...] elle n'a nullement entendu aliéner son honneur et sa foi. On veut aujourd'hui lui arracher l'un et l'autre ; nous protesterons. Mais parce qu'elle est religieuse, la Bretagne est honnête. Elle est écœurée des scandales sans châtiments et sans fin qui font depuis trente ans comme un cortège ignoble à la République, écrasant les petits en protégeant les gros, chassant les apôtres, corrompant les mœurs, étouffant les affaires et transformant la France en un ghetto où Juifs et francs-maçons se disputent la triple tâche de salir, de ruiner, et de démolir<sup>158</sup>.

L'idée serait ici que les juifs et les francs-maçons se seraient alliés pour détruire la France ; cependant l'éternelle Bretagne catholique se dresse sur leur chemin. Le texte instrumentalise les scandales de la III<sup>e</sup> République pour insister sur la faillite morale, la décadence et l'arrivisme des prétendus ennemis de la religion. Ce type de discours n'est pas isolé et infuse sans doute dans la population. Lors de l'expulsion de sœurs de Surzur en août 1902, le décor dressé par les manifestants sur lequel les gendarmes tombent après avoir franchi la barricade est caricatural :

À la porte de l'immeuble occupé par les sœurs, un cercueil fut placé, rempli de pierres, avec cette inscription sur le couvercle, au centre d'un triangle maçonnique : « Ci-gît la Liberté, assassinée par le sieur Combes. Maudissez-le ! »<sup>159</sup>

À Lanouée, les manifestants – dont certains sont ensuite condamnés par la justice – lancent des cris antisémites : « Vive les sœurs ; vive la liberté ; à bas les juifs ; à bas les apostats !<sup>160</sup> ». Trois ans plus tard, lors de l'inventaire de Limerzel, les paroissiens réunis devant l'église ont placardé une grande pancarte sur le clocher portant l'inscription « les juifs ont crucifié N.-S. Jésus-Christ au nom de la loi, les francs-maçons veulent le voler au nom de la loi<sup>161</sup> ». Cet

---

<sup>156</sup> TAGUIEFF Pierre-André, « L'invention du "complot judéo-maçonnique" ... », art. cit., p. 36.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>158</sup> *L'Arvor*, 15 août 1902.

<sup>159</sup> *L'Arvor*, 20 août 1902.

<sup>160</sup> AD35, 1U6085, cour d'appel de Rennes, chambre des appels de police correctionnelle, arrêt n°33, 4 février 1903.

<sup>161</sup> *Le Courrier Morbihannais*, 25 mars 1906.

antisémitisme ambiant n'est pas étonnant. Il correspond au contexte de l'époque, marqué par l'affaire Dreyfus<sup>162</sup>.

Le judaïsme n'est pas la seule religion vertement critiquée dans le discours revendicatif ; globalement, le discours des catholiques de l'époque pourfend tout ce qui est différent. Les catholiques sont perçus comme des victimes dont le traitement par le gouvernement serait moins favorable que celui accordé aux autres. Ainsi, dans cet extrait d'un article de l'hebdomadaire diocésain, les protestants sont assimilés aux juifs et aux francs-maçons :

Juifs et protestants sont même l'objet des faveurs des pouvoirs persécuteurs : on défère à leurs avis ; on ménage leurs susceptibilités [...] Tant il est vrai que les erreurs sont toutes de la même famille, il y a entre elles des affinités secrètes ; elles détestent toutes la vérité ; il n'en faut pas davantage pour expliquer les complaisances qu'elles ont les unes pour les autres et l'aide secrète qu'elles se prêtent [...] Tous les efforts se concentrent contre l'Église catholique ; c'est elle qui est l'ennemie, c'est elle qu'il faut abattre<sup>163</sup>.

Plus globalement, ce sont toutes les religions étrangères à la Bretagne qui sont tancées. Dans les années suivantes, un discours antimusulman commencent à apparaître, par exemple ici dans *l'Action catholique du Morbihan*, le mensuel de l'Union diocésaine, à l'occasion de l'inauguration de la grande mosquée de Paris en 1926 :

Le 15 juillet, en présence du Sultan du Maroc, on a inauguré à Paris un séminaire musulman et une mosquée (église). Le Président de la République laïque et le gouvernement qui se croiraient déshonorés à jamais si on les invitait à la consécration d'une église, ont assisté, avec empressement, à l'inauguration de la mosquée. [...] Le gouvernement ne sait que faire pour favoriser ce séminaire musulman, où seront enseignés des principes diamétralement opposés à ceux sur lesquels repose la civilisation européenne, et une morale qui n'a rien de commun avec celle de la majorité des Français. Catholiques convaincus, et Français de vieille souche, nous demandons fermement d'être au moins aussi bien traités que les indigènes d'Afrique du Nord<sup>164</sup>.

Le catholicisme est ici associé à l'identité française, menacée par le gouvernement qui favoriserait tout ce qui peut lui nuire, même les étrangers.

La thèse habituelle du complot maçonnique revient régulièrement dans les réunions publiques de l'Union diocésaine, à chaque fois reliée à un élément différent. Alors que Jean Jaurès vient juste d'être panthéonisé, Édouard Herriot est accusé d'être comme lui un « sectaire [...] rouge<sup>165</sup> », par le sénateur-maire de Ploërmel. Pour le père Zimmerman, conférencier

---

<sup>162</sup> TAGUIEFF Pierre-André, « L'invention du "complot judéo-maçonnique"... », *art. cit.*, p. 45.

<sup>163</sup> *SRV*, 20 août 1904.

<sup>164</sup> *ACM*, août 1926.

<sup>165</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police de Ploërmel au préfet du Morbihan, 15 décembre 1924.

dépêché par le bureau national de la FNC, les idéologies « maçonnique et communiste [...] se rejoignent et ont les mêmes buts : dissolution de la famille, de la religion, de la morale !<sup>166</sup> ». Certains orateurs parviennent même à lier antimaçonnisme et racisme, à l’image de cette prise de parole du chanoine Pouëzat, supérieur du séminaire de Sainte-Anne-d’Auray :

Il veut faire comprendre que ce qu’il appelle les provocations du gouvernement sont dictées par la franc-maçonnerie, représentée à la Chambre par 243 députés, ayant à leur tête “même pas un homme propre... un noir”. Il compare les francs-maçons à des taupes qu’il faut assommer à coups de massues<sup>167</sup>.

Ici, le chanoine évoque sans doute la présence de Blaise Diagne, député-maire de Dakar (Sénégal), au sein du groupe parlementaire du Cartel des gauches<sup>168</sup>. Des années 1900 aux années 1920, on retrouve la permanence d’éléments complotistes similaires dans le discours catholique. L’idée est répandue que toutes les forces occultes – franc-maçonnerie, étrangers, autres religions, communistes – se seraient alliées pour abattre l’Église catholique, qui elle seule détiendrait la vérité. Bien loin des idéaux républicains, un certain nombre de prises de parole dans le contexte de la défense catholique s’avèrent relever d’un discours de rejet, qu’il soit xénophobe, raciste, antisémite, antiprotestant, antimaçonnique ou islamophobe.

#### b) Entre accommodation et adhésion au modèle républicain

Toutefois, les idéaux défendue par les catholiques au cours des mouvements de contestations des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle ne sont pas tous antirépublicains. Dans les mouvements des années 1900, des signaux divers montrent que les catholiques morbihannais ne sont pas si opposés à la République qu’on ne pourrait le croire. Les travaux de Caroline Ford ont permis de montrer, surtout pour la Basse-Bretagne, que les contestataires se satisfont finalement du régime républicain, qu’ils ne rejettent pas en bloc mais voudraient adapter aux réalités bretonnes<sup>169</sup>. Une part du personnel politique de droite – et donc, peut-on le supposer, de leurs électeurs – n’est pas favorable à la monarchie et représente la tendance libérale et ralliée à la République<sup>170</sup>. De plus, selon les situations locales, il existe un christianisme bleu totalement favorable à la République au sein de la population<sup>171</sup>. Si l’adhésion des catholiques à la République est d’abord progressive, elle s’accélère à la fin de la Première Guerre mondiale.

---

<sup>166</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police de Ploërmel au préfet du Morbihan, 26 janvier 1925.

<sup>167</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police d’Hennebont au préfet du Morbihan, 22 février 1925.

<sup>168</sup> Assemblée nationale, « Blaise Diagne », *Sycomore, base de donnée des députés français depuis 1789* [en ligne], <https://bit.ly/2yC0QOm>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>169</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, op. cit., p. 19.

<sup>170</sup> LE BAR Laurent, *Les élections législatives du 11 mai 1924 dans le Morbihan*, mémoire de maîtrise d’histoire, Rennes 2, 1990, p. 4.

<sup>171</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...*, p. 24.

Les bouleversements engendrés par cette dernière achèvent d'intégrer les Bretons à la République.

a) Une opposition conjoncturelle mobilisant un référentiel républicain

Malgré les nombreuses références antirépublicaines et contre-révolutionnaires caractérisant les mobilisations catholiques, il ne faut pas tomber dans le travers de la presse anticléricale et des autorités, en analysant la contestation uniquement comme une « chouannerie ». Caroline Ford a ainsi démontré que les oppositions aux expulsions des sœurs dans le Finistère concernent tout autant des communes au profil électoral républicain que des communes dont la tendance politique est de droite<sup>172</sup>. Cette affirmation est vraie aussi dans le Morbihan. Ainsi, début juin 1903, le commissaire de police est chargé de venir constater la non-sécularisation des frères instituteurs de l'école de l'île de Groix. Sur place, il fait face à une manifestation de plusieurs centaines de personnes – dont une majorité de femmes – qui scandent les slogans suivants : « Vive la liberté ! Vive la République ! Vive la France !<sup>173</sup> ». Ces cris témoignent de l'existence d'un christianisme bleu, qui adhère aux valeurs républicaines tout en souhaitant défendre la place de l'Église dans la société bretonne.

Il n'est donc pas possible d'expliquer les mobilisations catholiques uniquement au prisme d'une tradition réactionnaire et contre-révolutionnaire. En 1906, l'opposition aux inventaires des biens d'églises ne s'avère pas vraiment être une révolte politique, mais plus une « querelle de clocher<sup>174</sup> », des mouvements de défense locaux. Suspendus au niveau national par le ministère de l'Intérieur mi-mars, les opérations d'inventaires ne reprennent dans le Morbihan qu'à l'automne suivant, sans aucune opposition. L'opération la plus crainte par les autorités est l'inventaire du sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, qui n'avait même pas été tenté en mars 1906 face à la présence de milliers de manifestants. Un an plus tard, en février 1907, l'inventaire se déroule sans encombre malgré la présence de quelques manifestants. Dans un rapport adressé à Georges Clemenceau, le préfet explique l'absence de réaction des catholiques morbihannais par le fait que les menaces de fermeture des églises avancées au cœur de la crise, en février-mars 1906, ne se sont pas réalisées<sup>175</sup>. Ce n'est donc pas une opposition fondamentale à la loi de séparation ou au régime républicain qui a poussé les Morbihannais à vouloir défendre les églises au premier trimestre 1906. Les oppositions s'inscrivent dans un contexte spécifique,

---

<sup>172</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, op. cit., p. 172.

<sup>173</sup> AD35, 1U7619, rapport du commissaire de police de Port-Louis au procureur de la République, 6 juin 1903.

<sup>174</sup> TRANVOUEZ Yvon, « Les catholiques bretons face à la Séparation des Eglises et de l'Etat », dans BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons et la Séparation...*, op. cit., p. 19.

<sup>175</sup> AD56, M4449, rapport mensuel du préfet du Morbihan au président du Conseil, 9 février 1907.

où les citoyens craignent pour leur liberté de culte, et réclament seulement de pouvoir accéder aux églises comme avant. Dès lors que les contestataires comprennent que cette liberté n'est pas menacée, la contestation s'éteint.

Dans le cadre de leurs rassemblements, les catholiques vont même jusqu'à réutiliser des éléments de langage et de représentation liés à la République. En 1906, lors de son entrée solennelle dans Vannes, Mgr Gouraud est accueilli par le sénateur-maire, Charles Riou. Bien qu'il soit notoirement royaliste, ce dernier déclare :

Depuis dix-huit ans, nous sommes à la tête d'un Conseil municipal qui a pris pour devise la belle maxime : Liberté, Égalité, Fraternité. Cette maxime n'est pas jeune, elle existe depuis 2000 ans. Nous souhaitons également qu'elle se réalise de nos jours et que ces trois mots deviennent des actes. Telle [*sic*] est du moins le vœu du Conseil municipal, qui a l'honneur de vous saluer aujourd'hui. [...] Si l'État a fait la séparation avec l'Église catholique, la séparation de la municipalité avec l'Église n'existe pas chez nous<sup>176</sup>.

Le même jour, les rues de la cité vénète sont pavoisées aux couleurs du drapeau tricolore bleu-blanc-rouge<sup>177</sup>, celui-là même qui avait été récusé par le comte de Chambord, prétendant au trône, quelques décennies plus tôt. Le drapeau tricolore est parfois aussi présent lors des missions paroissiales : à Saint-Dolay, en 1910, le maire de la commune fait placer une grande croix fleurie aux côtés du drapeau sur la façade de la mairie<sup>178</sup>. *La Marseillaise* est chantée en défilé, que ce soit en 1902 contre l'expulsion des sœurs<sup>179</sup> ou le 29 mars 1925 contre le Cartel des gauches<sup>180</sup>. Cette utilisation récurrente de symboles républicains par les catholiques morbihannais démontre qu'ils ne rejettent pas totalement le régime.

Dès lors, on peut supposer que ce n'est pas à la République comme régime politique que les catholiques morbihannais s'opposent, mais seulement aux projets anticléricaux du pouvoir. Cet éditorial, paru dans le journal clérical *La Croix du Morbihan* pendant l'été 1902, semble aller dans ce sens :

Nous Bretons, nous ne voulons d'aucun despotisme, et que ce soit un roi, un empereur ou une République, nous ne permettrons jamais, non jamais, qu'on touche à notre liberté qui a été si souvent arrosée du sang de nos ancêtres. Nous obéirons aux lois tant quelles [*sic*] ne toucheront pas à notre patrimoine sacré : mais à la moindre atteinte à nos droits, à nos croyances, nous relèverons immédiatement le gant et nos

---

<sup>176</sup> *SRV*, 24 mars 1906.

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> AD56, M1721, lettre de l'instituteur public de Saint-Dolay à l'inspecteur primaire de Vannes, 12 novembre 1910.

<sup>179</sup> AD56, T1697, rapport du commissaire spécial de Lorient au préfet du Morbihan, 19 août 1902.

<sup>180</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, *op. cit.*, p. 10.

persécuteurs trouveront toujours devant eux, fière et énergique « la race aux longs cheveux, que rien ne peut dompter quand elle a dit “Je veux !” Vive la Bretagne catholique !<sup>181</sup>

L'identité rurale et bretonne est revendiquée, ainsi qu'un lien avec les luttes ancestrales, sans doute celles de la chouannerie. Comme l'a fait observer Yves Lambert, le souvenir des oppositions à la Révolution tel qu'exalté à l'époque est une forme de réécriture de l'histoire. Ainsi, la chouannerie est présentée comme un mouvement de soutien de l'Église : les autres facteurs du mouvement, tant socio-économiques que politiques avec la défense de la monarchie, inexistantes dans les années 1900, sont passés sous silence<sup>182</sup>. Le principal levier de mobilisation n'est donc pas l'antirépublicanisme, mais bien la volonté de défense religieuse.

Face aux mesures anticléricales, les contestataires catholiques n'hésitent d'ailleurs pas à se prévaloir de principes républicains fondateurs pour faire valoir leurs droits. Au cours de l'été 1902, plusieurs pétitions contre l'expulsion des sœurs et la laïcisation du personnel des écoles communales circulent dans le diocèse :

Considérant que le droit d'élever l'enfant appartient, avant tout, au père de famille ; que ce droit fondé sur la nature est antérieur et supérieur à toute loi humaine, et que ce droit confère au père de famille la faculté de choisir l'institutrice de son enfant ; Considérant que, d'après la Déclaration des Droits de l'homme, la conservation et la garantie des droits naturels et imprescriptibles du citoyen sont les seules raisons d'être de tout gouvernement (art. 11) ; Considérant que la loi de 1886, qui a décrété en principe la laïcisation du personnel enseignant des écoles communales, viole outrageusement le droit primordial et inaliénable du père de famille ; [...] Ils demandent, en conséquence, l'abrogation de la loi de 1886 et expriment le vœu que les religieuses qui tiennent les écoles de leurs communes soient maintenues dans leurs fonctions<sup>183</sup>.

En signant ce texte, les parents d'élèves réclament la liberté d'éducation. Pour cela, il est fait référence à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, un texte fondamental de la Révolution française. Certes, son utilisation vise à revendiquer les droits des catholiques – ici la liberté d'éducation – mais difficile de voir dans son utilisation la défense d'idéaux contre-révolutionnaires. Ce ne sont pas les intérêts de l'aristocratie qui sont défendus, mais ceux de la population<sup>184</sup>.

---

<sup>181</sup> *La Croix du Morbihan*, 17 août 1902.

<sup>182</sup> LAMBERT Yves, *Dieu change en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 155.

<sup>183</sup> *SRV*, 13 septembre 1902.

<sup>184</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, *op. cit.*, p. 247.

## b) Le tournant de la guerre 14-18

L'intégration définitive des catholiques à la République – parfois qualifiée de « second Ralliement<sup>185</sup> » – s'effectue à faveur de la Première Guerre mondiale. Dès août 1914, l'Église se place aux côtés du gouvernement dans l'Union sacrée. Au cours du conflit, elle exprime toutefois sa propre vision du conflit, qu'elle perçoit comme un châtement contre la politique anticléricale ; dans le Morbihan, département très religieux et à la pointe de la contestation dix ans plus tôt, cet argument fait florès<sup>186</sup>. En visite pastorale à Pontivy en mai 1918, Mgr Gouraud déclare que la victoire sera octroyée par Dieu quand seulement ce dernier sera « assuré de la fidélité de ceux qu'il aidera<sup>187</sup> ». Dès lors, il faut prier pour obtenir la victoire. Mais une fois celle-ci obtenue, il est impensable de continuer comme avant ; la guerre est une opportunité de régénération pour la France, déclare l'évêque de Vannes lors de l'édition 1918 du grand pardon de Sainte-Anne-d'Auray :

Nous aussi, nous devons travailler au règne du Christ, en reconstruisant une France chrétienne. Si nous désirons ardemment la victoire prochaine, c'est pour permettre au pays de relever les ruines accumulées. Mais ce triomphe que Dieu accordera à notre repentir serait vain s'il n'était pas suivi d'une restauration des droits divins dans notre société<sup>188</sup>.

L'évêque de Vannes émet à mots couverts – et alors même que la guerre n'est pas encore finie – le vœu que le conflit permette l'abolition des lois laïques. La paix revenue, il n'est pas exaucé, mais la crise politico-religieuse se calme sous la législature de la Chambre bleu horizon. Le gouvernement d'union entre la droite et les radicaux ne relance pas la politique anticléricale<sup>189</sup>.

Outre la mobilisation des hommes sous les drapeaux, la Première Guerre mondiale a également mobilisé les esprits. La mobilisation culturelle se caractérise par l'apparition au sein des populations d'une culture de guerre, se définissant un référentiel de représentation idéologisé, autour de concepts tels que la bravoure du combattant, l'affrontement contre un ennemi diabolisé, l'importance du sacrifice<sup>190</sup>. Force est de constater qu'après le conflit, ces valeurs semblent encore très présentes au sein de l'Union diocésaine du Morbihan. Le lancement de l'Union diocésaine doit beaucoup aux associations de prêtres et de religieux

---

<sup>185</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 271.

<sup>186</sup> GUYVARC'H Didier, « Les Morbihannais et Dieu de 1914 à 1918 », dans EVANNO Yves-Marie et LAGADEC Yann (dir.), *Les Morbihannais à l'épreuve de la Grande Guerre (1914-1920)*, Vannes, Département du Morbihan/UTA, 2017, p. 145.

<sup>187</sup> *SRV*, 25 mai 1918.

<sup>188</sup> *SRV*, 3 août 1918.

<sup>189</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 272.

<sup>190</sup> HORNE John et al., *Démobilisations culturelles après la Grande Guerre*, Noesis, 2002, p. 45.

anciens combattants, la PAC et la DRAC, associations d'ailleurs représentées lors des conférences paroissiales<sup>191</sup>.

La mobilisation est ainsi par une rhétorique héritée de la Grande Guerre, comme en témoigne ce tract distribué à la fin de l'année 1924 :

BRETONS ! Ne laissez pas saboter nos libertés religieuses. Nos 200.000 morts de BRETAGNE se lèveraient pour nous maudire. Les lois laïques sont des lois d'exception qui tyrannisent les Catholiques et empoisonnent la France [...] BRETONS DEBOUT ! ON LES AURA !<sup>192</sup>

Il est assez intéressant de voir la formule « on les aura », souvent utilisée pendant la guerre par rapport à l'ennemi, se retourner contre le gouvernement qui entend imposer les lois laïques. Les catholiques bretons estiment avoir payé un lourd tribut pendant le conflit. Les chiffres évoquent alors souvent plus de 200.000 morts, voir 240.000 morts bretons pour la France ce qui est largement surévalué : des comptages récents ont établi le chiffre de 140.000 morts<sup>193</sup>. En 1925, lors de la manifestation anticartelliste de Vannes, Mgr Gouraud évoque même 250.000 morts pendant le conflit, en mettant ce chiffre en parallèle avec les 250.000 manifestants à travers la région<sup>194</sup>. On observe ainsi comment le camp clérical entend capter à son profit la mémoire de la Première Guerre mondiale.

De fait, les revendications dans la lutte anticartelliste insistent très fortement sur l'engagement des catholiques pendant le conflit. En 1927, l'Union catholique diocésaine organise son congrès à Sainte-Anne-d'Auray. Le choix du lieu n'est pas anodin. Le sanctuaire, qui doit accueillir un grand mémorial dédié aux morts bretons de 14-18, est en travaux depuis 1922. Selon les orateurs, ces victimes justifient la lutte des catholiques, comme l'explique à la tribune le député Joseph Cadic : « quand il a fallu faire son devoir, tous l'ont fait, les catholiques comme les autres ! Nos 240.000 morts bretons en sont la preuve douloureuse. Aussi, nous voulons la liberté, toutes nos libertés<sup>195</sup> ». Mgr Gouraud dit peu ou prou la même chose « nous ne sacrifions pas le bien de notre pays ainsi que l'ont montré nos 240.000 Bretons morts à la guerre et que notre splendide monument rappellera aux siècles à venir. Mais n'oublions pas

---

<sup>191</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police de Ploërmel au préfet du Morbihan, 15 décembre 1924.

<sup>192</sup> AD56, M1720, copies de tracts adressés par le commissaire de police de Vannes au préfet du Morbihan, 4 décembre 1924.

<sup>193</sup> CORNETTE Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*. Tome 2. *Des Lumières au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2008, p. 418.

<sup>194</sup> LE MOIGNE Frédéric, « Le mémorial régional de la Grande Guerre à Sainte-Anne-d'Auray », *ABPO*, t. 113, n°4, 2006, p. 67.

<sup>195</sup> *SRV*, 22 octobre 1927.

Dieu<sup>196</sup> ». La plupart des discours lors des événements de l'Union diocésaine évoquent ainsi les morts de la guerre, en insistant sur leur sacrifice pour le pays.

Les orateurs de l'Union diocésaine ne remettent pas en cause la séparation de l'Église et de l'État. Il est vrai que la FNC n'est pas foncièrement opposée à la loi de 1905 ; c'est seulement l'anticléricalisme qu'elle rejette, en réclame une laïcité plus bienveillante envers les catholiques<sup>197</sup>. Joseph Cadic exalte ainsi la manière dont les catholiques se sont battus, sans distinction, aux côtés des autres :

Les hommes de foi ont montré que la religion n'empêche pas de faire son devoir, mais donne plutôt force et courage ! Tout le sang versé pour défendre le pays était rouge : celui du moine, celui du huguenot ; et le drapeau tricolore : blanc comme la conscience des justes, bleu comme le ciel notre espérance, et rouge par le sang de nos soldats, appartient à tous les Français. La victoire remportée en 1918, voilà celle du pays [...] La paix et la liberté, voilà ce que je demande<sup>198</sup>.

Cet extrait démontre bien comment la Première Guerre mondiale a permis l'intégration à part entière des catholiques dans la nation française, aux côtés de ses autres composantes. Dès lors, les attaques du gouvernement Herriot contre les droits des catholiques sont perçues comme injustes et méprisantes envers leur sacrifice passé.

Le but de l'Union catholique est seulement de répondre à ces attaques ; l'organisation se défend de poursuivre un objectif politique :

Ce n'est pas un but de piété ou de charité ; ce n'est pas un but de politique : ceux qui en feront partie conserveront leurs opinions politiques ; c'est uniquement un but de défense religieuse et sociale. La défense doit se porter aux points attaqués : M. Herriot nous attaque au nom des lois de "laïcité" ; défendez-vous en réclamant l'abrogation des lois de laïcité<sup>199</sup>.

Le mouvement catholique anticartelliste ne se veut pas un mouvement d'attaque contre les institutions. Les revendications se bornent à l'enseignement, aux familles, au maintien de l'ambassade de France au Vatican, sans évoquer la loi de 1905. Les Unions diocésaines, groupées au sein de la FNC, s'affirment comme un groupe de pression – l'idée étant que l'union des catholiques fait la force pour se faire entendre – visant à faire reculer le gouvernement sur des points précis.

---

<sup>196</sup> SRV, 22 octobre 1927.

<sup>197</sup> BONAFoux-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 137.

<sup>198</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, op. cit., p. 13.

<sup>199</sup> *Bulletin paroissial de Sarzeau*, février 1925.

\*\*\*\*

Au cours des trois premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, les catholiques morbihannais défendent un modèle de société spécifique. Le catholicisme est un élément majeur du consensus social local, et les velléités de sécularisation de la part du pouvoir irritent les populations. L'Église catholique est alors une institution incontournable, et créatrice de lien social, particulièrement en zone rurale. Les contestataires se sentent attaqués dans leur mode de vie et de pensée. En outre, ils défendent les services qu'elle leur offre, notamment en matière de soin ou d'instruction grâce aux congrégations. La liberté d'enseignement est l'une des revendications les plus importantes : défendue dans les années 1900 lors des expulsions des congrégations, elle continue à être un enjeu majeur tout au long de la période, et notamment sous le Cartel des gauches.

Pour le pouvoir anticlérical, les oppositions des fidèles au projet républicain laïc démontre l'obscurantisme et l'archaïsme de la société bretonne. Il est vrai que l'arrière-plan idéologique des mouvements de défense est indéniablement marqué par une hostilité certaine aux principes de la République. Le souvenir des combats de la Contre-Révolution est encore vif dans le diocèse de Vannes. Les populations sont perméables à certains discours contraires aux idéaux des Lumières. Toutefois, les catholiques morbihannais sont en cours d'intégration au référentiel républicain et n'hésitent pas à réemployer certains de ses éléments qui leur conviennent ; ce processus est parachevé par la guerre 14-18. Une large part des contestataires catholiques parvient ainsi à concilier foi et République, et ne fait que s'opposer aux projets du pouvoir plutôt qu'au régime. Pour comprendre ces différences de positionnement, sans doute faut-il se pencher sur la composition sociologique du mouvement, et sur l'identité des protestataires et de leurs chefs-de-file.

## Chapitre IV – S’UNIR

---

### Sociologie, comportement et trajectoires individuelles des contestataires

Appelées à servir de médias de masse à une époque où la presse écrite ne permet pas encore la diffusion de photographies à grande échelle, nombre de cartes postales du début du XX<sup>e</sup> siècle font la part belle aux leaders de la contestation catholique. Parmi les images de la tentative d’inventaire du sanctuaire de Sainte-Anne-d’Auray en mars 1906, on trouve ainsi un cliché de l’évêque de Vannes, Alcime Gouraud, en train de bénir les fidèles<sup>1</sup>. Vingt ans plus tard, des clichés du même Mgr Gouraud ont été pris le jour de la manifestation anticartelliste du 29 mars 1925<sup>2</sup>. De nombreuses photographies de cette journée sont prises, et publiées sous la forme de cartes postales, mais aussi dans une brochure souvenir éditée par l’Union catholique diocésaine. Les orateurs ayant pris la parole lors du meeting sont mis à l’honneur : outre l’évêque de Vannes, on observe ainsi l’archevêque de Rennes, Mgr Charost, ou encore les députés Daniel Bergey et Joseph Cadic<sup>3</sup>. Pour ce rassemblement, comme pour la plupart des manifestations de la période, les foules d’anonymes ont également été immortalisées<sup>4</sup>. Les cartes postales insistent souvent sur les détails folkloriques, chapeaux à guide des hommes ou coiffes blanches des femmes, ce qui ne correspond pas seulement à un but touristique ; il s’agit aussi d’essayer de montrer la mobilisation de l’ensemble des classes sociales.

Ces images incitent à chercher à aller plus loin, à se pencher de manière plus approfondie sur l’identité et les origines des manifestants catholiques. Toutefois, quelques problèmes peuvent se poser face aux sources. Les principaux dirigeants et organisateurs de la mobilisation nous sont connus au travers de la presse et des sources administratives et policières, où ils sont souvent évoqués de manière individuelle ou grâce à leurs prises de paroles et leurs écrits : par exemple, les discours et les lettres pastorales de Mgr Gouraud sont documentées par la *Semaine religieuse*. Au contraire, les manifestants lambda sont souvent désignés de manière indistincte, au prisme du groupe, même si les sources policières permettent de relever quelques trajectoires.

Dès lors, il s’agit ici de s’intéresser aux acteurs des mobilisations catholiques, à l’origine sociale, au comportement, et au rôle de chacun dans la contestation, en s’intéressant tout d’abord à ses leaders, avant d’essayer d’élargir la focale à l’ensemble des manifestants.

---

<sup>1</sup> Cf. vol. II, annexes, image 11, p. 8.

<sup>2</sup> *Ibid.*, image 15, p. 10.

<sup>3</sup> *L’Union catholique du diocèse de Vannes. 45.000 catholiques du Morbihan ont réclamé à Vannes, le 25 mars 1925, le respect de leurs droits et la liberté de l’Église*, Vannes, imprimerie Lafolye, 1925, p. 1.

<sup>4</sup> *Ibid.* ; cf. vol. II, annexes, images, pp. 9-13.

## **I. Les chefs-de-file des mobilisations**

Dans ses travaux, le sociologue Max Weber s'est intéressé aux notions de domination et de leadership au sein des groupes sociaux. Pour lui, les chefs-de-file des groupes sociaux peuvent être définis de différentes manières selon les modalités et l'exercice de leur pouvoir sur les personnes qui les suivent. Il distingue ainsi les « chefs traditionnels », car reconnus par la population depuis des temps immémoriaux, des « chefs statutaires », qui exercent leur rôle dans une organisation sur des bases légales, définies et limitées. Il pointe aussi l'importance du charisme, qualité nécessaire aux individus pour pouvoir influencer le groupe en tant que leader<sup>5</sup>. Comme nous allons le voir, il est possible d'utiliser cette théorisation pour caractériser les chefs-de-file du mouvement catholique morbihannais. Ces derniers sont issus du clergé, ou encore de la notabilité locale.

### a) Le clergé

Appartenant sans nul doute à la catégorie des chefs traditionnels dans la typologie wébérienne, les ecclésiastiques jouissent d'un grand prestige dans la société morbihannaise du début du XX<sup>e</sup> siècle. Le statut à part des religieux, qu'ils soient issus du clergé séculier ou régulier, leur octroie une prééminence morale et une autorité sur une bonne partie de la population<sup>6</sup>. Les membres du clergé sont très logiquement omniprésents au sein des mouvements de contestation catholique. Dès lors, il faut s'intéresser au rôle qu'ils prennent dans l'organisation des mobilisations, en commençant premièrement par les cadres ecclésiastiques que sont l'évêque et ses assistants, et en évoquant d'autre part le clergé paroissial, qui lui est au contact direct des fidèles catholiques, potentiels contestataires.

#### 1. À la tête du diocèse

Situé dans l'ancien couvent des Carmes de Vannes, sur l'esplanade de la Rabine, jusqu'à sa saisie par l'État en 1906, avant de déménager au grand séminaire de la même ville, l'évêché de Vannes est le centre névralgique de l'administration diocésaine. Deux évêques s'y succèdent à la période qui nous intéresse. L'épiscopat de Mgr Latieule, nommé en 1898, ne dure que cinq ans. Il décède en octobre 1903. Selon sa nécrologie dans l'hebdomadaire officiel de l'évêché, les affrontements causés par la Libre Pensée lors de la procession du Vœu à Hennebont lui auraient causé un chagrin immense, à l'origine de sa mort<sup>7</sup>. Cette précision montre comment la

---

<sup>5</sup> MUCCHIELLI Roger, *La dynamique des groupes*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 2006, p. 71.

<sup>6</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006, p. 20.

<sup>7</sup> SRV, 24 octobre 1903.

lutte contre les forces anticléricales est une priorité pour le diocèse, qui y fait souvent référence. L'intérim est assuré jusqu'en 1906 par trois vicaires capitulaires. Suite à l'entrée en vigueur de la séparation, le pape choisit Alcime Gouraud, supérieur d'un collège nantais, pour occuper sur le siège de Saint-Patern. Le nouvel évêque est sacré en la basilique Saint-Pierre de Rome en même temps que treize autres prélats français<sup>8</sup>.

Le rôle des évêques, administrateurs du diocèse, dans les mouvements de contestation catholique est très variable selon les personnalités, le contexte local, mais aussi national. Mgr Latieule ne semble pas particulièrement encourager ses diocésains dans leur résistance aux mesures anticongréganistes. Certes, il convoque en 1901 les hommes de son diocèse pour un pèlerinage spécial à Sainte-Anne-d'Auray. Cet événement s'inscrit clairement comme réaction à l'adoption de la loi sur les associations qui menace les congrégations religieuses : le prélat dénonce ainsi « les blasphèmes de l'impiété » et appelle à prier « pour conserver les familles religieuses<sup>9</sup> ». Mais deux ans plus tard, à l'été 1902, lors de la principale vague d'expulsion des religieuses, l'évêque reste quasiment coi. Comme beaucoup de ses collègues de l'épiscopat français, Mgr Latieule tient sans doute à éviter toute récupération politique comme l'atteste cet extrait du *Journal des débats* reproduit dans la *Semaine religieuse de Vannes* en septembre 1902 :

La plupart des évêques ont tenu à protester contre la brutale fermeture de plusieurs milliers d'écoles congréganistes [...]. Leurs protestations ont été formulées avec la dignité du langage qui convient aux chefs d'une Église [...]. Nulle part les évêques n'ont cherché à surexciter les passions ; partout ils se sont appliqués à rester sur le terrain légal et à y retenir leurs diocésains. Aucun d'entre eux n'a attaqué, dans la chaleur du combat, ni la forme du gouvernement, ni les institutions démocratiques. [...] Les prélats, quand ils protestent contre les persécutions auxquelles l'enseignement libre est en butte, sont dans leur rôle d'évêques et dans leur droit de citoyens. Ils ne font pas de politique et se gardent même soigneusement d'en faire. Au contraire, ils refusent de confondre la cause de la liberté religieuse avec celle des anciens partis, à tel point que ceux-ci leur en font même un grief<sup>10</sup>.

Ainsi, la contestation de l'été 1902 n'est pas encouragée ouvertement par l'évêché. Certes, Mgr Latieule lance un appel au don pour les diverses congrégations interdites d'enseigner, mais à aucun moment il n'est question de désobéir à la loi ou de s'y opposer physiquement<sup>11</sup>. Il applique exactement la même attitude au moment de l'expulsion des frères de l'Instruction

---

<sup>8</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*. Tome 2. 1880/1930, Toulouse, Privat, 1986, p. 112.

<sup>9</sup> *SRV*, 5 octobre 1901.

<sup>10</sup> *SRV*, 20 septembre 1902.

<sup>11</sup> *SRV*, 26 juillet 1902.

chrétienne de Ploërmel. Dans une lettre publique adressée au révérend-frère Abel, le prélat déplore le désastre que représente le départ des frères et leur offre 1000 francs pour le soin des plus âgés d'entre eux ; à aucun moment une éventuelle résistance à la loi n'est envisagée dans son texte<sup>12</sup>.

Les fidèles manifestant lors des expulsions se sont donc mobilisés d'eux-mêmes, ou sous l'influence d'autres chefs-de-file que la hiérarchie diocésaine. En réalité, l'ensemble des évêques de France a même préféré encourager les congrégations à se soumettre aux décrets de dissolution, à se séculariser, et à se disperser<sup>13</sup>. Mgr Latieule ne souhaite pas que les sœurs refusent l'expulsion et tentent de résister. Il préfère qu'elles partent d'elles-mêmes et se sécularisent pour aller enseigner ailleurs, et les incite à agir en ce sens, comme le montre ce témoignage de la supérieure des sœurs de Saint-Jacut :

Toutes les classes fermées au mois d'août dernier ont été rouvertes avec des Sœurs sécularisées. Ce procédé me répugnait extrêmement, mais le regretté Mgr Latieule et M. le Supérieur [le chanoine Dieulangard NDLR] tenaient à ce que nous fassions comme les autres communautés du diocèse ; malgré notre peine, il nous a fallu obéir<sup>14</sup>.

Le principal objectif du prélat est de pérenniser l'existence de l'enseignement chrétien, en transformant les écoles congréganistes en écoles libres. La sécularisation est indispensable pour ne pas risquer de se voir reprocher par les autorités de ne pas obéir à la législation<sup>15</sup>. De plus, le cadre concordataire oblige sans doute l'épiscopat, encore placé sous tutelle de l'État, à une certaine discrétion.

L'application de la loi de séparation change complètement la donne ; dans le Morbihan, elle coïncide avec l'arrivée de Mgr Gouraud. Selon le préfet, le style du nouvel évêque tranche avec celui de Mgr Latieule : « son prédécesseur avait été un vénérable pasteur ; il voulut se donner figure de chef, et de chef d'armée<sup>16</sup> ». Cette figure de chef charismatique, de leader emmenant les foules, Mgr Gouraud entend l'asseoir. Il se rend à Sainte-Anne-d'Auray le 14 mars 1906, la veille de son entrée solennelle à Vannes, et se mêle aux milliers de catholiques venus défendre le sanctuaire de la menace de l'inventaire, et encourage clairement leur action<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> SRV, 28 mars 1903.

<sup>13</sup> LAPERRIÈRE Guy, *Les congrégations religieuses, de la France au Québec (1880-1914)*. Tome 2. *Au plus fort de la tourmente*, Québec, presses de l'université Laval, 1999, p. 174.

<sup>14</sup> Lettre de la supérieure des sœurs de Saint-Jacut-les-Pins au père Duvic, d'Ottawa, 12 mars 1903, cité par LAPERRIÈRE Guy, *Les congrégations religieuses...*, *op. cit.*, p. 198.

<sup>15</sup> TRIPIER Yves, *La laïcité, ses prémices et son évolution depuis 1905 (le cas breton)*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 69.

<sup>16</sup> AD56, M1721, rapport du préfet du Morbihan au président du Conseil, 27 octobre 1913.

<sup>17</sup> SRV, 17 mars 1906.

Ce jour-là, il est pris en photographie sur le parvis de la basilique, revêtu de ses ornements sacerdotaux. Sur les portes en bois de l'édifice, juste derrière lui, un placard affiche un texte sur lequel il est possible de distinguer en lettres majuscules les mots « cambriolage » et « liberté<sup>18</sup> ». Cette image, éditée en carte postale, est largement diffusée dans les années qui suivent<sup>19</sup>, sans doute dans l'objectif de faire connaître au grand public cet évêque venant d'être nommé et d'imprimer dans les esprits son image de chef de la résistance morbihannaise face aux forces laïques. Cette image, il l'impose également en se mettant en scène lors de ses déplacements, comme, nous l'avons vu, lors des visites pastorales<sup>20</sup>.

En 1908, à l'occasion de la nomination d'Adolphe Duparc, le curé de Lorient, comme évêque de Quimper et Léon, Mgr Gouraud prononce un discours dans lequel il développe sa perception personnelle de la « dignité épiscopale » :

L'évêque est un homme de Dieu [...] créé que par la venue du Saint-Esprit en lui, parce qu'il doit être, et uniquement, l'homme de l'esprit divin. L'esprit de Dieu doit être le moteur intime de sa vie, le principe de ses pensées, de ses sentiments, et de ses actions ; comme il doit être lui-même le ministre et l'agent du Saint-Esprit, chargé de le donner aux autres, et d'en faire vivre l'Église, par les enseignements qu'il distribuera, par les grâces qu'il répandra partout, par le sacerdoce qu'il perpétuera. [...]. En sa qualité de représentant de Jésus-Christ de de ministre du Saint-Esprit, l'évêque reçoit l'administration d'un royaume. Ce royaume, c'est l'Église de Dieu [...], c'est une portion de l'Église, une part déterminée de son territoire et de ses membres. Une fois que cette part lui a été assignée par le Souverain Pontife, une fois qu'il en a reçu l'investiture du Vicaire de Jésus-Christ, il y est seigneur et maître. Il y règne et il commande, non pas en maître indépendant de Pierre, dont les droits doivent toujours être respectés ; mais en souverain, ayant de droit divin le pouvoir de commander par des lois qui obligent la conscience, le pouvoir d'enseigner la vérité et de proscrire l'erreur, le pouvoir de juger et de condamner. Tous ceux qui sont soumis à sa juridiction ont le devoir de lui obéir quand il commande, le devoir d'accepter ses enseignements, le devoir de se soumettre à ses jugements<sup>21</sup>.

Mgr Gouraud insiste tout d'abord sur l'aspect purement religieux de la fonction. L'évêque est avant tout un religieux, un pasteur chargé d'évangéliser autour de lui. L'évêque est en charge de l'administration d'un diocèse qu'il reçoit du pape. Mais les termes employés ici par Mgr Gouraud sont très forts, et démontrent comme l'Église estime pouvoir régenter tous les aspects de la vie des fidèles. Il s'affirme comme un véritable souverain, détenteur de la vérité, et auquel

---

<sup>18</sup> Cf. vol. II, annexes, image 11, p. 8.

<sup>19</sup> S'il est difficile de connaître le nombre d'exemplaires auquel cette carte postale a été tirée, les dizaines de petites annonces proposant aujourd'hui cette même image à la vente sur un site internet spécialisé permettent de supposer que sa diffusion a été très importante. Cf. *Delcampe.net* [en ligne], cartes postales, <https://bit.ly/2RXJH8C>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>20</sup> Cf. *supra*, pp. 53-56.

<sup>21</sup> *SRV*, 22 février 1908.

les fidèles doivent obéir en toutes circonstances. Les termes employés par le prélat – « souverain », « royaume », « seigneur et maître » – ne sont pas anodins, et supposent forcément une certaine concurrence avec le pouvoir civil et républicain. Concrètement, cela se traduit par la lutte contre les « mauvaises doctrines » et les « mauvais journaux<sup>22</sup> », ou encore la dénonciation de l'école laïque, dans laquelle les catholiques ne peuvent pas envoyer leurs enfants.

De fait, Mgr Gouraud le dit lui-même, il se perçoit comme un « *defensor*<sup>23</sup> ». Il conçoit l'Église comme une citadelle assiégée par les forces du mal que forment les anticléricaux. Il considère que son rôle est de protéger ses fidèles face à la société moderne, dont il dénonce les travers. Il affirme avoir besoin d'eux pour mener cette tâche :

C'est à aider dans cette défense des droits de Dieu et des libertés de l'Église que les évêques vous convient [*sic*], Nos très chers Frères ; car s'ils ont le devoir de se mettre à votre tête, vous avez le devoir de les suivre. Ils ne seront forts que si vous vous groupez autour d'eux, que si vous leur accordez toute votre confiance. Le chef qui voit ses ordres discutés d'avance, qui voit ses instructions ou sa valeur méconnues, est un chef qui ne croit plus à la victoire ; les troupes qui veulent se conduire elles-mêmes ou qui se confient au premier venu qui se présente à elles sans mandat, ne peuvent aller qu'à la défaite. Vous soutiendrez vos évêques de votre confiance. Vous les soutiendrez aussi de vos prières. A l'heure présente, tous les catholiques devraient avoir cette dévotion<sup>24</sup>.

Ce discours de 1908 sur la dignité épiscopale est donc révélateur de la posture de chef de guerre dans laquelle entend se placer l'évêque de Vannes. Nous l'avons vu, cela se traduit notamment par l'organisation de l'Action catholique, et la structuration des œuvres à l'échelle diocésaine<sup>25</sup>. Mgr Gouraud entend diriger lui-même la défense religieuse, et s'il demande le secours des catholiques de son diocèse pour mener à bien cette tâche, il ne souffre aucune contestation de son action et s'affirme très autoritairement, à tel point que selon le préfet, il est redouté et craint par beaucoup de prêtres de son diocèse<sup>26</sup>.

Pour gagner la guerre contre le pouvoir anticléric, tout comme un général d'armée a besoin de lieutenants, Mgr Gouraud a besoin d'aide pour pouvoir diriger efficacement les fidèles. C'est là qu'entrent en scène les « auxiliaires de l'évêque<sup>27</sup> ». Les vicaires généraux ont un rôle très important à l'évêché, qui se perçoit lorsqu'ils administrent le diocèse lors de la

---

<sup>22</sup> *SRV*, 22 février 1908.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Cf. *supra*, pp. 79-83.

<sup>26</sup> AD56, M1721, rapport du préfet au Morbihan au ministre de l'Intérieur, 9 janvier 1922.

<sup>27</sup> *SRV*, 22 février 1908.

vacance du siège épiscopal entre 1903 et 1906. Ce sont eux qui, début 1906, publient une lettre circulaire reflétant la position du diocèse de Vannes sur la séparation<sup>28</sup>. Un rang au-dessus des vicaires généraux se trouve le poste d'évêque auxiliaire. Alors que Mgr Gouraud prend de l'âge et s'affaiblit – sa participation à la grande manifestation du 29 mars 1925 est même un temps menacée à cause de sa santé<sup>29</sup> – Mgr Picaud est nommé en mai 1925<sup>30</sup>. Il représente Mgr Gouraud lors de certaines occasions : c'est lui par exemple qui préside le congrès régional de Pontivy, en mai 1926<sup>31</sup>.

Le canonat est une autre fonction très prestigieuse dans l'élite du clergé diocésain. Si le chapitre cathédral n'a qu'une fonction consultative pour l'évêque, ses chanoines sont généralement des prêtres qu'il promeut en récompense leur carrière exemplaire<sup>32</sup>. Les chanoines, libérés de toute charge paroissiale, sont libres pour mener d'autres activités<sup>33</sup>. De ce fait, certains d'entre eux se mettent à disposition de l'évêque pour l'aider à structurer son Union diocésaine. Sur 23 orateurs intervenant lors de la campagne de réunions publiques visant à créer des unions paroissiales en 1912-1913, le chanoine Moisan est ainsi présent lors de sept réunions, alors que dix-huit autres orateurs n'assurent qu'une ou deux réunions<sup>34</sup>. Cela montre le rôle clef que lui a confié l'évêque dans l'Union catholique. Une dizaine d'années plus tard, la situation est la même lors des conférences hivernales de 1925-1926 : le doyen du chapitre cathédral, le chanoine Le Garrec, assure près de treize interventions, alors que les autres orateurs font généralement entre un et cinq conférences<sup>35</sup>. Pilier de la FNC, élu député du Morbihan en 1924, l'abbé Desgranges est nommé chanoine par Mgr Gouraud<sup>36</sup>. Le chanoine Desgranges est un personnage incontournable dans le mouvement catholique, « le conférencier le plus prolifique de l'entre-deux-guerres<sup>37</sup> ». Il intervient dans les conférences paroissiales<sup>38</sup>, ainsi que dans les grands rassemblements de l'Union catholique, notamment en 1927 à Sainte-Anne-d'Auray<sup>39</sup>.

---

<sup>28</sup> *SRV*, 3 février 1906.

<sup>29</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, *op.cit.*, p. 16.

<sup>30</sup> *SRV*, 23 mai 1925.

<sup>31</sup> *SRV*, 12 juin 1926.

<sup>32</sup> GICQUEL Samuel, *Prêtres de Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2008, p. 109.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>34</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 5, p. 29.

<sup>35</sup> *Ibid.*, tableau 9, p. 37.

<sup>36</sup> Assemblée nationale, « Jean-Marie Desgranges », *Sycomore, base de données des députés français depuis 1789* [en ligne], <https://bit.ly/2YOb5KK>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>37</sup> BONAFOUX-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique (1924-1944)*, Paris, Fayard, 2004, p. 119.

<sup>38</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 11, p. 42.

<sup>39</sup> *ACM*, novembre 1927.

Les chanoines sont donc des relais précieux pour l'évêque, disponibles pour être envoyés en tournée dans les paroisses, afin d'organiser la mobilisation dans tout le diocèse.

Également nommés par l'évêque et jouissant de sa confiance, les supérieurs des établissements scolaires font eux aussi partie des hauts responsables diocésains<sup>40</sup>. Un grand nombre d'entre eux sont eux aussi mobilisés sur le terrain pour les réunions publiques et conférences paroissiales, comme l'abbé Le Quintrec, le directeur du grand séminaire de Vannes et l'abbé Niol, le sous-supérieur du séminaire de Ploërmel, en 1912-1913<sup>41</sup>. Dans le cadre de la lutte anticartelliste et de la campagne hivernale de conférences de l'hiver 1926-1927, l'abbé Jéhanno, sous-directeur de l'école d'agriculture de Guer, se distingue particulièrement par rapport aux autres conférenciers, en assurant près de treize conférences<sup>42</sup>. Les chefs d'établissement ne sont pas les seuls à intervenir ainsi, leurs subordonnés sont également présents. Dans les années 1920, nombreux parmi les prêtres conférenciers exercent une fonction d'enseignement, à l'image de l'abbé Collet, du séminaire de Ploërmel, qui assure onze conférences entre 1925 et 1927<sup>43</sup>, ou encore de l'abbé Laudrin, professeur à Lorient – par ailleurs futur député-maire de Locminé<sup>44</sup> – qui assure lui aussi une conférence<sup>45</sup>. De par leur fonction éducative, ces prêtres sont généralement des figures charismatiques, habituées à parler en public et constituent donc des orateurs idéaux pour l'Union diocésaine.

## 2. Sur le terrain

L'évêque et l'élite des ecclésiastiques du diocèse de Vannes donnent ainsi le tempo de l'investissement du clergé morbihannais dans la contestation, en encourageant ou pas la mobilisation, et en la structurant dans l'Union catholique diocésaine. Mais pour être suivie d'effets, et entraîner sur le terrain la mobilisation des fidèles, ces leaders doivent disposer sur le terrain de relais locaux, pour encadrer la mobilisation. L'organisation territoriale de l'Église s'y prête bien. Les membres du clergé breton sont en large partie issus du monde rural, ce qui consolide assurément leur prestige vis-à-vis de la population<sup>46</sup>. Les curés et les recteurs sont à la tête d'une paroisse. Ils sont assistés dans leur tâche par des vicaires, poste par lequel il est obligé de passer pour devenir desservant de paroisse<sup>47</sup>. L'ensemble de ces prêtres forment le

---

<sup>40</sup> GICQUEL Samuel, *Prêtres de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>41</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 9, p. 37.

<sup>42</sup> *Ibid.*, tableau 11, p. 42.

<sup>43</sup> *Ibid.*, tableaux 9, p. 36 et 11, p. 42.

<sup>44</sup> Assemblée nationale, « Hervé Laudrin », *Sycamore, base de donnée des députés français depuis 1789* [en ligne], <https://bit.ly/35n1OKG>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>45</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 11, p. 42.

<sup>46</sup> GICQUEL Samuel, *Prêtres de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 83.

clergé paroissial, unanimement respecté et connu de la population. C'est justement dans le cadre paroissial que s'opèrent les mobilisations contre les expulsions de 1902-1904, la crise des inventaires de 1906<sup>48</sup>, et où s'organise la contestation anticartelliste dans les années 1920 avec les réunions paroissiales<sup>49</sup>.

Avant leur départ, les congrégations religieuses, et particulièrement les congrégations féminines, ont une place tout aussi importante que le clergé paroissial dans les communautés locales<sup>50</sup>. Elles sont proches de la population, car elles assurent de nombreux services : outre l'éducation, elles sont très actives dans le domaine des soins et de la charité<sup>51</sup>. Mais les résistances aux expulsions des congrégations entre 1902 et 1904 possèdent une ampleur moins importante que celles des inventaires de 1906<sup>52</sup>. Ainsi, à l'été 1902, une centaine d'établissements congréganistes féminins du Morbihan ferment en obéissant aussitôt aux autorités préfectorales<sup>53</sup>. Seuls sept établissements féminins refusent d'évacuer. À Surzur et à Lanouée, les sœurs ont fait savoir qu'elles « ne sortiraient que contraintes [...] lorsqu'elles en auront reçu l'ordre<sup>54</sup> ». L'année suivante, la congrégation masculine des eudistes de Kerlois paraît encore plus radicale. Le supérieur général des eudistes est un jusqu'au-boutiste qui blâme les appels au calme lancés par les parlementaires<sup>55</sup>. Les eudistes organisent la résistance de manière active en barricadant leur propriété et s'arrangent avec les Hennebontais pour organiser des tours de garde. Lors des offices au couvent, ouverts à la population, les sermons incitent à « l'effervescence des passions religieuses<sup>56</sup> ». L'attitude des congrégations religieuses – rester ou partir – explique ainsi l'absence de réaction ou au contraire la mobilisation des fidèles.

Parallèlement, les prêtres réguliers, et tout particulièrement les desservants, semblent moins prêts à résister, et moins disposés à suivre leurs paroissiens dans leur mobilisation. Les comportements varient d'un endroit à l'autre, et selon le contexte. Le cadre concordataire, encore valable au moment de l'expulsion des congrégations, joue sans doute sur leur participation. Ainsi, au moment de l'expulsion des frères de Ploërmel en 1904, le préfet fait

---

<sup>48</sup> Cf. *supra*, pp. 18-27.

<sup>49</sup> *Ibid.*, pp. 85-86.

<sup>50</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation. Religion et identité politique en Bretagne*, Rennes, PUR, 2018, p. 112.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>52</sup> Cf. *supra*, pp. 18-27.

<sup>53</sup> AD56, V500/1, liste des établissements privés congréganistes dont la fermeture a été ordonnée et qui se sont conformés à cette mise en demeure, préfecture du Morbihan, 25 juillet 1902.

<sup>54</sup> AD56, V500/1, liste des établissements privés congréganistes dont la fermeture a été ordonnée et qui n'ont pas tenu compte de cette mise en demeure, préfecture du Morbihan, 25 juillet 1902.

<sup>55</sup> LAPERRIÈRE Guy, *Les congrégations religieuses...*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>56</sup> AD56, V498, rapport du commissaire de police d'Hennebont au procureur de la République à Lorient, 19 mai 1903.

demander au commissaire de police de Ploërmel si le tocsin de l'église paroissiale a sonné pour avertir la population, et si le curé était lui-même présent dans la foule des manifestants ayant tenté d'empêcher l'entrée du liquidateur des forces de l'ordre dans le collège Saint-Armel. La réponse du fonctionnaire est négative<sup>57</sup>. Il y a fort à parier que, dans le cas contraire, une sanction administrative, voire une suspension de traitement aurait pu être prononcée ; c'est peut-être même cette menace qui a incité le curé de Ploërmel à rester au presbytère ce jour-là.

Lorsque le clergé paroissial est présent aux côtés des contestataires, les vicaires semblent parfois plus virulents que les titulaires desservants. En août 1902, deux manifestations ont lieu à Lanouée pour protester contre l'expulsion des sœurs. Lors de la première d'entre elles, le 4 août, les manifestants sont très nombreux, hurlant des slogans et bloquant l'entrée de la cour. Sept hommes sont même arrêtés pour avoir frappé les chevaux des gendarmes. Le recteur – tout comme le maire de la commune – se distingue de la population par un comportement plus mesuré, en ne chantant pas et en ne criant pas. Le rapport de gendarmerie souligne cependant qu'à aucun moment, il ne tente de calmer les manifestants. Ses deux vicaires sont plus radicaux ; accompagnés d'un autre prêtre de passage en visite chez ses parents, ils n'hésitent pas à se mêler aux contestataires et à chanter et crier des slogans comme eux<sup>58</sup>. Quatre jours plus tard, une nouvelle manifestation a lieu, rassemblant 2000 personnes devant l'école. Une fois encore, de nombreux manifestants empêchent les autorités de pénétrer dans l'école. Le recteur se trouve cette fois-ci en compagnie du propriétaire de l'école, le duc de Rohan. Ce dernier émet calmement une protestation verbale. À sa suite, le recteur de Lanouée prend la parole et menace les fonctionnaires venus accomplir leur devoir d'une excommunication, leur tâche étant contraire aux règlements de l'Église<sup>59</sup>. Au cours de ces deux manifestations, si le recteur fait savoir verbalement sa désapprobation, il adopte toutefois un comportement assez mesuré et ne semble pas participer à l'effervescence des manifestants, même s'il ne la décourage pas non plus.

Le comportement différencié entre les vicaires et les recteurs ou curés se retrouve également au moment de la querelle des inventaires, en 1906. Les comportements du curé et du vicaire de la paroisse de Grand-Champ sont à cet égard très révélateurs. Le 3 février 1906, lors de la première tentative d'inventaire, le receveur d'enregistrement est accompagné d'un détachement de gendarmerie. Le capitaine se présente au curé, et ce dernier lui déclare : « Je

---

<sup>57</sup> AD56, V610, télégramme du sous-préfet de Ploërmel au préfet du Morbihan, 13 février 1904.

<sup>58</sup> AD35, 1U7602, procès-verbal de gendarmerie, 5 août 1902 ; cf. vol. II, annexes, document 1, p. 50.

<sup>59</sup> AD56, V483, procès-verbal du commissaire spécial, 8 août 1902.

compte m'opposer à l'opération, [...] néanmoins, et entre nous, je puis bien vous avouer que je serais heureux d'en terminer et, par conséquent, de voir passer outre à ma protestation<sup>60</sup> ». Peu après, lorsque les opérations démarrent, le curé chante des cantiques avec ses paroissiens et prononce un discours s'opposant à l'inventaire. On peut se demander si le prêtre souhaite vraiment s'opposer à l'opération, voire même s'il est à l'origine de la tentative de résistance. Sa protestation pour la forme et ses confidences faites au gendarme ne démontrent pas qu'il dirige la mobilisation, mais plutôt qu'il la suit contraint et forcé. Son attitude se limite à une opposition de principe, peut-être pour complaire à la population. Cela ne semble pas être le cas de son vicaire, l'abbé Kersaho, qui harangue les paroissiens en breton et les exhorte à ne pas céder lorsque le capitaine de gendarmerie tente de leur faire entendre raison et leur demande de faire place<sup>61</sup>.

L'exaltation des vicaires lors de la crise des inventaires conduit même à une arrestation lors de l'inventaire à Sérent<sup>62</sup>. Selon le rapport de gendarmerie, deux ecclésiastiques – dont le vicaire de la paroisse voisine de Lizio – dirigent la résistance en groupant les contestataires devant l'église, en les encourageant, et en les incitant à bloquer l'accès pour les forces de l'ordre<sup>63</sup>. Ces deux vicaires, les abbés Frinaut et Houelacque, sont par la suite érigés en héros de la résistance catholique<sup>64</sup>. À notre connaissance, aucun curé ou recteur morbihannais n'est mis en cause de cette manière par les autorités lors des inventaires : l'opposition des desservants se cantonne généralement à des protestations orales, et ils ne cherchent pas à exalter la mobilisation de manière virulente, comme les vicaires que nous avons évoqués ici. Il faudrait sans doute pouvoir mener une étude statistique étayée sur un grand nombre de paroisses pour pouvoir affirmer que le comportement des vicaires soit réellement plus virulent que celui de leurs supérieurs. Cette hypothèse paraît cependant crédible : on peut par exemple arguer que les vicaires seraient plus jeunes et plus impulsifs que leurs supérieurs, ou encore qu'ils craignent moins d'éventuelles sanctions.

L'influence du clergé paroissial pour inciter la population à la résistance semble toutefois assez déterminante. Le contre-exemple de Muzillac paraît très bien le démontrer : aucune manifestation n'éclate dans cette commune le jour de l'inventaire, et la population est

---

<sup>60</sup> AD56, V613, rapport de gendarmerie, 3 février 1906.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> AD56, V609, lettre de l'instituteur public de Lizio au sous-préfet de Ploërmel, 7 mars 1906.

<sup>63</sup> AD56, V609, rapport du commissaire spécial au sous-préfet de Ploërmel, 8 mars 1906.

<sup>64</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires dans les diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes », dans BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons et la Séparation (1795-2005)*, Rennes, PUR, 2006, p. 243.

absente. Mieux, le curé-doyen, Constant Dunebrouck, collabore avec le receveur des domaines et accepte de servir de témoin pour l'inventaire<sup>65</sup>. Or, ce prêtre est connu pour ses idées républicaines et libérales, qui le classent à part dans le clergé morbihannais de l'époque. Comme le remarque Samuel Gicquel, on aurait pourtant pu s'attendre à une forte résistance de la population dans cette commune située en lisière du pays gallo<sup>66</sup>. D'autres communes voisines, comme Arzal, Pénestin ou Camoël, se distinguent d'ailleurs par leurs taux élevés de mobilisation<sup>67</sup>. Les convictions républicaines du père Dunebrouck semblent donc avoir jouées dans l'absence de mobilisation de ses paroissiens<sup>68</sup>.

Quelques années après la séparation, l'affaire des biens de la fabrique de Languidic semble elle aussi confirmer l'influence que peuvent exercer les prêtres dans le soulèvement de leurs paroissiens. Selon la loi de 1905, en l'absence de constitution d'une association culturelle, les biens des fabriques devaient revenir à la municipalité<sup>69</sup>. Cependant, la fabrique de Languidic n'avait pas soldé une créance dont le conseil municipal refuse de s'acquitter. L'affaire traîne jusqu'en 1911. Le service des domaines impose donc la vente aux enchères d'un immeuble et d'un terrain pour rembourser la somme. C'est Julien Le Goff, président d'honneur du comité républicain de la commune, qui remporte l'enchère<sup>70</sup>. Le curé de Languidic, l'abbé Jaffré, qui convoitait lui aussi le bien, est furieux. Trois fois de suite, le 22 octobre, le 1<sup>er</sup> novembre, et le 5 novembre, il s'emporte virulemment en chaire contre l'acquéreur. Il déclare lors de la messe de la Toussaint :

Quand vous verrez ces gens-là, votre devoir est de crier sur eux. Criez sur eux... Ils ne sont plus baptisés... Ils ne seront pas enterrés en terre bénie... C'est l'argent de l'Église qu'ils volent... Ils méritent d'être enterrés dans un fossé, comme on enterre une bête !<sup>71</sup>

Le curé considère ni plus ni moins que les biens de la fabrique ont été volés. Il donne le signal d'une véritable vindicte populaire qui agite la commune pendant plusieurs semaines : le caveau familial de la famille Le Goff est saccagé, des chants et des charivaris visent les personnalités républicaines de la commune, des jets de pierre et des insultes sont proférées... La tension dégénère, et fin novembre les maisons des deux responsables du comité républicain sont attaquées en pleine nuit par des jets de pierre<sup>72</sup>. Là aussi, le vicaire paraît encore plus virulent

---

<sup>65</sup> AD56, V465, procès-verbal de l'inventaire des biens de la fabrique paroissiale de Muzillac, 30 janvier 1906.

<sup>66</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires... », *op. cit.*, p. 244.

<sup>67</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 2, p. 15.

<sup>68</sup> GICQUEL Samuel, « Les inventaires... », *op. cit.*, p. 244.

<sup>69</sup> TRIPIER Yves, *La laïcité, ses prémices et son évolution...*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>70</sup> AD56, V608, rapport du préfet du Morbihan au président du Conseil, 22 novembre 1911.

<sup>71</sup> AD56, V608, rapport du commissaire de police d'Hennebont au préfet du Morbihan, 7 novembre 1911.

<sup>72</sup> AD56, V608, rapport du préfet du Morbihan au président du Conseil, 22 novembre 1911.

que le curé. Si l'abbé Jaffré a dénoncé publiquement en chaire la famille Le Goff, son vicaire, l'abbé Julien Le Runnigo va encore plus loin en étant présent auprès des manifestants ayant attaqué en pleine nuit les maisons des républicains<sup>73</sup>.

L'affaire de Languidic révèle les différents moyens à la disposition du clergé paroissial pour mobiliser les paroissiens. L'appel en chaire est sûrement l'un des plus efficaces : il permet de s'adresser à l'ensemble de la population, d'appeler à sa mobilisation, de dénoncer publiquement les comportements considérés comme déviants. Le père Jaffré est d'ailleurs quelques mois plus tard condamné par la justice à 1000 francs d'amende pour la virulence de ses sermons<sup>74</sup>. Les paroissiens de Languidic ont également été informés par le biais du bulletin paroissial : lors du procès, il est relevé que des articles du bulletin dénoncent clairement Julien Le Goff – âgé de 72 ans – sans toutefois le nommer ouvertement, sans doute pour éviter des accusations en diffamation :

Nous apprenons à la dernière heure que les biens d'église de Languidic viennent d'être non pas vendus, mais donnés ; ceux qui les ont acquis seront bannis de l'Église, eux et leurs descendants, comme leurs locataires. Nous adressons au vieillard à cheveux blancs qui les a achetés l'expression de notre douloureuse surprise<sup>75</sup>.

On le voit ici, les paroissiens sont menacés d'être excommuniés s'ils apportent leur soutien à l'acquéreur du bien, notamment en le lui louant. Dans la société bretonne d'alors, les refus de sacrements sont une véritable « arme politique<sup>76</sup> » à la disposition du clergé : ils peuvent viser n'importe quel paroissien s'éloignant de la norme sociale chrétienne, en envoyant ses enfants à l'école publique, en ne votant pas pour le candidat catholique, etc.

Ces méthodes de mobilisation sont communes quelles que soient les raisons de la mobilisation. Les modalités d'action du mouvement anticartelliste des années 1920 – des réunions publiques et des défilés dans un cadre pacifique – ne sont pas comparables à l'affaire de Languidic. Néanmoins, des similitudes se retrouvent dans la stratégie de mobilisation des fidèles. Pour le 29 mars 1925, on peut lire des appels à manifester dans les bulletins paroissiaux, rédigés en français, et semblant assez identiques d'une paroisse à l'autre<sup>77</sup>. Les réunions

---

<sup>73</sup> *LNM*, 24 mars 1912.

<sup>74</sup> *LNM*, 28 mars 1912.

<sup>75</sup> *Bulletin paroissial de Languidic*, novembre 1911, cité par *LNM*, 26 mars 1912.

<sup>76</sup> TRÉGOUËT Michel, *La puissance et les armes politiques du clergé séculier morbihannais (1876-1898)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes 2, p. 120.

<sup>77</sup> *La cloche de Saint-Gildas* (paroisse de Saint-Gildas-de-Rhuys), février 1925 ; *Bulletin de Saint-Cornély* (paroisse de Carnac), mars 1925.

paroissiales et les mobilisations diocésaines sont évoquées par les curés dans les éditoriaux<sup>78</sup>. Outre les bulletins paroissiaux, on peut supposer que les manifestations et les réunions paroissiales sont également annoncées au prône.

Le clergé paroissial exerce un rôle central dans la hiérarchie de l'Union catholique diocésaine, qui coordonne désormais les mobilisations. Les recteurs et les curés sont placés de droit à la tête des comités paroissiaux. Lors des campagnes de conférences hivernales, en l'absence d'autres intervenants, ce sont eux-mêmes qui assurent l'intervention dans leur propre paroisse. Ainsi, au cours de l'hiver 1926-1927, le père Audo, recteur de Kernascléden, les abbés Bertho et Kervégant, vicaires de Noyal-Pontivy, ou encore l'abbé Rio, curé-doyen du Palais, prennent la parole lors d'une réunion dans leur paroisse<sup>79</sup>. Même dans le cas où c'est un orateur extérieur à la paroisse qui se déplace, la présence du desservant est souvent remarquée par les comptes-rendus publiés dans le mensuel de l'Union diocésaine<sup>80</sup>.

La participation du clergé paroissial à l'Union catholique du Morbihan est sans doute un élément indispensable et déterminant pour la réussite des mobilisations des années 1920. Le grand prestige attaché à la fonction des prêtres leur permet d'exercer une importante pression sur les paroissiens. Les services de renseignement font ainsi remarquer que les recteurs n'hésitent pas à réquisitionner d'autorité les moyens de leurs ouailles pour organiser la participation des paroissiens à la manifestation de mars 1925 à Vannes :

Ces réunions communales devraient avoir un couronnement : la journée du 29 mars. Pour la préparer, c'est à une véritable mobilisation générale que le clergé procède actuellement : dans les pays entourant Vannes, les bicyclettes, les voitures et les automobiles sont mobilisées d'office. Plus loin, à Muzillac, Questembert, Malestroit, Malansac, La Roche-Bernard, Allaire, La Gacilly, les désignations sont faites par les recteurs et leurs vicaires qui ordonnent, comme s'il y avait vraiment un danger national. [...] Ces "Unions catholiques" [...] commencent à exercer leur action de sectarisme et de réaction dans les campagnes bretonnes, de commune en commune, de hameau en hameau, de maison en maison, en usant de procédés d'intimidation et d'inquisition<sup>81</sup>.

Les méthodes employées par les prêtres sont donc très intrusives, mais la pression sociale est telle que les fidèles sont obligés de céder sous peine d'être pointés du doigt.

---

<sup>78</sup> *Bulletin paroissial de Notre-Dame de la Tronchaye* (paroisse de Rochefort-en-Terre), février 1925.

<sup>79</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 11, pp. 41-42.

<sup>80</sup> *ACM*, janvier 1926.

<sup>81</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire spécial de Lorient au directeur de la sûreté générale de Paris, 18 mars 1925.

## b) Les notables locaux

Les ecclésiastiques ne sont pas seuls au sommet de la hiérarchie sociale. Pour exercer leur influence sur la population, ils peuvent s'appuyer sur la notabilité locale laïque. Pouvant, comme le clergé, être classée parmi les « chefs traditionnels<sup>82</sup> » dans la typologie wébérienne, l'aristocratie foncière légitimiste constitue son alliée naturelle dans la société bretonne rurale, et donc dans les mouvements catholiques contestataires. La société bretonne rurale du début du XX<sup>e</sup> siècle reste une société hiérarchique, basée un « bloc agraire<sup>83</sup> » unissant clergé, paysannerie et aristocratie. Mais progressivement, une nouvelle élite apparaît dans la droite catholique bretonne, ayant progressivement gravi les échelons, que ce soit en politique, dans les milieux mutualistes et syndicaux de l'agriculture, ou encore dans l'Action catholique<sup>84</sup>. Toujours en suivant Max Weber, on peut caractériser ces nouveaux venus de « chefs statutaires<sup>85</sup> ». Leur influence et leur rôle sociaux ne sont pas hérités, mais définis par leur place dans la hiérarchie sociale en tant qu'élus ou responsables publics. Si le rôle et le leadership de la classe aristocratique sont incontournables, il faut donc aussi intéresser à ce phénomène de diversification progressive des élites à la tête de la contestation catholique.

### 1. L'élite nobiliaire et foncière traditionnelle

Dans son *Tableau politique de la France de l'Ouest*, paru en 1913, le père de la sociologie politique moderne, André Siegfried, met en évidence le poids de la propriété foncière dans les comportements électoraux. Concernant le Morbihan, il insiste sur la fracture linguistique. Dans le pays gallo, les grands propriétaires fonciers sont souvent à la tête des communes<sup>86</sup>, tandis qu'à l'ouest en pays brittonne, la population est plus libre car les nobles sont moins nombreux en dehors de quelques exceptions<sup>87</sup>. Beaucoup de nobles exercent des fonctions électives, à l'image du duc de Rohan, député de la circonscription de Ploërmel, ou du comte de Goulaine, sénateur-maire de Brandérion, tous deux grands propriétaires fonciers<sup>88</sup>. Les élus conservateurs se font une joie d'afficher leur catholicité pour complaire à leur électorat,

---

<sup>82</sup> MUCCHIELLI Roger, *La dynamique...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>83</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...*, *op.cit.*, p. 20.

<sup>84</sup> BOUGEARD Christian, *Les forces politiques en Bretagne. Notables, élus et militants (1914-1946)*, Rennes, PUR, 2011, p. 45.

<sup>85</sup> MUCCHIELLI Roger, *La dynamique...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>86</sup> RIVIÈRE Christophe, « Les maires du Morbihan (1929-1959) », *ABPO*, t. 113, n°2, 2006, p. 137.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>88</sup> AD56, V608, rapport du préfet au président du Conseil, 22 novembre 1911 ; Assemblée nationale, « Alain de Rohan-Chabot de Léon », *Sycomore, base de donnée des députés français depuis 1789* [en ligne], <https://bit.ly/2W8ILRy>, dernier accès le 11 mai 2020.

comme en témoigne cet extrait du compte-rendu du pèlerinage d'hommes de 1901 à Sainte-Anne-d'Auray :

La présence de plusieurs députés du Morbihan a aussi été très remarquée. Le duc de Rohan, M. de l'Estourbillon [*sic*], M. Forest, se sont fait un devoir et une joie de s'associer au grand pèlerinage du 20 octobre. En venant à Sainte-Anne affirmer leur titre de catholiques, ils ont montré qu'ils représentent non seulement les intérêts de leurs électeurs, mais encore leurs sentiments et leurs croyances<sup>89</sup>.

La défense de la religion catholique unit alors la population dans un consensus social. Les aristocrates et grands propriétaires fonciers s'affirment naturellement comme chefs dans les mobilisations catholiques.

Ces nobles et grands propriétaires fonciers, auxquels le clergé apporte son concours, dominant socialement la population, souvent depuis plusieurs générations. Le duc de Rohan en est sans doute l'exemple le plus éclatant. Député légitimiste du Morbihan depuis 1876, Alain de Rohan-Chabot est issu d'une dynastie très prestigieuse, qui a servi les rois de France, et dont la généalogie remonte jusqu'en 1040. Il réside au château de Josselin<sup>90</sup>. Son fils Josselin, prince de Léon, est maire de la commune voisine de Guillac. La famille du duc de Rohan arrose l'ensemble du canton de ses largesses. L'école congréganiste des garçons de la commune est fermée et saisie par l'État lors de la liquidation de la congrégation. Le duc de Rohan la rachète sur ses fonds propres pour y installer une école libre. Parallèlement, le personnel enseignant de l'école des filles est laïcisé. Josselin de Rohan fait donc construire, lui aussi à ses frais, une nouvelle école libre de filles. La bénédiction de l'édifice a lieu en grandes pompes en novembre 1908, en présence de la population de Guillac, de l'ensemble de la famille ducale, mais également de leur amie Miss White, qui n'est autre que la fille de l'ambassadeur des États-Unis. On voit comment les Rohan usent de leur réseau pour rehausser leur prestige aux yeux de la population. Les discours tenus ce jour-là insistent beaucoup sur la générosité des Rohan :

M. le curé [...] félicite la nouvelle maîtresse d'être appelée à l'honneur de remplacer [les religieuses], et après un gracieux compliment à M. le prince et à Mme la princesse de Léon, il rappelle aux parents chrétiens leurs devoirs à l'égard de l'école chrétienne. M. le prince de Léon, à son tour, prend la parole et dit combien il a été heureux de faire du bien à Guillac ; il ne fait d'ailleurs que suivre les exemples de son père et de ses ancêtres qui ont toujours témoigné de l'attachement à cette paroisse. Il termine par la promesse formelle que Guillac aura des écoles chrétiennes tant que le pavillon des Rohan flottera sur le château de Josselin. M. le recteur, enfin, exprime sa joie profonde et sa reconnaissance pour le grand

---

<sup>89</sup> SRV, 26 octobre 1901.

<sup>90</sup> Assemblée nationale, « Alain de Rohan... », *art. cit.*, <https://bit.ly/2W8ILRy>, dernier accès le 11 mai 2020.

bienfait dont ses chères enfants sont et seront toujours redevables à la chrétienne générosité de la noble famille ducale<sup>91</sup>.

Ces prises de paroles illustrent très bien l'alliance de la noblesse et du clergé pour perpétuer le consensus social local fondé autour de la défense de la religion. En outre, le prince de Léon s'inscrit très clairement dans l'histoire de sa lignée pour justifier son action auprès de la population ; son appartenance à la dynastie Rohan fonde son pouvoir local et son évergétisme.

La défense de l'enseignement chrétien est un leitmotiv de l'engagement des grands propriétaires locaux. Ainsi, si l'épiscopat reste finalement assez discret au moment de l'expulsion des congrégations par le gouvernement Combes, les aristocrates eux, ne se taisent pas. Les parlementaires sont présents aux côtés de la population dans les manifestations et se font intermédiaire avec les autorités, dans une position délicate entre contestation du bien-fondé des mesures de laïcisation et nécessité d'apaiser la contestation pour éviter toute éventuelle escalade de la violence. Les deux manifestations d'opposition à la fermeture de l'école des sœurs de Lanouée, en août 1902, se déroulent ainsi très différemment. Le 4 août, des violences éclatent : à l'arrivée des gendarmes, des habitants armés de bâtons frappent leurs chevaux. L'expulsion ne peut pas avoir lieu<sup>92</sup>. Quatre jours plus tard, le commissaire spécial, accompagné d'un détachement plus important, comptant un escadron de chasseurs en plus des gendarmes, vient pour tenter une nouvelle fois d'appliquer le décret de fermeture. Les manifestants sont au nombre de 2000, groupés dans la cour de l'école. Le duc de Rohan, qui était absent à la première manifestation, monte sur le mur, et s'adresse à la foule, constatant la légalité du décret de fermeture de l'école des sœurs. Il commande à la population « une résistance énergique, mais sans aucune violence contre les agents de la force publique<sup>93</sup> ». Les gendarmes sont contraints de démonter le portail de la cour pour pouvoir entrer. Là, le duc de Rohan appelle les manifestants à se disperser, ce qui est fait dans le calme sans aucun incident. Au contraire de la manifestation précédente, aucune arrestation n'est opérée et l'expulsion est faite dans le calme<sup>94</sup>. Le scénario est quasiment similaire pour l'école de Surzur, où c'est le député de la circonscription, le marquis de l'Estourbeillon, qui se place en tête des manifestants. Des barricades ont été élevées, mais au bout des trois sommations d'usage faites par les forces de l'ordre, le parlementaire appelle la population à se disperser dans le calme, ce qui est fait sans

---

<sup>91</sup> *SRV*, 14 novembre 1908.

<sup>92</sup> AD35, 1U7602, procès-verbal de gendarmerie, 5 août 1902.

<sup>93</sup> AD56, V483, procès-verbal du commissaire spécial de Lorient, 8 août 1902.

<sup>94</sup> *Ibid.*

aucun incident<sup>95</sup>. Les aristocrates n'hésitent donc pas à s'affirmer comme chefs de la contestation catholique, mais ils souhaitent quand même éviter au maximum les violences.

L'aristocratie foncière se retrouve également lors des manifestations d'opposition aux inventaires, en 1906. Sur six maires révoqués ou suspendus pour leur participation aux manifestations dans le département, trois ont un nom à particule<sup>96</sup>. À Vannes, les forces de l'ordre ont dressé une liste récapitulant les identités, âges, professions et adresses d'une trentaine d'hommes ayant parvenu à se barricader dans l'église Saint-Patern dès la veille de son inventaire, dans l'objectif d'en empêcher l'inventaire<sup>97</sup>. L'étude des différentes informations recueillies par les forces de l'ordre permet de dresser les différents liens de sociabilité unissant les contestataires. Le comte de Lantivy, châtelain et grand propriétaire foncier au village de Meudon, est présent en compagnie de sept cultivateurs, sans doute ses locataires qu'il a incité à venir manifester<sup>98</sup>.

Le comte Jehan de Lantivy de Trédion est une figure qui se retrouve régulièrement dans les sources concernant le mouvement catholique morbihannais ; ses activités sont très similaires à celles des divers membres des élites catholiques conservatrices locales. Son nom et celui de sa femme sont présents dans les listes de donateurs pour les écoles chrétiennes publiées par la *Semaine religieuse*, aux côtés de la duchesse de Rohan, du marquis de l'Estourbeillon, ou du comte Lanjuinais, président du conseil général, et de son épouse<sup>99</sup>. Jehan de Lantivy est un membre de l'URB<sup>100</sup>, un mouvement politique régionaliste et conservateur lancé par Régis de l'Estourbeillon. Un regard rapide aux listes des membres de l'Association bretonne, une association d'érudits regroupant de nombreux notables conservateurs bretons, permet de retrouver les mêmes noms<sup>101</sup>. Ces personnalités sont également présentes, voire prennent la parole aux divers congrès diocésains organisés par l'évêque à Vannes<sup>102</sup>. Tout ceci confirme que ces personnes se connaissent, ou du moins gravitent dans les mêmes cercles. Un an après

---

<sup>95</sup> AD56, V494, procès-verbal du commissaire spécial de Lorient, 14 août 1902.

<sup>96</sup> Il s'agit de Paul de la Jousselandière (Nivillac), d'Henri de Courcy (Colpo) et d'Henri de Talhouët (Quelneuc). Cf. AD56, V613, liste des maires et adjoints révoqués ou suspendus, non daté.

<sup>97</sup> AD56, V613, liste des personnes renfermées à l'église Saint-Patern, février 1906 ; Cf. vol. II, annexes, document 3, p. 54.

<sup>98</sup> Cf. vol. II, annexes, schéma 2, p. 55 ; cf. *infra*, p. 158.

<sup>99</sup> SRV, 7 novembre 1903.

<sup>100</sup> Cf. vol. II, annexes, document II, p. 48.

<sup>101</sup> *Association bretonne, comptes-rendus, 42<sup>e</sup> session tenue à Lannion en 1901*, Saint-Brieuc, imprimerie René Prud'homme, 1902, pp. 70-80 ; *Association bretonne, comptes-rendus, 45<sup>e</sup> session tenue à Châteaubriant en 1904*, Saint-Brieuc, imprimerie René Prud'homme, 1905, p. 128.

<sup>102</sup> À titre d'exemples : AD56, M1721, rapport du commissaire de police de Vannes, 19 octobre 1910 ; AD56, M1721, rapport du commissaire de police de Vannes, 16 octobre 1912 ; AD56, M1721, rapport du commissaire de police de Vannes, 20 octobre 1913.

l'inventaire de Saint-Patern, le comte de Lantivy est élu vice-président du conseil d'administration de l'Union de défense catholique de la commune de Vannes<sup>103</sup>. On retrouve d'ailleurs dans ce conseil d'administration deux autres propriétaires fonciers qui s'étaient enfermés avec lui dans l'église : Léon d'Hagerue et Albert Morel<sup>104</sup>.

Les propriétaires fonciers morbihannais ne sont pas tous issus de l'aristocratie. Toutefois, l'influence de François Forest, député-maire de Malansac, semble bien fondée sur le prestige de la terre et l'imitation du mode de vie des hobereaux. Comme lui, de nombreux élus locaux n'appartiennent pas à la noblesse mais dominant socialement de la même manière<sup>105</sup>. À ce sujet, son portrait brocardé par un journal de gauche s'avère assez croquignolesque :

M. le Député honore de sa présence tous les offices notables de sa paroisse. Il prend place au centre de la nef, où une clôture l'isole de la vile tourbe des chrétiens ordinaires. L'air majestueux et digne avec lequel il écoute le sermon et les chants sacrés n'est point sans troubler un peu, malgré son formidable aplomb, le prédicateur. [...] On le voit aussi suivre, d'une allure martiale, la procession qui se déroule dans les rues de sa commune. Il est découvert, comme il sied lorsque l'on fait à quelque visiteur de marque les honneurs de chez soi ; mais une ombrelle met son crâne précieux, poli comme une bille d'ivoire, à l'abri des caresses indiscretes du soleil. Aux haltes du cortège, un prie-Dieu, porté par un serviteur empressé, permet à ce puissant de la terre d'admirer confortablement le maître du ciel. Il faut donner le bon exemple ! Ainsi pensait Louis XIV !<sup>106</sup>

Ancien capitaine d'état-major, François Forest s'est fixé assez tardivement à Malansac, où il a acheté une propriété<sup>107</sup>. Le parlementaire s'engage fortement dans le mouvement catholique. Il est présent lors des expulsions des sœurs de Saint-Jean-la-Poterie à l'été 1902<sup>108</sup> ; il publie avec les autres parlementaire morbihannais une tribune placardée dans toutes les communes du Morbihan afin de dénoncer les expulsions<sup>109</sup> ; après la séparation, il participe aux congrès diocésains organisés par Mgr Gouraud<sup>110</sup>. Pour autant, il n'est pas monarchiste et siège au groupe ALP à la Chambre des députés<sup>111</sup>. François Forest a beau affirmer sa catholicité et son conservatisme, il n'est pas foncièrement hostile au régime républicain, mais seulement aux mesures laïques portées par le pouvoir en place.

---

<sup>103</sup> AD56, 4M201, liste des membres du conseil d'administration de l'Union de défense catholique de la commune de Vannes, 20 mars 1907.

<sup>104</sup> AD56, V613, liste des personnes renfermées à l'église Saint-Patern, février 1906.

<sup>105</sup> RIVIÈRE Christophe, « Les maires du Morbihan... », *art. cit.*, p. 138.

<sup>106</sup> *LPM*, 30 août 1902.

<sup>107</sup> Assemblée nationale, « François Forest », *Sycomore, base de données des députés français depuis 1789* [en ligne], <https://bit.ly/2Laqv8>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>108</sup> AD56, V494, procès-verbal du commissaire spécial de Lorient, 11 août 1902.

<sup>109</sup> *SRV*, 9 août 1902.

<sup>110</sup> AD56, M1721, rapport du commissaire de police de Vannes, 19 octobre 1910.

<sup>111</sup> Assemblée nationale, « François Forest », *art. cit.*, <https://bit.ly/2Laqv8>, dernier accès le 11 mai 2020.

## 2. Une diversification des élites catholiques

Au cours du premier XX<sup>e</sup> siècle, les lignes de force de la sociabilité locale héritée du XIX<sup>e</sup> siècle – voire de l’Ancien Régime – évoluent<sup>112</sup>. Sans aller jusqu’à parler de « fin des notables<sup>113</sup> » comme Daniel Halévy, c’est certainement une nouvelle notabilité qui se hisse progressivement dans la société bretonne, et par conséquent aussi à la tête du mouvement catholique. Une partie de la paysannerie aisée s’engage, tout comme la bourgeoisie libérale urbaine ; les deux s’intègrent à une nouvelle élite locale<sup>114</sup>. Ce phénomène est perceptible dans les mobilisations catholiques sur la période.

Dès les années 1900, la bourgeoisie est incontournable dans les mobilisations catholiques en milieu urbain. En 1904, la ville de Ploërmel, chef-lieu d’arrondissement comptant un peu plus de 6000 habitants, connaît plusieurs semaines d’agitation suite à la liquidation de la congrégation des frères de la Mennais. Des charivaris ont lieu régulièrement, visant les principaux protagonistes locaux de l’expulsion. Un soir de février, une centaine de personnes parcourent les rues en chantant des slogans hostiles au sous-préfet et au commissaire. Parmi les manifestants, de nombreuses femmes issues « de la société », ainsi que M. Berthelot de la Glétais, directeur de l’antenne locale des Mutuelles du Mans<sup>115</sup>. Le commissaire de police se plaint de ne plus pouvoir sortir de chez lui sans être suivi par des individus le huant. Il dénonce notamment le comportement de la femme du notaire, Mme Pelletier, qui l’aurait invectivé publiquement en pleine rue<sup>116</sup>. Le couple Pelletier est très engagé dans les milieux cléricaux : on retrouve Me Pelletier parmi les souscripteurs en faveur de l’enseignement libre<sup>117</sup>, mais également aux réunions locales de l’ALP<sup>118</sup>.

Intégrée dans les milieux cléricaux, la bourgeoisie urbaine est tout aussi capable que l’aristocratie de mobiliser des manifestants, comme le montre l’exemple de la famille Lafolye, de Vannes. Les frères Eugène et René Lafolye, âgés de 39 et 43 ans, sont à la tête d’une importante imprimerie léguée par leur père. Les frères Lafolye sont les plus gros employeurs privés de la ville de Vannes<sup>119</sup>. Il s’agit en quelque sorte de l’imprimerie officielle du camp cléricale et conservateur, liée au clergé et à l’aristocratie traditionnelle. Le sénateur Gustave de

---

<sup>112</sup> BOUGEARD Christian, *Les forces politiques en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>113</sup> HALÉVY Daniel, *La fin des notables*, Paris, Hachette, 1995.

<sup>114</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne...*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>115</sup> AD56, V608, rapport du sous-préfet de Ploërmel au préfet du Morbihan, 18 février 1904.

<sup>116</sup> AD56, V610, lettre du commissaire de police de Ploërmel au sous-préfet de Ploërmel, 5 avril 1904.

<sup>117</sup> SRV, 7 novembre 1903.

<sup>118</sup> AD56, M4448, lettre du commissaire de police de Ploërmel au sous-préfet de Ploërmel, 26 avril 1903.

<sup>119</sup> FRÉLAUT Bertrand, « La plus vieille enseigne de Vannes », *Ouest-France*, 29 mars 2017.

Lamarzelle, châtelain de Keralier en Sarzeau, est associé à l'entreprise<sup>120</sup>. L'imprimerie Lafolye-Lamarzelle est un interlocuteur privilégié de l'évêché, qui y fait imprimer les comptes-rendus des congrès diocésains<sup>121</sup>. La librairie fournit en manuels la quasi-totalité des écoles catholiques du département<sup>122</sup>. Sans surprise, en 1906 les deux entrepreneurs sont donc opposés aux inventaires. On les retrouve aux côtés du comte de Lantivy dans la liste des hommes s'étant enfermés à Saint-Patern. Quatre typographes de leur imprimerie sont également présents ; sans doute de la même manière que les fermiers du comte de Lantivy, ils n'ont pas eu le choix pour venir manifester aux côtés de leurs patrons<sup>123</sup>.

Ce même jour d'inventaire, la présence à Saint-Patern d'un jeune étudiant de 20 ans, René Lunven, nous permet d'essayer de retracer sur plusieurs années le parcours de l'engagement de ces élites sociales urbaines et bourgeoises. Né en 1885, René Lunven est le fils d'un juge de paix<sup>124</sup>. Quelques années après l'inventaire de Saint-Patern, il exerce la profession d'expert et fait partie, aux côtés du sénateur Charles Riou ou du photographe Cardinal, des personnalités locales dont la présence est digne d'être notée par le commissaire de police de Vannes dans son rapport sur le congrès diocésain organisé par l'évêque<sup>125</sup>. René Lunven s'engage dans le comité paroissial vannetais et intervient lors de réunions publiques de l'Union catholique à Vannes<sup>126</sup>. Par la suite, il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1918, pour son comportement pendant la guerre<sup>127</sup>. Il est marié avec la fille de l'architecte vannetais Edmond-Joseph Caubert de Cléry<sup>128</sup>. Ce dernier est lui aussi très lié aux milieux catholiques morbihannais : il a construit l'abbaye de Kergonan ainsi que plusieurs églises, notamment à Quéven, La Trinité-Surzur ou Péaule<sup>129</sup>.

La présence dans les mobilisations catholiques de personnes correspondant à ce profil-type d'élites sociales urbaines, bourgeoises et catholiques ne fait que croître à cette période. De nouvelles personnes s'engagent, par exemple à la tête des œuvres, et se distinguent désormais

---

<sup>120</sup> BEUNON Pierre, *Si Sarzeau m'était contée*, Sarzeau, Mairie de Sarzeau, 2018, p. 344.

<sup>121</sup> *Deuxième congrès diocésain de Vannes sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Gouraud (19-22 octobre 1908). L'organisation des œuvres catholiques*, Vannes, Librairie Lafolye frères, 1909.

<sup>122</sup> FRÉLAUT Bertrand, « La plus vieille enseigne... », *art. cit.*

<sup>123</sup> Cf. *infra*, p. 159.

<sup>124</sup> PIERFIT, Fiche de René Lunven, base généalogique en ligne, *Généanet* [en ligne], janvier 2011, <https://bit.ly/35LSK2f>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>125</sup> AD56, M1721, rapport du commissaire de police de Vannes, 18 octobre 1913.

<sup>126</sup> AD56, M1721, rapport du commissaire de police de Vannes au préfet du Morbihan, 24 février 1913.

<sup>127</sup> AD56, R\_2012, fiche matricule n°289, René Lunven, classe 1905.

<sup>128</sup> PIERFIT, Fiche de René Lunven..., *art. cit.*, <https://bit.ly/35LSK2f>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>129</sup> BONNET Philippe, « Églises du XX<sup>e</sup> siècle en Bretagne de la loi de séparation à Vatican II (1905-1962) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 163, n°1, 2005, p. 83.

davantage par leurs compétences que par leur fortune ou leur nom à particule<sup>130</sup>. Beaucoup de ces individus exercent des professions libérales, comme avocats, médecins, pharmaciens, etc. Sans même compter les élus, la part d'intervenants exerçant ce type de métier dans les réunions publiques de l'Union catholique passe de 4 % avant-guerre à 10 % lors de la campagne anticartelliste de 1926-1927<sup>131</sup>.

En effet, parallèlement, le profil sociologique des élus de la droite catholique évolue lui aussi entre les années 1900 et les années 1920. Cette métamorphose aboutit en 1924, année électorale où les comités royalistes décident de se désister dans le Morbihan, au profit des républicains indépendants, dont la liste « aurait pu porter la mention “présentée par le barreau”<sup>132</sup> ». Les nouveaux élus de droite ne sont pas des aristocrates, mais exercent majoritairement la profession d'avocat, et sont parfois très actifs dans les milieux catholiques. Le parcours de Fernand Violle constitue une bonne illustration de l'ascension de ce type de profils. Avant d'être un élu, cet avocat vannetais est avant tout un militant, et ce depuis une vingtaine d'années. D'abord membre de l'ALP, il anime des réunions publiques dans les années 1900 : par exemple, il présente en 1903 devant la section féminine de la LPDF à Ploërmel un « programme de résistance des catholiques persécutés<sup>133</sup> ». Preuve de ses liens avec l'évêché, il participe régulièrement aux congrès diocésains ; il est même membre du bureau du congrès en 1913<sup>134</sup>. Après la Première Guerre mondiale, il est élu député du Morbihan (FRI) en 1924<sup>135</sup>. Fernand Violle exerce un rôle important au sein de l'Union catholique diocésaine lors de la contestation contre la politique laïque du Cartel. Il participe aux tournées de conférences paroissiales, dans cinq communes en 1925-1926<sup>136</sup>, et fait acte de présence aux grands rassemblements, comme au pèlerinage-congrès de Sainte-Anne-d'Auray en octobre 1927<sup>137</sup>. Son fils, également avocat, est lui aussi un orateur actif : il assure pas moins de quatre interventions pendant l'hiver 1925-1926<sup>138</sup>, et six interventions au cours de l'hiver suivant<sup>139</sup>.

---

<sup>130</sup> FOUCAULT Pierre, « Ruptures et continuités du militantisme catholique dans la Sarthe de part et d'autre de la Séparation », dans WACHÉ Brigitte, *Militants catholiques de l'Ouest : de l'action religieuse aux nouveaux militantismes (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Rennes, PUR, 2004, p. 21.

<sup>131</sup> Cf. vol. II, annexes, figures 2, p. 30 et 4, p. 43.

<sup>132</sup> LE BAR Laurent, *Les élections législatives du 11 mai 1924 dans le Morbihan*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1990, p. 18.

<sup>133</sup> AD56, M4448, rapport du commissaire de police de Ploërmel au sous-préfet de Ploërmel, 10 mai 1903.

<sup>134</sup> AD56, M1721, rapport du commissaire de police de Vannes, 13 octobre 1913.

<sup>135</sup> Assemblée nationale, « Fernand Violle », *Sycomore, base de données des députés français depuis 1789* [en ligne], <https://bit.ly/3dqcuLq>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>136</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 11, p. 43.

<sup>137</sup> ACM, novembre 1927.

<sup>138</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 9, p. 37.

<sup>139</sup> *Ibid.*, tableau 11, p. 43.

Collègue de Fernand Violle au sein du groupe FRI au Palais-Bourbon, le député Cadic est un autre exemple de l'évolution sociologique des meneurs de la contestation catholique. Affirmant sans ambages, nous l'avons vu, son identité bretonne<sup>140</sup>, en allant jusqu'à siéger au Palais-Bourbon en costume traditionnel, Joseph Cadic exploite une ferme à Noyal-Pontivy. C'est d'ailleurs par l'agriculture qu'il entre en politique, en fondant dans sa commune un syndicat agricole et une caisse de mutuelle rurale<sup>141</sup>. Le député Cadic s'engage très fortement dans l'Union catholique diocésaine et la lutte contre le Cartel des gauches. Sans doute du fait de sa personnalité atypique, et surtout de sa profession le rendant proche des Morbihannais, il est choisi comme l'un des principaux orateurs pour les grands rassemblements, et intervient à Vannes en 1925, en 1926 à Pontivy à Sainte-Anne-d'Auray en 1927<sup>142</sup>. Il participe également aux conférences paroissiales<sup>143</sup>.

En sus de ces nouvelles élites morbihannaises urbaines et rurales, on observe un maintien de la place de l'aristocratie traditionnelle qui n'est pas totalement remplacée par ces nouveaux venus. Dix-huit ans après l'inventaire de Saint-Patern, lorsque la paroisse vannetaise crée son comité paroissial appartenant à l'Union catholique diocésaine, on retrouve comme vice-président le comte de Lantivy<sup>144</sup>. Le comte de Lantivy est également vice-président du comité diocésain de l'Union catholique<sup>145</sup>. À son instar, d'autres aristocrates sont très actifs dans l'Union diocésaine. Le conseiller général du canton de Sarzeau, Élie de Langlais, un riche propriétaire terrien<sup>146</sup>, assure ainsi près de 5 interventions lors de la campagne de réunions publiques de l'hiver 1925-1926<sup>147</sup>. L'influence des propriétaires terriens reste indispensable pour pouvoir inciter des fidèles à manifester. Pour la grande manifestation du 29 mars 1925, certains propriétaires terriens ont acheté à leurs fermiers des billets de chemin de fer pour Vannes, sans les prévenir préalablement<sup>148</sup>. Mis devant le fait accompli, ces hommes n'osent refuser et se rendent donc à la manifestation.

Fait inédit par rapport aux contestations catholiques précédentes connues dans le diocèse de Vannes, les élites locales ne sont plus seules à la tête de la mobilisation dans les années 1920.

---

<sup>140</sup> Cf. *supra*, pp. 109-110.

<sup>141</sup> Assemblée nationale, « Joseph Cadic », *Sycomore, base de données des députés français depuis 1789* [en ligne], <https://bit.ly/3dqcuLq>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>142</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, *op. cit.*, p. 13 ; ACM, juin 1926

<sup>143</sup> Cf. vol. II, annexes, tableaux 9, p. 36 et 11, p. 41.

<sup>144</sup> *Le Clocher de Saint-Patern* (bulletin paroissial de la paroisse Saint-Patern de Vannes), mars 1925.

<sup>145</sup> ACM, novembre 1927.

<sup>146</sup> EVANNO Yves-Marie, « D'une guerre à l'autre : Élie de Langlais », *En Envor. Revue d'histoire contemporaine en Bretagne* [en ligne], 2018, <https://bit.ly/35KI2dk>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>147</sup> Cf. vol. II, annexes, tableau 9, p. 37.

<sup>148</sup> AD56, M1720, lettre du délégué cantonal d'Hennebont au préfet du Morbihan, 25 mars 1925.

Désormais chapeauté par la FNC, l'horizon de la contestation s'est élargi nationalement<sup>149</sup>. La dernière catégorie d'intervenants pour l'Union diocésaine est constituée d'orateurs étrangers au diocèse. Le général de Castelnau, président national de la FNC et héros de la Grande Guerre, est sans doute le plus prestigieux. Sa venue au congrès régional de Questembert, en novembre 1926<sup>150</sup>, est sans doute une des causes du succès d'affluence de ce meeting par rapport aux trois autres rassemblements organisés la même année<sup>151</sup>. Pour la campagne de réunions paroissiales de l'hiver 1925-1926, la FNC délègue aussi des conférenciers issus de son bureau national dédié, qui représentent près de 5 % des orateurs<sup>152</sup>. Parmi eux, un autre militaire en retraite – nombreux au sein de la FNC – le colonel Schérer, mais aussi Marcel Bucard<sup>153</sup>. Ancien combattant, proche des milieux d'extrême-droite<sup>154</sup>, Bucard est l'invité vedette du congrès régional de Ploërmel en mai 1926<sup>155</sup>. Enfin, de nombreux élus non morbihannais interviennent dans les grands rassemblements. À titre d'exemple, on retrouve à la tribune lors du meeting vannetais du 29 mars 1925, le docteur Pfléger, député du Haut-Rhin et l'abbé Bergey, député de la Gironde et fondateur des PAC<sup>156</sup>. Mais de la même manière, certains élus morbihannais ne se cantonnent plus à leur département, et parcourent la Bretagne lors des rassemblements de la FNC, à l'image bien entendu de l'iconique chanoine Desgranges – habitué aux tournées depuis de nombreuses années – présent à la manifestation de Quimper en décembre 1924<sup>157</sup>.

## **II. Au cœur de la contestation**

Après avoir dressé le portrait des leaders des différentes mobilisations, qu'ils soient ecclésiastiques ou laïcs, il est temps de s'intéresser à ceux sans qui les manifestations ne pourraient pas exister, c'est-à-dire aux manifestants eux-mêmes. Il s'agit ici en quelque sorte de pénétrer au cœur de la foule pour saisir quelques généralités et quelques trajectoires individuelles : cet exercice est plus ardu que pour les personnalités<sup>158</sup>. Pour trouver des exemples individuels de simples manifestants, il faut souvent se rapporter aux rapports de police

---

<sup>149</sup> Pour Charles Tilly, la structuration nationale de la contestation dans un cadre associatif défini et l'émergence de leaders nationaux sont d'ailleurs des signes du passage à un répertoire d'action contemporain. Cf. TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°4, 1984, p. 97 ; cf. *supra*, p. 52.

<sup>150</sup> ACM, décembre 1926.

<sup>151</sup> Cf. vol. II, annexes, carte 8, p. 20.

<sup>152</sup> *Ibid.*, figure 3, p. 38.

<sup>153</sup> *Ibid.*, tableau 9, pp. 36-37.

<sup>154</sup> BECKER Jean-Jacques Becker et BERSTEIN Serge, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*. Tome 12. *Victoire et Frustrations (1914-1929)*, Paris, Seuil, 1990, pp. 402-403.

<sup>155</sup> SRV, 1<sup>er</sup> mai 1926.

<sup>156</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>157</sup> BENSOUSSAN David, « Le réveil des catholiques bretons (1924-1926) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°57, 1998, p. 65.

<sup>158</sup> FOUCAULT Pierre, « Ruptures et continuités du militantisme catholique... », *op. cit.*, p. 22.

et judiciaires, aux dossiers d'enquête, qui concernent par définition une minorité de cas, ceux des personnes soupçonnées d'avoir enfreint la loi, voire condamnées par la justice. Ces exemples doivent donc être regardés avec pincettes, car ils ne représentent pas forcément une généralité. Les manifestants sont en effet bien plus souvent évoqués au prisme du groupe, de la foule, notamment dans la presse, souvent de manière caricaturale. Nous allons voir ici nous efforcer de voir comment les catégories sociales populaires se mobilisent dans les rassemblements du début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans un second temps, il s'agira de s'intéresser aux rôles différenciés joués par les femmes et les hommes dans les mobilisations.

a) Une mobilisation des classes populaires entre contrainte et volontariat

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, une large partie de la population morbihannaise est rurale. Pour les autorités républicaines, le schéma mobilisateur des paysans est clair. Les Bretons sont des individus totalement sous l'emprise du clergé et de la noblesse foncière, incapables de penser par eux-mêmes, caractère qui n'est pas arrangé par l'alcool<sup>159</sup>. Les rapports des forces de l'ordre et des autorités préfectorales sont accablants contre les manifestants à l'image de ce procès-verbal de gendarmerie relatant une tentative d'inventaire à Carentoir mi-mars 1906 :

Arrivé au bas de la place de l'église, nous avons aussitôt été entourés par les manifestants qui étaient au nombre d'environ 3000 en partie armés de gourdins et en état d'ivresse : sur les conseils de M. le maire de Carentoir, nous nous sommes retirés sans incidents. Étaient présents parmi les manifestants, MM. de la Ruée, maire de Tréal, de Pioger, maire de St-Vincent et de Proger, propriétaire à Carentoir. D'après les renseignements recueillis, il résulte que les habitants de Carentoir avaient commencé à boire dans la soirée du dimanche et avaient continué toute la nuit dans l'église<sup>160</sup>.

L'ivrognerie d'une partie des Bretons est ainsi régulièrement dénoncée. Dans un télégramme adressé au ministre de l'Intérieur, le préfet du Morbihan confirme la récurrence de l'état d'ivresse des manifestants lors des opérations d'inventaire, rendant la tâche dangereuse pour les fonctionnaires :

Il a été procédé aujourd'hui dans mon département à 29 tentatives d'inventaires. Sauf deux aucune n'a donné de résultats définitifs. Pas d'accidents de personnes. Dans plusieurs communes la foule nombreuse et fanatisée parmi laquelle des groupes importants d'hommes ivres et armés de faux de fourches de pieux et de matraques voire même des fusils a empêché l'agent des domaines d'accomplir sa mission. Parmi les plus violentes de ces communes sont les suivantes de l'arrondissement de Vannes : Saint-Dolay où une foule armée d'environ 500 individus poursuit après sa tentative le percepteur pendant 3 kilomètres en

---

<sup>159</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, op. cit., p. 160.

<sup>160</sup> AD56, V613, procès-verbal de gendarmerie, 16 mars 1906.

hurlant des cris de mort, Théhillac où il fut impossible de s'approcher du bourg, Quelneuc où une grêle de pierres s'abattit sur l'agent et sur les gendarmes les forçant à la retraite mais sans blesser personne<sup>161</sup>.

Quelques années plus tôt, au moment des expulsions des congrégations, la présence de l'alcool dans les manifestations était aussi évoquée. Selon la presse républicaine, lors de l'expulsion des sœurs de Surzur, en août 1902, « l'alcool coulait à flots<sup>162</sup> ». Après la manifestation vannetaise du 29 mars 1925, la presse républicaine rapporte que le cidre a plus intéressé les manifestants que les discours des orateurs :

En costume breton, M. Cadic parle en breton, puis voilà le docteur Pflieger. Ah ! il est long, il est trop long ! [...] Sur la place, la foule commence à se lasser. Les trottoirs de la rue Jeanne d'Arc, toute proche, deviennent le refuge de tous ceux dont la patience est à bout ; les litres de cidre arrivent d'un café voisin, et on y fait honneur. La gaieté revient ; le spectacle est original<sup>163</sup>.

Ces constatations ne sont sans doute pas que des stéréotypes, et possèdent de réels fondements. Les travaux de Thierry Fillaut, historien spécialiste de la boisson, ont démontré comment l'état d'ivresse et l'alcoolisation régulière sont répandus et socialement acceptés dans les classes populaires de la Bretagne du début XX<sup>e</sup> siècle<sup>164</sup>. Cette situation est réutilisée par les anticléricaux pour expliquer la mobilisation des masses rurales, qui ne serait donc pas sincère : les manifestants seraient privés de leur libre arbitre par l'alcool.

Ainsi, l'alcoolisme est un argument récurrent employé dans le camp anticlérical pour tenter de disqualifier les manifestants. Le 18 août 1902, la manifestation vannetaise en opposition au départ des sœurs ne connaît aucun débordement. Le rapport des services de renseignement n'évoque aucunement la présence de personnes en état d'ivresse<sup>165</sup>. Pourtant, *Le Progrès du Morbihan*, un journal anticlérical, use largement d'un champ lexical renvoyant à l'alcool :

Les "bons" journaux ne manqueront pas de dire que la manifestation de lundi, improvisée depuis plus d'un mois, a été grandiose, imposante, etc., etc... Nous ajouterons, nous, pauvres diables de Républicains, qu'elle a été surtout exilarante. En effet, il y avait à rire, en voyant cette cohue d'hommes et de femmes, bien pacifique au dehors des halles, mais sous les halles, affreusement ivre des bonnes paroles des représentants écharpés qui l'invitait à signer et à parader, comme au Mardi Gras, dans les rues de Vannes. Il avait été bien entendu que les gentils manifestants réserveraient leur gosier pour beugler devant la

---

<sup>161</sup> AD56, V614, télégramme du préfet du Morbihan au ministre de l'Intérieur, 12 mars 1906.

<sup>162</sup> *LPM*, 27 août 1902.

<sup>163</sup> *LPM*, 5 avril 1925.

<sup>164</sup> FILLAUT Thierry, « Les Bretons et l'alcool », *Bécédia, Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù* [en ligne], 2017, <https://bit.ly/3brE7Ch>, dernier accès le 11 mai 2020.

<sup>165</sup> AD56, T1697, rapport du commissaire spécial de Lorient au préfet du Morbihan, 19 août 1902.

Préfecture dont les murs devaient s'écrouler [...] comme les murs de Jéricho avec les Israélites sous la conduite de feu Josué<sup>166</sup>.

Ce ne serait pas de boissons que serait ivres les manifestants selon le *Progrès*, mais bien des discours de leurs élus, pour un résultat identique. Pour discréditer leur mobilisation, il est fortement sous-entendu que les participants ne sont pas maîtres d'eux-mêmes.

Rejoignant cette idée d'un libre arbitre absent chez les contestataires, la presse républicaine insiste régulièrement sur le fait que les catholiques manifesteraient sans réfléchir au sens de leur action. Toujours à propos de la manifestation du 18 août 1902, cet autre extrait du *Progrès* en est un bon exemple :

Les Républicains ont assisté impassibles à cette foire aux moutons. Le dédain merveilleux avec lequel ils ont accueilli les échappés de Lesvellec a dû leur faire comprendre qu'ils n'étaient qu'une quantité négligeable. [...] La moralité de cette journée est que la Réaction Cléricale s'est portée elle-même le plus terrible des coups. Elle râlait déjà : désormais elle est morte et morte à tout jamais. Des manifestants, et nombreux, jugeaient eux-mêmes leur échauffourée en se disant "Que sommes-nous venus faire ici ??" C'est ce que chacun s'est demandé<sup>167</sup>.

Le journal républicain va très loin en assimilant les manifestants à des fous, Lesvellec étant l'asile psychiatrique situé à Saint-Avé. L'idée que les contestataires, au fond, ne connaîtraient même pas les raisons de leur mobilisation est encore présente dans la presse républicaine deux décennies plus tard. Après la manifestation anticartelliste du 29 mars 1925, on peut lire :

Avenue Victor-Hugo, un brave paysan de Ploërmel s'était arrêté devant une affiche jaune que les jeunes élèves de Saint-François-Xavier avaient oublié de lacérer [...]. Elle disait, cette affiche, simplement ceci : "CATHOLIQUES, vous empêche-t-on d'accomplir vos devoirs religieux ? Vous empêche-t-on d'aller à la messe ? Vous empêche-t-on de baptiser vos enfants ? [...] Vous empêche-t-on de manifester publiquement dans la rue ? De quelles persécutions êtes-vous donc victimes ? Le Comité de Défense laïque." Et le brave Ploërmelais, remettant ses lunettes dans sa poche, disait à son fils qui l'accompagnait : "C'est vrai cela tout de même ! Contre quoi donc notre curé nous fait-il protester ?"<sup>168</sup>

Cette justification est assez paradoxale : selon le camp anticlérical, les manifestants seraient donc manipulés pour aller manifester, mais auraient néanmoins conscience de cette manipulation, sans pour autant chercher à se dérober.

Dès lors, pour expliquer l'ampleur de la mobilisation, la dépendance économique de la population rurale aux notables et à l'aristocratie foncière est une grille d'analyse récurrente,

---

<sup>166</sup> *LPM*, 20 août 1902.

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> *LPM*, 5 avril 1925.

tant dans le camp anticlérical de l'époque que dans l'historiographie<sup>169</sup>. Ainsi, pour le *Progrès du Morbihan*, il est clair que les cultivateurs manifestant contre l'expulsion des sœurs de Surzur n'avaient aucune envie de le faire :

Spontanéité ?... Nous ne le savons que trop car tout le monde nous l'a dit, les malheureux fermiers de richissi mes hobereaux avaient reçu l'ordre, la veille, de se trouver à quatre heures du matin sur le champ de manœuvres. Ils y sont venus, l'oreille basse, et bien désolés d'être obligés d'abandonner à l'intempérie des saisons leur récolte coupée récemment. «La peur du maître est le commencement de la Sagesse. *Timor Domini, initium sapientiae*». Comme nos adversaires connaissent et pratiquent cette arme ! Il est de fait que tous ceux qui s'étaient dérobés ont été soigneusement pointés et ont reçu l'injonction le lendemain, d'avoir à justifier leur défaillance<sup>170</sup>.

Les fermiers n'auraient donc pas eu le choix quant à leur mobilisation. Sans doute craignent-ils des sanctions de la part de leur propriétaire en cas de refus : éventuellement des augmentations de loyers, voire même des expulsions. Les grands propriétaires seraient donc en mesure de mobiliser facilement leurs fermiers et leurs employés. En août 1902, Marie-Joseph Couëdic, une Missiriacoise de 24 ans crie « À bas le sous-préfet !<sup>171</sup> » lors de la venue de ce dernier et des gendarmes pour l'expulsion des sœurs dans sa commune. Arrêtée aussitôt par les forces de l'ordre, elle prend peur et s'excuse : « je vous demande pardon ; on m'a dit de crier cela<sup>172</sup> ». La jeune femme est laissée en liberté. Il s'avère qu'elle exerce la profession de domestique chez le maire de Missiriac, François Frapsauce<sup>173</sup>. Le procès-verbal ne précise pas si la consigne venait de l'édile, mais c'est une possibilité très probable.

L'existence de rapports de domination dans les manifestations peut être démontrée au travers de l'exemple de l'inventaire de l'église Saint-Patern de Vannes en 1906. Saint-Patern est alors une paroisse à la réalité sociale diversifiée, s'étendant à la fois sur une partie des faubourgs et de la ville de Vannes et dans la campagne environnante. Grâce à une liste des hommes s'étant enfermés dans l'église pour tenter d'en empêcher l'inventaire, les réseaux de sociabilité à l'œuvre dans la mobilisation peuvent être dessinés. La figure du comte de Lantivy, propriétaire foncier au village de Meudon, à la lisière de Saint-Nolff, apparaît clairement à la tête d'un réseau de sept manifestants<sup>174</sup>. Six d'entre eux sont des cultivateurs résidant eux aussi à Meudon. Ces personnes sont sans doute des locataires du comte de Lantivy, qui exploite les

---

<sup>169</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, op. cit., p. 161.

<sup>170</sup> *LPM*, 27 août 1902

<sup>171</sup> AD56, T1697, procès-verbal de gendarmerie, 6 août 1902.

<sup>172</sup> *Ibid.*

<sup>173</sup> *Ibid.*

<sup>174</sup> Cf. vol. II, annexes, schéma 2, p. 55.

terres du village en fermage<sup>175</sup>. Dès lors, on peut s'interroger – difficile d'en savoir plus faute d'archives – sur le degré de liberté laissé à ses fermiers pour venir manifester avec lui, et supposer l'exercice d'une contrainte par le comte, ou bien d'éventuelles contreparties pour récompenser les contestataires.

Parmi les hommes enfermés dans l'église, un deuxième groupe est formé autour des deux frères Lafolye, gérants de la plus grosse imprimerie vannetaise<sup>176</sup>. On retrouve dans la liste des identités relevées par les forces de l'ordre quatre typographes<sup>177</sup>. Ces ouvriers sont sans doute des employés d'Eugène et René Lafolye ; d'ailleurs, quelques jours plus tôt, un des deux frères est aperçu en compagnie de plusieurs de ses employés en train de charrier des madriers dans l'église pour en barricader les portes. Pour le préfet, il ne fait aucun doute que les employés de l'imprimerie n'agissent pas de leur plein gré :

On me signale comme étant un des principaux meneurs avec le curé de St Patern M. Lafolye, imprimeur, qui formerait la garde permanente de l'église composée de ses ouvriers et qui aurait exhorté ces derniers, sous menace de renvoi, à résister au besoin en frappant et à exercer des violences contre les représentants de l'État, quitte à les indemniser eux ou leurs familles en cas de blessures ou d'incapacité de travail, poursuite, arrestation ou emprisonnement<sup>178</sup>.

Il est vraisemblable que les typographes acceptent d'agir avec leur patron sous sa menace, de peur de perdre leur travail. Toutefois, on peut émettre des réserves sur les accusations d'incitation à la violence portées par le haut-fonctionnaire contre l'imprimeur. Le jour de l'inventaire, les hommes enfermés dans l'église se laissent faire lorsque les forces de l'ordre arrivent. Il est vrai que la débauche de moyens de maintien de l'ordre déployés – trois régiments militaires et de nombreux gendarmes – n'incite pas vraiment à la rébellion. La foule venue en nombre est tenue à l'écart par un cordon de sécurité. Tous les fidèles présents dans l'église sont retrouvés en posture de prière par les forces de l'ordre<sup>179</sup>. Difficile par conséquent de savoir si le recours à la violence était vraiment encouragé par les frères Lafolye ou s'il a été abandonné au vu de la situation.

Tout ceci prouve en tout cas que les logiques de domination sociale pour la mobilisation ne concernent pas que les professions agricoles et le milieu rural. Dans les années 1920, des pressions seraient ainsi exercées par quelques employeurs peu scrupuleux, afin que leurs

---

<sup>175</sup> Cf. vol. II, annexes, document II, p. 48.

<sup>176</sup> *Ibid.*, schéma 2, p. 55.

<sup>177</sup> *Ibid.*, document 3, p. 54.

<sup>178</sup> AD56, V613, lettre du préfet du Morbihan au procureur de la République à Vannes, 14 février 1906.

<sup>179</sup> SRV, 24 février 1906.

salariés participent aux campagnes de conférences paroissiales de l'Union catholique. Le commissaire de police d'Auray minimise ainsi le succès de la conférence de l'avocat Victor Faure à la salle du patronage en janvier 1925. Selon lui, sur 350 personnes présentes, « les 2/3 sont des jeunes gens qui ont été forcés d'y assister, paraît-il, pour ne pas déplaire à leur patron<sup>180</sup> ». Là aussi, la peur d'être renvoyé ou de subir des sanctions a dû être déterminante dans la mobilisation.

Pour autant, la thèse de la dépendance à un employeur ou à un propriétaire foncier conservateur n'est pas forcément toujours pertinente et doit être minorée. Les sources policières et judiciaires permettent de constater que tous les manifestants ne sont pas forcément des agriculteurs. Que ce soit à Lanouée, en 1902, où à Saint-Patern en 1906, on observe une présence assez importante d'artisans et de commerçants. Suite à l'expulsion des sœurs de Lanouée, onze hommes sont mis en cause par les forces de l'ordre pour avoir frappé les chevaux avec des bâtons. Parmi, eux seulement cinq cultivateurs, mais aussi un meunier, un menuisier, ainsi que le boulanger et ses fils<sup>181</sup>. De la même manière, dans l'église de Saint-Patern un menuisier, un maçon et un épicier sont enfermés avec les typographes et les cultivateurs<sup>182</sup>. S'il est difficile de savoir les motivations réelles de leur participation à la mobilisation, la thèse de l'aristocrate qui les menacerait semble moins opérante pour ces petits artisans et ces commerçants, preuve qu'il existe bien une mobilisation volontaire et consentie. Dans un autre registre, Caroline Ford a démontré que les classes populaires ne sont pas forcément téléguidées dans leur mobilisation en faveur des sœurs en 1902 : dans le Finistère, les soulèvements concernent autant des communes rurales conservatrices dominées par des nobles que des grands ports sardiniens comme Douarnenez<sup>183</sup>. Dans le Morbihan, les manifestations frappant l'île de Groix lors de la liquidation de l'école congréganiste se caractérisent elles ainsi par cette indépendance et paraissent spontanées. Les manifestants sont en majorité des femmes<sup>184</sup> et l'île ne compte pas de grand propriétaire foncier qui pourrait imposer sa loi<sup>185</sup>.

---

<sup>180</sup> AD56, M1720, rapport du commissaire de police d'Auray au préfet du Morbihan, 27 février 1925.

<sup>181</sup> Cf. vol. II, annexes, document 1, p. 50. Il faut ajouter aux dix individus cités dans ce procès-verbal un onzième homme, lui aussi inculpé pour avoir frappé le cheval d'un gendarme, Ambroise Lorand ; cf. AD35, 1U7602, procès-verbal de gendarmerie, 17 août 1902.

<sup>182</sup> AD56, V613, liste des personnes renfermées à l'église Saint-Patern, février 1906 ; cf. vol. II, annexes, document 3, p. 54.

<sup>183</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, op. cit., pp. 161-168.

<sup>184</sup> Cf. vol. II, annexes, document 2, pp. 51-54.

<sup>185</sup> DUVIARD Dominique, *Groix, l'île des Thoniers. Chronique maritime d'une île bretonne (1840-1940)*, Grenoble, éditions des Quatre seigneurs, 1978, pp. 22-31.

L'importance des liens amicaux et familiaux est un autre facteur assez transversal dans toutes les mobilisations que nous avons évoquées. Ces liens ne sont pas étonnants dans une société où l'esprit de solidarité, l'importance du groupe, de la communauté, sont encore forts<sup>186</sup>. Dans l'église de Saint-Patern en 1906, on trouve deux fratries en plus des imprimeurs Lafolye. Parmi les cultivateurs du village de Meudon, Pierre et Louis Oillic ainsi que François et Joseph Le Brun sont frères<sup>187</sup>. En 1902, lors du jugement de l'affaire de Lanouée, onze personnes sont traduites en justice pour rébellion, dont Théophile Calmet, 55 ans et son fils Pierre, 26 ans, ainsi que les fils du boulanger, les trois frères Moisan, 14, 17 et 20 ans<sup>188</sup>. Le menuisier François Allain comparait également, accusé d'avoir frappé le cheval d'un gendarme pour l'empêcher d'entrer. Le témoignage de Delphine Morin, débitante de boissons au bourg de Josselin, permet de mettre en évidence le lien amical qui l'unit à un autre manifestant, présent ce jour-là, Henri Le Breton, son collègue de travail. Faute de charges suffisantes, ce dernier n'est pas inculqué. Le 5 août, au lendemain de la première manifestation, ils ont tous deux tenté de trouver un des gendarmes auxquels ils faisaient face la veille :

Le lendemain de l'affaire de Lanouée, François Allain [...] et Henri Le Breton sont venus [...] prendre une consommation. [...] Dans le courant de la conversation, ils se sont mis à parler des gendarmes, et ils m'ont demandé à tous les deux d'aller chercher le gendarme Biarreau pour prendre un verre avec eux. J'y suis allée [...] mais Biarreau s'est refusé à me suivre, disant "Ce sont sans doute des gars de Lanouée qui sont là ! Je n'ai pas besoin de leurs verres". De retour à la maison, je leur apportai la réponse négative, ajoutant : "Puisque vous avez tout besoin des gendarmes, c'est que vous avez dû faire des bêtises hier !" Ils ne m'ont rien répondu et sont partis<sup>189</sup>.

Cette anecdote est très intéressante, car elle montre aussi comment François Allain semble regretter son acte ; c'est sans doute pour se dédouaner qu'il souhaite retrouver le gendarme. Aucun des prévenus de Lanouée ne semble avoir prémédité sa violence ; tous ont d'ailleurs un casier judiciaire vierge, à l'exception de Théodore Conan, qui a déjà été condamné par le tribunal de Ploërmel en 1885 et en 1895 pour une affaire de coups, et des menaces<sup>190</sup>. Seuls onze Lanouéens sur près de 2000 manifestants ont été traduits en justice, sans doute ce procès

---

<sup>186</sup> DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs et des Bleus (1815-1880)*, Rennes, éditions Ouest-France, 2003, p. 147.

<sup>187</sup> AD56, registres d'état-civil de la commune de Vannes, acte de naissance de François Le Brun, 17 octobre 1873, acte de naissance de Jean Le Brun, 11 janvier 1876, acte de naissance de Pierre Oillic, 16 avril 1876 et acte de naissance de Louis Oillic, 16 décembre 1880.

<sup>188</sup> AD35, 1U6085, cour d'appel de Rennes, chambre des appels de police correctionnelle, arrêt n°33, 4 février 1903.

<sup>189</sup> AD35, 1U7602, procès-verbal d'information, audition par le juge d'instruction de Ploërmel, témoin : Delphine Bouëdo, épouse Morin, 36 ans, débitante de boissons à Josselin, 3 octobre 1902

<sup>190</sup> AD35, 1U7602, relevé du casier judiciaire de Théodore Conan, 28 août 1902.

reflète également une volonté de faire exemple. Les prévenus sont condamnés à 50 ou 100 francs d'amende par la cour d'appel de Rennes, et sept d'entre eux obtiennent même le sursis<sup>191</sup>.

Un dernier élément doit être évoqué concernant la mobilisation des classes populaires. Il ne faut pas s'imaginer que les paysans soient totalement soumis au clergé et aux propriétaires fonciers<sup>192</sup>. Cette constatation s'étend à tous les catholiques morbihannais, en ville comme en campagne. Parfois, les fidèles ne se mobilisent tout simplement pas, malgré les appels en ce sens. Lors de la crise des inventaires, dans le canton de Mauron, dans le nord-est du Morbihan, des manifestants originaires de Mauron et de Néant-sur-Yvel se rendent dans les communes voisines pour les inventaires<sup>193</sup>. Selon le receveur de l'enregistrement :

Pour moi la plus grande partie de la population, surtout les hommes, sont dans le canton de Mauron opposés à toutes ces résistances, et la sédition ne parvient que du fait de quelques fauteurs contre qui je serais d'avis qu'on sévisse sérieusement<sup>194</sup>.

En 1907, le sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray doit être inventorié suite à l'échec de l'opération l'année précédente. Les autorités craignent une manifestation d'ampleur, qui n'a finalement pas lieu. Les militants cléricaux attribuent la réussite de l'opération à la surprise, mais pour le préfet :

Il est permis de se demander si les paysans, prévenus à temps, auraient répondu à l'appel de leurs chefs, et auraient marché avec autant d'empressement et d'entrain qu'au mois de mars dernier. Outre en effet qu'on les a énervés par de trop fréquentes autant que vaines alertes [...] ; qu'il en est résulté pour eux une lassitude bien compréhensible, nous constatons un appréciable changement dans l'attitude générale des populations de ce pays. Un moment trompées par les dires intéressés et mensongers des prêtres et de leurs alliés les militants réactionnaires, elles avaient pu croire et craindre que le gouvernement avait réellement l'intention qu'on lui prêtait de s'approprier les églises, pour les désaffecter et les fermer. Le peuple commence aujourd'hui à se désabuser, en constatant que les édifices cultuels restent ouverts pour la libre célébration des offices. Il ne trouve pas de changement à ses habitudes, auxquelles il tient ; cela lui suffit. On me signale, ici et là, qu'il apprécie déjà plus sainement la situation créée par la séparation, qu'il se rend notamment mieux compte qu'il s'agit de ramener le clergé, jusque-là privilégié, au droit commun. [...] On dirait, semble-t-il, que l'ouvrier n'est même pas mécontent, le paysan non plus, de voir dépouiller les membres du clergé de la qualité officielle dont ceux-là étaient si jaloux<sup>195</sup>.

---

<sup>191</sup> AD35, 1U6085, cour d'appel de Rennes, chambre des appels de police correctionnelle, arrêt n°33, 4 février 1903.

<sup>192</sup> BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...*, op. cit., p. 21.

<sup>193</sup> AD56, V609, rapport de gendarmerie, 1<sup>er</sup> mars 1906.

<sup>194</sup> AD56, V609, lettre du receveur de l'enregistrement à Mauron au sous-préfet de Ploërmel, 3 février 1906.

<sup>195</sup> AD56, M4449, rapport mensuel du préfet du Morbihan au président du Conseil, 9 février 1907.

Les catholiques morbihannais se satisfont finalement de la loi de séparation, constatant qu'elle ne bouleverse rien dans leur quotidien. De plus, selon le préfet, ils en auraient assez du pouvoir qu'entendent exercer sur eux les ecclésiastiques. Les populations conservent clairement leur libre-arbitre et peuvent ainsi très bien décider de ne pas manifester. Vingt ans plus tard, c'est la même chose lors des manifestations de l'Union catholique. En 1926, le congrès régional d'Auray ne rencontre pas le succès escompté par les organisateurs : 10.000 personnes étaient annoncées<sup>196</sup>, mais c'est seulement 4.000 personnes qui se déplacent selon les autorités<sup>197</sup>. Les services de renseignements font remarquer que beaucoup d'Alréens n'ont pas assisté au meeting alors que l'évènement a lieu dans leur ville ; personne n'a pavoisé sa maison sur le trajet du défilé, ce qui montre le peu d'enthousiasme au sein de la population<sup>198</sup>. Les mouvements de contestation catholique sont donc sélectifs. Il ne faut pas imaginer qu'ils concernent forcément l'ensemble de la population, ou que les individus se sentent obligés de manifester à chaque fois. S'il existe réellement des pressions de la part de certains chefs-de-file des mobilisations, les Morbihannais conservent donc des marges de manœuvres.

#### b) Rapports de genre et mobilisation

Au-delà de ce clivage entre le caractère volontaire ou imposé de la mobilisation, un autre clivage, plus simple à déterminer, traverse les contestataires catholiques morbihannais. Sur les cartes postales en sépia, leurs coiffes blanches permettent de les repérer au premier coup d'œil. Présentes en nombre dans les attroupements de défense des années 1900 – expulsions des congrégations<sup>199</sup>, manifestations d'inventaires<sup>200</sup>, etc. – ainsi que lors des rassemblements religieux<sup>201</sup>, les femmes sont absentes de la manifestation du 29 mars 1925<sup>202</sup>. Cette constatation reflète sans doute les objectifs différents portés, d'une part par des mobilisations paroissiales pour défendre le mode de vie local, et d'autre part une mobilisation diocésaine qui vilipende directement le gouvernement Herriot. Dès lors, on peut s'interroger sur l'existence d'une répartition genrée des rôles manifestants chez les catholiques morbihannais de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La figure de la femme contestataire est surtout visible entre 1902 et 1906, pour protéger les écoles et les églises.

---

<sup>196</sup> AD56, M1721, lettre du préfet du Morbihan au sous-préfet de Lorient, 12 avril 1926.

<sup>197</sup> AD56, M1721, rapport du commissaire de police d'Auray, 25 avril 1926.

<sup>198</sup> AD56, M1721, rapport du commissaire spécial de Lorient au préfet du Morbihan, 26 avril 1926.

<sup>199</sup> Cf. vol. II, annexes, image 7, p. 6.

<sup>200</sup> *Ibid.*, image 10, p. 7.

<sup>201</sup> *Ibid.*, images 4, p. 4 et 6, p. 5.

<sup>202</sup> *Ibid.*, images 19 et 20, p. 12.

Nous l'avons vu, les Bretons sont perçus par le camp anticlérical comme des individus sous une emprise totale de la noblesse et du clergé, incapables de s'émanciper et d'avoir leurs propres idées. Le même préjugé touche les femmes, à une puissance bien supérieure, comme le montre cet extrait d'un éditorial du *Progrès du Morbihan* :

Dans les temps anciens, la noblesse se servait de la femme ; mais c'était pour la placer sur un piédestal ; aujourd'hui, elle la traite d'une autre façon. Elle la fait descendre de l'autel devant lequel elle venait déposer ses hommages pour la piétiner aux pieds comme au Bazar de la Charité. [...] La femme a dû se livrer à des travaux très odorants, sans doute, mais, à coup sûr, sortant quelque peu de ses occupations habituelles. Elle a fait creuser, contre la troupe et les magistrats, des tranchées qui ont été remplies de matières sortant de certains *buen-retiro* et ont mis la main... à la pâte<sup>203</sup>.

La référence au drame de l'incendie du Bazar de la Charité (1897) n'est pas anodine. Les aristocrates avaient été accusés par la vindicte populaire d'avoir bousculé les femmes présentes ce jour-là pour pouvoir sortir avant elles et obtenir la vie sauve<sup>204</sup>. L'article accuse donc les nobles de dédaigner le sort des femmes, mais de se servir d'elles dans le cadre de la lutte contre le camp anticlérical. Il est à replacer dans le contexte de l'été 1902 et des expulsions des congrégations. Les manifestants dressent des barricades dans l'espoir d'empêcher les expulsions et s'opposent, parfois violemment, aux forces de l'ordre. Dans les foules de contestataires, il y a aussi des femmes venues en nombre, cibles faciles pour la presse républicaine. Pour autant, comme le fait remarquer Marie-Thérèse Cloître, il n'est pas si évident de trouver des renseignements très précis sur le rôle des femmes dans les manifestations catholiques des années 1900. Elles sont certes évoquées par la presse, par les rapports administratifs, mais sans jamais trop de détails, seulement évoquées de loin. Selon l'historienne, il est toutefois possible de remarquer trois formes de mobilisations féminines dans le Finistère<sup>205</sup>. Ces formes se retrouvent dans le Morbihan.

La première forme de mobilisation féminine est militante. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre du développement de l'Action catholique, des associations de femmes sont créées, comme la Ligue patriotique des femmes françaises (LPDF) assez bien implantée en Bretagne. Bien qu'elle se défende de faire de la politique, cette association est le pendant féminin de l'ALP, le parti catholique rallié à la République. Ses animatrices sont surtout des épouses de notables, issues de la bourgeoisie ou de l'aristocratie, pour certaines épouses d'hommes

---

<sup>203</sup> LPM, 23 août 1902

<sup>204</sup> WINOCK Michel, « L'incendie du Bazar de la Charité », *L'Histoire*, n°2, juin 1978.

<sup>205</sup> CLOÎTRE Marie-Thérèse, « Femmes et séparation dans le diocèse de Quimper et Léon », dans BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons et la Séparation...*, op. cit., pp. 249-253.

politiques locaux<sup>206</sup>. Elles exercent une influence importante sur les catégories populaires de par leur statut social, à l'image de Mme de Moncuit, dont le mari est membre de l'ALP<sup>207</sup>. Châtelaine à Néant-sur-Yvel, cette femme est surveillée de très près par la brigade de gendarmerie locale en mars 1906, du fait de son activisme important auprès des habitants de son canton. Elle se fait notamment remarquer en allant distribuer des convocations à la sortie de l'école libre de Saint-Brieuc-de-Mauron pour inciter à aller manifester contre l'inventaire<sup>208</sup>. À son image, d'autres femmes de la société s'engagent, pour la plupart dans les œuvres, ce qui s'observe dans les congrès diocésains. Des femmes prennent la parole dans ces rassemblements, mais principalement sur des sujets qui leur sont traditionnellement dédiés. En 1907, Mlle de Portzamparc et la comtesse de Diesbach parlent ainsi aux congressistes de l'enseignement ménager<sup>209</sup>.

Si l'activisme féminin dans les œuvres religieuses, éducatives et charitables a laissé des traces, il est plus difficile en revanche d'estimer l'ampleur du militantisme féminin et sa participation aux manifestations des années 1900, faute d'informations suffisantes laissées par la presse ou les rapports administratifs. Concernant le Morbihan, Mme de Moncuit fait un rapport sur la situation de la section départementale de la LPDF, dont elle est la présidente, au congrès diocésain de 1908. Selon elle, le Ligue est présente dans 148 communes pour 15.000 adhérentes, ce qui représenterait en moyenne une centaine de ligueuses par paroisses. La présidente loue la mixité sociale présente selon elle dans ces sections paroissiales, qui auraient fait « naître entre femmes du monde et femmes du peuple des rapports fréquents et cordiaux [...], une confiance réciproque<sup>210</sup> ». Dans ces associations, les femmes se consacrent à des activités variées, charitables et religieuses : retraites, patronages, mise en place de bibliothèques paroissiales, ou encore confection de vêtements pour les enfants nécessiteux. L'aspect militant, en faveur de la « défense religieuse et sociale<sup>211</sup> », se perçoit par l'organisation de conférences, mais aussi par des campagnes de pétitions, ou la distribution de tracts et de journaux cléricaux. Pour Mme de Moncuit, les Femmes françaises ont joué un rôle déterminant dans la lutte contre les forces anticléricales :

---

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>207</sup> AD56, M4449, rapport du commissaire de police de Ploërmel, 19 octobre 1908.

<sup>208</sup> AD56, V609, rapport de gendarmerie, 1<sup>er</sup> mars 1906.

<sup>209</sup> SRV, 28 septembre 1907.

<sup>210</sup> Rapport de Mme de Moncuit, présidente de la LPDF du Morbihan, *Deuxième congrès diocésain de Vannes...*, *op. cit.*, p. 241.

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 242.

Nous devons à nos Ligueuses de dire ici que Messieurs les Curés et les Recteurs les ont toujours trouvées prêtes à se dévouer les premières aux moments difficiles (inventaires, quête pour le budget du culte ou des écoles<sup>212</sup>.

Ainsi, il est possible de trouver quelques traces de cet engagement au travers des sources. En 1902, le jour de l'expulsion des sœurs de la salle d'asile de Ploërmel, un groupe de « mères de famille et de dames<sup>213</sup> » est reçu par le sous-préfet. Ces femmes lui remettent une pétition s'opposant à la fermeture de l'école. La presse ne nous dit rien de l'identité de ces femmes, mais au vu de la méthode – la pétition – mais il est fort possible qu'elles soient issues de la LPDF, au moins pour une partie d'entre elles. Ces femmes se rendent ensuite manifester contre l'expulsion aux côtés du reste de la population<sup>214</sup>. En 1906, les membres vannetaises de la LPDF reçoivent sous pli un tract pour les inciter à participer à la manifestation du 14 mars contre l'inventaire de Sainte-Anne-d'Auray<sup>215</sup>. Bien qu'il soit difficile d'en savoir plus sur le profil exact des militantes, cette organisation semble cependant avoir joué un rôle certain dans les mobilisations des années 1900, même s'il ne faut pas exagérer son importance<sup>216</sup>.

Le deuxième cadre de mobilisation féminine, s'effectue dans le cadre communautaire qu'est la paroisse, de manière indistincte par rapport aux hommes. C'est sans doute de cette manière que se mobilise le plus les femmes, même s'il est parfois difficile d'en savoir plus, faute de renseignements précis dans les sources de l'époque. Ces mobilisations sont surtout des oppositions physiques aux expulsions des congrégations de 1902-1903, puis aux inventaires des biens d'église en 1906. Une photographie prise lors de l'expulsion des eudistes d'Hennebont montre une forte présence de femmes<sup>217</sup>. Dans les endroits où la pratique religieuse est importante, il ne semble pas exister de distinction entre le taux de mobilisation masculine et féminine : dans le Morbihan gallo, où la pratique religieuse est largement majoritaire, le commissaire spécial rapporte par exemple « 2000 manifestants, hommes et femmes<sup>218</sup> » le jour de l'expulsion des sœurs de Lanouée le 8 août 1902.

Le troisième aspect de la mobilisation des femmes défini par Marie-Thérèse Cloître concerne les paroisses où la mobilisation est presque exclusivement féminine, ce qui est surtout

---

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>213</sup> *L'Arvor*, 8 août 1902.

<sup>214</sup> *Ibid.*

<sup>215</sup> AD56, V607, lettre du receveur principal des postes et télégraphes de Vannes au préfet du Morbihan, 14 mars 1906.

<sup>216</sup> CLOÎTRE Marie-Thérèse, « Femmes et séparation... », *op. cit.*, p. 254.

<sup>217</sup> Cf. vol. II, annexes, image 7, p. 6.

<sup>218</sup> AD56, V483, procès-verbal du commissaire spécial, 8 août 1902.

visible dans les zones où les hommes sont détachés de la pratique religieuse<sup>219</sup>. Guère étonnant sur Groix, lors d'une perquisition de l'école congréganiste en juin 1903. En effet, cette commune est peuplée majoritairement de marins, dont les femmes sont cultivatrices. Il s'agit d'une société matriarcale, puisque les femmes sont seules pendant neuf mois de l'année, en l'absence de leurs époux partis en mer<sup>220</sup>. En juin 1903, les marins, en pleine préparation de la pêche au thon, ne participent pas aux diverses manifestations qui rassemblent jusqu'à 2000 personnes. Sur 42 noms relevés parmi les manifestants par les autorités, 14 seulement sont des hommes, dont deux prêtres<sup>221</sup>. Les femmes de Groix crient : « Vive la liberté ! Vive la République ! Vive la France !<sup>222</sup> ». Ces cris sont assez éloignés des accusations de nouvelle chouannerie que font alors les autorités ainsi que la presse républicaine et anticléricale sur les manifestations catholiques en Bretagne, mais, à l'instar des communes finistériennes étudiées par Caroline Ford, Groix est une zone favorable au christianisme social, idéologie voulant concilier République et catholicisme<sup>223</sup>.

Malgré ces trois possibilités d'intervention dans les mobilisations catholiques, les femmes sont cependant bien souvent mises à l'écart. En 1901, Mgr Latieule convoque à Sainte-Anne-d'Auray un pèlerinage réservé aux hommes pour s'opposer aux « blasphèmes de l'impiété<sup>224</sup> » et aux menaces qui pèsent sur les congrégations religieuses, dont principalement la loi sur les associations qui vient d'être adoptée. Sans doute considère-t-il que les femmes n'ont pas leur place pour protester contre l'anticléricalisme : dans sa lettre pastorale convoquant le pèlerinage, il appelle « mères, [...] sœurs, [...] épouses » « à s'agenouiller [...] dévotement à l'église paroissiale<sup>225</sup> ». Le rôle de la femme se cantonne au foyer et à la prière à l'église, à charge des hommes de se rassembler pour défendre les droits des chrétiens. Dans les années 1920, les femmes ne sont pas plus invitées à participer aux rassemblements diocésains ; notons toutefois que des réunions paroissiales leurs sont dédiées, même si c'est assez rare. Cependant, elles exercent vraisemblablement un rôle-clef pour mobiliser leurs maris :

Plus de la moitié des manifestants de la Languidic marcheront à contre cœur, mais marcheront pour avoir la paix chez eux. Les femmes bien entendu subissent plus que jamais le joug du clergé ainsi que leurs enfants et le font retomber sur le père de famille qui cinq fois sur dix s'en moque<sup>226</sup>.

---

<sup>219</sup> CLOÛTRE Marie-Thérèse, « Femmes et séparation... », *op. cit.*, p. 254.

<sup>220</sup> DUVIARD Dominique, *Groix, l'île des Thoniers...*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>221</sup> Cf. vol. II, annexes, document 2, pp. 51-54.

<sup>222</sup> AD35, 1U7619, rapport du commissaire de police de Port-Louis au procureur de la République, 6 juin 1903.

<sup>223</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, *op. cit.*, pp. 117-120.

<sup>224</sup> SRV, 5 octobre 1901.

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> AD56, M1720, lettre du délégué cantonal d'Hennebont au préfet du Morbihan, 25 mars 1925.

Si les femmes participent aux mobilisations d'opposition dans un cadre paroissial, elles n'ont donc aucun accès à des rassemblements d'ampleur plus importante. Loin d'être la preuve de leur prétendue ignorance ou de leur soumission au clergé comme le prétendent les anticléricaux, les mobilisations féminines correspondent à leur taux de pratique religieuse plus élevé que celui des hommes, ainsi qu'au domaine éducatif, dont elles sont responsables au sein du foyer<sup>227</sup>. La division sexuée du monde prônée par l'Église s'observe tous les dimanches à l'église paroissiale, où généralement femmes et hommes ont chacun leur côté de la nef dédié<sup>228</sup>. Cette division homme/femme perdure donc dans la contestation. Même lorsqu'elles ne sont pas admises dans les manifestations, les femmes sont bien utiles à l'Église dans le processus de mobilisation.

Au contraire des femmes, les hommes sont présents dans toutes les mobilisations catholiques des trois premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, et certains rassemblements leurs sont réservés : le pèlerinage spécial de 1901 à Sainte-Anne-d'Auray est réservé aux hommes ; de même après-guerre, les campagnes de réunions publiques de l'Union catholique sont réservées aux hommes. En 1925, ce sont uniquement des hommes qui défilent à Vannes contre le Cartel des gauches. Le compte-rendu du pèlerinage spécial des hommes de 1901, paru dans la *Semaine religieuse*, permet de comprendre cette différence de traitement :

La manifestation d'aujourd'hui a un caractère spécial, unique. Ce n'est pas un pèlerinage ordinaire : les hommes du Morbihan ne sont pas venus à Sainte-Anne pour solliciter des grâces ; ils y sont venus pour affirmer leur foi. Cette affirmation était nécessaire. On prétend que la foi meurt en Bretagne ; il était urgent de lutter contre une telle accusation. Et à qui appartenait-il de le faire ? Aux hommes. Toutes les fois qu'il y a un grand acte à accomplir : défendre la patrie menacée, choisir les représentants du peuple, parler au nom du pays, c'est aux hommes de se mettre en avant<sup>229</sup>.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'égalité hommes-femmes n'existe pas. Les femmes, au contraire de leurs maris, ne disposent pas du droit de vote. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'elles soient absentes des grands rassemblements destinés à lutter contre les projets portés par un gouvernement qu'elles n'ont pas élu. En quelque sorte, ce n'est même pas spécifiquement les hommes qui sont conviés aux rassemblements ou les femmes qui en sont spécifiquement exclues ; ce sont les électeurs qui manifestent.

---

<sup>227</sup> FORD Caroline, *De la province à la nation...*, op. cit., p. 177.

<sup>228</sup> LAMBERT Yves, *Dieu change en Bretagne. La religion à Limerzel de 1900 à nos jours*, Paris, Cerf, 1985, p. 168.

<sup>229</sup> SRV, 26 octobre 1901.

Les hommes se mobilisent donc et sont mobilisés en raison de leur qualité de citoyen. Outre le devoir électoral, cette qualité induit aussi un devoir de service militaire. Dans les mobilisations anticartellistes, quelques années après la Première Guerre mondiale, un nouvel aspect apparaît donc dans les mobilisations masculines, avec une valorisation toute particulière réservée aux anciens combattants et à la mémoire du conflit. Cela n'est guère étonnant, notamment quand on constate que l'Association des prêtres et instituteurs anciens combattants est partie prenante dans la création de l'Union diocésaine<sup>230</sup>.

L'historiographie de la Première Guerre mondiale a créé le concept de mobilisation culturelle pour désigner tout un référentiel de valeurs et de comportements liés à la guerre<sup>231</sup>. Les manifestations de l'Union catholique diocésaine permettent de voir que ce référentiel est réactivé plusieurs années après la fin du conflit, tant dans les actes que dans les paroles, dans le cadre de la lutte contre la FNC. Le commissaire général du comité organisateur de la manifestation du 29 mars 1925 est d'ailleurs un ancien militaire, le colonel Fonssagrives<sup>232</sup>. Les anciens combattants sont d'ailleurs très présents ce jour-là. En tête de cortège, le général de Langle de Carry ouvre le défilé aux côtés des prélats<sup>233</sup>. Le cortège prend presque la forme d'une armée. Les hommes défilent en rang, par canton, et en tête de chaque délégation, les quatre vétérans les plus décorés portent le drapeau tricolore. La présence des anciens combattants et mutilés de guerre est d'ailleurs valorisée, notamment dans les photographies<sup>234</sup>. Tout comme les discours<sup>235</sup>, la mise en scène rappelant la Première Guerre mondiale et valorisant le sacrifice des catholiques bretons pour la France lors du conflit démontre bien que les catholiques se sont intégrés définitivement à la République.

\*\*\*\*

Il est possible de brosser à grands traits des généralités sur les contestataires catholiques morbihannais des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Les masses manifestantes catholiques en Morbihan sont le plus souvent issues des communautés paysannes, ce qui est logique du fait de la structure sociale de la population du département à l'époque. Un cliché récurrent, notamment répandu par leurs adversaires anticléricaux, font passer ces cultivateurs pour des individus incapables de penser par eux-mêmes, perclus par l'alcoolisme, et placés sous l'emprise totale

---

<sup>230</sup> SRV, 17 janvier 1925.

<sup>231</sup> HORNE John *et al.*, *Démobilisations culturelles après la Grande Guerre*, Noesis, 2002, p. 45.

<sup>232</sup> *L'Union catholique du diocèse de Vannes...*, *op.cit.*, p. 4.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>234</sup> Cf. vol. II, annexes, image 21, p. 13.

<sup>235</sup> Cf. *supra*, pp. 127-129.

des grands propriétaires fonciers. Il ne faut cependant pas exagérer : il existe bien un minimum de libre arbitre au sein de la population.

Concernant les leaders, le paysage est plus varié. D'une part, les ecclésiastiques sont évidemment incontournables et exercent un rôle certain de leadership, même s'ils préfèrent parfois ne pas s'engager trop ouvertement, nous l'avons vu concernant les inventaires et les expulsions de congrégations. Le clergé peut compter sur sa traditionnelle alliance avec la noblesse. Celle-ci exerce souvent des responsabilités politiques, et s'appuie sur ses propriétés foncières pour dominer socialement la paysannerie et l'inciter à se mobiliser. Le duc de Rohan, député légitimiste, est un bon exemple des cadres de cette société traditionnelle. Mais de nouvelles élites bourgeoises et agricoles apparaissent au fil des années, symbolisées dans le Morbihan par des parlementaires comme le cultivateur Joseph Cadic ou l'avocat Fernand Violle. Ces personnalités exercent des responsabilités très nombreuses au cours de leur carrière : ce sont des militants politiques, syndicaux, ralliés à l'idée républicaine, tout en étant attachés au catholicisme, ce qui les incite à prendre une grande part dans l'Union diocésaine, section départementale de la FNC.

## CONCLUSION

---

En janvier 2006, à l'occasion de la première cérémonie des vœux de l'épiscopat de Mgr Centène, le père Joseph Mahuas, doyen du chapitre cathédral, prononce un discours dans lequel il relate l'histoire de l'ensemble des prédécesseurs du nouvel évêque de Vannes, depuis Saint Patern au IV<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'il en vient à évoquer Mgr Latieule et Mgr Gouraud, le chanoine les qualifie d' « évêques du combat pour la foi<sup>1</sup> ». Cette formule reflète peut-être la manière dont les manifestations d'opposition aux lois laïques au début du XX<sup>e</sup> siècle sont restées dans la mémoire collective des catholiques morbihannais.

Un combat pour la foi, c'est en tout cas sans doute la manière dont les contemporains perçoivent leur mobilisation. L'Église apparaît alors aux yeux de beaucoup comme une citadelle menacée par la modernisation de la société. Les velléités de laïcisation de la société portée par le pouvoir central sont perçues très mal par les catholiques morbihannais. Nombre d'entre eux participent à des manifestations d'opposition aux projets laïques du gouvernement. Le camp anticlérical voit la contestation comme la résurgence de la chouannerie et un danger pour le régime républicain. Il est vrai que l'idéologie de la contestation est sous tendue d'aspects s'opposant aux idéaux des Lumières et des souvenirs des révoltes contre-révolutionnaires. Certains des chefs-de-file de la mobilisation sont d'ailleurs des aristocrates qui entraînent avec eux leurs fermiers. Toutefois, au fil des années, les catholiques morbihannais s'intègrent au référentiel républicain, notamment au moment de la guerre 14-18. Parallèlement, une nouvelle élite catholique favorable à la République prend de l'importance.

Ainsi, contrairement aux caricatures qui ont parfois été faites, la masse des manifestants catholiques – principalement issus du monde rural – ne se mobilise pas vraiment contre le régime républicain, mais plutôt contre les projets anticléricaux portés par le pouvoir. La religion est en effet un élément incontournable du consensus social local. Les institutions ecclésiales accompagnent la vie quotidienne de la population, en rythmant les étapes de la vie de la naissance à la mort, et bien au-delà de ça avec son modèle de contre-société proposant œuvres associatives, caritatives ou scolaires. L'école chrétienne, d'abord congréganiste, puis « libre », est un élément central dans les communautés locales. Cette importance de l'Église catholique dans la vie quotidienne des Morbihannais permet de comprendre leur ardeur collective pour la défendre.

---

<sup>1</sup> MAHUAS Joseph, « Vœux du diocèse à Mgr Centène, évêque de Vannes », *Diocèse de Vannes* [en ligne], 14 janvier 2006, <https://bit.ly/2Lthymm>, dernier accès le 11 mai 2020.

Les attaques contre l'institution scolaire congréganiste, portées par la loi de 1901 et les décrets de 1902, marquent le premier temps de la contestation catholique dans le diocèse de Vannes au XX<sup>e</sup> siècle. Des manifestations ont lieu dans plusieurs communes afin de protester contre le départ des religieuses ou des religieux. Les notables locaux, et principalement l'aristocratie foncière traditionnelle, est très heureuse d'encadrer ces rassemblements, qu'elle considère servir de ses idéaux conservateurs. En revanche, ces manifestations anti-expulsions ne sont pas vraiment encouragées par le clergé. La hiérarchie ecclésiastique préfère se concentrer sur le développement des écoles libres afin de pérenniser l'existence de l'enseignement libre ; toutefois, elle n'hésite pas dans le même temps à détourner les rites religieux extraordinaires – comme les missions, les pardons, les processions, etc. – afin de faire valoir ses arguments anti-laïques et de démontrer sa puissance, de par sa capacité à réunir les foules.

L'adoption de la loi de séparation des Églises et de l'État en décembre 1905 lance le deuxième moment de la mobilisation catholique. Comme de nombreux autres diocèses de l'ouest de la France, le Morbihan se distingue par une forte mobilisation de la population rurale lors des opérations d'inventaire en paroisse, particulièrement dans l'est du département, zone où la pratique religieuse est plus importante. Cette fois-ci, libéré de la tutelle concordataire, l'évêché se lance dans le mouvement, *via* la personne de Mgr Gouraud, nouvel évêque prenant la tête de la foule venue défendre Sainte-Anne-d'Auray face au risque d'inventaire. Du fait du report national des inventaires décidé en mars 1906, la contestation se calme et ne reprend pas.

Le contexte politique change, et aucune attaque laïque ouverte n'est portée par le gouvernement contre les catholiques dans les années qui suivent. Mais le conflit reste larvé, et Mgr Gouraud entend profiter du répit pour préparer son diocèse au combat. Face à l'État, il veut défendre la place de l'Église dans la société. Il comprend l'atout que peut représenter la masse des fidèles de son diocèse pour faire valoir les revendications catholiques ; mais pour se faire entendre, il faut s'organiser. Mgr Gouraud devient un des champions de l'Action catholique parmi les prélats français en créant une Union diocésaine qui entend structurer l'ensemble des organisations catholiques du Morbihan sous une même bannière. Cette Union diocésaine est très centralisée, placée sous son égide, ce qu'il montre en prenant la présidence de congrès diocésains annuels. La mise en place de toute cette organisation ne concerne à ses débuts qu'une élite d'individus : ecclésiastiques, aristocratie et bourgeoisie urbaine. Certes, il n'y a plus de manifestations populaires comme dans les années précédentes. Mais l'évêque de

Vannes a jeté les bases d'une organisation prompte à réagir et à mobiliser plus largement, en cas de nouvelles menaces du camp anticlérical.

Après la parenthèse de la Première Guerre mondiale et de l'Union sacrée, prolongée par la législature du Bloc national, l'arrivée à la présidence du Conseil du radical Édouard Herriot sonne le troisième grand instant de la mobilisation catholique. Face au programme laïque très offensif du nouveau chef du gouvernement, la contestation se réveille à l'échelle nationale, et embrasse un spectre de revendications beaucoup plus large que précédemment : maintien du concordat en Alsace-Moselle, maintien de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, opposition aux projets en matière d'éducation, etc.

L'Union catholique du diocèse de Vannes se rallie à la Fédération nationale catholique. Le mode d'action, très structuré et organisé, est désormais bien loin des attroupements paroissiaux des années 1900. Chaque hiver pendant trois ans, entre 1924 et 1927, les paroisses morbihannaises accueillent des tournées de conférence pour inciter les fidèles à se mobiliser. Comme de nombreuses autres villes françaises, Vannes connaît une grande manifestation et un meeting au printemps 1925. Cet événement rassemble entre 20.000 et 50.000 personnes, ce qui constitue un record jusque-là inédit dans l'histoire de la cité vénète. D'autres grands rassemblements de l'Union diocésaine ont lieu chaque année aux beaux jours, à l'échelle diocésaine ou plus petite, d'un arrondissement ou d'un canton.

Toutefois, une fois encore, le contexte politique ne tarde pas à évoluer. Après la fin de la coalition du Cartel des gauches, en 1926, les relations entre l'Église et l'État se calment de nouveau. En 1932, l'inauguration du monument aux morts de la Première Guerre mondiale, construit par l'Église au cœur du sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, s'effectue en présence des autorités civiles et religieuses, symbolisant l'apaisement des relations entre ces deux entités<sup>2</sup>. La mort de Mgr Gouraud, en 1928, semble marquer la fin d'une époque. L'air du temps n'est plus à la défense religieuse de la première Action catholique. L'Action catholique évolue vers un nouveau modèle et devient spécialisée, avec des mouvements qui, contrairement à la FNC et aux Unions diocésaines, ne visent plus à rassembler l'ensemble des catholiques mais regroupent des fidèles militant par profession, à l'exemple de la Jeunesse agricole catholique<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> LE MOIGNE Frédéric, « Le mémorial régional de la Grande Guerre à Sainte-Anne-d'Auray », *ABPO*, t. 113, n°4, 2006, p. 63.

<sup>3</sup> PELLETIER Denis, *Les catholiques en France de 1789 à nos jours*, Paris, Albin Michel, pp. 168-171.

Le Morbihan ne connaît plus de grandes manifestations catholiques revendicatives avant la Seconde Guerre mondiale.

Néanmoins, deux décennies après les manifestations anticartellistes, la contestation catholique reprend, cette fois-ci centrée sur la question scolaire. La défense de l'enseignement catholique était déjà une idée très présente dans les manifestations anticartellistes. Il semble dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle devenir le vecteur principal de mobilisation. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la fin des subventions aux écoles libres accordées sous le régime de Vichy fait polémique. Entre 1947 et 1949, le mouvement des « procès de kermesses », subis par des écoles privées à propos de taxes non payées, déclenche une mobilisation populaire et des manifestations dans tout le grand Ouest<sup>4</sup>.

Soixante ans après les manifestations de la FNC, c'est toujours la question de la pérennité de l'école libre qui, grâce au maillage territorial de l'Union des APEL permet de mobiliser une nouvelle fois les catholiques de toute la France, en opposition au projet de création d'un « grand service public unifié et laïque de l'éducation nationale », porté par le gouvernement socialiste<sup>5</sup>. Une fois encore, la Bretagne, et plus généralement l'Ouest, sont à la pointe de la contestation<sup>6</sup>. Il serait intéressant d'étudier au niveau local/paroissial les modalités de mobilisation ayant permis la réussite du mouvement, en se penchant par exemple sur les sections locales de l'APEL dans les établissements scolaires. Des similitudes avec les Unions diocésaines et le mouvement anticartelliste paraissent être présentes, et ouvrent de nouvelles perspectives de recherche.

---

<sup>4</sup> LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique (1902-1950) », dans BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons et la séparation (1795-2005)*, Rennes, PUR, 2006, pp. 352-354.

<sup>5</sup> LALOUETTE Jacqueline, « Enjeux et formes de la mobilisation catholique au XX<sup>e</sup> siècle : manifestations et meetings (1906-1984) », dans PIGENET Michel, TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 312.

<sup>6</sup> PERRONO Thomas, « 1984, quand les défenseurs de l'enseignement catholique battent le pavé », *En Envor. Revue d'histoire contemporaine en Bretagne* [en ligne], 2016, <https://bit.ly/2WUHdK2>, dernier accès le 11 mai 2020.

# SOURCES

---

## Sources écrites

### Archives départementales du Morbihan (Vannes)

#### Série M – Administration générale (1800-1940)

##### Sûreté générale

- M1720 : manifestations et propagande cléricales (1924-1929)
- M1721 : comités paroissiaux/congrès diocésains (1909-1920)
- M1782 : attitude du clergé (1881-1893)
- M4447-4449 : rapports mensuels (1897-1913)

##### Police générale

- M4451 : rapports spéciaux Auray, Hennebont, Lorient (1907-1924)
- M4452 : rapports spéciaux Vannes (1907-1924)
- M4581 : affaires diverses – sûreté générale (1909-1939)

##### Élections

- 3M273 : élections législatives de 1902
- 3M274 : élections législatives de 1906

##### Associations, sociétés

- 4M201 : cercles catholiques : statuts, listes des membres, demande d'autorisation, correspondance (1872-1933)

#### Série T – Enseignement, affaires culturelles, sport (1800-1940)

##### Laïcisation des écoles

- T1267 : laïcisation des écoles – affaires générales (1886-1912)
- T1268-71 : laïcisation des écoles – par communes
- T1516 : application de la loi 1901 aux établissements congréganistes enseignants (1902)

##### Écoles libres

- T1697 : écoles congréganistes – manifestation contre la fermeture des écoles (1902)

## Série V – Cultes (1801-1905)

### Organisation et police du culte

- 1V1 : circulaires, lois, décrets, ordonnances (X-1907)
- 1V1bis : congrès, conférences ecclésiastiques (rapports et comptes-rendus) (1909-1922)
- 1V27 : missions, prédications, jubilés (1846-1901)

### Fabriques, biens, inventaires

- V462 : fabriques, cures, inventaires – instructions, correspondances (1906)
- V463-468 : procès-verbaux d'inventaires par communes (1906)

### Clergé catholique régulier

- V483 : congrégation des sœurs de la Charité de la Providence
- V487 : congrégation des Filles de Jésus de Kermaria
- V492-494 : congrégation des Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc
- V498 : congrégations religieuses d'hommes
- V500/1 : congrégations enseignantes (femmes et hommes) : exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 : demandes en autorisation, fermetures d'établissements, pétitions et protestations (1901-1902)
- V500/4 : congrégations enseignantes (femmes et hommes) : exécution de la loi du 7 juillet 1904 : fermeture des établissements (1904-1912).

### Versements du cabinet de la préfecture

- V604-606 : clergé affaires diverses (avant 1895)
- V606 : clergé – affaires diverses (avant 1890)
- V607 : affaires ecclésiastiques, séparation, inventaires (1903-1912)
- V608 : affaires ecclésiastiques, messe épiscopale, manifestations, cérémonies religieuses (1906-1920)
- V609 : affaires ecclésiastiques, arrondissement de Ploërmel (1880-1910)
- V610 : affaires ecclésiastiques diverses, arrondissement de Ploërmel (1880-1910)
- V612-613 : inventaires – biens des églises et fabriques (1906)
- V614 : incidents à l'occasion des inventaires (1906)

### Série Z – Sous-Préfecture de Lorient (1800-1940)

- 1Z10 : fêtes et cérémonies publiques (1888-1938)
- 1Z216 : enquête sur les missions, enlèvement des emblèmes religieux, police des cultes (1903-1912)
- 1Z226 : congrégations arrondissement de Lorient (1900-1914)

### Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (Rennes)

#### Série U – Justice

Greffes du tribunal correctionnel de Rennes (cour d'appel)

- 1U6085-6086 : registre des minutes d'arrêts (1903)
- 1U7602 : dossier de procédure judiciaire – affaire de Lanouée (4 février 1903)
- 1U7619 : dossier de procédure judiciaire – affaire de Groix (5 août 1903)

### **Imprimés à valeur de source**

#### Presse (1900-1930)

##### Journaux diocésains

- *La Semaine Religieuse du diocèse de Vannes*
- *L'Action Catholique du Morbihan*

##### Journaux cléricaux

- *Le Nouvelliste du Morbihan*
- *L'Ouest-Éclair*
- *Le Nouvelliste de Bretagne*
- *La Croix du Morbihan*
- *Le Morbihannais / Le Courrier des Campagnes*
- *L'Arvor*

##### Journaux républicains

- *L'Avenir du Morbihan*
- *Le Progrès du Morbihan*

##### Bulletins paroissiaux

- *L'Arzonnais* (Arzon)
- *Bulletin Saint-Cornély* (Carnac)
- *Bulletin paroissial* (Questembert)
- *Bulletin paroissial de Notre-Dame de la Tronchaye* (Rochefort-en-Terre)
- *La Cloche de Saint-Gildas* (Saint-Gildas-de-Rhuys)
- *Bulletin paroissial de Sarzeau* (Sarzeau)
- *Le clocher de Saint-Patern* (Vannes)
- *Écho paroissial de Notre-Dame de Paradis d'Hennebont*

## Ouvrages

- *Association bretonne, comptes-rendus, 42<sup>e</sup> session tenue à Lannion en 1901*, Saint-Brieuc, imprimerie René Prud'homme, 1902.
- *Association bretonne, comptes-rendus, 45<sup>e</sup> session tenue à Châteaubriant en 1904*, Saint-Brieuc, imprimerie René Prud'homme, 1905.
- *Congrès diocésain de Vannes, sous la direction de sa grandeur monseigneur Gouraud (6-9 octobre 1907)*, Vannes, librairie Lafolye frères, 1908
- *Deuxième congrès diocésain de Vannes sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Gouraud (19-22 octobre 1908)*, Vannes, librairie Lafolye frères, 1909.
- *L'Union catholique du diocèse de Vannes. 45.000 catholiques du Morbihan ont réclamé à Vannes, le 25 mars 1925, le respect de leurs droits et la liberté de l'Église*, Vannes, imprimerie Lafolye, 1925.
- *Souvenirs des expulsions en Bretagne*, Lille, librairie Saint-Charles, 1907.
- DECKER Francis, *Vannes à la Belle-Époque. Souvenirs de mon enfance*, Vannes, Archives municipales, 1997.
- GOURAUD Alcime-Henri, *Pour l'Action catholique*, Paris, Beauchesne, 1913.
- PINGAULT Émile, *Expulsion des congrégations dans l'Ouest (juin-novembre 1880)*, Angers, imprimerie La Chèse et Dolleau, 1880

## Sources iconographiques

Cf. vol. II, annexes, « Les mobilisations en images », pp. 3-13.

- *Des collections en partage*, portail documentaire du musée de Bretagne et de l'écomusée du pays de Rennes, <http://www.collections.musee-bretagne.fr/>, dernier accès le 11 mai 2020.
- *Cartolis*, base de données du musée de la Carte postale de Baud, <https://www.cartolis.org/>, dernier accès le 11 mai 2020.

# BIBLIOGRAPHIE

---

## Instruments de travail

### Dictionnaires

- FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- JOLLY Jean (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français. Notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1966<sup>1</sup>.
- LAGRÉE Michel (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*. Tome 3. *La Bretagne*, Paris, Beauchesne, 1997.

### Sources et méthode

- BASTIEN Hervé, *La France contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.). Méthode pratique pour la recherche historique*, Paris, Masson, 1995.
- BOULARD Fernand et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Tome 2, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987.
- CELTON Yann et PROVOST Georges, *Archives de l'Église catholique en Bretagne. Guide des sources privées de l'histoire du catholicisme*, Rennes, PUR, 2010.
- COISEL Nicole, *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale (1865-1944)*. 56 - *Morbihan*, Paris, BNF, 1977.
- CROIX Alain, GUYVARC'H Didier et RAPILLARD Marc, *La Bretagne des photographes. La construction d'une image de 1841 à nos jours*, Rennes, PUR, 2012.
- LAGRÉE Michel (dir.), *Catholicisme et société dans l'Ouest. Cartes et statistiques*. Tome 2. *Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, INRA, 1980.
- LAMBERT Yves (dir.), *Catholicisme et société dans l'Ouest. Cartes et statistiques*. Tome 1. *Le XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, INRA, 1979.
- LANGLOIS Claude et SORREL Christian (dir.), *Le temps des congrès catholiques. Bibliographie raisonnée des actes de congrès tenus en France de 1870 à nos jours*, Turnhout, Brepols, 2010.

---

<sup>1</sup> Disponible en ligne. Cf. Assemblée nationale, *Sycomore, base de données des députés français depuis 1789*, <http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche>, dernier accès le 11 mai 2020.

- POULAT Émile, *Les « Semaines religieuses ». Approche sociohistorique et bibliographique des bulletins diocésains français*, Lyon, CHC, 1972.

### **Foules et comportements collectifs**

- BARROWS Susanna, *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1990.
- BOURDIN Philippe et LE BRAS Stéphane (dir.), *Les fausses nouvelles. Un siècle de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2018.
- BRUNETEAUX Pascal, *Maintenir l'ordre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- FILIEULE Olivier et TARTAKOWSKY Danielle, *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- MUCCHIELLI Roger, *La dynamique des groupes*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 2006.
- TAGUIEFF Pierre-André, « L'invention du "complot judéo-maçonnique". Avatars d'un mythe apocalyptique moderne », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 198, 2013, pp. 23-97.
- TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°4, 1984, pp. 89-108.

### **Histoire politique et sociale de la France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)**

- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, HORNE John, *et al.*, *Démobilisations culturelles après la Grande Guerre*, Noesis, 2002.
- BECKER Jean-Jacques Becker et BERSTEIN Serge, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. Tome 12. Victoire et Frustrations (1914-1929)*, Paris, Seuil, 1990.
- CORBIN Alain, GÉRÔME Noëlle et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.
- COSSART Paula, *Le meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, PUR, 2010.
- HALÉVY Daniel, *La fin des notables*, Paris, Hachette, 1995.
- HOUTE Armand-Dominique, *Histoire de la France contemporaine. Tome 4. Le triomphe de la République (1871-1914)*, Paris, Seuil, 2014.
- MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1984.

- PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.
- PROST Antoine, *Les anciens combattants (1914-1940)*, Paris, Gallimard, 1977.
- SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Imprimerie nationale, 1995.
- WEBER Eugen, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard, 2011.

## **Histoire religieuse de la France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)**

### Historiographie

- BOUDON Jacques-Olivier, « L'histoire religieuse en France depuis le milieu des années 1970 », *Histoire, économie et société*, vol. 2, 2012, pp. 71-85.
- LANGLOIS Claude, « Des *Études d'histoire ecclésiastique locale* à la sociologie religieuse historique. Réflexions sur un siècle de production historiographique », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°169, 1976, p. 329-347.
- VENARD Marc, « L'histoire religieuse dans l'histoire de France au XX<sup>e</sup> siècle. Les curiosités et les attentes d'un public », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°217, 2000, pp. 327-339.

### Histoire politique et institutionnelle

- BONAFOUX-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique (1924-1944)*, Paris, Fayard, 2004.
- CHALINE Nadine-Josette et CHARON Jeanine, « La construction des églises paroissiales aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°190, 1987, pp. 35-51.
- CHANTRE Luc, D'HOLLANDER Paul et GRÉVY Jérôme (dir.), *Politiques du pèlerinage du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Rennes, PUR, 2014.
- CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine. Tome 2. 1880/1930*, Toulouse, Privat, 1986.
- D'HOLLANDER Paul (dir.), *L'Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Limoges, PULim, 2001.
- D'HOLLANDER Paul et LANGLOIS Claude (dir.), *Foules catholiques et régulation romaine. Les couronnements de vierges de pèlerinage à l'époque contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Limoges, PULim, 2011, 269 p.

- LALOUETTE Jacqueline, « Expulser Dieu : la laïcisation des écoles, des hôpitaux et des prétoires », *Mots. Les langages du politique*, n°27, 1991, pp. 23-39.
- LANFREY André, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2002.
- LANGLOIS Claude et SORREL Christian (dir.), *Le catholicisme en congrès (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Lyon, RESEA, 2009.
- LAPERRIÈRE Guy, *Les congrégations religieuses, de la France au Québec (1880-1914)*. Tome 2. *Au plus fort de la tourmente*, Québec, Presses de l'université Laval, 1999.
- MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique : géographie de la résistance aux inventaires (février-mars 1906) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, t. 21, n°6, 1966, pp. 1259-1272.
- MAYEUR Jean-Marie, *La Séparation de l'Église et de l'État (1905)*, Paris, Julliard, 1966.
- MAYEUR Jean-Marie, « Politique anticongréganiste et séparation de l'Église et de l'État », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 92, 2006, pp. 489-496.
- PELLETIER Denis, *Les catholiques en France de 1789 à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2019.
- POULAT Émile (dir.), *La Séparation et les Églises de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- RÉMOND René, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1999.
- SORREL Christian, « Les congrès diocésains et la mobilisation des catholiques après la Séparation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 87, 2005, pp. 85-100.
- TRANVOUEZ Yvon, *Catholiques d'abord. Approche du mouvement catholique en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions ouvrières, 1988.
- WACHÉ Brigitte (dir.), *Militants catholiques de l'Ouest. De l'action religieuse aux nouveaux militantismes (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Rennes, PUR, 2004.
- WORONOFF Michel (dir.), *La Séparation en province*, Paris, Akademos, 2005.

#### Histoire culturelle et histoire des mentalités

- CORBIN Alain, *Les Cloches de la Terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 2013.
- DELPAL Bernard, *Entre paroisse et commune. Les catholiques de la Drôme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Valence, Peuple Libre, 1989.

- LAGRÉE Michel, *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Fayard, 1992.
- LAGRÉE Michel, *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie*, Paris, Fayard, 1999.
- LAGRÉE Michel, *Religion et modernité (France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2002.
- LE BRAS Gabriel, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, 1976.
- PINARD Liliane, *Les mentalités religieuses du Morvan au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Dijon, EUD, 1997.

## **Histoire de Bretagne (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)**

### Histoire politique

- AUBERT Gauthier, *Les Bonnets rouges ne sont pas des Gilets jaunes. Archéologie des fureurs populaires en Bretagne*, Rennes, PUR, 2019.
- BENSOUSSAN David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006.
- BOUGEARD Christian, *Les forces politiques en Bretagne. Notables, élus et militants (1914-1946)*, Rennes, PUR, 2011.
- CROIX Alain, GUIDET Thierry, GUILLAUME Gwenaël et GUYVARC'H Didier, *Histoire populaire de la Bretagne*, Rennes, PUR, 2019.
- DENIS Michel et GESLIN Claude (dir.), *La Bretagne des Blancs et des Bleus (1815-1880)*, Rennes, éditions Ouest-France, 2003.
- FORD Caroline, *De la province à la nation. Religion et identité politique en Bretagne*, Rennes, PUR, 2018.
- PIERRE Patrick, *Les Bretons et la République. La construction de l'identité bretonne sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2001.

### Histoire religieuse

- BALCOU Jean, PROVOST Georges et TRANVOUEZ Yvon (dir.), *Les Bretons et la Séparation (1795-2005)*, Rennes, PUR, 2006.
- BATAILLE Marie-Hélène, *Les inventaires des biens d'églises et l'opinion publique dans les Côtes-du-Nord (année 1906)*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1970.
- BENSOUSSAN David, « Le réveil des catholiques bretons (1924-1926) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°57, 1998, pp. 57-75.

- BONNET Philippe, « Églises du XX<sup>e</sup> siècle en Bretagne de la loi de Séparation à Vatican II (1905-1962) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 163, n°1, 2005, pp. 79-116.
- DEROUAISNE Lionel, *La FNC en Ille-et-Vilaine. De la défense religieuse à l'Action catholique française*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1993.
- ÉLÉGOUËT Louis et PROVOST Georges (dir.), *Le Folgoët, sanctuaire d'exception*, Spézet, Coop Breizh, 2019.
- GICQUEL Samuel, *Prêtres de Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2008.
- LAGRÉE Michel, *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Fayard, 1992.
- LE SQUER Francis, *Les espoirs, les efforts et les épreuves du mouvement breton catholique de 1891 à 1945*, Villeneuve d'Ascq, PUS, 1999.
- LE TALLEC Franck, *Le réveil des catholiques en France. La manifestation de Rennes du 15 février 1925*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1989.
- THEURET Johan (dir.), *Un siècle de laïcité en Bretagne (1905-2005)*, Rennes, Apogée, 2005.
- TRIPIER Yves, *La laïcité, ses prémices et son évolution depuis 1905 (le cas breton)*, Paris, L'Harmattan, 2003.

## **Histoire du Morbihan (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)**

### Histoire politique et religieuse

- ARS François, *L'Église et la République. Relations et conflits dans le Morbihan de 1905 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1989.
- BARRET Cécile, *La Séparation des Églises et de l'État dans le Morbihan*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1988.
- GICQUELLO Michel, *L'Église et le pouvoir politique dans le Morbihan depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle*, mémoire IES, Institut catholique de Paris, 1977.
- EVANNO Yves-Marie et LAGADEC Yann (dir.), *Les Morbihannais à l'épreuve de la Grande Guerre (1914-1920)*, Vannes, Département du Morbihan/UTA, 2017.
- LAMBERT Yves, *Dieu change en Bretagne. La religion à Limerzel de 1900 à nos jours*, Paris, Cerf, 1985.
- LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle (1800-1830)*, Paris, Klincksieck, 1974.
- LE BAR Laurent, *Les élections législatives du 11 mai 1924 dans le Morbihan*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1990.

- LE MOIGNE Frédéric, « Le mémorial régional de la Grande Guerre à Sainte-Anne-d'Auray », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 113, n°4, 2006, pp. 49-76.
- PICAUD Carine, « La première Action catholique dans le diocèse de Vannes sous l'épiscopat de Mgr Gouraud (1906-1928) », *Bulletin et mémoires de la Société Polymathique du Morbihan*, n°126, 2000, pp. 221-247.
- RIVIÈRE Christophe, « Les maires du Morbihan (1929-1959) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 113, n°2, 2006, pp. 135-184.
- TRÉGOUËT Michel, *La puissance et les armes politiques du clergé séculier morbihannais (1876-1898)*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes 2, 1984.
- TRÉGOUËT Michel, *Le clergé séculier morbihannais de 1870 à 1914*, DEA d'histoire, université Rennes 2, 1985.

#### Publications à caractère monographique

- BEUNON Pierre, *Si Sarzeau m'était contée*, Sarzeau, Mairie de Sarzeau, 2018.
- DUVIARD Dominique, *Groix, l'île des Thoniers. Chronique maritime d'une île bretonne (1840-1940)*, Grenoble, éditions des Quatre Seigneurs, 1978.
- FRÉLAUT Bertrand, *Vannes en 100 dates*, Saint-Avertin, éditions Sutton, 2013.
- GARNIER Sabine, *L'expulsion des congrégations : un cas de conscience pour l'Armée. Les événements de Ploërmel (1904)*, Paris, FX de Guibert, 2010.
- NOURISSON Hilaire, « Les frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel dans la tourmente en France de 1880 à 1914 », *Études menaisiennes*, n°27, 2002.



# TABLE DES MATIÈRES

---

REMERCIEMENTS.....	1
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	5
INTRODUCTION.....	7
<b>Chap. I – SE RASSEMBLER. Affluence et localisation des campagnes de mobilisation...</b>	<b>17</b>
I. <i>Les grands pics de mobilisation</i> .....	18
a) Des rassemblements ponctuels et localisés.....	18
b) Le « modèle multitudinaire » de l’Action catholique : rassembler les masses à l’échelle diocésaine .....	27
II. <i>Les facteurs d’affluence transversaux</i> .....	39
a) Un facteur socio-culturel : l’importance de la frontière linguistique.....	39
b) Des facteurs matériels dans l’importance des rassemblements .....	42
<b>Chap. II – AGIR. L’évolution du répertoire d’action catholique.....</b>	<b>51</b>
I. <i>La persistance d’un répertoire d’action ancien jusqu’à la Première guerre mondiale</i>	52
a) Le détournement du dispositif liturgique à des fins protestataires.....	52
b) Les protestations physiques .....	63
II. <i>Une évolution progressive vers un modèle d’encadrement des masses associatif et militant</i> .....	72
a) Les prémices d’un nouveau modèle : défilé, réunions publiques et associations ..	73
b) L’opposition au Cartel des gauches (1924-1926) : l’Union catholique diocésaine et la FNC .....	83
<b>Chap. III – REVENDIQUER. Idéaux et motivations des catholiques morbihannais .....</b>	<b>91</b>
I. <i>« Catholiques et Bretons toujours » : la défense d’un mode de vie menacé</i> .....	92
a) L’Église, pilier de la société bretonne.....	92
b) Une identité rurale et bretonne.....	103
II. <i>Face au modèle républicain : entre refus et adaptation</i> .....	110
a) Des preuves d’opposition à la République et à ses principes .....	111

b) Entre accommodation et adhésion au modèle républicain.....	123
<b>Chap. IV – S’UNIR. Sociologie, comportement et trajectoires individuelles des contestataires .....</b>	<b>131</b>
<i>I. Les chefs-de-file des mobilisations.....</i>	<i>132</i>
a) Le clergé.....	132
b) Les notables locaux.....	145
<i>II. Au cœur de la contestation.....</i>	<i>154</i>
a) Une mobilisation des classes populaires entre contrainte et volontariat.....	155
b) Rapports de genre et mobilisation.....	163
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>171</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>175</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>179</b>



# RÉSUMÉ

---

La religion est un grand sujet de fracture politique et sociale dans la France du début du XX<sup>e</sup> siècle. L'Église et les fidèles catholiques font face à l'anticléricalisme du pouvoir civil républicain, qui entend cantonner le fait religieux à l'espace privé et empêcher toute intrusion de la religion dans la vie publique. Ces velléités laïques passent mal en Bretagne, où un consensus quasi-unanime existe autour des valeurs conservatrices d'une société catholique et rurale.

L'historiographie a démontré que les catholiques de l'ouest de la France, et particulièrement les Bretons, sont en pointe dans les manifestations qui éclatent lors de l'expulsion des congrégations et de la querelle des inventaires dans les années 1900, puis à compter de 1924 dans le cadre de la FNC face au Cartel des gauches. L'Église prend peu à peu conscience de l'atout que représente la masse de ses fidèles et tente de les organiser pour faire valoir ses revendications.

Ce mémoire se propose donc d'appréhender la structuration du mouvement de défense catholique, le tout à l'échelle du diocèse de Vannes, et sur trois décennies, des années 1900 à la fin des années 1920. Il s'intéresse plus précisément à l'importance quantitative des rassemblements, aux différentes formes d'action collective sur la période et à leur évolution, ainsi qu'aux revendications portées par les catholiques. Il tente enfin de dresser le portrait des manifestants eux-mêmes.

**Mots-clefs :** Morbihan (France) ; XX<sup>e</sup> siècle ; 1900-1930 ; histoire religieuse ; catholicisme ; expulsion des congrégations ; séparation des Églises et de l'État ; Action catholique ; FNC ; mouvements sociaux ; manifestations.

